

LE MONDE INTERACTIF



■ Jini, et la télé « parle » au frigo
■ Emploi : 8 pages d'annonces classées

55e ANNÉE – N° 16791 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 20 JANVIER 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ ENQUÊTE

La France des sans-papiers : combien sont-ils, d'où viennent-ils, comment vivent-ils ?

D'OÙ viennent les immigrés « clandestins » ? Comment vivent-ils en France ? Combien sont-ils ? Les premiers chiffres tirés de l'opération de régularisation des sans-papiers, qui vient de s'achever, apportent des éléments de réponse à ces questions. La circulaire Chevènement offre, pour la première fois depuis 1981, une radiographie grandeur nature de la France des sans-papiers. Au-delà de la polémique sur l'utilisation des critères et le sort des déboutés, notre enquête *fait* apparaître une population massivement issue des anciennes colonies françaises et des catégories sociales moyennes ou supérieures. La plupart des clandestins disposent d'un emploi au noir.

Lire page 8

Automobile : le plan-surprise du gouvernement

● Accord en vue sur le départ en préretraite, à partir de 55 ou 56 ans, de 43 000 salariés ● En échange, les constructeurs français embaucheraient 12 000 jeunes ● Ce dispositif coûterait 2,6 milliards de francs à l'Etat ● Renault négocie son entrée dans le capital du japonais Nissan

LES DEUX constructeurs automobiles français, Renault et PSA, et le gouvernement s'apprêtent à signer un accord sur des départs massifs en préretraite. Selon nos informations, cet accord concernerait 43 000 personnes – l'industrie automobile en emploie actuellement 186 000 – et permettrait d'embaucher 12 000 jeunes. Il s'agirait d'un élargissement de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) qui favorise, moyennant l'embauche d'un jeune, la préretraite à cinquante-huit ans pour un salarié ayant cotisé pendant quarante années. Le système applicable à l'automobile élargirait cette possibilité, pendant six ans, aux salariés âgés de cinquante-cinq ou cinquante-six ans. La condition ne serait plus une embauche pour un départ, mais une embauche pour trois ou quatre préretraites. L'annonce accompagnerait l'ouverture de négociations sur la réduction du temps de travail. Le coût, pour l'Etat, serait, selon nos calculs, de 2,6 milliards de francs (396 millions d'euros), échelonnés sur plusieurs années. Ce fort engagement financier manifesterait la volonté du gouvernement d'obtenir un accord significatif sur les 35 heures dans de grandes entreprises du secteur privé.



Les grands constructeurs automobiles cherchent à rajeunir leurs effectifs. Ils avaient proposé un plan en ce sens au gouvernement Juppé, qui n'avait pas donné suite. La moyenne d'âge des salariés de l'automobile est de trente ans au Japon, alors qu'elle atteint quarante-cinq ans chez Renault. Lundi 18 janvier, les ministres concernés se sont mis d'accord sur le principe d'une aide aux départs, mais ils cherchaient à éviter un conflit avec la Commission européenne qui, en 1997, avait exigé, au nom du respect de la concurrence, le remboursement des aides perçues lors du plan textile. Par ailleurs, Renault continue ses négociations avec Nissan pour entrer dans le capital du constructeur japonais.

Lire page 16

Kosovo : « La honte revient », écrit le général Cot, ancien chef de la Forpronu

BELGRADE a défié la communauté internationale, lundi 18 janvier, en décidant d'expulser le chef de la mission d'observation de l'OSCE au Kosovo, William Walker. Le pouvoir serbe a aussi refusé l'entrée dans la « province » à Mme Louise Arbour, procureur du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie, qui voulait enquêter sur le massacre commis en fin de semaine dernière dans le village de Racak. Face à la dégradation de la situation au Kosovo et à l'arrogance de Milosevic, Jacques Chirac a engagé avec le gouvernement une réflexion sur le bien-fondé de la politique suivie par les Occidentaux. *« Pour nous, après Vukovar et Srebrenica, la honte revient »*, écrit, dans un point de vue, le général Jean Cot, ancien commandant de la Forpronu.

Lire pages 2 et 14

■ **L'hérésie des Lords**

1 200 Lords britanniques forment ce que Tony Blair a qualifié d'*« hérésie totale »*. Parmi eux, les *Law Lords*, magistrats émérites, qui se prononcent, en appel, sur l'immunité d'Augusto Pinochet. p. 13

■ **Menaces nord-coréennes**

Les Etats-Unis et le Japon s'inquiètent de la menace de déstabilisation que fait peser la Corée du Nord et ne minimisent plus le « danger » nucléaire représenté par Pyongyang. p. 5 et notre éditorial p. 15

■ **Le « pensum » de Dominique Voynet**

Pour son premier projet de loi consacré à l'aménagement du territoire, un *« pensum »* selon ses proches, la ministre doit faire face aux lobbies départementalistes. p. 6

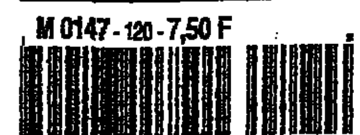
■ **Grande-Bretagne : défense en fusion**

Le constructeur British Aerospace rachète la filiale défense de GEC, GEC Marconi, pour constituer le troisième groupe mondial du secteur. p. 17

■ **Les 60 ans de Blue Note**

Pour l'anniversaire de la plus ancienne compagnie phonographique de jazz, de nombreux concerts sont organisés à Paris et à New York. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 120 - 7,50 F

Il y avait un lézard dans le « train express » polynésien

LES CHERCHEURS comme les policiers le savent d'expérience : dans une enquête difficile, il ne faut négliger aucun indice. Même le plus anodin. Christopher Austin (de l'Institut de mathématiques statistiques et du Muséum sud-australien d'Adélaïde) vient d'en administrer magistralement une nouvelle preuve. Pour tirer au clair l'énigme du peuplement des îles du Pacifique central et oriental, il s'est penché sur... un lézard !

Ces îles, qui vont de Vanuatu à Tuamotu, et des îles de Pâques et Pitcairn à Hawaï et aux Marquises, figurent parmi les terres les plus *tardivement colonisées par l'homme. Comment ?* Deux hypothèses sont en concurrence. L'une évoque un peuplement lent et progressif, à partir de différents groupes humains. L'autre – baptisée « train express » par son inventeur, Jared Diamond (université de Californie) – décrit la dispersion rapide d'une population d'origine unique. Les immigrants, venus de Taïwan, auraient d'abord investi l'archipel Bismarck, au nord-est de la Nouvelle-Guinée, entre 3500 et 1600 avant J.-C., puis se seraient dispersés, en quelques siècles seulement, dans toutes les îles de Polynésie. Désireux de confronter ces hypothèses, Christopher Austin a remarqué que ces hommes n'étaient sans doute pas venus seuls. *Lipinia noctua* jouait probablement les passagers clandestins dans le canoë des premiers arrivants. Comment expliquer autrement que ce petit lézard originaire de Nouvelle-Guinée – qui, évidemment, ne sait pas nager – se retrouve dans toute l'Océanie, montrant ainsi la distribution géographique la plus vaste jamais observée chez un lézard ?

Pour le vérifier, le chercheur australien a comparé l'ADN mitochondrial de vingt-neuf *Lipinia noctua provenant de quinze îles différentes.* Les résultats de la consultation de cette « horloge moléculaire » sont formels. La très grande similarité de la génétique des petits lézards prouve non seulement qu'ils font partie de la même branche, mais qu'ils sont issus d'une population extrêmement réduite.

« Cela est cohérent avec une dispersion très rapide suscitée par l'homme », écrit Christopher Austin, dans un article publié le 14 janvier par l'hebdomadaire scientifique *Nature.* Les premiers émigrants ont probablement, selon lui, *« transporté par inadvertance dans leurs canoës quelques lézards seulement, voire une seule femelle gravide »*. Preuve supplémentaire de la simultanéité de l'arrivée des hommes et des lézards, on trouve aussi *Lipinia noctua* sur l'atoll Kapingamarangi qui, bien que situé à l'écart des autres, en Micronésie, est peuplé de Polynésiens. Or, contrairement à celui de Polynésie, *Lipinia noctua* de Micronésie montre (sauf sur cet atoll) une grande diversité génétique. Cela prouve une origine diffuse, et indique qu'*« ils sont le résultat d'une dispersion naturelle, antérieure à l'arrivée de l'homme »*, souligne le chercheur australien.

Reste à déterminer avec précision la population d'où sont issus les passagers (ou la passagère) clandestins. *« Elle se trouve probablement quelque part sur l'archipel de Bismarck ou les îles Salomon »*, estime Christopher Austin. Son étude pourrait, selon lui, *« fournir quelques indications sur les premiers temps du voyage du train express »* du peuplement polynésien.

Jean-Paul Dufour

Clinton : la colère de deux écrivains

FOLLE journée à Washington, mardi 19 janvier, entre tribunal et tribune. Le matin, le Sénat reprend le procès en destitution de Bill Clinton avec les plaidoiries de la défense, qui dispose de trois jours pour réfuter l'accusation. Le soir même, le président américain s'adresse aux deux Chambres du Congrès pour prononcer son traditionnel discours sur l'état de l'Union. Deux écrivains américains ont confié au *Monde* leur colère et leur dégoût devant le spectacle ainsi donné par leur pays. Gore Vidal s'emporte contre *« le traquenard des hypocrites »* en dénonçant *« le bombardement-diversion de l'Irak »*, tandis que Tristan Egolf lance, tout simplement : *« Rendez-nous Reagan-le-Nul ! »*

Lire pages 3 et 14

Le maire de Moscou se pose en successeur de Boris Eltsine

***« EN RUSSIE,** vous devez travailler sur des perspectives politiques de trois mois, six mois, jamais plus. »* Sergueï Iastremjski, auteur de ce propos de bon sens, a vécu au cœur du pouvoir russe pendant deux ans, comme porte-parole de Boris Eltsine. Limogé en septembre 1998, il a depuis rejoint le camp du maire de Moscou, Iouri Loujkov, en tant que vice-premier ministre du gouvernement de la ville.

M. Iastremjski sait mieux que quiconque que les perspectives politiques russes sont tout entières indexées sur l'état de santé de Boris Eltsine. Soumis à des hospitalisations à répétition, et malgré les déclarations rassurantes de son entourage, le président pourra-t-il achever son mandat, qui expire dans un an et demi ? Toute information qui aide à répondre à cette question revêt en Russie un caractère stratégique. D'autant plus que le secret qui entoure l'état de santé du président n'a cessé de s'épaissir depuis la crise de septembre 1998.

Il apparaît ainsi peu probable que le gouvernement et même le premier ministre, Evgueni Primakov, soient informés du détail de la santé du président. Dmitri Iakouchkine, porte-parole de M. Eltsine, reconnaît ne le rencontrer qu'exceptionnellement, et fait état de *« conversations téléphoniques »*. Il en est de même pour les ministres et pour le chef du gouvernement : les rencontres, d'autant plus rares que M. Eltsine n'a nommé qu'à contre-cœur M. Primakov au poste de premier ministre, servent d'abord à offrir aux télévisions quelques images d'un président au travail.

Depuis octobre 1998, un seul responsable politique russe s'est lancé à corps perdu dans la campagne électorale pour la présidence : Iouri Loujkov. Or le maire de Moscou est probablement l'homme le mieux informé sur l'état de santé du président. Depuis septembre, quatre anciens conseillers du Kremlin, dont Sergueï Iastremjski et Andreï Kokochine, ancien secrétaire du conseil de sécurité, l'ont rejoint. Outre leur savoir-faire politique, ces collaborateurs de longue date de Boris Eltsine ont été et peuvent toujours être à même de renseigner le maire de Moscou sur les véritables capacités du président.

François Bonnet

Lire la suite page 15

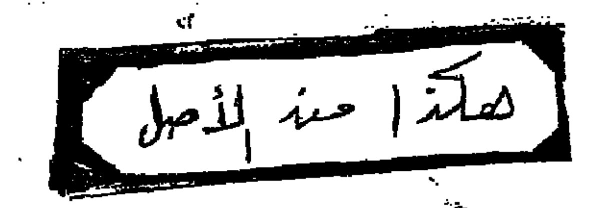
L'eau au cœur du climat



ROBERT KANDEL

LA HAUSSE des températures moyennes constatée depuis vingt-cinq ans est-elle le signe d'un changement climatique dû aux activités humaines ? Les chercheurs ne sont pas unanimes. Selon le climatologue Robert Kandel, chercheur au CNRS, l'important n'est pas la température, mais la redistribution de l'eau, autrement dit la modification de la nébulosité et de la pluviométrie.

Lire page 22



BALKANS La communauté internationale, qui avait réagi avec un certain attentisme au massacre de Racak, a été de nouveau défiée, lundi 18 janvier, par le président yougoslave, Slobodan Milosevic. Belgrade a coup sur coup refusé l'entrée au Kosovo de Louise Arbour, procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, et décidé d'expulser le chef des observateurs de l'OSCE, William Walker. ● LES FORCES de sécurité serbes ont transporté, lundi, les cadavres qui reposaient dans la mosquée de Racak à la morgue de l'hôpital de Pristina ; leur autopsie doit contribuer à l'enquête menée par les Serbes sur les événements de vendredi, qui comportent certaines zones d'ombre. ● A PARIS, Jacques Chirac a décidé d'engager avec le gouvernement une *« réflexion de fond »* sur la pertinence de la politique actuellement suivie par les Occidentaux.

La communauté internationale face aux nouveaux défis yougoslaves

Belgrade a interdit l'entrée du Kosovo au procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et a déclaré persona non grata le chef des observateurs de l'OSCE. Jacques Chirac appelle à un réexamen de la stratégie occidentale

« ÇA ne va pas ; il faut réexaminer toute la stratégie... » Avant même que la journée du lundi 18 janvier ait apporté aux Occidentaux leur lot de rebuffades venues de Belgrade, Jacques Chirac et ses conseillers avaient estimé qu'on ne pouvait s'en tenir à l'attentisme par lequel l'ensemble de la communauté internationale a réagi au massacre commis en fin de semaine dernière à Racak.

Dans l'après-midi, l'Elysée faisait savoir qu'une réflexion était engagée – en France d'abord, avec Lionel Jospin et les ministres concernés – sur la pertinence de la politique occidentale actuelle à propos du Kosovo. La tuerie de vendredi dans le sud de la province a *« changé la donne »*, disait-on, la *« situation nouvelle »* appelle au minimum une interrogation, et de préférence une redéfinition de la politique suivie depuis octobre 1998.

Les événements de lundi allaient apporter de l'eau au moulin de l'Elysée : après que Slobodan Milosevic eut refusé de recevoir dès lundi les deux plus hauts gradés de l'OTAN, les généraux Klaus Naumann et Wesley Clark, le procureur du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), Louise Arbour, se voyait refuser par de simples garde-frontières l'entrée au Kosovo, puis Belgrade déclarait *persona non grata* le chef de la mission des observateurs déployés dans la province, William Walker, en lui donnant quarante-huit heures pour quitter les lieux. Bref, le président yougoslave fait de la surenchère et a décidé de défier la communauté internationale sur tous les fronts.

L'Elysée se borne pour l'instant à un constat : le dispositif mis en place en vertu de l'accord conclu en octobre 1998 par l'Américain Richard Holbrooke avec le président yougoslave ne fonctionne pas, on s'éloigne de plus en plus de ses deux objectifs qui étaient d'assurer un cessez-le-feu durable et de favoriser l'ouverture d'une négociation entre Serbes et Kosovars sur le statut de la province. En vertu de cet accord, qui prévoyait aussi une réduction des forces de sécurité serbes stationnées dans la province à leur niveau de février 1998, des observateurs sans armes ont été déployés sur le terrain, tandis que l'OTAN maintenait en principe sa menace d'une intervention aérienne si les choses tournaient mal. *« Le constat,* disait-on lundi à l'Elysée, *c'est que rien ne marche et que nous cumulons tous les inconvénients. Les effectifs serbes ne sont pas revenus à leur niveau de février 1998. Les exactions serbes renforcent la cause indépendantiste et les provocations de l'UCK renforcent la répression serbe. Les observateurs de l'OSCE ne peuvent que constater tristement que la situation sur place est abominable.. Ils sont pris à partie. Ils sont en situation de vulnérabilité, dès lors que les combats ont repris. Tant qu'ils sont là, la menace d'une activation de l'aviation alliée ne peut pas jouer, elle n'est pas crédible. »*

Jacques Chirac ne cache désormais plus son scepticisme à l'égard de l'accord conclu en octobre par Richard Holbrooke. Propose-t-il autre chose ? A ce stade, on est prudent à l'Elysée : *« Nous posons des questions. Faut-il adopter une autre stratégie, s'engager militairement ? Qui serait prêt à le faire ? » « La réflexion,* ajoute-t-on, *doit porter sur tous les éléments du dossier, y compris l'avenir du Kosovo. »*

Dans un entretien au *Parisien* du 19 janvier, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, répond un peu vivement à un journaliste qui l'interroge sur l'*« impuissance »* occidentale : *« Si vous préconisez l'envoi au Kosovo d'un corps expéditionnaire comprenant des milliers de soldats français, dites le plus clairement ! » « La France fera tout pour que les pressions aboutissent. Faute de quoi, il faudrait reconsidérer l'ensemble de la question »*, ajoute le ministre.

PAS DE RÉPONSE AMÉRICAINE

Depuis des semaines, Paris réclame une réunion du groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Russie), sans obtenir de réponse des Américains qui préfèrent gérer seuls la crise. L'intervention de l'Elysée est aussi une façon de leur faire comprendre que, vu les résultats obtenus, cette exclusivité n'a aucune raison d'être.

La même situation est sensible à New York où les Américains s'efforcent manifestement de garder le dossier du Kosovo à l'écart du Conseil de sécurité de l'ONU, où la présence de la Russie plus que celle de la France complique les choses. Moscou n'envisage pas d'autre politique que la recherche d'une solution négociée au Kosovo. La Russie a néanmoins condamné, lundi, avec ses partenaires du Conseil de sécurité, la décision de Belgrade d'expulser le chef des observateurs William Walker. Réuni d'urgence, lundi, le Conseil a aussi *« vigoureusement condamné »* le massacre de Racak et réclamé l'ouverture immédiate d'une enquête. Cependant le refus yougoslave de coopérer avec le TPIY n'a pas été mentionné dans la déclaration. Interrogé sur l'impossibilité pour Mme Arbour d'entrer au Kosovo, l'ambassadeur russe à l'ONU, Sergueï Lavrov, a répondu : *« Elle n'avait qu'à demander l'aide du Conseil de sécurité avant d'entreprendre une telle mission. »* Divisé comme il est sur le conflit kosovar, le Conseil ne pouvait guère faire plus. Il devait toutefois examiner mardi un texte plus détaillé.

Par ailleurs, dans un rapport transmis lundi au Conseil de sécurité, l'OSCE réitère les accusations lancées samedi par William Walker, qui avait imputé aux forces de sécurité serbes le massacre de quarante-cinq civils d'origine albanaise à Racak. Ce rapport confirme que les faits vérifiés par les observateurs *« comprennent des preuves de détentions arbitraires, de meurtres extrajudiciaires et de mutilations de civils non armés par les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie »*. La plupart, dit le rapport, ont été tués d'une balle tirée dans la tête, deux hommes ont été décapités et un troisième scalpé.

Afsané Bassir Pour et Claire Tréan

Refus de visa pour Louise Arbour

Les autorités yougoslaves ont empêché, lundi 18 janvier, le procureur du TPIY, Louise Arbour, d'entrer au Kosovo, où elle voulait enquêter sur le massacre de quarante-cinq Albanais dans le village de Racak. La magistrate canadienne était arrivée vers 13 h 40 au poste-frontière de Djeneral Jankovic, accompagnée par le Français Gabriel Keller, chef-adjoint de la Mission de vérification au Kosovo (KVM) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Après avoir examiné les passeports de Mme Arbour et des membres de son équipe, un officier de la police des frontières leur a signifié qu'ils ne pouvaient entrer sans visas en République fédérale de Yougoslavie. *« Savez-vous qui est cette dame ? »* a demandé M. Keller au policier, qui a répondu *« oui »*. *« Savez-vous quel est son mandat ? »*, a poursuivi le diplomate, sans obtenir de réponse du policier, qui a rendu les passeports et regagné son bureau.

Vuk Draskovic nommé vice-premier ministre de la RFY

Vuk Draskovic, dirigeant du Mouvement serbe du renouveau (SPO, droite nationaliste) et ancien opposant de renom au président yougoslave, Slobodan Milosevic, a été nommé vice-premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie a annoncé, lundi 18 janvier, l'agence Tanjug à Belgrade dans un communiqué. Au sein du gouvernement fédéral dirigé par le premier ministre, Momir Bulatovic, M. Draskovic sera chargé des relations internationales, a ajouté l'agence. Trois autres membres de son parti se sont vu confier des postes ministériels dans le cadre de ce remaniement.

Jiri Dientsbier, rapporteur de la commission des droits de l'homme de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie

« Seul un déploiement de forces militaires peut changer la situation »

PRAGUE
de notre correspondant

Jiri Dienstbier, ex-dissident anticommuniste et proche du président Vaclav Havel – ancien ministre tchécoslovaque des affaires étrangères (1989-1992) –, représente aussi le président Havel dans le « Groupe des seize » chargé de réfléchir à la réforme de l'ONU.

« Quelle doit être la réponse de la communauté internationale au massacre de Racak ?

Je pense qu'il est l'œuvre de policiers ou de militaires enragés, mais la communauté internationale doit exiger que les coupables soient trouvés et condamnés. Ce ne fut pas le résultat d'une bataille mais une vulgaire et brutale tuerie. Belgrade doit mener à bien l'enquête ou laisser le tribunal international de La Haye le faire et condamner les responsables. Pour l'instant, je n'accuserais pas le gouvernement de Belgrade mais s'il le tolérait, ce genre de crimes se reproduira. Le cabinet yougoslave doit ouvertement prendre ses distances avec ce massacre et la communauté internationale doit l'exiger. Mais ce massacre fait aussi partie d'une longue série – souvenons-nous de ceux de Bosnie-Herzégovine. On ne peut donc s'intéresser seulement à ce massacre. Il faut empêcher toute escalade où les deux parties tirent et tuent leurs adversaires.



JIRI DIENTSBIER

– Les vérificateurs de l'OSCE n'ont pu empêcher ce massacre. Leur présence est-elle suffisante et leur mission adéquate ?

– La communauté internationale est, depuis dix ans en ex-Yougoslavie, en retard sur les événements. Ces vérificateurs joueraient un rôle utile s'il y avait quelque chose à vérifier, comme un accord entre les Albanais et Belgrade sur une période de transition de trois ans, avec élections, restauration du système scolaire et médical, constitution d'une police sur des standards internationaux. Or cet accord non seulement n'existe pas, mais sera très difficile à conclure. Les points de vue des deux parties sont incompatibles. Les Albanais, malgré leurs divisions et querelles, réclament tous l'indépendance. Ce que refuse totalement Belgrade. La communauté internationale rejette cette hypothèse et n'a donc que deux possibilités : soit ne pas se mêler de ce conflit et laisser les Balkans régler leurs affaires – mais c'est une méthode du XIXe siècle ; dans notre monde global aux frontières ouvertes et aux informations rapides, ce n'est plus possible. Donc, la communauté internationale doit intervenir. Mais elle ne peut prendre de demi-mesures, d'éventuels bombardements – qui ? comment ? pourquoi ? – : ils ne mèneraient à rien. Je suis sûr qu'il sera nécessaire d'occuper le Kosovo avec un objectif politique clair : par exemple, ne pas changer les frontières dans les Balkans et construire une société civile démocratique et ouverte. Mais c'est un travail pour vingt ou trente ans, comme en Bosnie-Herzégovine et non une affaire pour une période de transition de trois ans.

– Vous êtes donc pour un déploiement de forces militaires, de l'OTAN par exemple...

– Je suis sûr que seul un déploiement limité mais suffisant de forces militaires pour empêcher les deux parties de se faire la guerre peut changer la situation. Forces de l'OTAN ou de l'ONU, de type SFOR ou Unprofor, c'est secondaire. L'important est que la communauté internationale se mette d'accord. Sinon, une guerre ouverte éclatera au printemps.

» On ne peut laisser cela arriver. Ce sera à nouveau des dizaines de milliers de réfugiés, de nombreux morts et blessés, de graves violations des droits de l'homme. Les vérificateurs désarmés ne pourront en aucun cas, nous l'avons vu, l'empêcher. La Yougoslavie est contre un tel déploiement, mais je pense qu'elle n'a pas d'alternative : elle devra se rendre compte qu'elle ne peut écraser la guérilla. Celle-ci, à cause entre autres de la brutalité de la police et de l'armée en 1998, peut s'appuyer sur une grande partie de la population, sur les villageois qui défendent leurs villages, et non plus seulement sur les chefs militaires de l'étranger ou les politiques. L'armée yougoslave ne peut la vaincre, comme les Américains ou les Soviétiques au Vietnam et en Afghanistan. De même, l'UCK ne peut l'emporter sur l'armée yougoslave et occuper le Kosovo. Si la communauté internationale veut sérieusement arrêter ce conflit, il ne lui reste pas d'alternative. Un accord sur l'envoi de forces militaires doit voir le jour et être accepté par les Serbes et les Kosovars. Sinon, il faudra arrêter la guerre par la force.

– Pensez-vous que la communauté internationale s'entendra rapidement sur un tel déploiement et que Belgrade et l'UCK l'accepteront ?

– En Bosnie, il a fallu trois ans pour que la communauté internationale mette fin au conflit avec les accords de Dayton. Je souhaiterais que cela intervienne le plus tôt possible.

– Ibrahim Rugova, le président de la Ligue démocratique du Kosovo, propose un protectorat international sur le Kosovo avec à terme l'indépendance. Est-ce réalisable ?

– Les Albanais vous disent qu'ils ne signeront pas d'accord sur une période transitoire de trois ans s'il n'y a pas une mention de ce qui interviendra à terme : soit un référendum, soit l'indépendance, ou autre chose. Mais c'est inacceptable pour Belgrade comme pour la communauté internationale. Il y a des Albanais qui, au nom de la réunification de tous les Albanais, rappellent que l'unification des peuples européens a été un processus normal partout ailleurs. Donc, il est juste que les Albanais se réunissent dans un même Etat. Certains même ajoutent que c'est aussi le droit de toutes les nations encore éclatées entre plusieurs pays. Donc, cela leur est égal si la République serbe de Bosnie se rattache à la Serbie, l'Herzégovine à la Croatie, ce qui était depuis toujours, et surtout depuis 1991, le souhait de Milosevic et de Tudjman, comme de nombreux Croates et Serbes de Bosnie.

» La solution de la crise dans les Balkans repose depuis le début sur l'immuabilité des frontières. Si ce principe changeait au Kosovo, ce serait la fin des accords de Dayton et l'éclatement de la Bosnie-Herzégovine. Cela peut avoir des conséquences encore plus larges. Car si on accepte l'idée qu'une ethnie majoritaire sur un morceau de territoire puisse proclamer son indépendance ou réclamer son rattachement à l'Etat voisin où gouverne la même ethnie, cela pourrait s'appliquer aux Basques espagnols et français, aux Magyars de Transylvanie (Roumanie) et de Slovaquie, majoritaires sur des territoires frontaliers de la Hongrie. Par bonheur, Budapest va rejoindre l'OTAN, aspire à adhérer à l'Union européenne et donc ne peut ni ne veut soutenir une telle politique. Accepter l'indépendance du Kosovo signifierait menacer la fragile stabilité des Balkans, mais aussi de l'Europe, voire d'autres parties du globe. »

Propos recueillis par Martin Plichta



« Rien ne va plus depuis la mort du Maréchal... »

RACAK (Kosovo)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Racak, un « no man's land » pris entre deux feux hésitants

Tout semblait figé, lundi 18 janvier, à Racak. Installés sur les hauteurs du village, des policiers serbes tiraient au canon antiaérien en direction de la colline opposée. Davantage pour rompre l'ennui et marquer leur présence que pour causer de véritables dégâts dans les positions d'invisibles partisans albanais de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), dissimulés quelque part dans les bois. Parfois, en écho, une rafale d'arme légère partait de derrière un arbre.

Pris entre ces deux feux hésitants, Racak est un no man's land. Dans la mosquée, les corps de quarante des quarante-cinq Albanais, probablement massacrés par les forces de sécurité serbes, vendredi, reposent toujours sur le sol de la mosquée. *« Les Albanais n'osent pas aller dans le village, parce que des policiers serbes sont installés dans certaines maisons »*, affirme Rujde Jashari, responsable local du village voisin de Petrovo, où les deux forces se sont affrontées la semaine dernière. Dans les ruelles désertes, on ne discerne pas le moindre mouvement.

On apprendra plus tard que les policiers serbes ont finalement pénétré dans le village, en milieu d'après-midi. Qu'ils ont chargé sur des camions les corps des Albanais, pour les transporter à la morgue de l'hôpital de Pristina, où ils seront autopsiés. L'enquête sur la tuerie, que les Serbes se disaient dans l'impossibilité de mener dans cet ancien fief de l'UCK, lèvera peut-être certaines zones d'ombre qui recouvrent les circonstances du drame.

Non loin de Racak, abrité derrière un talus, un vieil Albanais regarde fixement le bout du chemin. Sa maison est à 200 mètres, il voudrait aller récupérer sa vache mais n'ose pas s'aventurer. *« Rien ne va plus depuis la mort du Maréchal* [Tito]. *Lui, nous avait donné des droits, des écoles. Depuis sa mort, on revit la même histoire qu'avant »*, lâche-t-il. La même histoire, ce sont ces maisons aux murs calcinés, c'est le silence de mort, troublé par la seule vie animale, par le bruit d'un cours d'eau.

« Depuis deux jours, c'est relativement calme », affirme le sexagénaire. Rien ne dit que cela durera. Au nord du Kosovo, vers Metrovica, cinq policiers serbes ont été blessés par un tir de mortier de l'UCK. Pareil acte appelle généralement *« l'ouverture d'une enquête »* des autorités, une autre expression pour désigner ce qui ressemble généralement à une expédition punitive.

Il semble – aujourd'hui plus qu'hier – difficile d'imaginer échapper à ces nouvelles violences. Le fragile garde-fou que les membres de la mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (MVK) avaient commencé à bâtir risque de voler en éclats, après la décision de Belgrade d'expulser le chef de la MVK, le diplomate américain William Walker.

Les sept cents vérificateurs déployés sur ce territoire, grand comme deux départements français, étaient censés inciter les deux parties à la retenue et créer les conditions favorables à une issue pacifique de la crise. Dans la réalité, si les combats ont baissé d'intensité par rapport à cet été, les accrochages n'ont jamais cessé. Mais lundi, Belgrade s'est attaquée aux fondements de cette mission, dont l'efficacité repose sur la confiance en ces médiateurs désarmés. La MVK devait être un élément important pour que Serbes et Albanais engagent enfin le dialogue, en servant d'interface entre les deux camps. Il est désormais peu probable que les indépendantistes albanais utilisent ce canal pacifique. Quelle confiance accorder à ces médiateurs, sachant que les Serbes ont retiré la leur au premier d'entre eux ? Plus grand-chose ne retient les Albanais d'en conclure qu'il ne leur reste qu'à s'engager un peu plus avant sur la voie des armes pour parvenir à leur but : l'indépendance.

Christophe Châtelot



Le Brésil relève ses taux pour défendre le real

Le gouvernement de M. Cardoso ne parvient pas à convaincre de sa capacité à faire passer les réformes au Congrès

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Les députés et sénateurs brésiliens devaient entamer, mardi 19 janvier, une course contre la montre pour tenter d'adopter l'essentiel des mesures d'ajustement budgétaire : un plan d'austérité prévoyant des économies d'un montant de 23 milliards de dollars (environ 129 milliards de francs, 20 milliards d'euros). Il leur reste jusqu'au 29 janvier pour y parvenir et rendre crédible, aux yeux des marchés, la politique menée par le président Cardoso.

Dans le souci d'associer le pouvoir législatif à la gravité du moment, le chef de l'Etat a donné, lundi à Brasilia, une conférence de presse en compagnie des présidents du Sénat, Antonio Carlos Magalhaes, et de la Chambre des députés, Michel Temer, tous deux représentants de partis participant à la coalition gouvernementale de centre-droit. M. Magalhaes a réaffirmé sa conviction que les dernières mesures fiscales, en cours d'examen au Congrès, seront approuvées, *« même s'il faut travailler durant les week-ends »*, avant la fin de la session convoquée à la veille de la nouvelle législature qui débutera à la mi-février.

La situation est toujours très incertaine. La libre fluctuation du real, adoptée le 15 janvier en désespoir de cause et pour une durée indéterminée, n'exclut pas, selon le dernier communiqué de la banque centrale, des interventions *« occasionnelles »* et *« limitées »* pour faire face à des *« mouvements désordonnés »*. Placée en quelque sorte en liberté surveillée, après avoir fait voler en éclats, sous le coup d'une attaque spéculative, sa nouvelle marge de dévaluation fixée le 13 janvier, la devise brésilienne a poursuivi son reflux face au dollar. Lundi 18 janvier, en repli de 8,9 % sur son cours de clôture de la semaine écoulée, elle cotait 1,59 real pour 1 dollar. En huit jours, le real s'est déprécié de 31 % par rapport au billet vert. Cette « dévaluation contrôlée », ultime bouée de sauvetage du gouvernement brésilien, semble avoir atteint un seuil critique.

Responsables de l'entrée du Brésil en récession, les taux d'intérêt astronomiques, qui entretenaient l'illusion du real fort, ne risquent pas de fléchir de sitôt. *« Il n'y aura de baisse des taux d'intérêt que quand le programme d'ajustement sera réalisé »*, a prévenu M. Cardoso. *« Leur évolution est désormais indexée sur la crédibilité du Brésil »*, en a conclu une analyste économique à la télévision. La démonstration a été faite dans la soirée de lundi : réuni en urgence, le Conseil de politique monétaire élevait le plafond du taux directeur de la Banque centrale de 36 % à 41 %. Maintenue à des niveaux destructeurs pour l'économie dans le but d'éviter la « désintégration » du real, la politique monétaire obstinément poursuivie prétend, de plus, juguler le regain d'inflation qui résultera du renchérissement des importations (dont 35 % des besoins en pétrole).

Catapulté en pleine tourmente dès les premiers jours de son second mandat, le président Fernando Henrique Cardoso ne jure plus que par le programme d'ajustement que son équipe économique a négocié avec le Fonds monétaire international (FMI), en contre-partie d'une aide financière de 41,5 milliards de dollars (environ 233 milliards de francs, 35,77 milliards d'euros).

MENU SURCHARGÉ

La réglementation de la réforme de l'administration fédérale (qui a mis fin à la stabilité de l'emploi, jusqu'ici constitutionnellement garantie à de nombreuses catégories de fonctionnaires), l'augmentation de 0,20 % à 0,38 % de l'impôt sur les transactions financières (y compris les paiements par chèques et cartes de crédit), et la suppression de l'exemption des cotisations au régime de retraite dont bénéficient les non-actifs (retraités et pensionnés), ces projets de loi, rejeté sous quatre moutures différentes au cours du premier mandat de M. Cardoso, figurent au menu surchargé des prochaines séances parlementaires. D'après les prévisions officielles, l'adoption des mesures en souffrance permettrait, en économies budgétaires et en recettes supplémentaires, un gain cumulé de quelque 10 milliards de reals (6,3 milliards de dollars, 36 milliards de francs) sur les 28 milliards promis dans le « paquet fiscal » agréé par le FMI.

A Washington, où il est allé expliquer à la direction du FMI et au président de la Federal Reserve, Alan Greenspan, la récente capitulation du real face à une énième attaque spéculative, Pedro Malan, ministre des finances, a indiqué que la hausse des prix, proche de zéro en 1998, *« devrait rester inférieure à 10 % cette année »*. Comme toutes les autres prévisions macro-économiques figurant dans la « lettre d'intention » transmise au FMI, celle concernant l'inflation sera corrigée en fonction de la dévaluation intervenue. Une mission de l'organisation multilatérale est d'ailleurs en partance pour Brasilia afin d'y réviser les termes de l'accord devenu obsolète deux mois après sa signature.

Contraint de digérer sans trop rechigner la volte-face du Brésil sur la gestion du taux de change, le FMI s'est en revanche refusé à anticiper la libération de la seconde tranche, d'environ 4 milliards de dollars (3,45 milliards d'euros), du fonds de secours adopté en novembre 1998. Brasilia a déjà encaissé 9,4 milliards de dollars (environ 53 milliards de francs, 8,10 milliards d'euros) sur la quote-part du FMI, de la Banque des règlements internationaux et du gouvernement japonais.

L'institution mesure le chemin à parcourir pour rallier certains gouverneurs récalcitrants. Réunis, lundi, à Belo Horizonte, la capitale du Minas Gerais, sept d'entre eux (sur vingt-sept), se réclamant de l'opposition, ont pris en exemple la renégociation rendue inévitable avec le FMI pour exiger, sur le ton de l'ultimatum, le rééchelonnement des dettes de leurs Etats à l'égard de Brasilia. Deux d'entre eux, celui du Minas Gerais, Itamar Franco, qui a décrété un moratoire de quatre-vingt-dix jours (largement tenu pour le détonateur de l'attaque spéculative fatale), et son collègue du Rio Grande do Sul, Olivio Dutra, chef de file de la « gauche rouge » brésilienne, ont porté le contentieux financier avec le pouvoir fédéral devant les tribunaux. Le gouvernement brésilien a en effet retenu quelque 12 millions de dollars des sommes qu'il aurait dû verser à l'Etat du Minas Gerais en représailles à la décision de M. Franco de suspendre ses remboursements.

Jean-Jacques Sévilla

Les encouragements du FMI

Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, s'est déclaré, lundi 18 janvier, *« personnellement très satisfait des discussions entre* [le ministre brésilien des finances] *M. Malan et les responsables du FMI au cours du week-end »*. Ces conversations, qualifiées de *« constructives »*, ont apporté des clarifications utiles sur les orientations politiques des autorités brésiliennes, précise le communiqué publié par l'institution. *« Je suis tout particulièrement satisfait du fait que le Brésil ait confirmé que sa politique monétaire conservera comme objectif une inflation basse et de la priorité donnée par le gouvernement à la réduction du déficit budgétaire, accompagnée des mesures de privatisations et des réformes structurelles qui font partie du plan accepté par le Fonds. »*

Selon M. Camdessus, une mission va se rendre rapidement à Brasilia pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du programme et établir un nouveau cadre macroéconomique et de politique monétaire.

Le procès de Bill Clinton au Sénat a repris avec les plaidoiries de la défense

Le chef de la Maison Blanche expose les grandes lignes de sa politique face au Congrès

Le Sénat devait reprendre, mardi 19 janvier, le procès en destitution de Bill Clinton, dans le cadre de l'affaire Lewinsky. Les défenseurs du président disposeront de trois jours pour réfuter les plaidoiries de l'accusation. Le soir même, le président devait s'adresser aux deux Chambres du Congrès réunies pour présenter les grandes lignes de sa politique dans le traditionnel discours sur l'état de l'Union.

WASHINGTON
de notre correspondant

Ce mardi 19 janvier devait offrir aux Américains une de ces journées surréalistes dont seule la politique a le secret. A l'issue des premières heures de la journée, consacrées aux premières plaidoiries des défenseurs du président au Sénat, celui-ci devait prononcer, à 21 heures (mercredi à 3 heures du matin heure française) son traditionnel discours sur l'état de l'Union. Tribunal le jour, le Congrès devait se transformer le soir en une tribune, d'où le chef de la Maison Blanche présentera son programme pour l'année qui s'ouvre. Un programme qu'il ne pourra réaliser que s'il survit à la procédure de destitution en cours au Sénat, et si la majorité républicaine des deux Chambres ne bloque pas, comme en 1998, les initiatives présidentielles.

Curieusement, les dirigeants républicains de la Chambre des représentants et du Sénat ont envoyé au président, dimanche, la liste de leurs priorités : retraites, éducation, baisses des impôts et sécurité. Comme s'ils étaient déjà convaincus qu'à l'issue du procès ils n'obtiendront pas la majorité des deux tiers indispensable pour destituer Bill Clinton. Car il reste improbable que douze sénateurs démocrates puissent faire défection. Les priorités de la majorité ne sont pas très éloignées – du moins dans les grandes lignes – de celles de la Maison Blanche, dont le porte-parole a déclaré : *« Nombre de thèmes que le président abordera ne sont pas controversés et devraient obtenir le soutien »* des deux partis au Congrès.

RISQUES DE DÉRAPAGE

Tout comme l'an dernier, le discours sur l'état de l'Union sera pour M. Clinton l'occasion de montrer qu'il reste capable d'exercer son leadership malgré le boulet du Monicagate. Son propos aura été parfaitement ciblé pour répondre aux attentes des Américains et leur montrer que, pendant que ses adversaires s'acharnent à sa perte, il n'a qu'une seule préoccupation : servir leurs intérêts. Il faudra aussi leur faire oublier le féroce réquisitoire des procureurs républicains, la semaine dernière. Même si les avocats de Bill Clinton passent pour les meilleurs, ils n'en seront pas moins sur la défensive. Il leur faudra contrer les accusations de *« parjure »* et d'*« entrave à la justice »* et convaincre que, même si elles venaient à être prouvées, ces fautes ne constitueraient pas des *« crimes et délits graves »* exigés par la Constitution pour destituer un président.

Il leur faudra aussi éviter de tomber dans un juridisme excessif, qui ne peut que nuire à l'image de leur client. En même temps, ils devront s'efforcer de convaincre les sénateurs qu'ils n'ont pas besoin de témoins pour appuyer leur cause. Cette question des témoins reste au cœur du débat divisant républicains et démocrates : les premiers sont unanimes à réclamer leur convocation, les seconds à les récuser. Les républicains affirment qu'ils sont indispensables à la manifestation de la vérité. Les démocrates demandent pourquoi et comment le vingt-troisième interrogatoire de Monica Lewinsky pourrait apporter quoi que ce soit de nouveau. Mais les chiffres sont là, les républicains sont 55 au Sénat, les démocrates 45 ; résignés face à l'inévitable, ces derniers mettent toutefois en garde contre les risques de dérapage du procès.

La semaine prochaine, après les vingt-quatre heures (trois fois huit) dévolues à la défense et les seize aux questions – écrites – des sénateurs, ceux-ci devront donc voter sur l'ajournement du procès et sur la convocation des témoins. L'unanimisme de façade du Sénat devrait à cette occasion voler en éclats.

Mais déjà se profile un autre débat : certains procureurs et sénateurs républicains commencent à demander la comparution du président à titre de témoin. Les juristes sont divisés sur la légalité d'une telle convocation, ou même d'une invitation, que M. Clinton pourrait décliner. Les démocrates n'en veulent à aucun prix, et, pour le moment, plusieurs républicains n'y sont pas non plus favorables.

Patrice de Beer

Une majorité d'Américains contre l'audition de témoins

Une large majorité des Américains souhaite voir le Sénat mettre un terme au procès en destitution du président Bill Clinton dès la fin de la présentation des arguments de l'accusation et de la défense, sans avoir à auditionner des témoins, révèle un sondage CNN/*USA Today*, publié lundi 18 janvier.

58 % d'entre eux estiment que les sénateurs devraient voter la fin du procès sans réclamer la convocation de témoins, contre 39 % qui estiment leur présence indispensable. Parmi les personnes sondées, 57 % estiment que le procès perturbe le pays, tandis que six Américains sur dix ne veulent pas voir leur président destitué. – *(AFP.)*

Les parents des disparus chiliens déçus de leur entrevue avec M. Frei

SANTIAGO. Les crimes imputés à Augusto Pinochet avant qu'il ne devienne chef de l'Etat chilien ont été décrits, lundi 18 janvier, par l'accusateur public britannique devant les Lords juges. Ceux-ci doivent statuer sur l'immunité de l'ex-dictateur, dont l'Espagne demande l'extradition pour crimes contre l'humanité. Cependant, à Santiago, la capitale chilienne, les parents des disparus sous la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990) ont été déçus de leur entrevue avec le président chilien, Eduardo Frei, lundi. Ils attendaient cette rencontre depuis cinq ans. « *On attendait mieux* », a déclaré Viviana Diaz, vice-présidente de l'Association de parents de disparus.

Le chef de l'Etat a concédé que « *le problème des disparus n'était pas résolu* », mais a surtout expliqué « *que Pinochet devait revenir au Chili* », a-t-elle ajouté. « *Malheureusement, il ne s'est pas engagé à faire changer les choses* ». Les parents de disparus n'ont obtenu aucune garantie quant aux procès en cours contre les responsables des disparitions ni un changement d'attitude du gouvernement sur cette question. – *(Corresp.)*

Bonn raidit sa position sur l'indemnisation nucléaire

BONN. Le chancelier Gerhard Schröder a estimé, lundi 18 janvier à Bonn, qu'il n'y avait « *pas de raison* » que l'Allemagne verse une indemnisation à la France du fait de son abandon du retraitement des déchets nucléaires. « *Pour ce que je connais des contrats, il n'y a pas de raison de songer à une demande d'indemnisation, ni de la part du gouvernement français, ni de la part des entreprises* », a déclaré le chancelier devant le présidium du Parti social-démocrate.

Par ailleurs, le ministre de l'environnment allemand, Jürgen Trittin, se rend, mercredi, en Grande-Bretagne. Les compagnies allemandes font retraiter une partie de leurs combustibles nucléaires par la British Nuclear Fuels limited (BNFL). Selon le ministre allemand de l'économie, Werner Müller, seules 60 des 600 tonnes de déchets nucléaires allemands expédiés vers la Grande-Bretagne y ont été retraités, alors que les opérations ont été payées. Il s'exprimait, lundi, sur la chaîne de télévision NTV. – *(AFP.)*

Les Quinze hostiles à l'introduction anticipée des billets en euros

BRUXELLES. Les ministres des finances des Quinze, réunis lundi 18 janvier à Bruxelles, ont trouvé peu raisonnable l'idée belge d'introduire plus tôt que prévu, soit avant 2002, les pièces et les billets en euro. Dominique Strauss-Kahn a rappelé qu'« *une des forces de l'euro est que les dates annoncées sont à chaque fois respectées* ». Avant de clore le débat, la Commission devra cependant dresser un récapitulatif des avantages et inconvénients d'un tel avancement. Le conseil « Ecofin » a par ailleurs approuvé les « *programmes de stabilité* » de l'Autriche et de l'Irlande pour la période 2000-2002. Les ministres ont estimé, avec la Commission, que l'objectif que s'est fixé Vienne en matière de déficit public (1,4 % du produit intérieur brut en 2002) manquait d'ambition. – *(Corresp.)*

Cessez-le-feu incertain dans l'ex-Zaïre

KINSASHA. Le président de la République démocratique du Congo, Laurent-Désiré Kabila, a souligné, lundi 18 janvier, qu'aucun accord sur un cessez-le-feu dans le conflit qui touche son pays depuis août n'a été signé lors de la conférence de Windhoek, capitale de la Namibie. « *On parle tout le temps de cessez-le-feu* (...). *Rien n'est encore signé. Il faut que je vois les termes de ce cessez-le-feu* », a-t-il déclaré à la radio officielle congolaise. L'un des responsables de la rébellion a, de son côté, indiqué n'être pas « *directement concerné* » par cet accord de cessez-le-feu. Selon lui, seuls des pourparlers directs avec M. Kabila pourrait mettre fin à la guerre.

Une conférence venait de réunir à Whindhoek les cinq principaux pays militairement engagés dans l'ex-Zaïre : l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, ainsi que l'Ouganda et le Rwanda qui soutiennent la rébellion congolaise. – *(AFP, AP.)*

DÉPÊCHES

■ **ESPAGNE : le président du gouvernement espagnol,** José Maria Aznar, a décidé, lundi 18 janvier, de remanier son cabinet, pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir en mars 1996. Le mouvement le plus notable est le départ de Javier Arenas, appelé à devenir secrétaire général du Parti populaire lors du congrès du 29 janvier. M. Arenas remplacera l'ultraconservateur Francisco Alvarez Cascos, actuel premier vice-président du gouvernement, qui a quitté « *volontairement* » la direction du parti. Le mouvement témoigne de l'effort de M. Aznar d'amener son gouvernement plus au « centre ». – *(Corresp.)*.

■ **RUSSIE : l'état de santé du président russe,** hospitalisé dimanche pour un ulcère à l'estomac, est stationnaire, ont indiqué, mardi 19 janvier, des sources médicales citées par l'agence Interfax. Boris Eltsine doit subir, mercredi un examen qui permettra de décider ou non d'une intervention, dangereuse pour un cardiaque. A 67 ans, M. Eltsine, victime de plusieurs infarctus, a été opéré d'un quintuple pontage coronarien en novembre 1996. – *(AFP.)*

■ **IRAN : l'ayatollah Ali Khamenei, guide suprême de la République islamique,** a invité, lundi 18 janvier, les factions conservatrice et libérale du clergé à cesser de s'entre-déchirer à propos de la récente vague d'assassinats d'opposants. Il a par ailleurs dénoncé une attaque menée, vendredi, par des intégristes contre l'imam de la prière d'Ispahan, l'ayatollah Jalaléddin Tahéri, proche du président Mohamad Khatami. Mais M. Tahéri en a pris aussi pour son grade : « *Les imams de la prière du vendredi ne doivent pas évoquer dans leurs prêches des sujets susceptibles de semer la division* », a dit le numéro un du régime iranien. – *(AFP, Reuters.)*

■ **PÉROU / ÉQUATEUR : les présidents péruvien, Alberto Fujimori, et équatorien, Jamil Mahuad,** ont dévoilé, lundi 18 janvier, la première borne devant marquer la frontière entre les deux pays andins, à la suite de l'accord signé en 1998, mettant fin à une dispute frontalière qui a provoqué trois conflits armés. « *Les deux pays se sont entendus pour que la frontière ne soit plus un obstacle* » aux échanges dans cette région amazonienne, a déclaré le président équatorien, Jamil Mahuad. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU SUD : le ministre français de la défense,** Alain Richard, en visite, mardi 19 janvier, à Séoul a évoqué avec son homologue sud-coréen, Cheon Yong-taek, la possibilité d'une participation de la France à la production de la prochaine génération d'avions de combat et de sous-marins sud-coréens. La Corée du Sud a déjà acheté à la France des missiles sol-air Mistral et s'est intéressé au Rafale. – *(Reuters.)*

Le directeur du programme Leonardo est sacrifié sur l'autel du compromis européen de Strasbourg

Une concession de la Commission de Bruxelles faite au Parlement des Quinze

La récente crise entre le Parlement européen et la Commission de Bruxelles aura fait au moins une victime : le directeur du programme Leonardo, qui doit abandonner prochainement ses fonctions. L'objectif de ce programme, dont le budget atteint 733 millions d'euros (environ 4,8 milliards de francs), est la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle dans vingt-sept pays d'Europe via des partenariats.

« *JE NE PRÉTENDS PAS que je suis une victime, simplement une soupape de sécurité.* » Dans tout marchandage politique, il faut des « fusibles ». Richard Walther s'est donc fait à l'idée que, de directeur du Bureau d'assistance technique (BAT) et de la société Agenor, qui sont les deux chevilles ouvrières du programme européen Leonardo de formation professionnelle, il était devenu ce qu'il appelle aussi une « *concession politique* ». L'épreuve de force entre le Parlement européen et la Commission de Bruxelles, qui a trouvé son épilogue, le 14 janvier, par un repli stratégique peu glorieux du premier, avait sa négociation secrète : la « tête » du directeur du programme Leonardo.

La forme que prendra ce départ n'est pas encore tout à fait finalisée mais l'issue ne fait guère de doute : Richard Walther a été avisé oralement qu'il aurait sous peu un remplaçant. La crise qui a souligné la faiblesse politique du président du collège des commissaires européens, Jacques Santer, et s'est focalisée sur deux d'entre eux, Edith Cresson et Manuel Marin, ne s'est apaisée que grâce aux concessions faites par la Commission au Parlement. Richard Walther, comme le demandait le président de la commission des affaires sociales du Parlement, le travailliste britannique Stephen Hughes, en représente une.

Comme il n'est pas question de relancer la polémique, il semble exclu qu'il y ait le moindre « *chemin de retour* ». Victime expiatoire donc, voire bouc émissaire, d'une vendetta politique visant Mme Cresson ? Peut-être. Ce qui est vrai, c'est que, de la lettre anonyme envoyée aux parlementaires européens au début du mois d'octobre 1998, au document « *explosif* » du 9 décembre rédigé par Paul Van Buitenen, ce fonctionnaire néerlandais qui se voulait le justicier des irrégularités de gestion de la Commission, un certain acharnement s'est manifesté contre le programme Leonardo, lequel fait partie de l'escarcelle d'Edith Cresson, commissaire chargée notamment de la science, de la formation et de la jeunesse.

RÉPARTITION DES POUVOIRS

M. Walther a eu son lot de « *dénonciations calomnieuses, diffamatoires et haineuses, la plupart du temps anonymes* », qui, en visant la gestion de Leonardo, ont jeté indirectement le discrédit sur une action dont les résultats ne sont pas contestés. Leonardo est un programme quinquennal dont le budget atteint 733 millions d'euros (environ 4,8 milliards de francs). Etendu à vingt-sept pays, il vise à mettre en œuvre une politique de formation professionnelle à travers l'Europe, via des partenariats transnationaux. Soucieuse de ne pas prêter le flanc aux accusations de bureaucratie et ne disposant pas toujours des experts ad hoc, la Commission a tendance à confier à des sociétés privées la gestion de certaines tâches, et elle a multiplié les « BAT », lesquels font appel à des sous-traitants. Le programme Leonardo a fait l'objet d'un audit de la part de la « DG-20 » (administration chargée du contrôle financier), lequel s'est déroulé « *dans un contexte difficile, marqué par la diffusion anonyme d'informations calomnieuses et mensongères* ».

Des accusations de non-respect de la législation belge, de népotisme (l'épouse de M. Walther travaille avec lui) et de conflits d'intérêts ont été proférées mais, au bout du compte et au-delà d'une gestion pas toujours exemplaire, aucune faute grave n'a été retenue contre les responsables de Leonardo. Richard Walther ne prétend pas être « *le meilleur gestionnaire du monde* », mais il s'insurge contre la dérive du mode de fonctionnement communautaire. La Commission, explique-t-il, « *externalise ses problèmes* » sans pour autant accepter les conséquences de cette sous-traitance privée.

Les fonctionnaires ont tendance à rejeter la responsabilité d'irrégularités de gestion sur des acteurs extérieurs, tout en voulant conserver ceux-ci sous tutelle. « *Ce qui prend le dessus aujourd'hui, ce n'est pas la qualité de l'expertise ou de l'innovation, mais la conformité de la procédure : on est passé d'une philosophie de l'innovation à une philosophie de comptable, l'administration devenant totalement procédurière par rapport à un respect obligatoire de toutes les règles de concurrence, aussi minimes soient-elles. On nous demande de gérer des projets qui sont innovants en termes de contenu, comme si nous devions gérer des roulements à bille !* »

Au-delà de ce débat, comme derrière la virulence des attaques ayant ponctué la crise traversée par les institutions communautaires, se cachent des enjeux autrement importants : l'évolution de la répartition des pouvoirs entre le Parlement et la Commission, bien sûr, mais aussi la campagne des élections européennes (devant certains auditoires, la dénonciation de l'eurocratie fait toujours recette), enfin et surtout le rythme de l'intégration européenne : sans pour autant absoudre les indéniables dysfonctionnements de la Commission, force est de constater que leur exploitation sert des intérêts bien peu europhiles.

Laurent Zecchini

Un « complot allemand » ?

« *Il y a eu à l'origine un complot, puis se sont greffés dessus un certain nombre d'événements et d'incidents* » : telle est, selon Edith Cresson, commissaire européen chargée de la recherche et de la formation, l'explication de la crise récente qui a opposé le Parlement à la Commission de Bruxelles à propos des irrégularités de gestion reprochées à cette dernière. Mme Cresson a particulièrement mis en cause, lundi 18 janvier, la télévision publique allemande, l'accusant d'avoir étayé ses accusations (dont Mme Cresson a notamment été victime) en montrant un appartement luxueux qui n'était pas le sien.

Le ministre allemand délégué aux affaires étrangères, Günter Verhengen, avait appelé, vendredi, la Commission européenne à oublier la théorie d'un complot ourdi par des responsables ou des médias allemands. – *(AFP.)*

Joyce Quin, secrétaire d'Etat britannique aux affaires européennes

« La France a tiré beaucoup de bénéfices de la politique agricole commune »

« Après l'euro, la présidence allemande a relancé le débat sur l'approfondissement politique de l'Union. Etes-vous en mesure de prendre part à ce débat alors que vous hésitez sur la monnaie unique ?

– Nous sommes d'accord avec beaucoup des priorités de la présidence allemande : l'importance d'achever les négociations de l'Agenda 2000 dans les délais prévus ; la priorité de l'emploi ; la nécessité d'aborder l'avenir des institutions européennes. Il n'y a pas de lien automatique entre l'euro et la nécessité d'avoir un système institutionnel efficace au niveau européen.

– Le mot « union politique » ne vous fait pas peur ?

– Cela dépend de ce que cela veut dire, bien sûr. Nous ne voulons pas une Europe centralisée, mais une Europe où on reconnaît pleinement les identités nationales, régionales et locales. Nous ne sommes pas uniques à cet égard. J'ai lu ce qu'a dit Lionel Jospin tout récemment. Depuis que nous sommes arrivés, nous les travaillistes, au gouvernement, nous avons travaillé beaucoup plus étroitement avec nos partenaires sur l'emploi, les questions sociales, l'environnement, la justice, etc. Nous sommes déterminés à être un partenaire solide.

– Il y a cependant des signaux un peu confus. Lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo, vous avez fait des propositions pour une défense européenne. Et puis, la crise irakienne est arrivée et vous avez calqué votre attitude sur les Etats-Unis. Que faut-il comprendre ?

– La politique vis-à-vis de l'Irak était la continuation d'une politique existante. Ce qu'on a essayé de faire à Saint-Malo, c'est de partir du traité d'Amsterdam pour faire des progrès, trouver des mécanismes efficaces pour nous organiser dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune. Mais il s'agissait surtout des questions qui touchent l'Europe spécialement, commme les Balkans, le Kosovo. Nous avons entamé à Saint-Malo un travail important.

– Vous tenez à ce que le délai de mars soit respecté pour les négociations sur le financement de l'Union. Est-ce possible à trois mois de l'élection parlementaire européenne ?

– Cela ne sera pas facile. Mais c'est possible. On voit déjà se dessiner un accord sur quelques grands sujets, comme les fonds structurels. Il y a un large mouvement en faveur d'une discipline budgétaire pour limiter les dépenses. La Grande-Bretagne et la France n'ont pas de difficultés sur ces sujets.

– Sur la politique agricole commune, vous pensez que les Allemands et les Français vont bouger ?

– On verra. Une réforme est nécessaire pour l'Europe, ses consommateurs, pour faciliter les relations commerciales et économiques entre l'Europe et le monde, pour l'environnement.

– N'y a-t-il pas un danger de vouloir renationaliser au lieu de faire une vraie réforme ?

– Je ne pense pas qu'on veuille renationaliser. On parle de cofinancement, ce n'est pas la même chose. Cela reste une politique commune même si, dans le financement, il y a une partie nationale.

– Sur la supression de la ristourne britannique, y a-t-il une marge de manœuvre pour votre gouvernement ?

– Non. Je ne pense pas. Nous avons toujours payé plus que ce que nous avons reçu. Nous l'avons accepté. Mais aggraver cette situation, ce serait trop. Expliquer à notre opinion qu'il faut plus d'inégalité, ce serait trop difficile.

– Donc il faudra que les Français payent un peu plus ?

– Si on veut trouver une situation où l'Allemagne et les autres grands payeurs payent moins, il faut un certain rééquilibrage. La France a tiré beaucoup de bénéfices de la politique agricole et d'autres politiques communautaires. Il faut de temps en temps des changements pour arriver à une solution juste. »

Propos recueillis par Henri de Bresson

Veto à la renationalisation des dépenses agricoles

Le gouvernement français a fermement exposé, lundi 18 janvier, à Bruxelles, son refus d'une renationalisation partielle de la politique agricole commune (PAC), signifiant à ses partenaires qu'elle était prête, pour cela, à bloquer les négociations sur l'Agenda 2000 (futur budget). Cette position a été exprimée à la fois par Dominique Strauss-Kahn et Jean Glavany lors des conseils finances et agriculture. M. Glavany a rappelé que la France était d'accord sur une baisse du budget de la PAC, à condition que celle-ci passe par une réforme commune qui privilégie une agriculture de qualité, plus respectueuse de l'environnement rural et du maintien de l'emploi.

Les espoirs déçus des chômeurs allemands en Bosnie...

BONN
de notre correspondant

Lorsqu'une radio de Dresde, capitale de la Saxe, a annoncé que le ministre-président de la région, Kurt Biedenkopf (chrétien-démocrate), proposait d'envoyer des chômeurs allemands aider la Bundeswehr à reconstruire la Bosnie, la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. Une aubaine dans cette région de l'ancienne RDA, sinistrée par le chômage et dont l'industrie du bâtiment s'est effondrée. La chancellerie et les bureaux de travail de la région ont été submergés d'appels de chômeurs offrant leurs services. « *Il y avait des gens de partout, un cuisinier de Sarrebruck, un électromécanicien de Cottbus, un transporteur de meubles* », raconte le porte-parole de M. Biedenkopf, expliquant que plus de cinq cents personnes ont déposé leur candidature. Or il a fallu bien vite décevoir les candidats enthousiastes. M. Biedenkopf, de retour d'un voyage de Bosnie, a bien rencontré les soldats de la Bundeswehr, dont environ deux cents – sur deux mille neuf cents – travaillent à la reconstruction du pays. L'armée allemande manque, selon les observations de M. Biedenkopf, de spécialistes du bâtiment. Mais il n'y a guère de place pour les ouvriers allemands au chômage, seulement pour « *deux douzaines* » d'architectes, d'ingénieurs en bâtiment ou de contremaîtres.

L'affaire gêne M. Biedenkopf, qui a fait naître de faux espoirs, tout en mettant l'accent sur le fléau du chômage dans l'ex-RDA. Elle rend cependant l'Allemagne fière d'elle-même (ses travailleurs sont mobiles et prêts à partir pour une cause généreuse), contredisant ainsi les affirmations du patronat, qui se plaint de ne pas trouver de main-d'œuvre qualifiée. Elle redore enfin le blason des chômeurs allemands, qui passaient il y a peu pour des paresseux.

Le ministre de la défense, Rudolf Scharping, a déclaré qu'il allait examiner la proposition de son collègue, laquelle n'est pas facile à mettre en œuvre, en raison de contraintes juridiques, financières ou de sécurité. Même si le jugement de la population allemande sur son armée s'est considérablement amélioré depuis quelques années, le ministère de la défense doit montrer que la Bundeswehr travaille à des causes nobles, comme la reconstruction de l'ex-Yougoslavie. Avec des Verts pacifistes au gouvernement et un risque toujours présent d'intervention de l'OTAN au Kosovo, M. Scharping a tout intérêt à montrer que ses soldats sont des soldats de la paix, qui travaillent volontiers, main dans la main, avec les civils.

Arnaud Leparmentier



Washington et Tokyo s'inquiètent des menaces de déstabilisation nord-coréennes

Le Japon ne minimise plus le « danger » nucléaire provenant de Pyongyang

Alors que les Etats-Unis et la Corée du Nord ont achevé à Genève, dimanche 17 janvier, une réunion de deux jours consacrée au problème de l'inspection de sites nucléaires nord-coréens, Washington et Tokyo s'inquiètent des menaces que fait peser le régime de Kim Jong-il sur l'Asie du Nord-Est. Pyongyang, de son côté, redouble d'invectives contre les *« impérialistes »* (*lire aussi notre éditorial page 15*).

TOKYO,
de notre correspondant

La Corée du Nord est-elle en train de devenir un foyer de tension en Asie du Nord-Est à la même enseigne que l'Irak au Proche-Orient ? Washington hausse le ton et invite ses alliés sud-coréen et japonais à *« une énergique mise en garde commune »* dans le cas où Pyongyang s'apprêterait à lancer un nouveau missile, comme ce fût le cas en août. A Séoul, le 15 janvier, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a proposé à la Corée du Sud le *« parapluie nucléaire »* américain en cas d'attaque du Nord. A Tokyo, précédente étape de sa tournée en Asie du Nord-Est, il avait déclaré que *« la possession par Pyongyang d'armes nucléaires et de missiles de longue portée constitue un élément destabilisateur pour toute la région »*.



Un « front uni » réunissant Séoul, Tokyo et Washington suffira-t-il à assouplir la position de Pyongyang qui, pour sa part, fait une véritable surenchère d'attaques propagandistes contre *« les impérialistes appelés à être rayés de la planète »* ? Ce n'est pas certain car la Chine, plus préoccupée par le renforcement de l'alliance américano-nippone et du potentiel militaire de l'archipel (qui entend se doter de satellites d'observation et participe au programme américain de développement de missiles de théâtre) ne semble guère déterminée à accentuer les pressions sur son voisin.

Après avoir longtemps minimisé le « danger » que représenterait la Corée du Nord, les Japonais semblent désormais en avoir fait un sujet d'inquiétude majeur. Dans son rapport annuel publié fin 1998, le ministère des affaires étrangères n'exclut pas une aggravation de la tension dans la péninsule. Le lancement par Pyongyang, le 31 août, d'une fusée à trois étages, qui est passée au-dessus du Japon avant de s'abîmer dans le Pacifique, a semé l'effroi à Tokyo : l'Agence de défense nippone a conclu qu'il s'agissait d'un missile, et non d'une fusée porteuse d'un satellite à placer en orbite, comme l'avait dit Pyongyang. Le Japon est toutefois prêt à *« adopter une attitude constructive »*, comme viennent de le faire savoir le premier ministre, Keizo Obuchi, et son ministre des affaires étrangères, Hiromu Nonaka, qui n'ont pas exclu l'établissement de *« relations diplomatiques »* si les soupçons sur le développement de missiles sont éclaircis. En décembre, la marine sud-coréenne a coulé un sous-marin espion du Nord, accroissant l'incertitude sur la stabilité de la péninsule.

Les experts de l'Agence de défense japonaise partagent les vues des Etats-unis – dont ils dépendent, il est vrai, pour la collecte des informations par satellite –, sur la menace nord-coréenne. Pyongyang serait en train de construire, au nord et près de la zone démilitarisée qui sépare les deux Corées, des rampes de lancement de missiles balistiques de type Taepodong-1, d'une portée de 1 500 kilomètres supérieure à celle des Rodong-1 (version nord-coréenne des SCUD soviétiques).

Les Américains sont préoccupés par la vente de ces missiles au Proche-Orient et au Pakistan et surtout par ce qu'ils estiment être une remise en cause de l'accord qu'ils ont passé en 1994 avec Pyongyang sur l'arrêt de son programme nucléaire en échange de la fourniture par un consortium international (Korea Energy Development Organisation : KEDO) de deux centrales à eau légère (dont l'énergie peut difficilement être détournée à des fins militaires) et de 500 000 tonnes de pétrole en attendant leur achèvement en 2003.

« CHANTAGE DU FAIBLE »

Depuis le milieu de l'année dernière, les Etats-Unis soupçonnent Pyongyang de construire des installations nucléaires souterraines à Kumchangri, à 40 kilomètres au nord-ouest du site de Yongbyon dont les activités ont été stoppées à la suite de l'accord de 1994. Les Coréens ont refusé l'accès de ce nouveau site aux experts américains, qualifiant les exigences de Washington d'humiliantes puis exigeant un *« dédommagement »* de 300 millions de dollars (258 millions d'euros) pour autoriser cette inspection. Une demande rejetée par William Cohen : *« C'est un peu cher pour un coup d'œil »*, a déclaré à Tokyo le secrétaire à la défense.

En dépit de ce resserrement de l'étau autour de leur pays, les dirigeants nord-coréens ne semblent pas se départir de leur politique de « chantage du faible » à laquelle ils se livrent depuis que la communauté internationale les soupçonne de chercher à se doter de l'arme nucléaire. Tenant en outre sa population en otage, le régime joue en même temps de la famine pour obtenir une aide humanitaire nécessaire à sa survie.

Aux accusations des Américains sur un non-respect de l'accord de 1994, Pyongyang répond que Washington n'a pas fait face à ses engagements : la fourniture des 500 000 tonnes de pétrole à commencé au compte-gouttes et le Congrès a désormais mis l'inspection du site de Kumchangri comme condition au déblocage des fonds (35 millions de dollars – 30 millions d'euros) pour la poursuite de ces livraisons. En faisant valoir qu'*« il s'agit d'un site d'intérêt vital pour notre sécurité »*, pour justifier la « compensation » à cette inspection, Pyongyang a accru la suspicion, et a donc fait monter les enchères.

Face à un raidissement probable de Washington dont la marge de manœuvre diplomatique s'est réduite, les dirigeants nord-coréens cherchent à jouer sur les divergences au sein du « front uni » encore en pointillé formé par la Corée du Sud, les Etats-Unis et le Japon. Le président sud-coréen Kim Dae-jung, qui a lancé une politique d'ouverture en direction du Nord, insiste sur le fait que les exigences d'inspection de Washington se fondent sur des présomptions plus que sur des preuves et que la Corée du Nord fera preuve de velléités belliqueuses tant qu'elle se sentira le dos au mur.

Pyongyang trouve surtout un soutien chez les Chinois qui voient leur ambitions hégémoniques dans la région contrecarrées par la redéfinition des objectifs de l'alliance nippo-américaine. Le commentaire de l'Agence Chine nouvelle, qui a qualifié de *« ridicule »* et d'*« injustifiée »* la demande américaine d'inspection du site de Kumchangri, est symptomatique : Pékin n'entend pas participer aux pressions sur Pyongyang.

Philippe Pons

Inspection des sites nucléaires contre nourriture...

La Corée du Nord a réclamé la livraison par les Etats-Unis d'un million de tonnes de vivres avant de donner son accord à l'inspection d'un site soupçonné par Washington d'abriter des équipements nucléaires secrets, a rapporté, mardi 19 janvier, la presse sud-coréenne. Selon le quotidien *Hankyoreh*, qui cite des sources diplomatiques à Genève, siège de pourparlers entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, Pyongyang a accepté de revenir sur sa première exigence portant sur un paiement de 300 millions de dollars (258 millions d'euros) pour réclamer désormais la livraison d'un million de tonnes de vivres. Pyongyang a par ailleurs mis en garde les Etats-Unis contre l'éventuelle utilisation de l'arme nucléaire à son encontre, affirmant que Washington n'était pas capable de gagner une telle guerre. – *(AFP.)*

Un ex-cadre onusien dénonce l'attitude « génocidaire » des Nations unies en Irak

Denis Halliday réclame la levée de l'embargo

IL NE FAUT PAS croire qu'ayant démissionné, en octobre 1998, de ses fonctions de coordinateur humanitaire des Nations unies en Irak – pour protester contre le sort fait à la population de ce pays –, Denis Halliday a décidé de se taire. Invité à Paris par cinq associations françaises qui réclament la réintégration de Bagdad dans la communauté internationale, M. Halliday tient au contraire des propos plus sévères que jamais envers les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les Nations unies, qu'il accuse d'avoir eu un comportement *« génocidaire »*, en *« permettant que l'embargo imposé à ce pays dure huit ans, commettant ainsi une violation majeure des lois et pratiques internationales »*, voire de la charte des Nations unies. Il apporte également un appui très enthousiaste aux *« idées »* françaises pour résoudre la crise entre l'ONU et Bagdad (*Le Monde* du 14 janvier).

En privant les populations du minimum vital, l'embargo, a déclaré M. Halliday lors d'un déjeuner organisé lundi 18 janvier par le Mouvement chrétien Ve République, *« tue des milliers de personnes. 30 % d'Irakiens souffrent de malnutrition – dont 25 % de malnutrition chronique –, ce qui entraine des dommages physiques et mentaux. Nous sommes en train de handicaper la prochaine génération »*, insiste-t-il. *« Depuis 1991, 500 000 à 600 000 enfants sont morts. Même si l'exagération est de 10 % ou 20 %, c'est inacceptable ! Les Nations unies punissent le peuple irakien parce qu'elles ne sont pas capables de traiter* [le problème de] *Saddam Hussein »*.

« C'est une situation épouvantable », s'indigne M. Halliday, qui n'est pas à court d'arguments pour exprimer son écœurement : paupérisation jusqu'à l'indigence, effondrement de la structure familiale, déscolarisation des enfants, mendicité, prostitution forcée des femmes pour subvenir aux besoins des familles, émigration des élites éduquées, radicalisation politique d'une jeunesse pour qui les dirigeants actuels *« sont trop modérés »*, et qui prône la rupture avec les Nations unies et la violence.

Il n'y a rien à espérer du côté des deux pays *« bornés »* que sont, à ses yeux, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. En revanche, M. Halliday ne tarit pas d'éloges sur les propositions françaises. *« Un embargo qui tue des milliers de personnes est totalement incompatible avec la formule "pétrole contre nourriture" »*, martèle-t-il. L'embargo doit être levé, pour que l'Irak puisse *« gérer ses revenus pétroliers, investir dans ses infrastructures civiles »*, relancer son économie, créer des emplois et assurer le bien-être de ses populations.

L'ex-responsable de l'ONU estime toutefois que la seule levée de l'embargo ne suffit pas. Il invite la France à prendre la tête d'un groupe de pays qui, par le biais d'aides, de prêts, d'investissements ou par d'autres moyens, contribueraient à la reconstruction de ce pays. Reconstruction qui requiert *« immédiatement*, affirme-t-il, *entre 50 et 60 milliards de dollars* [43 à 51 milliards d'euros] *»*.

CONTRÔLER LES VENTES D'ARMES

Dans le même ordre d'idées, M. Halliday souhaite que soit différé le versement par Bagdad de compensations aux pays, personnes morales ou individus lésés par l'invasion du Koweït (ces compensations représentent 30 % des revenus générés par la formule *« pétrole contre nourriture »*). Il juge inique une telle décision, alors que les Irakiens manquent des produits les plus élémentaires pour vivre.

Dans le double objectif de réhabiliter les Nations unies et de contrôler les décisions du Conseil de sécurité, il invite la France à prendre aussi la tête d'une campagne pour la constitution d'un comité de juristes qui dirait *« ce qui peut être fait et ce qui ne doit pas l'être »*.

Le contrôle de l'armement irakien est indispensable, estime-t-il, à trois conditions : il doit être fait par des personnels *« des Nations unies qui répondent* [de leurs activités] *devant le secrétaire général »*, et non par la commission chargée de désarmer Bagdad (Unscom), *« qui est morte »*, ou encore par des hommes tels que Richard Butler, le chef de cette commission, qui font acte de *« loyauté à leurs employeurs, qu'il s'agisse de la CIA ou de différents gouvernements »*. Bagdad doit faire preuve de transparence budgétaire totale. Enfin les pays producteurs et fournisseurs d'armement doivent balayer devant leur porte et contrôler eux aussi les ventes d'armement, non seulement à l'Irak, mais à tous les pays de la région.

Mouna Naïm

L'éventualité d'un procès des Khmers rouges embarrasse la communauté internationale

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Peut-on juger les Khmers rouges sans éclabousser trop de gens à la fois, à domicile comme à l'étranger ?. Peut-on y procéder quand tant de monde a fait, à un moment ou à un autre, même à contrecœur, même avec dégoût, alliance avec le diable, l'a nourri ou armé ? Peut-on juger les Khmers rouges sans faire le procès de la Chine, des Etats-Unis, d'autres de leurs partenaires et même, ce qui est encore plus grave, des élites cambodgiennes ?

Sans se montrer trop explicite, Hun Sen a répondu clairement « non », le week-end dernier, en déclarant que *« personne ne doit échapper à la justice »* et que *« tous ceux qui ont soutenu les Khmers rouges doivent être présentés devant un tribunal »*. Quels que soient les calculs du premier ministre cambodgien, son choix en faveur du procès global d'une période qui s'étend de 1970 à 1998 constitue un *« formidable défi »*, selon l'expression de diplomates, car les obstacles à un procès *« exhaustif »* pourraient être insurmontables.

Chercheurs et défenseurs des droits de l'homme ont réagi positivement. *« Beaucoup de gens viennent m'interroger sur les bombardements américains. Cette voie existe aussi car l'Histoire est également là »*, a rapporté Youk Chhang, directeur du Centre cambodgien de documentation sur le génocide, à propos des bombardements massifs américains de 1969 à 1973. *« Les demandes de Hun Sen sont honnêtes et stimulantes ; elles font preuve d'une transparence heureuse puisqu'il invite aussi à une enquête sur sa propre gestion »*, a-t-il ajouté dans une référence à la période 1979-1998, au cours de laquelle Hun Sen a joué les premiers rôles.

Une autre perche a été tendue au premier ministre cambodgien par Desmond Tutu, président de la commission Vérité et Réconciliation sud-africaine, dont Hun Sen a souhaité l'avis. Non seulement l'archevêque sud-africain a fait savoir qu'il était prêt à coopérer avec les Cambodgiens, mais Dumisa Ntsebeza, membre influent de la commission, a déclaré à l'AFP : *« Je peux dire sans risque d'être contredit que l'archevêque ne soutient pas l'idée d'une Cour internationale criminelle comme seule solution à ce genre de situation. »* C'est un argument dont Hun Sen pourra faire usage, si nécessaire, le moment venu.

Les premières réactions soulignent l'embarras d'une communauté internationale qui, au courant de l'horreur du règne de feu Pol Pot, de 1975 à 1979, ne s'est pas moins portée à la rescousse des Khmers rouges pendant la décennie suivante. Les Américains l'ont fait parce qu'ils n'avaient pas encore digéré l'humiliation vietnamienne de 1975. Les Chinois et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont impliqués par opposition à l'« hégémonisme » du Vietnam, dont les troupes ont pris Phnom Penh le 7 janvier 1979 et sont demeurées au Cambodge pendant les dix années suivantes.

Thomas Hammerberg, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme, auquel Hun Sen doit remettre jeudi un rapport circonstancié, s'est contenté, selon le *Cambodia Daily* de Phnom Penh, d'approuver avec prudence le premier ministre cambodgien. Tout en rappelant que le rapport d'enquête de l'ONU, qui doit être remis à Kofi Annan début février, ne concerne que la période 1975-1979, il a souligné qu'en cas de procès, *« tous les facteurs de l'arrière-plan sortiront, et cela n'exclut pas les références évoquées par le premier ministre »* dans son choix pour un procès allant de l'émergence des Khmers rouges en 1970 à l'extinction du mouvement en 1998.

ENJEUX POLITIQUES

La Thaïlande, qui a offert l'hospitalité aux Khmers rouges pendant de nombreuses années, a déclaré qu'elle ne *« comprend pas ce que le Cambodge veut dire »*. *« La Thaïlande n'a pas été impliquée dans le génocide. Nous nous y sommes opposés et avons exprimé notre désaccord »*, a dit le premier ministre Chuan Leekpai, ajoutant : *« Sur une base légale, il est impossible de traduire en justice un autre pays parce qu'il s'est agi d'un génocide. Nous avons déjà dit que les Cambodgiens devraient régler leurs problèmes eux-mêmes. Nous ne sommes pas impliqués dans leurs problèmes. »* Un porte-parole officiel a ajouté qu'accuser la Thaïlande d'avoir soutenu les Khmers rouges *« n'était pas constructif sur le plan des relations internationales »*. *« Le premier ministre Hun Sen n'a pas soulevé ces questions lorsqu'il a rencontré notre premier ministre le mois dernier »*, a-t-il affirmé.

En dépit de l'énorme documentation rassemblée, le procès des Khmers rouges, qui figurent parmi les plus grands criminels du siècle, prend-il la tournure d'un mur qui se fissure déjà à mi-hauteur alors que les dernières pierres ne sont pas encore posées ?

Les enjeux politiques sont importants : qui souhaite réellement remuer tant de boue ? Un porte-parole de Sam Rainsy, chef de l'opposition parlementaire cambodgienne, a déjà déclaré à l'AFP qu'il ne voulait pas d'un procès de 1970 à 1998. *« Cela impliquerait les Américains et nous n'en voulons pas »*, a-t-il expliqué en ajoutant, à propos des bombardements aériens (1969-1973) : *« Parfois, au cours d'une guerre, vous pouvez commettre une erreur. Nous l'acceptons. »* On imagine donc les manœuvres, de tous côtés, pour faire durer le débat sans volonté d'aboutir, en dépit du courant d'opinion, croissant et durable, en faveur de la justice. Les Khmers rouges peuvent-ils être jugés par leurs contemporains ?

Jean-Claude Pomonti

Le roi Hussein de Jordanie pourrait réviser le mécanisme de sa succession

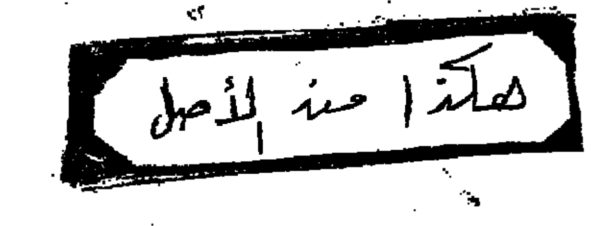
LA JORDANIE devait réserver, mardi 19 janvier, un accueil triomphal au roi Hussein, hospitalisé pendant six mois aux Etats-Unis pour y suivre un traitement contre un cancer des ganglions lymphatiques. Le monarque, qui a effectué un bref séjour à Londres, pendant les derniers jours du ramadan, après son départ des Etats-Unis, avait quitté le royaume le 14 juillet. Pendant cette période, la régence avait été confiée au prince héritier, Hassan ibn Talal, frère cadet du roi.

Des centaines de milliers de personnes devaient escorter dans la liesse le convoi royal tout au long des 25 kilomètres qui séparent l'aéroport de la capitale, Amman, décorée d'innombrables banderoles. En 1992, après un premier cancer qui avait entraîné l'ablation de l'urètre et du rein gauche, plus d'un million de personnes avaient accueilli le souverain à son retour de l'hôpital.

Samedi, dans une allocation prononcée à Londres, le roi Hussein s'était déjà adressé à ses sujets. *« Maintenant que je suis complètement guéri, je serai bientôt parmi vous pour poursuivre ensemble et avec résolution l'édification du pays*, avait-il déclaré. *Il faudra entamer prochainement des réformes globales dans notre action nationale et régler toutes les questions qui nous préoccupent. »*

L'annonce de ces réformes intervient alors que des sources bien informées à Amman indiquent que le souverain, âgé de soixante-trois ans, devrait prendre dans les semaines qui viennent des *« décisions cruciales »* sur sa succession. Selon ces sources, la gravité de sa maladie, dans les premières semaines du traitement, et sa longue absence, la plus longue depuis qu'il a été proclamé roi, il y a quarante-six ans, l'auraient incité à réfléchir à des réformes. Il pourrait notamment réactiver le « Conseil de famille », une sorte d'organe consultatif de la monarchie prévu dans le code de la famille royale jordanienne.

Cette mesure pourrait être une première étape pour réviser le mécanisme actuel de succession, qui a fait du frère du roi Hussein, le prince Hassan, cinquante et un ans, l'héritier du trône depuis le 1er avril 1965. *« Un amendement de la Constitution pour légaliser les décisions concernant la succession est attendu »*, expliquent certains diplomates. La Constitution prévoit depuis 1965 que la succession revient au fils aîné du roi, qui a toutefois le droit de choisir un de ses frères comme héritier du trône. Si le prince Hassan doit succéder à son frère, sa propre succession n'est pas encore réglée et fait l'objet de querelles incessantes entre les fils du roi Hussein. Ces décisions pourraient être prises avant le départ du roi en mars, pour des examens de routine, à la clinique du Minesota où il a été soigné. – *(AFP.)*



PARLEMENT Les députés commençaient, mardi 19 janvier, l'examen du projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, élaboré et présenté par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'épreuve est difficile pour Ms Voynet, sur un sujet qui mobilise fortement les élus. ● LES DÉPARTEMENTALISTES se sont manifestés avec insistance au niveau du gouvernement et dans les débats en commission. Ils devraient se faire entendre en séance publique. ● JEAN-PIERRE SUEUR, maire (PS) d'Orléans et président de l'Association des maires des grandes villes, se montre, dans un entretien accordé au *Monde*, très critique sur ce projet de loi, qu'il juge timoré face aux défenseurs du département et de la ruralité, et insuffisant sur les problèmes de la ville.

Dominique Voynet en « aménageuse » (trop) prudente du territoire

Défendant pour la première fois un projet de loi d'envergure issu de son ministère, la dirigeante des Verts a dû composer, sous la férule de Lionel Jospin, avec le conservatisme de certains de ses collègues du gouvernement et de la plupart des parlementaires

PAS DE CONGRÈS de Versailles pour Philippe Duron (PS), rapporteur du projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Lundi 18 janvier, à l'Assemblée nationale, le député du Calvados a passé en revue les quelque mille deux cents amendements déposés sur le texte de Dominique Voynet. La discussion en séance publique s'annonçait, mardi 19 janvier, comme un débat d'experts. Défenseurs du département contre régionalistes, « urbains » contre « ruraux », jacobins contre partisans de la décentralisation... Toutes ces visions du territoire se sont exprimées lors de l'examen du texte par la commission de la production et des échanges, au-delà du clivage gauche-droite.

Ms Voynet, qui défend là son premier projet de loi, est attendue sur tous les bancs de l'Assemblée. Jean-Pierre Balligand, qui joue le rôle d'« *animateur* » du groupe socialiste, reconnaît que son texte a été « *énormément réécrit* ». Le maire de Vervins, président du conseil général de l'Aisne, a déposé un certain nombre d'amendements pour « *rééquilibrer* » un texte jugé trop urbain. « *Nous, les ruraux, le texte de M. Pasqua nous a fait rêver. "Comme la France était belle au début du siècle ! ", semblait-il dire. Toutes les frustrations rurales se sont exprimées !* », se souvient M. Balligand, non sans souligner les limites du projet de loi de l'ancienne majorité : « *Trop jacobin et trop rural, le texte de M. Pasqua a oublié l'Europe et les acteurs territoriaux.* »

Le texte de Ms Voynet n'est pas le « *grand soir* » de l'aménagement du territoire, juge M. Balligand, mais « *un texte modeste, pas de la législation à crédit* ». André Lajoinie (PCF), qui préside la commission de la production et des échanges, n'est pas plus tendre. Selon lui, « *le texte manque de cohérence et fait l'impasse sur le département* ». Pour évoquer ces sujets, mardi matin, le groupe communiste devait recevoir... Jean-Pierre Chevènement, dont le projet de loi sur l'intercommunalité doit être discuté le 3 février, dans la foulée du texte de Ms Voynet.

RÉPARTITION DES TÂCHES

Les conflits entre les deux ministres sont censés avoir été neutralisés par Lionel Jospin. En décembre 1997, lors de la réunion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), le premier ministre a arbitré : à « Dominique », le soin d'associer le terrain à des projets de territoire, à « Jean-Pierre » la charge de construire le cadre institutionnel des agglomérations. Complémentaire ? Avant le début de la discussion au Parlement, les deux ministres se sont employés à taire leurs différends. « *Je ne crois pas très utile de prolonger indéfiniment le débat byzantin sur les mérites comparés du département et de la région* », a glissé le ministre de l'intérieur, lors de ses voeux à la presse, lundi. Quatre jours avant, en présence de M. Jospin et des préfets de région, réunis à Matignon, M. Chevènement avait déploré la suppression, dans le projet de sa collègue, du schéma national de services prévu par la loi Pasqua de 1995.



Dans la pratique, l'approche autogestionnaire, régionaliste et européenne de Ms Voynet ne sied guère au président du Mouvement des citoyens, plus départementaliste, qui voit dans la définition des territoires un attribut de la souveraineté de l'Etat républicain face aux dépossessions maastrichtiennes.

Autre difficulté dans l'élaboration du texte : les relations à couteaux tirés entre la Délégation à l'aménagement du territoire et la ministre, qui n'a cessé de dénoncer la vision « *trop productiviste* » et « *centralisatrice* » de la Datar.

A droite, Patrick Ollier (Hautes-Alpes) vit ce débat « *comme une affaire personnelle* ». Rapporteur du projet de loi de M. Pasqua, il y a cinq ans, le maire de La Salle-les-Alpes est porte-parole du RPR sur le texte de Ms Voynet. « *On nous oppose que la loi Pasqua n'a pas été appliquée ? Mensonge !* », martèle M. Ollier, qui affirme que « *cent deux textes d'application* » avaient été pris avant le changement de majorité. « *Le texte de Ms Voynet est un simple texte de modification ? Mensonge !* », répète-t-il, en dénonçant un projet de « *rupture* ».

Les autres orateurs du RPR vont décortiquer le projet de loi sur plusieurs thèmes : Eric Doligé (Loiret) s'exprimera sur le rôle du département, Michel Bouvard (Savoie) sur les « *problèmes spécifiques* » de la montagne, Thierry Mariani (Vaucluse) sur le développement du service public en milieu rural, etc. Le RPR agira sans alliance avec l'UDF ni avec DL, qui ont une vision de l'aménagement du territoire plus décentralisée que la sienne. Serge Poignant (RPR, Loire-Atlantique) opposera la question préalable, Philippe Vasseur (DL, Pas-de-Calais) soulèvera l'exception d'irrecevabilité, et François Sauvadet (UDF, Côtes-d'Or) demandera le renvoi en commission.

SOLIDARITÉ « PLURIELLE »

Ms Voynet a vécu l'élaboration de ce texte comme un pensum, selon ses proches. Pourtant, elle s'y est mise. Tous les mardis, depuis plusieurs mois, un petit groupe de parlementaires s'est retrouvé autour de la ministre pour faire l'exégèse de son projet. « *Dominique Voynet a découvert l'aménagement du territoire en arrivant au ministère*, confie un député de la majorité. *Elle a une culture associative, mais pas d'élue de "terrain".* » Le 10 décembre 1998, Ms Voynet a passé des heures au banc des ministres, au Sénat, pour un débat sans vote sur l'aménagement du territoire, à entendre les doléances des élus ruraux. Elle a su composer et accepter des compromis.

« *C'est une loi d'orientation, il ne faut pas en attendre autre chose* », résume Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire), porte-parole des Verts. Surtout, ajoute-t-il, « *elle n'a de sens que dans sa globalité* ». Matignon souligne que c'est le texte du gouvernement dans son esemble, pas celui de la seule Ms Voynet. La gauche « plurielle » va défiler en séance. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, devrait proposer un amendement du gouvernement sur le service public de la poste. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, dont le projet de loi sur les interventions économiques des collectivités locales n'a toujours pas été arbitré en conseil des ministres, a tenu à venir présenter une disposition sur les « *maisons de service public* », sortes de guichets uniques en zones rurales. Le cabinet de M. Chevènement viendra donner un « coup de main » sur les articles qui intéressent les deux maisons...

Cl. F. et B. J.

Les élus départementaux redoutent la création d'un nouvel échelon

MÉNAGER, plutôt qu'aménager, le territoire. En acceptant d'adjoindre à son portefeuille « naturel » de l'environnement le ministère de l'aménagement du territoire, Dominique Voynet s'était fixé un objectif : faire passer la formule fétiche des Verts – le « développement durable » – dans les priorités d'une future loi. Dans les mots, le pari est gagné, puisque le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale par Ms Voynet s'intitule « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire » (LOADDT). L'exposé des motifs est clair : il s'agit d'« *optimiser les ressources sur le long terme, en combinant préservation de l'environnement, efficacité économique et équité sociale* ».

Chemin faisant, Ms Voynet a rêvé d'une autre victoire : transférer aux régions les prérogatives de l'Etat et, surtout, celles des départements en matière d'aménagement du territoire. Là, elle s'est heurtée à ses collègues du gouvernement, puis au lobby « départementaliste » de l'Assemblée. Mille deux cents amendements ont été déposés, dont cent cinquante, approuvés par la commission de la production et des échanges, seront discutés pendant deux semaines en séance publique. « *Les élections régionales sont tombées au milieu de l'élaboration du projet de loi*, explique Ms Voynet. *L'issue des scrutins a terni leur crédit. Le moment était donc mal choisi pour un texte ultrarégionaliste.* »

L'examen du projet en commission a largement remanié la portée du « pays », principal outil de la loi. « *Cent trois amendements ont porté sur les pays* », recense Philippe Duron (PS), rapporteur du texte. Le « pays » n'est pourtant pas une invention de Ms Voynet. Créé par la loi sur l'aménagement du territoire du 4 février 1995, il devait, dans l'esprit de Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, se substituer à l'arrondissement.

Le projet Voynet lui ôte sa dimension de territoire aux « *contours définis à l'avance par l'administration* », mais lui confère une nouvelle dimension. Le pays est d'abord un « *territoire de projet* », un cadre d'action pour permettre à plusieurs communes de définir des objectifs en matière de développement économique, social, culturel, touristique. Le texte prévoit que les pays pourront se constituer en syndicats mixtes et « contractualiser » avec l'Etat pour obtenir des fonds de ce dernier, ainsi que des régions et de l'Union européenne. C'était assez pour susciter les inquiétudes des élus, prompts à voir dans le pays l'avènement d'un nouvel échelon administratif, concurrent du canton. Un amendement vise à rétablir le droit de regard du département sur la reconnaissance d'un « pays ».

PLANIFICATION DES SERVICES

Les députés se sont moins préoccupés de l'agglomération, objet du projet de loi Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité, qui sera discuté à partir du 3 février par l'Assemblée nationale. Ils ont bataillé sur un autre terrain pour limiter la portée novatrice du texte de Ms Voynet, dont le troisième « étage » concerne la planification et la mise en réseau des équipements et des services sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020. Au schéma national de services, prévu par la loi Pasqua, mais jamais mis en vigueur, le texte substitue huit schémas sectoriels de services collectifs. Aux six existant – enseignement supérieur, équipements culturels, santé, information, transports de marchandises et transports de voyageurs –, la ministre propose d'en ajouter un sur l'énergie et un autre sur les espaces naturels et ruraux.

Toutes tendances confondues, les députés ont suivi Jean-Michel Marchand (Verts, Maine-et-Loire) pour demander que les huit schémas collectifs soient ratifiés par un office parlementaire *ad hoc*, et non pas seulement validés par décrets, comme le prévoyait le gouvernement.

B. J.

Pour la ministre de l'environnement, une question de légitimité

ELLE SAIT qu'une épreuve de force l'attend. Mardi 19 janvier, Dominique Voynet devait s'affirmer dans la plénitude de sa fonction de ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle présentait le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire aux députés, qui doivent en discuter pendant deux semaines. C'est le premier texte d'envergure défendu par la ministre. Loin des grands débats d'idées, l'aménagement du territoire est un sujet très technique, qui intéresse tous les élus et laisse attendre des débats serrés.

Ms Voynet a bien compris qu'elle joue sa légitimité de ministre. Il n'était pas question pour elle, dans ce débat, d'apparaître avant tout comme chef de parti. L'épisode de décembre 1998, lorsqu'elle s'était plainte de « *s'être retrouvée en porte-à-faux* » quant à l'arbitrage de Lionel Jospin sur le nucléaire, ne devait pas, non plus, se reproduire. Le premier ministre lui avait reproché, alors, de n'avoir pas assez mis en valeur ses succès, notamment le renforcement du contrôle sur la filière nucléaire. Ces derniers temps, Ms Voynet est apparue beaucoup plus en retrait. Ainsi s'est-elle contentée, après les déclarations de Jean-Pierre Chevènement sur la sécurité, de critiquer l'emploi du mot « *sauvageons* » au sujet des jeune délinquants des banlieues. « *Le remaniement de son cabinet* [à la mi-novembre] *est une bonne chose. Cela a permis une prise de distance avec certaines positions vertes* », estime Philippe Duron, député (PS), rapporteur du projet de loi.

La droite ne lui fera pas de cadeau. Après un automne parlementaire éprouvant pour le gouvernement, l'opposition veut s'affirmer en cette rentrée parlementaire. « *Si elle parle comme son texte est écrit, ça va mal se passer !* », lance Thierry Mariani (RPR, Vaucluse). La ministre doit s'assurer, face à une opposition combative, de l'appui de la majorité « plurielle ». « *Nous, les Verts, nous serons en séance le plus souvent possible pour soutenir notre ministre* », déclare Yves Cochet (Val-d'Oise). Matignon, qui a suivi de près l'élaboration du texte, se veut solidaire. « *Elle donne assez de garanties au gouvernement pour que le problème ne soit pas de notre côté* », affirme le député socialiste Michel Françaix (Oise), qui rappelle toutefois le ressentiment de « *quelques députés très chasseurs* ».

« *Elle n'est pas du tout consensuelle comme Chevènement*, analyse Alain Tourret (PRG, Calvados)). *Ça va être dur pour elle.* » Georges Sarre, président-délégué du MDC (Paris), ne cache pas le mal qu'il pense du texte et annonce son intention de parler « *très franchement* ». « *Il peut y avoir des turbulences, surtout à l'approche d'élections* », prédit le communiste Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine). Ms Voynet va devoir démontrer qu'elle sait « gérer » le pluralisme de la majorité.

Virginie Malingre

Jean-Pierre Sueur, président de l'Association des maires des grandes villes

« C'est tout un système institutionnel qui joue contre la ville ».

« Etes-vous satisfait du projet de loi sur l'aménagement du territoire présenté par Dominique Voynet ?

– Ce projet est en retrait sur les avant-projets pour le monde urbain. L'avant-projet de loi comprenait un titre sur les agglomérations. Il a disparu. Il s'ensuit un déséquilibre entre les passages consacrés à l'espace rural et ceux consacrés aux villes. Or, 80 % des français vivent dans les villes. Nous attendons beaucoup du débat parlementaire.

– La même critique était formulée contre la loi Pasqua de 1994. Y aurait-il une fatalité "ruraliste" en matière d'aménagement du territoire ?

– Du poids des trente-six mille communes à celui du Sénat, en passant par le mode d'élection des conseillers généraux, c'est tout un système institutionnel qui joue contre la ville. J'ajoute que le découpage des circonscriptions législatives, dont beaucoup sont à cheval sur le rural et l'urbain, va dans le même sens : seule une minorité de députés "jouent leur peau" sur l'urbain. Cela explique, par exemple, que l'ensemble des départements n'aient financé que très faiblement la politique de la ville au cours des six dernières années. L'heure est venue d'une seconde étape de la décentralisation, qui tire toutes les conséquences de la révolution urbaine.

– Jacques Chirac a repris, le 4 décembre 1998, à Rennes, l'idée de l'élection des assemblées intercommunales au suffrage universel direct. Le projet de loi Voynet aurait-il pu permettre de faire passer cette réforme ?

– Le président de la République a repris, en effet, cette proposition, avancée depuis 1994 par l'Association des maires des grandes villes de France, mais il n'en tire pas toutes les conséquences quant aux autres niveaux d'administration. Plusieurs membres du gouvernement m'ont dit que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je ne comprends pas pourquoi.

– L'avènement d'un président d'agglomération ne contribuera-t-il pas à créer un nouvel échelon, qui parasitera les autres ?

– Des assemblées intercommunales existent dans presque toutes les agglomérations. Elles prennent des décisions de plus en plus lourdes en matière de logement, d'environnement, d'aménagement, et prélèvent de plus en plus d'impôts. Pourquoi serait-il incongru de consulter les citoyens à ce niveau, où l'on décide désormais de tant de choses, alors que l'on continue de faire voter, tous les trois ans, les habitants des grandes villes dans le cadre du canton, qui ne correspond plus, dans l'espace urbain d'aujourd'hui, à aucune réalité vivante ?

– Ms Voynet y est favorable. Jean-Pierre Chevènement s'y oppose...

– Le projet de loi Chevènement peut permettre un autre pas important en avant, un amendement instaurant, dans toutes les agglomérations de plus de cent mille habitants, la taxe professionnelle unique d'agglomération. Ce serait une grande avancée vers une vraie puissance publique d'agglomération. Le système fiscal actuel joue contre l'aménagement raisonné, solidaire et durable de l'espace urbain.

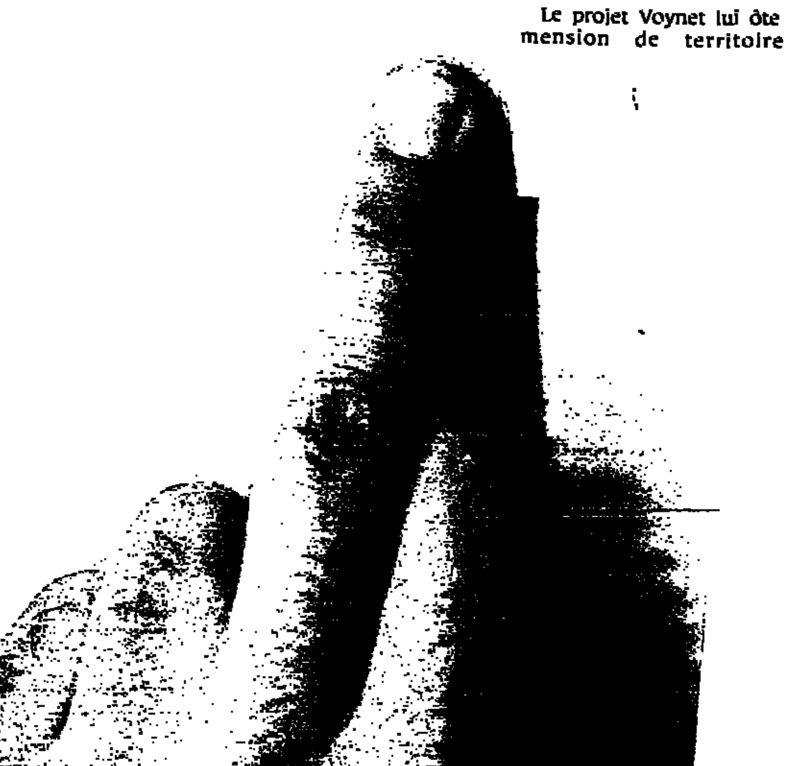
– Aménager le territoire ne devrait-il pas consister à revoir la répartition géographique et sociale des quartiers ?

– J'approuve les orientations de Lionel Jospin et de Jean-Pierre Chevènement en matière de sécurité, mais il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence urbaine. Depuis vingt ans, la ségrégation n'a cessé de progresser. Or, la ségrégation induit la violence. On ne peut lutter contre la "ghettoïsation" grandissante que par une vraie politique de recomposition urbaine. La réparation ne suffit plus.

» Claude Bartolone a obtenu l'accroissement des crédits de la politique de la ville. La loi sur l'aménagement du territoire pourrait permettre d'autres pas en avant. La dotation de solidarité urbaine, affectée aux quartiers qui vont mal, c'est 3 milliards de francs, pour 109 milliards de francs de dotation globale de fonctionnement et 250 milliards de francs, au total, de dotations de l'État aux collectivités locales, soit un peu plus de 1 % de l'ensemble !

» La vérité, c'est que les disparités financières entre les collectivités locales sont énormes, que leurs ressources sont souvent inversement proportionnelles aux difficultés auxquelles elles sont confrontées et que les péréquations ne jouent qu'à la marge. Il y a là un enjeu considérable pour une politique solidaire d'aménagement du territoire. »

Propos recueillis par Béatrice Jérôme



Le Congrès a adopté sans passion la révision constitutionnelle

Les anti-européens ont tenté de perturber la réunion du Congrès, lundi 18 janvier à Versailles, qui permet la ratification du traité d'Amsterdam

A QUOI BON UN CONGRÈS... si même les timbres ne font plus recette ! « *La chose devient banale* », soupirait un parlementaire, lundi 18 janvier, dans les couloirs de l'aile du Midi du château de Versailles. Si banale – il s'agissait, lundi, du septième Congrès depuis juin 1992 – qu'il avait décidé de « *ne rien envoyer, pas même à* [ses] *neuf petits-enfants* ». La plupart de ses collègues ont certes préservé la réputation philatélique du lieu... donnant ainsi un signe supplémentaire de l'ennui qui dominait, à l'heure de voter la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Apparaissant dans les couloirs, le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, reconnaissait, lui-même, qu'on « *s'emmerdait un peu* ».

Faute d'enjeu, nul n'a vraiment prêté attention à la litanie des douze orateurs qui ont succédé au premier ministre à la tribune, tous – hormis les communistes Robert Hue et Michel Duffour, ainsi que le chevènementiste Michel Suchod – favorables à la réforme. Servi par le tirage au sort, le sénateur socialiste et ancien garde des sceaux Robert Badinter, premier intervenant, a bien tenté quelques formules. Sans grand succès. « *Même Badinter n'était pas à la hauteur de lui-même* », jugeait le député radical de gauche Alain Tourret (Calvados), en concédant : « *On est un bon avocat à partir du moment où il y a un doute, où l'on doit gagner.* » Un silence poli régnait dans les tribunes. Charles Pasqua, qui est arrivé entouré de ses conseillers, a eu quelques difficultés à faire accepter la présence de l'un d'entre eux, William Abitbol. Ce dernier avait crié des tribunes, lors du débat à l'Assemblée, un vibrant « *Référendum !* » qui lui avait valu d'être expulsé par les huissiers. Sitôt sorti de l'hémicycle, le conseiller de M. Pasqua a retrouvé de la voix, pour se moquer de l'orateur RPR, le sénateur europhile Michel Barnier, surnommé « *le cabri de M. Séguin* ».

Pour tromper l'ennui, chacun a lu entre les lignes des discours comme dans le marc de café, afin d'y deviner les contours du paysage pour les élections européennes. « *On écoute Douste* [Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée] *en se demandant s'il en fait assez pour prétendre conduire une liste séparée. On entend Hue en se disant que ça va être dur pour lui. entre Laguiller et Cohn-Bendit* », racontait Michel Françaix, député socialiste de l'Oise, avant de compatir sur le sort qui attend, selon lui, le premier secrétaire du PS, François Hollande : « *Le militant que je suis trouve que c'est le meilleur candidat. Mais au nom de l'amitié qui nous lie, je suis embêté qu'il y aille.* »

A Versailles comme ailleurs, l'écologiste Noël Mamère était en campagne : « *Le seul discours qui a eu un peu de souffle est celui de Douste.* » Dans les couloirs, on apprenait que M. Hue avait plaidé pour que le très orthodoxe Maxime Gremetz, député de la Somme, figure sur sa liste. « *Hue veut border à gauche* », analysait l'intéressé. A deux pas de là, le député MDC Jean-Pierre Michel avait du mal à se résigner : « *On vote contre la révision constitutionnelle. Demain, en groupe, on discutera de la directive sur l'électricité, à laquelle on va s'opposer. On ne va pas faire tout ça pour être ensuite derrière Hollande ! Ce qui serait bien, c'est que Jean-Pierre* [Chevènement] *conduise une liste MDC. Avec ce qui lui est arrivé, il ferait sûrement plus de 5 %.* »

> « Bayrou ne peut pas admirer la conversion d'Henri IV et regarder d'un mauvais œil celle de Séguin ! »

A droite, on se perdait en conjectures. « *J'entend un peu de tout* », résumait Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat. D'autres feignaient de savoir. François Goulard, député DL du Morbihan, rappelait que le 6 juillet 1998, dans les couloirs du précédent Congrès, relatif à la Nouvelle-Calédonie, il avait déjà donné Philippe Séguin comme tête de liste unique de l'opposition. « *La plupart des élus UDF regrettent ce qui s'est passé en Rhône-Alpes et cherchent un compromis. Ils ne souhaitent pas de liste séparée* », assurait le député DL Claude Goasguen. « *Je crois qu'on va vers deux listes. Depuis Rhône-Alpes, on s'est aperçu qu'on pouvait se débrouiller tout seul* », indiquait, à l'inverse, le sénateur centriste Pierre Fauchon. « *Bayrou ne peut pas admirer la conversion d'Henri IV et regarder d'un mauvais œil celle de Séguin !* », répliquait, à distance, le député RPR Patrick Devedjian.

Le meilleur moyen de tromper l'ennui était encore de sortir. Dehors, avant même l'ouverture de la séance, les anti-Amsterdam ont joué une scène étonnamment anachronique. Etendards à fleurs de lys flottant au vent, drapeaux bleu-blanc-rouge à glands dorés : quelque cinq cents militants de l'Action française, du FN et du Mouvement pour la France (MPF) de Philippe de Villiers sont venus manifester devant les grilles du château. Des insultes vengeresses attendent les parlementaires : « *Traîtres !* », « *Collabos !* », « *Fossoyeurs de la France !* » A l'arrivée des premiers cars, des premières voitures officielles, des œufs et des pierres ont été lancés de la foule, brisant une vitre et faisant dresser le poing du député RPR Patrick Devedjian qui crie son indignation : « *Fascistes !* » Très encadrés par les policiers, une délégation du FN conduite par Jean-Claude Martinez, Martine Lehideux et Marie-France Stirbois s'est avancée jusqu'à l'aile du Midi, où se tient le Congrès, pour y déposer une « *motion de conseil et de remontrance* ».

Vers 17 heures, les membres de l'Alliance pour la souveraineté de la France, que préside le conseiller général des Hauts-de-Seine Francis Choisel, proche de Charles Pasqua, se sont rendus au palais des congrès de Versailles pour y tenir un « *conseil national souverainiste* ». Il y avait là, à trois pas du château, deux cents personnes, pour la plupart âgées, qui font un triomphe au secrétaire général de l'Action française (royaliste) Nicolas Kayanakis, à l'avocat Jean-Marc Varaut, qui défendit Maurice Papon, à Pierre Bernard, le maire (div. d.) de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), à Patrice de Plunckett, ancien directeur de la rédaction du *Figaro-Magazine* ou à Guy Poussy, ancien conseiller général communiste du Val-de-Marne qui fut un des confidents de Georges Marchais.

M. Pasqua avait décidé qu'il ne viendrait pas. M. de Villiers, dont le MPF avait pourtant fourni le gros du service d'ordre, a aussi décliné l'invitation. « *Je ne perds pas de temps avec les groupuscules* », lâchera-t-il dans les couloirs du Congrès. Seule parlementaire présente, la députée (app. UDF) Christine Boutin, radieuse, drapée dans une étole rouge, a eu droit à une ovation. « *En ce jour de Congrès, un seul journal titrait en gros "Abandon de souveraineté", c'est* L'Humanité. *Je l'en félicite* », a-t-elle lancé sous les applaudissements.

Récit du service France

Cent onze parlementaires ont voté contre

LE CONGRÈS a adopté, lundi 18 janvier, le projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, par 758 voix contre 111. La majorité requise – des trois cinquièmes des suffrages exprimés – était de 522 voix. L'Assemblée nationale avait adopté ce texte le 1er décembre 1998, par 469 voix contre 66, et le Sénat, le 17 décembre, par 240 voix contre 34. Au total, 49 parlementaires de plus ont donc, à Versailles, voté pour, et 11 de plus ont voté contre.

● **Ont voté pour.** Parmi les députés : 243 socialistes sur 251 ; 113 RPR sur 138 ; 65 UDF sur 69 ; 42 DL sur 43 ; 21 élus du groupe Radical, Citoyen et Vert sur 34, dont 6 Verts, 13 radicaux de gauche, 2 divers gauche ; 5 non-inscrits sur 7, dont Charles Millon et Jean-Pierre Soisson ;

Parmi les sénateurs : 73 RPR sur 99 ; 77 socialistes sur 78 ; la totalité des 52 élus de l'Union centriste ; 41 républicains et indépendants sur 47 ; la totalité des 22 élus du groupe du Rassemblement démocratique, social et européen ; 4 non-inscrits sur 7.

● **Ont voté contre.** 29 députés communistes sur 36 ; 10 députés du groupe Radical, Citoyen et Vert, dont les 8 députés du Mouvement des citoyens, un radical de gauche, Jean Rigal, et un indépendantiste, Alfred Marie-Jeanne ; 4 députés socialistes (Yvette Benayoun-Nakache, Julien Dray, Yann Galut et Catherine Picard) ;

20 députés RPR : Gautier Audinot et Nicolas Dupont-Aignan, qui s'étaient abstenus à l'Assemblée nationale, Jacques Baumel, Michel Bouvard, Nicole Catala, Xavier Deniau, Jean-Michel Ferrand, Robert Galley, Jean de Gaulle, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Jacques Limouzy, Lionnel Luca, Thierry Mariani, Franck Marlin (qui avait auparavant voté pour), Jean Marsaudon, Jacques Myard, Michel Terrot et Jean Valeix. Philippe Martin, qui avait voté contre, a cette fois voté pour ; ont également voté contre 2 députés UDF (Christine Boutin et Pierre Micaux), 1 député DL (Joël Sarlot) et 1 député non-inscrit (Philippe de Villiers).

Parmi les sénateurs, ont voté contre 23 RPR : Michel Caldaguès, Charles Ceccaldi-Raynaud, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Jacques-Richard Delong, Michel Doublet, Xavier Dugoin, Bernard Fournier, Philippe de Gaulle, François Gerbaud, Adrien Gouteyron, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Christian de la Malène, Edmond Lauret, Paul Masson, Paul d'Ornano, Charles Pasqua, Jacques Peyrat, Alain Peyrefitte, Jean-Jacques Robert, Jean-Pierre Schosteck et Alain Vasselle. Ont fait de même 4 sénateurs républicains et indépendants (Jean-Paul Bataille, Louis Grillot, André Pourny et Charles Revet) ainsi que 2 non-inscrits (Philippe Darniche et Bernard Sellier).

Se sont également prononcés contre la révision constitutionnelle le sénateur socialiste Jean-Luc Mélenchon et 14 des 16 sénateurs communistes, républicains et citoyens, dont le chevènementiste Paul Loridant.

● **Se sont abstenus.** 5 députés RPR (Jean Auclair, Jean Besson, Franck Borotra, Jean-Claude Guibal et Jacqueline Mathieu-Obadia) ; 2 députés PCF (Jean-Pierre Brard et Ernest Moutoussamy) ; les 3 députés RCV de la Réunion (Huguette Bello, Claude Hoarau et Elie Hoarau). Parmi les sénateurs, se sont abstenus 1 RPR (Christian Demuynck), 1 républicain et indépendant (Louis Boyer), 1 communiste (Paul Vergès) et 1 non-inscrit (Philippe Adnot).

● **N'ont pas pris part au vote.** 2 députés UDF, dont Valéry Giscard d'Estaing, comme à l'Assemblée nationale, et Maurice Leroy ; 3 députés socialistes (Bernard Cazeneuve, Claude Desbons et Jacques Fleury) ; 5 députés PCF (François Asensi, Gilbert Biessy, Patrick Braouezec, Guy Hermier et Bernard Outin) ; 1 député non-inscrit (Hervé Morin). De même, quatre sénateurs n'ont pas pris part au vote : 2 RPR (René-Georges Laurin et Jacques Oudin), 1 républicain et indépendant (Guy Poirieux) et 1 communiste (Jack Ralite).

La Sécurité sociale et les mutuelles seront en concurrence pour la CMU

Le projet de loi profitera à six millions de personnes

Le gouvernement, qui met la dernière main au projet de loi sur la couverture maladie universelle, a décidé de laisser aux six millions de bénéficiaires de ce dispositif le choix entre une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale ou le recours à une mutuelle. Le texte devrait être voté avant la fin juin.

LES SIX MILLIONS de personnes qui renoncent aujourd'hui à certains soins faute d'assurance complémentaire maladie sont peut-être en train de voir le bout du tunnel. Martine Aubry a confirmé, lundi 18 janvier, en présentant ses voeux à la presse, les grandes lignes du projet de loi instituant une couverture maladie universelle (CMU), qui doit être soumis au conseil des ministres en février, puis adopté par le Parlement avant la fin du mois de juin. La ministre de l'emploi et de la solidarité a annoncé que ces « exclus de la santé » auront le choix entre deux formules : s'assurer auprès de la caisse de « Sécu » de leur lieu de résidence, qui gérera l'ensemble de leur couverture maladie, ou choisir une mutuelle pour leur complémentaire.

Ces dernières semaines, Mme Aubry hésitait entre deux solutions : un dispositif centralisé confié aux seules caisses de Sécurité sociale, comme le souhaitait les associations caritatives, certains syndicats et une partie de la gauche ; ou une formule dite « partenariale », associant mutuelles et compagnies d'assurances au financement et à la gestion de la CMU (*Le Monde* du 15 janvier). Pour Mme Aubry, le premier avait « *l'avantage de la simplicité* », le second permettait de « *traiter ceux qui ont la CMU comme les autres Français, qui peuvent choisir une mutuelle ou une assurance* ». Pour ne mécontenter personne, mais aussi répondre à la diversité des situations, le gouvernement a donné aux bénéficiaires de la CMU un choix qui, selon Mme Aubry, « *combine les avantages des deux formules* ».

Le gouvernement se donne quelques jours pour boucler son projet. Le coût net de la CMU, évalué à environ 6 milliards de francs par an (soit 1 % des dépenses annuelles d'assurance-maladie ; 914 millions d'euros), sera pris en charge par l'Etat d'un côté, les organismes complémentaires (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance) de l'autre, selon une clé de répartition qui fait encore l'objet d'âpres négociations avec les mutuelles. Les conseils généraux, qui financent déjà l'aide médicale gratuite de 2,5 millions de personnes pour plus de 8 milliards de francs (1,22 milliard d'euros), transféreront ces sommes à l'Etat.

RÉFORME MAJEURE

Toutes les personnes ayant des ressources inférieures ou égales à environ 3 500 francs par mois et résidant régulièrement en France auront droit à cette couverture. Si elles dépassent ce plafond, elles pourront encore en bénéficier pendant un an, et même avoir un tarif préférentiel de la part des assureurs complémentaires. Les dossiers des six millions de personnes concernées seront instruits par les caisses primaires. Que leur dossier soit géré par la « Sécu » ou une mutuelle, elles auront droit aux mêmes prestations minimales (médecine, optique, dentisterie, etc.), sans avoir à faire l'avance des frais. « *Elles auront une médecine gratuite, des médicaments gratuits, des soins à l'hôpital gratuits* », a confirmé Mme Aubry, qui n'a pas retenu la proposition de la Mutualité de faire payer une cotisation, même symbolique, aux bénéficiaires de la CMU.

La ministre de la solidarité espère « *fortement que les mutuelles se saisiront de ce dossier* », alors que leur première réaction a été très négative. « *Le gouvernement a retenu la plus mauvaise des solutions* », regrette le président de la Fédération nationale de la mutualité française, qui a été reçu, mardi 19 janvier, au ministère de la solidarité. En l'état actuel du projet, estime Jean-Pierre Davant, la formule est « *extrêmement dangeureuse car elle met en concurrence la Sécu, les mutuelles et les assurances pour les populations les plus fragilisées* ».

Malgré ces difficultés, c'est une réforme majeure que le gouvernement a lancée. La France, qui est l'un des pays à consacrer la plus grosse part de sa richesse nationale à la santé (10 %), n'a pas su, jusqu'à présent, couvrir l'ensemble de sa population contre les aléas de la maladie. Car, outre les exclus, qui vivent en marge des circuits économiques, les jeunes et certaines catégories de travailleurs précaires restent très mal protégés. Selon le Centre d'études et de recherches en économie de la santé (Credes), 30 % des ouvriers non qualifiés et 20 % des commerçants, des artisans et des employés n'ont aucune couverture maladie complémentaire.

Jean-Michel Bezat

35 heures : la mise en garde du Medef au gouvernement

LA BATAILLE autour de la seconde loi sur la réduction du temps de travail est engagée. A l'issue d'un conseil exécutif de rentrée, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a adressé, lundi 18 janvier, une mise en garde très claire au gouvernement : cette loi qui va, d'ici l'automne prochain, définir les modalités définitives du passage aux 35 heures devra impérativement prendre en compte le contenu des accords de branche. Dans le cas contraire, a prévenu M. Seillière, le gouvernement s'exposera « *à la rupture et à la riposte des entreprises sur le terrain* », tout en se refusant à donner davantage de précisions sur la forme que prendraient ces réactions.

« DÉCENTRALISER LE DIALOGUE SOCIAL »

Il est « *absolument essentiel* » que les négociations de branche sur les 35 heures, « *cette vraie démocratie sociale* », soient « *respectées par le législateur* », a insisté, une nouvelle fois, le numéro un de l'organisation patronale tandis que Denis Kessler, désormais vice-président délégué, enfonçait le clou : « *Si la seconde loi en vient à invalider des accords, cela posera un problème redoutable à toute négociation sociale.* » L'organisation patronale a d'ailleurs prévu de publier, d'ici le 1er mars, son projet pour la deuxième loi à partir du bilan qu'elle tirera des différents accords de branche.

L'organisation patronale entend donc préserver les dispositions qui, à l'instar de l'accord conclu en juillet 1998 dans la métallurgie, lui permettent d'amortir les effets du passage aux 35 heures, par un recours accru aux heures supplémentaires et à la flexibilité horaire. A l'inverse, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a, plusieurs fois, indiqué qu'elle n'étendrait pas l'accord de branche signé dans la métallurgie, en estimant qu'il ne respectait pas « *l'esprit* » de sa loi. De fait, le subtil jeu à front renversé qui a pris place entre gouvernement et patronat depuis l'été 1998 redouble d'ampleur. Le gouvernement, favorable au maintien d'un dialogue au niveau interprofessionnel, n'a de cesse de valoriser les accords de terrain. Le Medef, dont la ligne générale est d'encourager la « *décentralisation du dialogue social au niveau de l'entreprise* », trouve chaque jour un peu plus de mérite aux négociations de branche. « *Près de 6 millions de salariés sont désormais couverts par les accords de branche qui se développent à un rythme impressionnant* », se félicitait, lundi, M. Seillière.

S'il est ainsi prêt à engager un nouveau bras de fer sur les 35 heures, le patronat a montré quelques signes d'ouverture sur l'indemnisation des salariés précaires. Le Medef s'est déclaré prêt à ouvrir une négociation sur ce sujet, au sein de l'Unedic, tout en posant deux conditions très précises. En premier lieu, il demande que le produit de l'alourdissement de la cotisation Delalande sur les licenciements des salariés de plus de cinquante ans soit affecté au régime d'assurance-chômage et non aux caisses de l'Etat. En second lieu, il exige que le gouvernement abandonne son projet « *absurde, tombé de là-haut, sans préavis* » de taxer les entreprises qui recourent de façon abusive aux contrats précaires (CDD, intérim). Si ces deux conditions sont réunies, M. Seillière a déclaré qu'« *il ne serait pas infondé de regarder si cette somme permettrait de s'engager dans une indemnisation un peu plus poussée des jeunes* » sans emploi.

Carolie Monnot

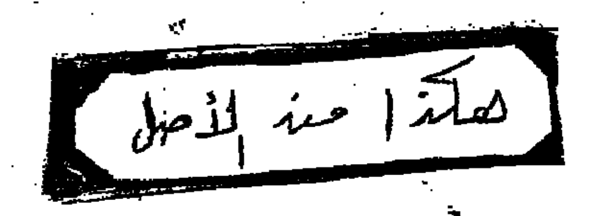
DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES : François Hollande** « *jouera un rôle central dans la campagne européenne* », quelles que soient « *les configurations* », a assuré, lundi 18 janvier, Alain Claeys, chargé de la coordination et de la trésorerie au secrétariat national du Parti socialiste. Alors que le dépôt des candidatures est ouvert depuis le 18 janvier et jusqu'au 19 février, M. Claeys a souligné qu'« *on n'imagine pas le premier secrétaire de la principale formation de la majorité plurielle ne pas être au cœur de cette campagne* ».

■ **CITOYENNETÉ : le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a annoncé,** lundi 18 janvier, lors des vœux à la presse, la création de « *commissions départementales d'accès à la citoyenneté* ». Ces « *Codac* » réuniront les responsables de l'administration préfectorale, des forces de l'ordre et de « *toutes les administrations déconcentrées* » et auront pour but de « *faire accéder les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration, à une pleine citoyenneté* ».

■ **CORSE : José Rossi, président du groupe Démocratie libérale de l'Assemblée nationale, accuse** le gouvernement d'« *hystérie* » et de « *gesticulation* » dans sa gestion du dossier corse. « *L'incantation du retour à l'ordre public a tourné à l'hystérie du pouvoir central. Celui-ci n'a fait qu'indisposer (...) non pas les grands criminels qui dorment toujours tranquilles, comme les assassins de M. Erignac, mais l'ensemble de la population qui n'est en rien responsable* », estime l'ancien ministre, dans un entretien publié, lundi 18 janvier, par le quotidien *Sud-Ouest*.

■ **SYNDICAT : Louis Viannet s'est prononcé,** lundi 18 janvier, à Strasbourg, en faveur d'une « *normalisation des rapports entre les organisations syndicales* ». « *Il n'est pas normal que les dirigeants syndicaux discutent avec les chefs d'entreprise, avec le gouvernement, et que cela prenne des allures d'événement lorsque ces dirigeants syndicaux discutent entre eux* », a ajouté le secrétaire général de la CGT.



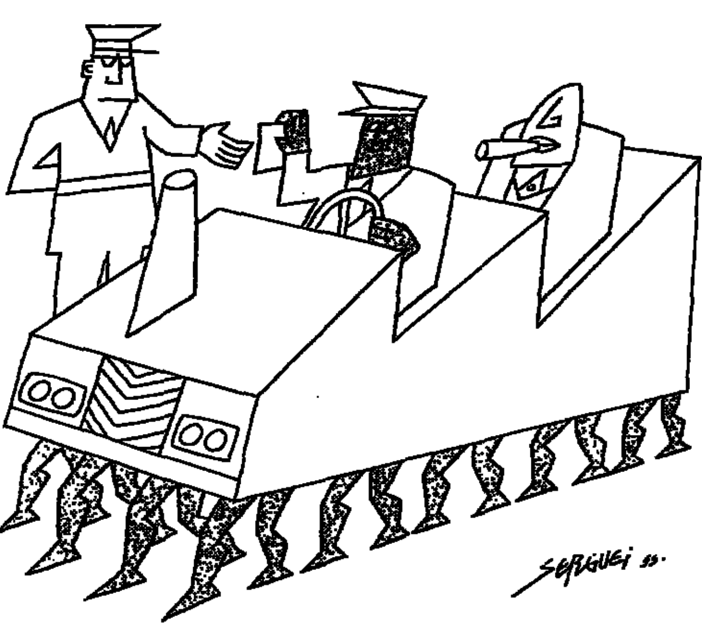
IMMIGRATION L'opération de régularisation des sans-papiers, décidée en juin 1997, offre une enquête grandeur nature sur la France des clandestins. ● POUR 143 000 étrangers ayant déposé un dossier de régularisation, autant auraient préféré ne pas courir le risque d'être repérés, ce qui situe le nombre de clandestins en France aux alentours de 300 000 personnes. ● LES PAYS D'ORIGINE des sans-papiers demeurent les anciennes colonies françaises et ceux dans lesquels la tradition migratoire est ancienne. Contrairement aux idées reçues, les sans-papiers répertoriés sont largement issus des catégories relativement aisées de leur pays d'origine. ● LE CENTRE D'HÉBERGEMENT de Nanterre est le cadre d'une polémique sur l'interpellation de l'un de ses résidents. La préfecture des Hauts-de-Seine se défend d'avoir utilisé le fichier des demandes de régularisation pour trouver son adresse.

Les chiffres de la régularisation révèlent la France des clandestins

L'opération lancée par le gouvernement Jospin offre une enquête grandeur nature sur la population des sans-papiers. Selon une estimation du ministère de l'intérieur, quelque 300 000 étrangers en situation irrégulière vivaient dans le pays en 1997

D'OÙ VIENNENT les immigrés « clandestins » ? Comment vivent-ils en France et combien sont-ils ? Ces questions, qui ne cessent d'alimenter les fantasmes et parfois la démagogie depuis quinze ans, pourraient trouver un début de réponse à l'occasion de l'opération de régularisation décidée en juin 1997 par le gouvernement Jospin, qui s'est pratiquement achevée avec l'année 1998. Au-delà de la polémique non éteinte sur l'utilisation des critères et le sort des déboutés de la circulaire Chevènement, cette procédure offre une enquête grandeur nature sur la France des sans-papiers, la première depuis la précédente opération, en 1981. Les renseignements collectés apparaissent fragmentaires, car aucun questionnaire n'a été proposé aux candidats à la régularisation, à la différence de 1981. Quant au sort des archives recueillies à cette occasion, il n'est pas encore défini. Les documents devraient être confiés à l'Institut des hautes études sur la sécurité intérieure (Ihesi), ainsi qu'à un *« organisme indépendant de type CNRS »*, assure-t-on au cabinet de M. Chevènement. Pourtant, les premiers chiffres établis par le ministère de l'intérieur fournissent déjà d'intéressantes indications.

Pour 143 000 étrangers qui ont osé sortir du bois et déposer un dossier de régularisation, combien ont préféré ne pas courir le risque d'être repérés ? Probablement autant, ce qui établirait à environ 300 000 le nombre total de sans-papiers qui vivaient en France avant l'opération Jospin-Chevènement. Sur ce point crucial, la statistique des demandes ne fournit évidemment aucun renseignement. Imprécise, l'évaluation résulte d'une observation policière : pendant la période où les dossiers pouvaient être déposés, un étranger sur deux parmi ceux interpellés en situation irrégulière pouvait se prévaloir d'une demande de régularisation en cours d'examen.



L'échantillon ainsi établi n'est probablement pas représentatif en raison du caractère spécifique des lieux où s'opèrent les interpellations. Mais cette observation donne enfin une base rationnelle à un chiffre – 300 000 sans-papiers – souvent cité « au doigt mouillé », bien loin en tout cas des *« 1,5 million de clandestins »* agités par le Front national.

PARALLÈLE ENTRE 1981 ET 1997

Enfin, si l'on s'interroge sur l'évolution de l'immigration irrégulière dans le temps, on ne peut qu'être frappé par la coïncidence entre le nombre des candidats à la régularisation en 1981-1982 (145 000 dossiers et 132 000 régularisations effectives) et à celle de 1997-1998 (143 000 dossiers et 80 000 régularisations). *« Dresser ce parallèle n'est pas absurde, car l'immigration irrégulière est un phénomène continu et dynamique, qui ne s'arrête pas sous prétexte qu'on régularise. Aux Etats-Unis, trois millions d'illégaux ont été régularisés en 1986 et aujourd'hui leur nombre est de nouveau estimé à trois millions »*, analyse Georges Tapinos. Ce spécialiste, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, estime que les chiffres de la régularisation reflètent la réalité d'assez près, car *« l'intérêt de la clandestinité existe pour les employeurs, pas pour les travailleurs. Seule une minorité d'entre eux a intérêt à rester dans l'illégalité, si c'est la condition pour garder son emploi »*.

A la continuité du phénomène lui-même répond celle des origines. L'essentiel des candidats à la régularisation provient des anciennes colonies françaises ou de pays avec lesquels la tradition migratoire est ancienne. Ainsi, les Marocains (20 500 dossiers), les Algériens (19 000), les Maliens (10 000) figurent parmi les premiers demandeurs. A niveau égal avec les Congolais, ex-Zaïrois (9 000), on trouve, de façon plus surprenante, les Chinois (9 000). Puis viennent les Tunisiens (8 600), les Turcs (8 000), les Sénégalais (6 500) et les Congolais, Brazzaville (4 000). Moins classiques en France, les Sri-Lankais (1 700), les Philippins (1 900) et les Pakistanais (1 500) sont représentés plus modestement, soit pour des raisons politiques (Tamouls), soit à cause de forts courants d'émigration économique. La forte présence des femmes parmi les ressortissants philippins reflète la réalité de l'emploi irrégulier en France de « bonnes » de ce pays. La faible présence des Russes (159) s'explique en partie par la situation géographique de la France, peu exposée aux migrations de l'Est. Elle dément la crainte, largement répandue au début des années 90, d'un déferlement inéluctable né de l'ouverture de l'URSS.

DISPARITÉ DES POURCENTAGES

L'ordre de ce « palmarès » établi à partir du nombre de dossiers pour chaque pays ne se retrouve pas lorsqu'on aborde les taux de régularisation. La disparité des pourcentages tend à montrer que toutes les nationalités n'ont pas été traitées de la même façon. Ainsi, 87 % des Chinois ont obtenu des papiers, contre 37 % des Turcs. Plus proches de la moyenne (55 %) sont les Algériens (58 %, soit 11 000 régularisés), les Congolais ex-Zaïrois (55 %, soit 5 000 personnes), les Maliens et les Sri-Lankais (50 %). Moins souvent régularisés ont été les Marocains et les Tunisiens (44 %, soit respectivement 9 000 et 3 800 personnes). Certaines nationalités très peu présentes se distinguent par leur taux élevé : 70 % pour les Philippins (1400 sur 1900 candidats) et les Russes (110 sur 159).

Ces distorsions reflètent des profils plus ou moins conformes aux critères établis par la circulaire (liens familiaux en France ou insertion ancienne attestée par sept années de séjour), si l'on admet que les règles ont été appliquées de façon égalitaire. Ainsi, le taux relativement élevé de régularisation chez les Algériens et les ex-Zaïrois reflète la multiplicité des liens familiaux et la mise en œuvre de l'« asile territorial » pour les personnes menacées. A l'inverse, le faible taux concernant les Turcs s'explique par l'insuffisante durée du séjour de certains candidats, selon le ministère de l'intérieur.

Les critères de la circulaire Chevènement eux-mêmes auront été une source de disparités. Les trois quarts des 80 000 régularisations accordées l'ont été sur la base des attaches familiales (dont 19 000 parents d'enfants nés en France, 10 000 conjoints d'étrangers en situation régulière et 10 000 adultes membres de familles constituées de longue date). Ces personnes correspondent pour l'essentiel aux situations insupportables nées de l'application des lois Pasqua. Mais seulement 16 500 « célibataires » (20 % du total) ont pu prouver la réalité de leur travail et obtenir des papiers.

D'autres enseignements de la régularisation écornent des clichés sur l'immigration clandestine. Ainsi, les sans-papiers répertoriés sont largement issus de catégories relativement favorisées dans leur pays d'origine. C'est le cas des Maghrébins, et en particulier des Algériens, pour lesquels la pression est forte chez les *« cadres supérieurs occidentalisés »*, les médecins, les enseignants et les étudiants âgés. La présence de représentants de *« couches moyennes rurales »* chez les Africains (Mali, Sénégal, Cap-Vert) confirme le constat universel selon lequel ce n'est pas *« toute la misère du monde »*, mais souvent la partie la plus dynamique de la population des pays pauvres, qui parvient à émigrer. Quant au constat de l'emploi illégal, parfois ancien, chez de nombreux candidats à la régularisation, il pourrait inspirer l'action politique. Enfin, la grande majorité des demandeurs de papiers sont entrés régulièrement en France. Ils ont demandé l'asile ou sont demeurés sur le territoire au-delà de la validité de leur visa et n'ont pas franchi clandestinement les frontières. C'est plus souvent à Roissy que sur un sentier des Pyrénées que les futurs sans-papiers découvrent la France.

Philippe Bernard

L'exception chinoise

Avec 7 500 réponses favorables sur 9 000 demandes, les Chinois présentent le plus fort taux de régularisation par nationalité. La plupart de ces admissions au séjour ont été accordées sur la base de liens familiaux en France, ce qui traduit la présence d'une importante diaspora. On ne peut exclure que les Chinois aient aussi bénéficié du préjugé favorable dont ils jouissent généralement. Contrairement aux apparences, cette immigration en provenance de Chine continentale n'a rien de neuf. Elle plonge ses racines dans la décision prise en 1914, d'enrôler 140 000 Chinois dans les usines d'armement pour remplacer les Français partis au front, rappelle Emmanuel Ma Mung, responsable de l'unité de recherches Migrinter à l'université de Poitiers. Les immigrés de 1998 proviennent essentiellement de la province du Zhéjiang (Chine méridionale), tout comme les quelque 3 000 ouvriers demeurés en France après 1918. *« Le flux s'est amplifié récemment*, précise M. Ma Mung. *Mais il n'avait jamais cessé, il avait été masqué par l'afflux des réfugiés d'Asie du Sud-Est dans les années 70. »*

Polémique à Nanterre sur l'utilisation du fichier des demandes

AU CENTRE d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Nanterre (Hauts-de-Seine), l'asile est indistinctement donné à sept cents personnes dans la misère, avec ou sans papiers. *« Les étrangers en situation irrégulière sont pratiquement aussi nombreux que les autres résidents*, confie une employée. *Tout le monde le sait, même Charles Pasqua* [président du conseil général des Hauts-de-Seine] *et l'administration, qui ont toujours laissé couler. »*

L'arrestation d'Abdelkader Khallafi, le 4 janvier à 9 h 30, a mis un terme à ce climat de confiance qui devait permettre aux exclus de la « maison de Nanterre » de *« retrouver un peu d'espérance »*. Sans prévenir la direction, les gendarmes sont venus chercher cet Algérien de vingt-sept ans dans les locaux même du CHRS, où il résidait depuis plusieurs années. Placé le soir même en rétention administrative, « Kader » aurait été expulsé vers l'Algérie le 8 janvier s'il ne s'était pas entre-temps coupé les veines du poignet. *« Il était recherché*, précise la gendarmerie de Nanterre. *Son adresse est tombée et on nous a demandé d'aller vérifier s'il était là. »*

Au CHRS, personne ne connaît les raisons pour lesquelles Abdelkader Khallafi a été interpellé. On n'imagine pas que ce garçon *« adorable, toujours souriant »*, ait pu commettre un autre crime que celui d'être resté en France alors que l'administration avait rejeté sa demande de régularisation. Depuis son interpellation, mesure *« sans précédent »*, la direction de l'établissement public redoute le *« début d'un processus »* qui viserait, après Kader, tous les déboutés de la circulaire Chevènement dont la préfecture possède désormais les coordonnées.

Face à l'indignation d'une partie du personnel et des associations de soutien aux sans-papiers, le préfet des Hauts-de-Seine a dû publier un communiqué dans lequel il dissipait toute ambiguïté : Abdelkader Khallafi n'a pas été interpellé *« en qualité de demandeur de régularisation débouté, mais en raison de trois condamnations pénales, assorties de peines d'interdiction temporaire (de dix ans) du territoire national »*.

« LÀ OÙ IL Y AVAIT UNE ADRESSE »

M. Khallafi faisait en outre l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion depuis le 10 février 1994, motivé *« par des condamnations pénales pour divers délits »*, *« des vols et des condamnations pour séjour irrégulier »*, précise la préfecture : une circonstance qui l'empêchait de bénéficier, même à titre exceptionnel, d'une admission au séjour en France.

Interdit du territoire depuis des années, Abdelkader Khallafi semblait avoir été oublié par l'administration. *« On ne savait pas où il habitait »*, reconnaissent les gendarmes. Il avait *« disparu dans la nature »*, concède la préfecture de Nanterre. Celle-ci aurait-elle retrouvé sa trace en enregistrant sa demande de régularistaion ? C'est ce qu'indique le parquet du tribunal de Nanterre, pour qui cet Algérien, en France depuis 1991, *« n'aurait jamais été interpellé à son domicile si sa demande de régularisation n'avait pas été examinée et rejetée. Les gendarmes saisis par la préfecture sont allés là où il y avait une adresse »*.

« Il a malheureusement commis l'erreur de solliciter sa régularisation alors qu'il n'aurait pas dû se trouver sur le territoire », ajoute l'avocate commise d'office qui l'a assisté au tribunal.

La préfecture des Hauts-de-Seine dément avoir transmis les coordonnées de M. Khallafi aux gendarmes. Elle estime que les promesses gouvernementales selon lesquelles la police n'irait pas rechercher à leur domicile les sans-papiers déboutés n'a pas été mise en cause. Au cabinet du préfet, on estime en revanche que l'utilisation à des fins policières des adresses fournies par les sans-papiers dont la demande de régularisation a été rejetée *« n'aurait rien de choquant pour une personne ayant fait l'objet d'une interdiction du territoire français »*.

Placé en chambre carcérale à l'hôpital Max-Fourestier de Nanterre, Abdelkader Khallafi est sorti libre, vendredi 15 janvier, et a été pris en charge par le collectif des sans-papiers des Hauts-de-Seine. L'arrêté d'expulsion et les jugements d'interdiction du territoire demeurent. Les gendarmes connaissent son adresse. La procédure recommencera s'il est de nouveau interpellé.

Alexandre Garcia

Les Chinois régularisés créent leur association d'entraide

LE LICENCIEMENT de Lin Ye, employée d'un atelier de confection, a été un jeu d'enfant pour son employeur du quartier du Sentier à Paris. Il lui a demandé de signer des papiers. Elle n'en a pas saisi le sens. C'était une lettre de démission. Comme beaucoup de Chinois qui vivent et travaillent entre compatriotes, cette femme de quarante ans ne maîtrise pas la langue française en dépit de dix années de séjour à Paris.

Depuis que le patron de l'atelier avait appris que Mme Ye était enceinte, il lui confiait systématiquement les tâches les plus difficiles, pour l'amener à s'en aller. Mais elle savait que son travail était la condition *sine qua non* pour obtenir des papiers en France. Elle devait tenir. Elle a été régularisée en juillet 1998. Son statut légal lui permettait d'obtenir des allocations de maternité et des indemnités de chômage. Elle ne les aurait pas obtenues sans l'aide de l'Association sino-française d'entraide et d'amitié (Asfea), récemment créée spécialement par les Chinois nouvellement régularisés, membres du « troisième collectif des sans-papiers ».

« QUATORZE HEURES PAR JOUR »

« Les Chinois acceptent de travailler dans des conditions que les Français refuseraient, explique Tingjin Jia, interprète de l'Asfea. *Dans la confection, les sans-papiers travaillent jusqu'à quatorze heures par jour, parfois sans lumière, sans chauffage en hiver. Ceux qui ont des papiers s'accrochent à leur travail déclaré, même dans des mauvaises conditions, pour pouvoir renouveler leur carte de séjour. »*

L'association a été créée pour faire valoir les droits des anciens sans-papiers auprès des employeurs, qui peuvent être tentés de les licencier après leur régularisation, et pour promouvoir leur intégration dans la société française. *« Nos amis français interviennent auprès des employeurs pour rétablir la justice*, explique le président de l'Asfea, qui se fait appeler Hong Diseng. *C'est ainsi que Mme Ye a pu accéder à ses droits. Mais pour éviter qu'à l'avenir nos compatriotes signent n'importe quel papier, pour qu'ils sachent rédiger une demande ou se plaindre eux-mêmes, nous organisons des cours de français. »*

Peu à peu, les mœurs changent dans ce milieu très imprégné par la tradition. Les jeunes Chinois sans papiers récemment arrivés en France sont sortis de leur réserve en manifestant dans la rue pour la régularisation. La création de l'association ressemble à un nouveau pas vers l'intégration.

K. N.

Hassan Sidibé : l'espoir dans dix mètres carrés promis à la démolition

HASSAN SIDIBÉ vit en France depuis huit ans, sans papiers. Malien, il est venu illégalement, *via* la Belgique, dans ce pays qu'il imaginait tel que son père, commerçant, l'avait décrit : prospère et juste. Son espoir était de trouver du travail pour aider sa famille. Avec sa femme et leurs deux filles de trois et quatre ans, Hassan habite aujourd'hui Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), dans une pièce de dix mètres carrés. La bâtisse est promise à la démolition. Le père de la famille, fatigué mais souriant, ne se plaint pas. *« Nous avons le nécessaire : l'électricité, l'eau* [froide], *le four à gaz. »* Hassan et son épouse survivent, entre le travail au noir et les dons de la Cimade (association protestante d'aide aux étrangers) pour les enfants.

Lorsqu'il est arrivé en France, Hassan Sidibé a pu, un temps, travailler légalement, en tant que demandeur d'asile. Employé sur des chantiers, il gagnait alors 6 000 francs (914,63 euros) par mois et pouvait se permettre de louer un appartement correct à 2 500 francs (381,09 euros). Mais le statut de réfugié ne lui a pas été accordé et les autorités l'ont invité à quitter le territoire. Il est resté à Paris, sans papiers. Il a travaillé au noir dans la construction mais a été rapidement interpellé par la police. Condamné à six mois de prison et cinq ans d'interdiction du territoire, il n'a pas été reconduit à la frontière à sa sortie de détention.

Cette décision judiciaire l'a empêché de demander à bénéficier de la circulaire de régularisation. En mars 1998, lorsqu'il a rejoint les sans-papiers qui voulaient occuper l'église Sainte-Elisabeth, à Paris, il a été à nouveau interpellé. Mais les trois bus destinés à conduire les manifestants à la préfecture de police ne pouvaient contenir tous les sans-papiers. *« Ceux qui ne pouvaient rentrer dans les bus ont été invités à rentrer chez eux »*, assure Hassan Sidibé. Il en faisait partie mais il n'a pas voulu laisser ses camarades. Avec sa femme, ses enfants et quelques amis, il a pris le métro pour manifester sous les fenêtres du centre de rétention et réclamer *« le droit de vivre et de travailler comme tous les gens »*.

« IL NE FALLAIT PAS FAIRE D'ENFANTS »

« Sans papiers nous n'avons rien : pas de travail, pas de sécurité sociale, rien. Une assistante sociale à qui j'ai demandé un jour de l'aide pour faire manger mes enfants m'a répondu que si je n'avais pas de moyens, il ne fallait pas faire d'enfants. » Hassan dit qu'il n'est pas découragé, que jamais il ne rentrera au Mali. Sa vie est en France. Ses enfants vont à l'école maternelle. L'espoir est revenu depuis que sa femme a été régularisée, depuis qu'il a été assigné à résidence, ce qui suspend l'effet de son interdiction du territoire. En attendant les papiers, il continue sa vie illégale, à la vue de tous.

K. N.



des clandestins

Le parquet de Montpellier ouvre une enquête sur les pratiques de SOS-Psy

Médecins et psychiatres dénoncent cette association de psychothérapie par téléphone

Une enquête préliminaire sur le fonctionnement de SOS-Psy, une association proposant depuis novembre 1998 des consultations psychothérapiques par téléphone, vient d'être ouverte par le parquet de Montpellier (Hérault). Les pratiques de cette association ont suscité, ces dernières semaines, une vive polémique dans les milieux ordinaux et psychiatriques qui jugent ces pratiques « inacceptables ».

LE PARQUET DE MONTPELLIER (Hérault) vient d'ouvrir une enquête préliminaire destinée à contrôler le fonctionnement de l'association SOS-Psy, qui propose, depuis novembre 1998, des consultations de psychothérapie par téléphone. L'enquête, confiée au service régional de police judiciaire, vise surtout Gérard-Juan Uribe, le président-fondateur de cette association.

Condamné à douze reprises par le passé à des peines, dont certaines de prison ferme, dans des affaires d'escroquerie, de vol et d'attentats à la pudeur notamment, M. Uribe est actuellement visé par deux informations judiciaires ouvertes à Montpellier par le juge d'instruction Claudine Laporte : l'une pour escroquerie, au préjudice de l'association Enfants sans frontières, et l'autre à la suite de deux plaintes pour agression sexuelle sur mineur de moins de quinze ans.

M. Uribe ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune mise en examen, et sa responsabilité dans ces affaires n'est en rien démontrée. Le procureur de la République de Montpellier souhaite toutefois s'assurer que l'association SOS-Psy n'a pas d'autre objet que celui, officiellement affiché, d'assister les personnes en situation de détresse.

La création de cette association et la publicité faite sur ce thème par M. Uribe alimentent depuis quelques jours une vive polémique, les responsables ordinaux et les syndicats de psychiatres condamnant sans nuance une telle initiative.

Les membres de SOS-Psy proposent en effet des consultations de *« psychothérapie »* par téléphone avec règlement par carte de crédit. L'association se présente comme un *« service adapté aux besoins de chaque cas »* offrant *« la garantie d'avoir au bout du fil une oreille non seulement attentive mais spécialisée, un thérapeute professionnel »*. Elle entend aussi pallier l'absence de disponibilité des praticiens et des services d'urgences psychiatriques.

6 FRANCS LA MINUTE

Selon l'association, le contact téléphonique offre d'autre part un gain de temps et d'argent, mais aussi une totale discrétion. L'appel est facturé 90 francs (13,72 euros) le premier quart d'heure, soit 6 francs (0,91 euro) la minute. Une consultation, non remboursée, peut ainsi rapidement atteindre des sommes de l'ordre de 500 francs (76,22 euros) à 1 000 francs (152,44 euros).

Initialement, les responsables de l'association expliquaient que cette dernière était composée de seize personnes – psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes et psychiatres –, qui travaillaient en se relayant jour et nuit et qui, en fonction des problèmes psychologiques de leurs interlocuteurs, pouvaient les diriger vers d'autres praticiens. Après quelques semaines d'existence, SOS-Psy était, selon ses promoteurs, représentée dans vingt-trois départements.

Le discours, aujourd'hui, n'est plus le même. *« C'était une erreur que de dire que nous avions, parmi nous, des psychiatres*, a confié au *Monde* Carol Poulin, psychothérapeute membre de l'association. *Les seuls contacts que nous pouvons avoir avec des médecins concernent les personnes qui ne relèvent pas de notre compétence et auxquelles nous pouvons conseiller de prendre contact avec un spécialiste médical. »*

Cette précision fait suite aux critiques, très sévères, émises notamment par le syndicat des psychiatres français, pour qui *« la pratique de soi-disant "psychothérapies" par téléphone, en dehors de tout contact direct et, qui plus est, de toute démarche et conséquence médicale, est inacceptable et dangereuse pour les personnes en souffrance psychique qui y auraient recours »*. Ce syndicat ajoute, à propos de l'activité de SOS-Psy, que *« son caractère lucratif surajouté paraît contraire à toute éthique et déontologie médicales. »*

Marcel Danan, psychiatre et président de l'ordre des médecins de l'Hérault, a pour sa part mis ses confrères en garde, regrettant de ne pouvoir lui-même déposer plainte, cette association n'étant pas constituée de médecins.

Pour le professeur Bernard Glorion, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, une telle initiative *« n'est pas acceptable »*. Selon lui, si le téléphone peut être un outil fort utile (par exemple en cas de situation d'urgence ou de conseils demandés par un patient connu du praticien), il ne peut en aucune façon se substituer au contact personnel, indispensable pour établir un diagnostic et prescrire une thérapeutique. *« Ces règles élémentaires et fondamentales valent également pour la pratique psychiatrique*, a déclaré le professeur Glorion au *Monde*. *D'autre part, si cette association, comme on peut le craindre, se contente d'orienter vers un praticien, il s'agit d'un rabattage. Si elle prétend assurer des consultations thérapeutiques, elle prend des risques majeurs. Il y a là, en termes de santé publique, un véritable danger face auquel la direction générale de la santé ne pourra pas ne pas prendre des mesures restrictives. »*

Jean-Yves Nau (avec Jacques Monin, à Montpellier)

Une profession sans statut légal

La polémique suscitée par la création de l'association SOS-Psy trouve pour partie son origine dans les ambiguïtés de la profession de « psychothérapeute » et des diverses pratiques de « psychothérapies ». On estime aujourd'hui en France à 12 000 environ le nombre de personnes qui exercent, en dehors de tout statut légal, la profession de psychothérapeute.

Un mouvement a été lancé voici plus d'un an pour obtenir une réglementation de cette activité (*Le Monde* du 4 décembre 1997). *« La pratique spécialisée des psychothérapies demande à la fois une formation et une compétence à la clinique psychiatrique et à la technique psychothérapique,* indique le syndicat des psychiatres français. *Elle est, en France, largement pratiquée par l'ensemble des psychiatres. Ces suivis sont, d'autre part, pris en charge par l'assurance-maladie aux tarifs conventionnels usuels dès lors qu'ils sont médicalement justifiés et pratiqués par des médecins en ayant la compétence. »*

Les propos apeurés d'un ancien intermédiaire de l'OM

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Spiros Karageorgis s'en est tenu à sa promesse : il s'est présenté, lundi matin 18 janvier, à la barre du tribunal correctionnel de Marseille, afin d'être jugé, en solitaire, pour son rôle dans le scandale à tiroirs des comptes de l'OM durant les années Tapie. Le 4 juillet 1997, cet *« intermédiaire »* athénie avait été condamné à 18 mois d'emprisonnement, assortis d'une amende d'un million de francs. Mais il n'avait pas pris part au procès. Ce n'est qu'après que la cour d'appel d'Aix-en-Provence eût sensiblement réduit les peines infligées aux anciens dirigeants de l'OM, Bernard Tapie en tête (*Le Monde* du 5 juin 1998), que les juges purent enfin mettre un visage sur son nom. M. Karageorgis se constitua prisonnier, le 21 septembre 1998. Le mandat d'arrêt dont il était l'objet fut levé, il fut aussitôt relâché et jura de revenir s'expliquer.

Il est donc revenu, mais ses explications sont maigres. *« J'ai une passion pour le football et je lui ai rendu service »*, a-t-il dit à ses juges. Il n'a rien avoué, rien révélé. De lui, le tribunal a simplement appris qu'il exerçait la profession de *« courtier en finances »*, qu'il avait vécu en Suisse, travaillé dans une banque et qu'il parlait *« cinq ou six langues couramment »*. De l'OM, M. Karageorgis a évoqué l'*« ambiance nouveau riche »*. Suit l'énumération d'une série de fausses factures, rédigées à l'entête de sociétés fictives, immatriculées au Panama, puis en Suisse – *« On m'avait demandé*, dit-il, *d'avoir une adresse européenne parce que c'était mieux... »* Au total, 26 millions de francs ont transité par ses comptes. L'OM payait, il restituait l'essentiel des sommes, en espèces, à ses dirigeants. *« A qui exactement ? »*, interroge l'avocat de la ligue de football, Jean Appietto. *« Je le déposais à ma banque suisse qui, par compensation, le ressortait à Paris, à la banque Paribas, place de l'Opéra »*, répond l'intermédiaire. La piste conduit ainsi à une impasse. Le président avance l'hypothèse de la *« corruption »*, dont l'ombre plane toujours sur ce dossier. *« J'exècre la corruption*, répond-il, dans une molle indignation. *Si j'avais le sentiment d'avoir donné 100 000 francs qui auraient servi à de la corruption, je le dirais. »*

« TENTATIONS »

A la barre depuis deux heures, il bredouille, s'embrouille, bute sur le nom des clubs – jamais sur celui des banques. *« Dans le football, il y a beaucoup d'argent*, concède-t-il. *Il y a des tentations. Certains y succombent. »* Le tribunal insiste. Il baisse les yeux, s'excuse : *« Je ne peux accuser personne sans preuve »*. Il semble apeuré. Reviennent en mémoire les mots qu'il confia un jour à un juge suisse, quand il évitait la France : *« Pour des raisons que je ne peux pas indiquer, il en va de ma sécurité face aux dirigeants de l'OM »*. Sévère, la représentante du parquet demande la confirmation de sa peine. *« Ne faites pas de lui un bouc émissaire »*, plaide son avocat. L'OM de M. Tapie a laissé derrière lui un passif de 250 millions de francs. Ses anciens dirigeants ont été condamnés à en rembourser une partie. Mais une légèreté procédurale a conduit à ce paradoxe cruel : seul M. Tapie n'aura rien à payer...

Jugement le 26 février.

Hervé Gattegno

Un procès en diffamation oppose Michel Giraud à Claude-Annick Tissot

Les marchés publics au centre du conflit

AU DÉTOUR d'un procès en diffamation, le tribunal correctionnel de Paris a commencé à se plonger, lundi 18 janvier, dans le dossier politiquement sensible des marchés publics de la région Ile-de-France. Michel Giraud, ancien président (RPR) du conseil régional, poursuivait en effet Claude-Annick Tissot, élue du même parti, qui fut un temps présidente de la commission d'appel d'offres du conseil régional.

PROCÈS

M. Giraud s'estimait diffamé par un article publié dans *L'Evénement du jeudi*, le 12 juin 1997, sous le titre : « Claude-Annick Tissot accuse : il y avait un chef derrière les soldats, Michel Giraud ». Dans cet entretien, Mme Tissot évoquait des dysfonctionnements dans les procédures d'attribution des marchés de travaux publics, en particulier des lycées. Elle dénonçait un système *« un peu mafieux »* mis en place par M. Giraud.

Ce conflit entre élus RPR devrait connaître d'autres développements judiciaires puisqu'une instruction est toujours en cours à Paris (*Le Monde* daté 1er-2 novembre 1998) à propos des rénovations des lycées franciliens. Mais cela n'a pas empêché la dix-septième chambre, présidée par Martine Ract-Madoux, de s'attarder d'ores et déjà sur le fond du dossier. De fait, les débats sont allés bien au-delà d'un « simple » article de presse et M. Giraud s'est retrouvé à plusieurs reprises en position de prévenu.

Mme Tissot, qui a démissionné de ses fonctions en mai 1996, a en effet confirmé ses accusations. *« Les irrégularités que j'ai pu constater*, a-t-elle indiqué, *visaient toutes à limiter la concurrence, voire à l'éliminer complètement. Elles ont entâché toutes les procédures de marchés publics. »* Très critique à l'égard de l'ancien président du Conseil régional et de ses plus proches collaborateurs, Mme Tissot a évoqué *« un système Giraud »*. *« Un jour*, a-t-elle rappelé, *on m'a dit que j'allais faire couler le BTP. J'ai compris que j'avais contrarié tout le monde. »*

Forte d'une connaissance très pointue du dossier, l'ancienne présidente de la commission d'appels d'offres a affirmé que M. Giraud était *« au courant »* des irrégularités commises. Interrogée sur la *« finalité »* de ce *« système »*, Mme Tissot a laissé entendre que l'argent ainsi dégagé aurait bénéficié à des élus. Elle a également rappelé les circonstances de son départ. A l'entendre, M. Giraud serait intervenu auprès de l'Elysée pour qu'elle soit poussée à *« démissionner »*. Une thèse que M. Giraud a vivement contesté, indiquant au contraire qu'il avait longtemps fait preuve d'*« indulgence »* à son égard.

« MENACES »

Lors de ses nombreuses interventions, la présidente Ract-Madoux a souligné que les propos de Mme Tissot sur les marchés publics étaient confortés par plusieurs éléments. D'abord, un rapport de la chambre régionale des comptes, rendu public en mars 1997, auquel la magistrate a fait référence pour contredire M. Giraud. Ensuite, un témoignage écrit, transmis au tribunal par l'ancien directeur des affaires financières de la région, Didier Selles. Dans ce courrier de douze pages ce dernier apporte son soutien à Mme Tissot. Il dénonce à son tour des *« irrégularités »*, ainsi que des *« menaces voilées ou directes »* et des *« tentatives d'intimidation »*.

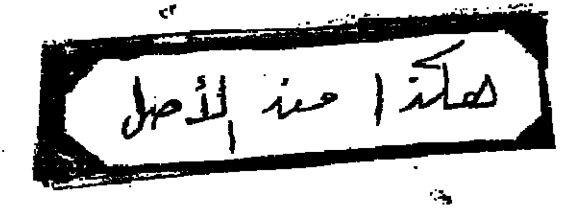
Appelé à la barre, M. Giraud s'est insurgé contre ces mises en cause. Jurant n'avoir *« jamais demandé la tête de Mme Tissot »*, il s'est dit atteint dans son *« honneur »*. Reconnaissant tout au plus des *« irrégularités administratives »*, il a cherché à démontrer qu'il avait lui-même mis un terme à certaines pratiques antérieures à son élection. *« Mme Tissot a des motivations que je ne perçois pas »*, a-t-il indiqué à propos des accusations, répétées et précisées, portées par la partie adverse. *« Dans toute ma vie publique*, a-t-il insisté, visiblement tendu, *je n'ai jamais perçu 1 franc de qui que ce soit. »* L'audience devait se poursuivre, mardi 19 janvier, avec les plaidoiries des avocats et le réquisitoire du substitut, Bénédicte Pasquet.

Philippe Broussard

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a signé,** lundi 18 janvier à Saint-Quentin (Aisne), le premier « contrat de réussite » en réseau d'éducation prioritaire (REP). Constitué de quatre zones d'éducation prioritaires (ZEP), le réseau s'engage à atteindre des objectifs, notamment en matière de maîtrise de la langue. *« Je vais veiller évidemment à ce que dans les ZEP il n'y ait pas diminution des moyens »*, a déclaré Mme Royal à l'attention des enseignants.

■ **CONTAMINATION : une dizaine de personnes hospitalisées à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre** (Val-de-Marne) ont été contaminées par une bactérie de la peau baptisée *Acinetobacter baumnii*, entre novembre 1998 et janvier. Deux personnes qui *« présentaient un état général très altéré »* sont décédées les 12 et 13 décembre 1998 à la suite de cette épidémie, a précisé, lundi 18 janvier, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Les infections contractées en milieu hospitalier, dites *« nosocomiales »*, provoquent environ 10 000 décès chaque année.



Ile-de-France : trop de projets d'incinérateurs d'ordures ménagères

La surcapacité des équipements prévus par les départements va à l'encontre de la loi qui veut favoriser le tri sélectif. Les préfets vont demander aux conseils généraux de revoir leur plan d'élimination des déchets. L'usine de Vitry, très contestée, n'a pas obtenu son autorisation d'exploitation

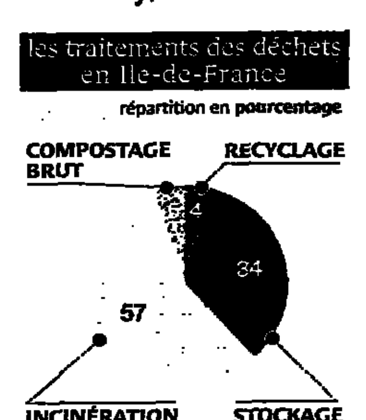
L'ILE-DE-FRANCE ne pourra pas être au rendez-vous : la loi du 13 juillet 1992, qui fixe à 2002 l'obligation de fermeture de l'ensemble des décharges brutes (c'est-à-dire non conformes à des normes strictes d'étanchéité) ne sera pas respectée par la région la plus productrice de déchets ménagers. Quelque 5 millions de tonnes d'ordures sont produites chaque année et 1,7 million de tonnes partent encore en décharge, selon les derniers calculs de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (Iaurif).

Les plans départementaux d'élimination des déchets avaient planifié la construction d'une série d'incinérateurs capables de brûler au total plus de trois millions de tonnes de déchets. La liste des projets est impressionnante : deux usines en Seine-et-Marne (Melun et Monthyon) et un nouveau four à Montereau et à Saint-Thibault ; trois installations dans les Yvelines (Carrières/Poissy, Guerville et Thiverval) ; une usine en Essonne à Vert-le-Grand et deux nouveaux fours à Massy et à Villejust ; deux incinérateurs dans le Val-d'Oise (Sarcelles et Cergy), plus une extension à Argenteuil ; une usine dans les Hauts-de-Seine (Gennevilliers) ; une usine en Seine-Saint-Denis (Tremblay) ; la reconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ; et enfin deux grosses installations dans le Val-de-Marne à Créteil et Vitry.

Or le changement de gouvernement a chamboulé cette course à l'équipement. Après avoir fait un bilan des plans départementaux, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a constaté que, dans l'ensemble des départements d'Ile-de-France, les autorités locales avaient élaboré des schémas faisant une part trop belle à l'incinération au détriment des autres modes de traitement. Le 22 avril 1998, une réorientation radicale de la politique des déchets était décidée : une circulaire fixait à 50 % le niveau national de recyclage. Persuadé que l'équilibre des filières de traitement devait être réexaminé en région parisienne – le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom) tablait sur une capacité d'incinération de 83 % des déchets en l'an 2000 –, le ministère a, à l'automne 1998, demandé aux préfets de revoir leur copie. Les plans ont en effet été bâtis sur une hypothèse de hausse de la production francilienne des déchets.

SURCAPACITÉ

Hypothèse qui s'avère fausse d'après une étude de l'Observatoire régional des déchets (Ordif) mettant en évidence une baisse de la production des ordures ménagères. De plus, les plans départementaux ont sous-estimé l'évolution des comportements des populations et des industriels. Les collectes sélectives connaissent un succès plus important qu'escompté, et les déchets industriels banals sont en régression du fait d'une politique volontariste de certains entrepreneurs. Résultat : les départements d'Ile-de-France ont planifié une surcapacité patente d'incinération. Le premier projet à pâtir de cette réorientation pourrait être l'incinérateur de Vitry : cette énorme usine de 400 000 tonnes de capacité annuelle et d'un coût de 1,5 milliard de francs viendrait s'ajouter à trois usines existantes déjà dans le Val-de-Marne, ce département devenant le plus équipé de France.



Le projet cristallise depuis un an tous les mécontentements : recours en annulation déposés par les associations écologistes, oppositions des conseils municipaux et des populations consultées par référendum organisé par les maires de Vitry et d'Alforville, lettre à la ministre de l'environnement de l'époque, Corinne Lepage... L'incinérateur est même devenu un enjeu majeur des élections législatives dans certaines circonscriptions.

Depuis deux ans, le ministère essaie de gagner du temps afin de faire avancer des alternatives. En novembre 1997, le préfet du Val-de-Marne, Francis Idrac, avait refusé le permis de construire de l'usine déposé par le Syctom. Motif invoqué : le trafic des camions apportant les ordures dans l'usine est trop important. Un deuxième permis de construire, conforme aux exigences préfectorales, est déposé à l'automne 1998. L'autorisation est accordée en décembre.

Mais le délai d'instruction du permis d'exploitation, document sans lequel l'usine, même construite, ne peut démarrer, est prorogé d'un an. Le préfet justifie cette prolongation de l'instruction du dossier par la nécessité d'inscrire le projet de l'usine dans la révision générale du plan départemental. La préfète de Paris, Colette Horel, a été chargée d'élaborer un plan départemental. De son côté, le préfet de région doit rendre, fin janvier, une étude des flux interdépartementaux. Le ministère coordonnera ensuite un réexamen de tous les gros projets initialement prévus : les incinérateurs de Tremblay et Vitry sont sur la sellette.

Mais le bras de fer engagé avec le président du Syctom, Philippe Dominati, conseiller (DL) de Paris et conseiller régional, ne semble pas s'apaiser. Mercredi 6 janvier, M. Dominati a réuni une commission d'appel d'offres qui a attribué 400 millions de francs (60 millions d'euros) pour quinze nouveaux marchés publics. *« Je considère qu'en accordant le permis de construire, l'Etat a décidé de laisser s'appliquer le plan départemental d'élimination des déchets tel qu'il est prévu »*, souligne le conseiller de Paris.

Le maire (PC) de Vitry, Alain Audoubert, a aussitôt réitéré son opposition : dans un communiqué publié mercredi 13 janvier, il affirme qu'*« il serait inacceptable que le Syctom engage dès maintenant les travaux de construction d'un centre sans avoir la certitude de pouvoir le faire fonctionner »*. Le préfet tente de désamorcer le conflit en affirmant que ce permis demeure *« virtuel comme une voiture sans clé »*. Reste à en persuader les riverains.

Sylvia Zappi

Azalys veut incinérer propre

BAPTISÉE Azalys et implantée à Carrières-sous-Poissy (Yvelines), l'usine d'incinération et de valorisation des ordures ménagères du Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains (Sidru), qui groupe quinze communes autour de Saint-Germain-en-Laye, soit une population de 196 000 habitants, se veut *« la plus propre de France »*.

C'est au terme de dix ans de bataille entre inconditionnels du compostage et adeptes de l'incinération, sur fond de refus des communes retenues pour sa future implantation, qu'Azalys, après deux ans de construction, a été mise en service, le 1er décembre 1998.

Le centre de traitement, qui s'inscrit dans un véritable schéma de tri sélectif, est composé d'une déchetterie d'une capacité de 3 750 tonnes par an et d'une usine de valorisation énergétique de 115 000 tonnes par an. Le taux de valorisation des déchets devrait atteindre 94 % des tonnages récupérés sous forme de matière ou de production énergétique, les 6 % restants étant acheminés vers des centres d'enfouissement technique. La récupération de chaleur permettra une production d'électricité de l'ordre de 45 000 mégawatts par an, soit 20 000 tonnes équivalent pétrole, dont un quart sera utilisé pour le fonctionnement de l'usine et le reste exporté vers le réseau EDF.

Les normes retenues pour le site sont plus draconiennes que celles actuellement en cours d'élaboration en Europe en matière de traitement des polluants gazeux contenus dans les fumées. Elles correspondent aux valeurs hollandaises, qui sont parmi les plus sévères du monde. Pour y parvenir, des techniques de pointe ont été mises en œuvre, ainsi l'installation destinée au traitement des gaz de combustion occupe, à elle seule, 40 % de la surface totale de l'usine. Les fumées subissent un traitement humide, sans rejet d'eau, ainsi qu'une dénitrification par voie catalytique des oxydes d'azote et dioxines, un système qui a l'avantage de ne pas produire d'odeur et d'atténuer au maximum l'effet de panache à la sortie des cheminées. Autre particularité d'Azalys, l'eau qui était en contact avec les gaz ou les résidus de combustion est récupérée, traitée et réutilisée en circuit fermé.

La réalisation de cette unité, construite et exploitée par Novergie, filiale de la Lyonnaise des eaux, a nécessité un investissement de 511 millions de francs (77,9 millions d'euros), subventionné pour 94,5 millions de francs par la région Ile-de-France, dans le cadre du contrat Terres-Vives, 30 millions de francs par le conseil général des Yvelines et 15,7 millions de francs par l'Association pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe). Le prix de revient du traitement est de l'ordre de 520 francs hors taxes la tonne.

Le centre de Carrières-sous-Poissy, qui emploie 32 personnes, dont 80 % de niveau technicien, bac professionnel ou BTS, fonctionnera 300 jours par an, les mois d'été étant mis à profit pour l'entretien. Pour intégrer Azalys dans le paysage, le bâtiment est partiellement enterré et entouré de talus végétalisés dont certains s'élèvent jusqu'à 13 mètres au-dessus du sol, le tout entouré d'arbres, d'arbustes et de plantations.

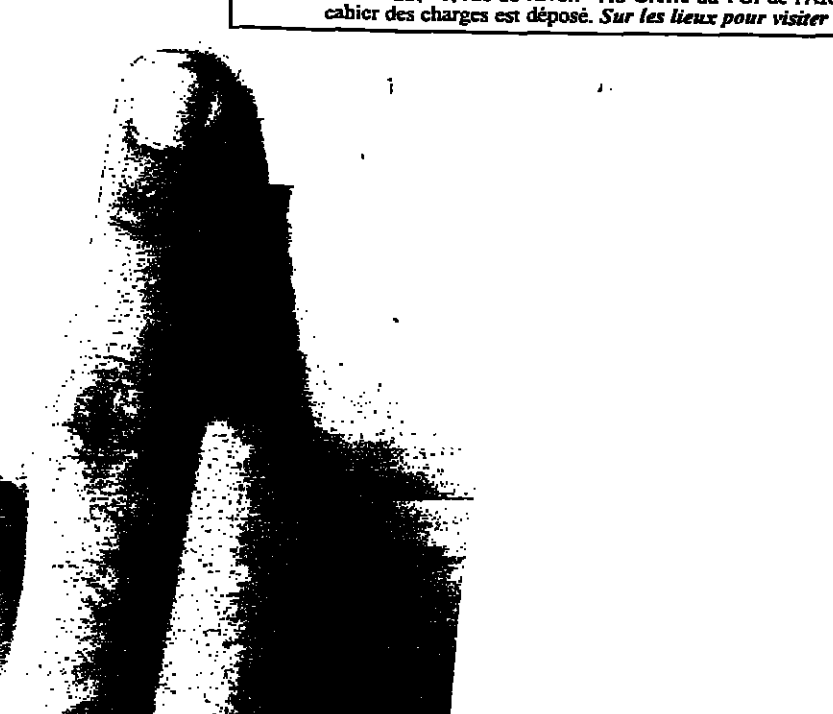
Jean-Claude Pierrette

DÉPÊCHES

■ **CARNAC : le site mégalithique du Morbihan, composé de 3 800 menhirs, va être à nouveau ouvert au public** hors saison touristique, a indiqué le ministère de la culture, lundi 18 janvier. Ce rétablissement en hiver du libre accès d'une zone interdite aux visiteurs depuis 1991 était préconisé par le rapport du conservateur général du patrimoine, Jean-Pierre Mohen, remis le 15 janvier au ministre de la culture. Cette ouverture partielle reste toutefois subordonnée à l'évolution de la végétation, dégradée par le piétinement de 800 000 visiteurs annuels avant la fermeture du site.

■ **ILE-DE-FRANCE : l'amélioration de la desserte ferroviaire du Port autonome de Paris**, à Gennevilliers, devra être achevée en 2000, a souhaité Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, du logement et des transports, lundi 18 janvier, à la suite d'une réunion sur le site avec le préfet de région et les différentes collectivités concernées par le transport des marchandises en région parisienne.

■ **GRENOBLE : la ville autorise un projet en centre-ville de complexe cinématographique** de 10 salles, d'une capacité d'environ 2 950 fauteuils. Après un éventuel accord de la commission départementale de l'équipement commercial et de celle de l'équipement cinématographique, le complexe pourrait être réalisé d'ici à fin 2000. Lors du conseil municipal qui a voté cette autorisation, lundi 18 janvier, Michel Destot, maire (PS) de Grenoble, a estimé que cet équipement constituerait un atout essentiel pour l'animation du centre de l'agglomération.



Plusieurs mises en cause visent l'architecte des Bâtiments de France de la Gironde

BORDEAUX
de nos envoyés spéciaux

Il est convaincant, Jean-Pierre Errath. Surtout quand il explique au profane, croquis et photos à l'appui, pourquoi il a choisi telle solution plutôt que telle autre pour nettoyer une façade XVIIe du cours du Chapeau-Rouge, restaurer un cloître place du Chapelet ou empêcher un clocher du Médoc de s'écrouler. Architecte des Bâtiments de France pour la Gironde depuis 1978, cet homme élégant, et dont tout le monde ici loue la compétence, est pourtant au centre d'une enquête que *Sud-Ouest* n'hésite pas à qualifier de *« monumentale »*. Le quotidien régional a ainsi révélé que la section financière du SRPJ de Bordeaux avait, dans le cadre d'une enquête préliminaire ordonnée au printemps 1998 par le parquet de Bordeaux, envoyé à plus de deux cents maires du département des lettres leur demandant des précisions sur des marchés passés en vue de la restauration de monuments. En 1996, la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCRF) avait déjà alerté le parquet sur les pratiques de l'ABF.

Après l'Oise, où plus de 800 élus avaient manifesté en décembre pour protester contre la garde à vue et la mise en examen d'une dizaine d'entre eux dans le cadre d'une enquête portant aussi sur les marchés relatifs à la restauration de bâtiments du patrimoine, la Gironde va-t-elle à son tour connaître la colère des édiles locaux ?

Apparemment, et compte tenu d'informations très fragmentaires sur l'enquête en cours, celle-ci tendrait plutôt à prouver qu'en l'occurrence les maires interrogés ont été davantage les victimes que les artisans d'un système très contestable d'attribution de certains marchés. Ce qui ne supprime en rien la possibilité éventuelle de poursuites contre certains d'entre eux.

L'histoire commence souvent autour d'un clocher qui rend l'âme. *« Les maires, surtout en milieu rural, sont totalement livrés à eux-mêmes, notamment depuis les lois de décentralisation*, explique Michel Dufranc, le maire de La Brède. *Ce qui ne les empêche pas de faire appel à l'Etat dès qu'ils le peuvent. Un problème de route ? On s'adresse à la direction de l'équipement. Un problème de clocher qui s'écroule ? On s'adresse à l'ABF. »* Le statut d'architecte des Bâtiments de France lui permettant de travailler aussi à son compte, c'est coiffé de sa première casquette, celle de serviteur de l'Etat, que Jean-Pierre Errath va donc se rendre au chevet du bâtiment malade pour faire un premier diagnostic. Il indique ensuite au maire les procédures à suivre pour obtenir les subventions nécessaires à d'éventuels travaux de rénovation. Subventions sur lesquelles il aura son mot à dire : ainsi le conseil général ne peut accorder d'aides sans l'avis conforme de l'ABF. Son avis sera aussi indispensable pour la délivrance de permis de construire dans un rayon de 500 mètres autour des bâtiments classés.

AU NOM DE LA QUALITÉ

Mais le juge est aussi partie. Pendant le même temps, l'ABF pourra proposer ses services, privés maintenant, aux communes et devenir le maître d'œuvre des travaux à accomplir. *« A tort ou à raison, la plupart des maires estimaient plus sûr de confier les travaux à Jean-Pierre Errath de peur d'être pénalisés lors de l'attribution des subventions »*, confie un avocat bordelais. *« Les maires étaient bluffés par Errath*, ajoute un secrétaire de mairie. *Ils ne pouvaient rien lui refuser, d'autant qu'il se comportait comme un seigneur sur ses terres et qu'il avait été envoyé en grandes pompes par la préfecture. »*

« Il n'y a aucun lien entre l'attribution des travaux et l'octroi de subventions, rétorque Jean-Pierre Errath. *Pour preuve : en 1996, j'ai été maître d'œuvre de seize chantiers seulement sur les 237 ouverts dans le département. »* L'ABF de Gironde défend bec et ongles son statut : *« D'abord, nous ne sommes pas les seuls fonctionnaires à pouvoir effectuer des travaux privés. Le professeur de faculté peut bien écrire des livres ! D'autre part, il vaut mieux un architecte responsable, qui travaille jour et nuit, qu'un architecte rond-de-cuir qui tond son gazon après 17 heures. Et puis, il faudrait savoir si d'autres architectes sont intéressés par les travaux que l'on nous propose et puis, aussi, s'ils sont capables de les réaliser ! »*

C'est aussi au nom de la qualité et de l'efficacité que Jean-Pierre Errath se défend de la deuxième accusation portée contre lui : celle d'avoir, par le biais d'appels d'offres restreints, permis à quatre entreprises d'emporter la quasi-totalité des marchés de rénovation dans la région. *« Jean-Pierre Errath*, confiait un maire à *Sud-Ouest*, *participe en tant que maître d'œuvre aux réunions de la commission d'appels d'offres. Il écarte de lui-même un certain nombre de postulants. À ses yeux, un tel n'est pas sérieux, un autre n'a pas la compétence suffisante, le troisième manque de références. Comment voulez-vous qu'on puisse le contredire, on n'est pas de la partie. »* *« Nous n'aurons un bon résultat*, répète l'architecte, *que si nous nous appuyons sur les seuls professionnels que nous avons. »*

Maryse Campion, responsable avec son mari d'une entreprise de bâtiment artisanale établie dans la banlieue de Bordeaux depuis plus de vingt ans, n'a toujours pas admis avoir été déclarée « incompétente » en décembre 1997 par l'architecte des Bâtiments de France pour la restauration d'une façade du centre de Bordeaux classée monument historique. *« Il a décidé sans nous connaître*, estime cette femme énergique, *ce n'est pas parce qu'une entreprise est modeste qu'elle va mal faire le travail demandé. »* Maryse Campion refuse de se taire, fait appel à son syndicat. La « guerre des façades » est déclenchée. Robert Goinaud, le président du syndicat des artisans du bâtiment, s'élève contre le *« veto de l'architecte des bâtiments de France »* et dénonce *« la confiscation des marchés de la restauration du patrimoine ancien au profit de quelques-uns »*.

Les maires commencent à renâcler. Michel Dufranc, premier magistrat de La Brède, la ville natale de Montesquieu, a choisi de lancer un concours pour la réhabilitation de l'église de sa commune plutôt que de passer par la procédure classique de l'appel d'offres restreint. *« Compte tenu des nouvelles dispositions du code pénal, je ne voulais pas servir de laboratoire et risquer, on ne sait jamais, une mise en examen pour délit de favoritisme. »* Le concours est un succès : vingt cabinets d'architectes sont sur les rangs, dont celui de Jean-Pierre Errath. Le jury l'écarte, suivant l'avis du représentant de la direction de la concurrence, qui estime que l'architecte des Bâtiments de France a été avantagé par rapport aux autres concurrents puisqu'il a eu connaissance du dossier en réalisant des études préalables sur l'église.

Un statut ambigu

Le statut des directeurs des services départementaux de l'architecture, ou architectes des Bâtiments de France (ABF) est pour le moins ambigu. Fonctionnaires et rétribués comme tels, ceux-ci ont le privilège de pouvoir exercer aussi leurs activités à titre privé. Pour compenser, estimait le législateur, la faiblesse de leur rémunération par l'Etat mais aussi pour attirer un certain nombre d'architectes compétents. Ainsi Jean-Pierre Errath, architecte des Bâtiments de France de Gironde, qui est en fin de carrière, affirme toucher de l'Etat 17 000 francs (2 550 euros) net par mois, ce qui correspondrait, selon lui, à ce qu'il percevait lorsqu'il quitta le privé en 1978. Le statut précise que le montant des honoraires bruts perçus par l'ABF dans le cadre de ses activités privées ne doit pas excéder quatre fois le montant de son traitement de fonctionnaire. Les architectes en chef des monuments historiques, qui ont compétence pour l'entretien des bâtiments classés, jouissent des mêmes privilèges que les ABF.

Claudia Courtois
et José-Alain Fralon

MERCI POUR CETTE FOLLE SOIRÉE !

MERCI à la Place de Paris de nous avoir permis de contribuer, par l'assistance technique que nous avons apportée à l'ensemble de la communauté financière depuis avril 1997, à la **réussite du passage à l'euro.**
Les consultants de **PricewaterhouseCoopers** ont pu préparer ainsi, avec les 69 acteurs principaux de la Place, ce basculement historique.
Mais qui se souvient encore dans le crépitement des bouchons de champagne des 18 mois de pilotage, des 10.000 entretiens téléphoniques, des 600 réunions avec nos interlocuteurs au sein des banques ?... Qu'importe après tout, puisque ce bruit sympathique qui accompagne les commentaires des présidents du Comité de pilotage des Marchés de Capitaux, Jean-Francois Théodore et Dominique Hoenn, est notre meilleure récompense.



"Un projet parfaitement orchestré..."

Jean-François Théodore
Co-président du Comité de pilotage des Marchés de Capitaux

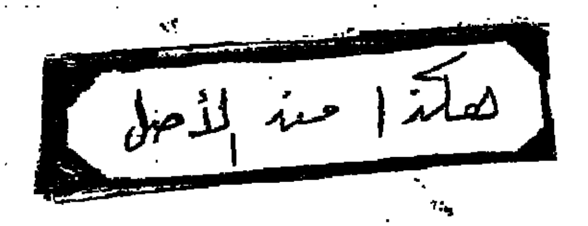
"Le partenariat que vous avez su établir avec les principaux établissements de la Place de Paris est l'une des clés de la réussite du projet euro."

Dominique Hoenn
Co-président du Comité de pilotage des Marchés de Capitaux

CONSEIL EN MANAGEMENT

PRICEWATERHOUSECOOPERS

IL Y A UN PEU DE NOUS DERRIÈRE L'EURO



DISPARITIONS

Oscar Cullmann

Un « géant » du mouvement œcuménique qui fut l'ami de trois papes

OSCAR CULLMANN, théologien protestant, ancien professeur des universités de Strasbourg et de Bâle, ancien directeur de l'Ecole pratique des hautes études à la Sorbonne, membre de l'Institut, est décédé à Chamonix, le samedi 16 janvier, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Aucun théologien protestant ne fut autant qu'Oscar Cullmann, né le 25 février 1902 à Strasbourg, passionné par la question des rapports avec Rome et de la réunification des Eglises. Pour le mouvement œcuménique, il restera l'un des « géants » du siècle. Et s'il est mort avant d'avoir vu aboutir son rêve, il ne faisait pas partie de ces œcuménistes impatients et déçus par l'essoufflement actuel. Il savait que la réunification prendrait du temps et admettait même les lenteurs du Vatican.

Avait-on jamais vu exégète protestant écrire un livre aussi surprenant sur saint Pierre, justifiant presque le point de vue catholique sur la primauté de l'évêque de Rome (le pape), successeur du premier des apôtres. Ce maître ouvrage de 1952 fit sa renommée au Vatican, où il fut invité par Jean XXIII comme observateur protestant du concile Vatican II (1962-1965), et dont il suivit avec passion toutes les étapes et les sessions. Aussi, il devint l'ami de trois papes, de Jean XXIII, de Paul VI surtout et de Jean Paul II, malgré les freins qu'il mit à l'élan œcuménique des années 60 et 70.

Ce laïc de l'Eglise luthérienne d'Alsace-Lorraine, resté célibataire, était convaincu que l'unité des Eglises se ferait *« par »* leur diversité et non *« malgré »* elle. La diversité devrait être institutionnellement reconnue dans une sorte de communauté d'Eglises autonomes, donnant par là *« une visibilité »* au rapprochement des chrétiens. Autant dire que ce modèle n'a reçu aucun début d'application. Les intuitions d'Oscar Cullmann sont résumées dans deux œuvres tardives, mais majeures, parues au Cerf : *L'Unité par la diversité* (1986) et *Les Voies de l'unité chrétienne* (1992). Il fut à l'origine de la création, en 1972, de l'Institut œcuménique de Tantur (Jérusalem).

Oscar Cullmann aura eu plus de chance avec ses travaux sur le Nouveau Testament. Avant la découverte des écrits de Qumran (1948), il fut le premier à mettre au jour le rôle joué par le judaïsme orthodoxe dans le christianisme primitif. Avec l'Allemand Rudolf Bultmann (1884-1976), il restera l'auteur des plus grandes synthèses de théologie biblique du siècle. En témoignent des recueils comme *Christ et le Temps* (1947), *Christologie du Nouveau Testament* (1958) et *Le Salut dans l'Histoire* (1966).

De Rudolf Bultmann précisément, Oscar Cullmann ne cessera de se différencier, au point d'entamer avec lui une controverse sur l'eschatologie. Le théologien combattra la tendance d'un Bultmann à réduire la foi à un engagement dans l'actualité, comme si son originalité n'était pas d'abord liée à une histoire et à la perspective d'un *« au-delà »*. Il veut restaurer le salut comme histoire, rétablir la tension eschatologique entre le *« déjà »* et le *« pas encore »*, c'est-à-dire entre ce qui déjà est accompli par le Christ et l'avenir promis par la foi. Ce docteur « dans » l'Eglise laisse aujourd'hui orphelins de nombreux élèves.

Henri Tincq

Paul Duchateau

Ancien secrétaire général du « Monde »

PAUL DUCHATEAU, ancien secrétaire général du *Monde*, est mort samedi 16 janvier à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Les rangs de la petite équipe qui a porté sur ses épaules *Le Monde* des premières années s'éclaircissent décidément de plus en plus. Quelques jours après ce formidable découvreur de l'Asie, et même des Asies, qu'était Robert Guillain, disparaît le seul membre du personnel de ce journal qui tutoyât Hubert Beuve-Méry.

De cette intimité, Duchateau ne tirait nulle espèce d'orgueil ou de vanité : rien que le bonheur de servir un homme auquel il vouait une admiration attendrie et totalement dépourvue d'arrière-pensée.

Mais si leur entente était si profonde, ce n'est pas seulement parce que l'un et l'autre étaient fondamentalement des fidèles : le directeur-gérant avait besoin d'avoir auprès de lui, comme secrétaire général de l'entreprise, un homme qui acceptât avec bonne humeur de se charger de l'aspect pratique des choses. Combien de fois ne l'a-t-il pas dépanné, notamment lorsqu'il s'est agi, alors que tous les moyens de transport étaient en grève, de le faire revenir dare-dare de Madagascar, où il se trouvait en mai 1968 !

Chacun des survivants de la première génération du *Monde* doit garder, quand ce ne serait que parce que beaucoup d'entre eux ont été embauchés par lui, un souvenir personnel de la disponibilité et de l'affabilité de Paul Duchateau, dont on peut bien dire qu'il aimait, rare vertu en ce siècle, faire plaisir. Lui-même trouvait le sien dans l'accomplissement de sa tâche, y compris dans ses aspects les plus ingrats.

André Fontaine

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Robert et Andrée SARTIN,
Denise SCHAEFFER,
Claude RÉMY
et Mme Annie RÉMY
ont la joie d'annoncer l'arrivée de

Marin,

le vendredi 8 janvier 1999,

au foyer de
Juliette et Jacques-Emmanuel RÉMY.

Zoé est enchantée...

14, quai de Béthune,
75004 Paris.
UNFICYP,
HQ. Po. Box 1642,
Chypre.

Arnaud et Coralie
APFFEL-MAMPAEY,
leur fils **Brieuc,**
ont la joie de faire part de la naissance de

Nils,

le 4 janvier 1999.

5, parc de la Bérengère,
92210 Saint-Cloud.

Sophie, Christiane
et Serge AIZENFISZ,
Leokadia et Mieczyslaw OBADA,
La famille CICHOSZ,
sont heureux d'annoncer la naissance de

William,

le samedi 16 janvier 1999,

chez
Agnieszka et David AIZENFISZ.

7 *ter*, rue des Moulins,
95160 Montmorency.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

Anniversaires de naissance

– A **Didier HOLLARD,**

dix ans de recyclage,
vingt ans de gauche au pouvoir,
trente ans de pédiatrie sans frontière,
quarante ans de lecture du *Monde*,
cinquante ans de calme olympien,
soixante ans que le monde abrite un être exceptionnel.

Il etait temps que *Le Monde* en parle !

Bon anniversaire, Papy !

Paul et Sarah.

Décès

– Malou Kuentz,
son amie,
a la douleur de faire part du décès accidentel de

Mireille BABAZ,
professeur retraité des universités,

survenu le 17 janvier 1999.

L'inhumation aura lieu, le jeudi 21 janvier, au cimetière parisien de Pantin, où l'on se réunira à l'entrée principale (conservation) à 11 h 30.

45, rue d'Avron,
75020 Paris.

– Mme André Belorgey,
née Thérèse Wiet,
son épouse,
Sylvie et Malo Caroff,
Chantal et Jean-Luc Cruchon,
ses enfants et petits-enfants,
M. Jacques Belorgey,
M. et Mme Louis Lamere,
ses frères et sœurs,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

André BELORGEY,

survenu le 17 janvier 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu le 21 janvier, à 14 h 15, en l'église Saint-Joseph-Artisan, 36, rue du 18-Juin, à Saint-Cloud.

Pas de fleurs, mais des dons peuvent être versés à la recherche médicale.

124, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.

– C'est avec une vive émotion que sa famille et ses amis
informent que leur cher

Oscar CULLMANN,
de l'Institut de France,
professeur émérite
aux universités de Paris,
Strasbourg et Bâle,
ancien recteur
de l'université de Bâle,
commandeur de la Légion d'honneur
et des Palmes académiques,

s'est endormi dans la paix, à Chamonix, le 16 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Le service funèbre aura lieu à Strasbourg, en l'église Saint-Thomas, le vendredi 22 janvier, à 14 h 30, suivi de l'inhumation au cimetière Saint-Gall, à Strasbourg-Koenigshofen.

Un service sera célébré à Bâle, le jeudi 21 janvier, à 14 heures, en la collégiale Saint-Leonhard.

Bâle-Strasbourg-Chamonix.

Avec toute leur reconnaissance envers tous ceux qui ont témoigné leur affection à l'inoubliable défunt.

Ceux qui le désirent peuvent déposer des fleurs dans les églises ou faire un don à la Fondation œcuménique Oscar-Cullmann, CP 10-3-5 UBS Lausanne Nr. 532.382.

(Lire ci-dessus).

– M. et Mme Yves Gricourt
et leurs enfants,
M. Didier Bouthors et Mme, née Gricourt,
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Gricourt
et leurs enfants,
Les familles Gricourt et Deysine,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Aliette DEYSINE,
ingénieur CNRS,

survenu le 17 janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 janvier, à 10 h 30, en l'église Sainte-Odile, 2, avenue Stéphane-Mallarmé, Paris-17e, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille, au cimetière des Batignolles, dans l'intimité familiale.

5, rue Dante,
75005 Paris.

– Michel Corbery et Anne Trévise, née Corbery,
ses enfants,
Franck, Loïc, Antoine et Marion,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri CORBERY,
née Marcelle DABOS,

survenu au Chesnay, le 15 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 21 janvier, à 14 h 15, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, au Chesnay.

– M. et Mme Jean-Paul Duchateau,
M. Xavier Duchateau,
M. et Mme Dominique Duchateau,
ses enfants,
François-Xavier et Christiane,
Gaëtan, Loïc et Maxime,
ses petits-enfants,
Eléonore,
son arrière-petite-fille,
Les familles Duchateau, Dillais, Galichon, Fiessinger, Greninger,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul DUCHATEAU,
officier de la Légion d'honneur,
ancien secrétaire général
du journal *Le Monde*,

survenu à Paris, le 16 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 21 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Christophe-de-Javel, 8, rue Saint-Christophe, Paris-15e.

L'inhumation se déroulera dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean-Paul Duchateau,
5, rue Alphonse-Baudin,
75011 Paris.
Xavier Duchateau,
304, rue Lecourbe,
75015 Paris.
Dominique Duchateau,
19, avenue Jean-Jaurès,
69007 Lyon.

(Lire ci-dessus).

– Mme Emile Durand,
son épouse,
Philippe et Geneviève Durand,
Pierre et Pauline Mazalrey,
Augustin et Colette Durand,
Robert et Claire Nicodème,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Emile DURAND,
doyen honoraire
de la faculté des sciences de Toulouse,
membre correspondant de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 janvier, à 11 h 30, en l'église Saint-Aubin, à Toulouse.

Ni fleurs ni couronnes.

34, rue des Lilas,
31500 Toulouse.

– Yolande Melenotte,
Et ses enfants
ont la tristesse d'annoncer le décès de

George Albert MELENOTTE,

survenu à Strasbourg, le 11 janvier 1999.

– Esther Zauderer,
sa sœur,
Malla Verdi,
sa nièce,
René Goldman,
La famille Krzentowski,
Et tous ses amis fidèles,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur très chère

Sophie MICNIK
(Schwartz).

Ses obsèques auront lieu le jeudi 21 janvier 1999, à 14 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

Un car partira de l'Hôtel Holliday Inn, place de la République, à 14 heures.

– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Yvonne MARCILLAC,

le 16 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-sixième année, en sa maison de Suresnes.

Michel Lecompte,
6, rue d'Arsonval,
75015 Paris.

– Les familles Morville, Delahoche, Negaret et Descolonges
font part de la disparition de

Roger MORVILLE,

après une longue maladie.

La cérémonie aura lieu le mercredi 20 janvier 1999, à 10 h 30, en la chapelle de Pontchaillou (Rennes), dans la dignité.

– Le président de l'université Paris-VIII,
Le département d'étude des pays anglophones,
L'UFR lettres, littératures et civilisations étrangères,
Le personnel administratif,
Ses étudiants,
Ses collègues et amis,
expriment leur profonde tristesse devant la disparition de

Jean-François ORJOLLET,
maître de conférences,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,

survenue prématurément, le 5 janvier 1999, dans sa soixante et unième année.

Jeune enseignant-chercheur lors de la création du Centre universitaire expérimental de Vincennes en 1968, ses idées, ses engagements, sa générosité et sa personnalité ont marqué l'histoire du département d'anglo-américain.

Ils expriment toute leur sympathie à sa famille, ses proches et ses amis.

– Cécile Solé,
son épouse,
Robert et Elisabeth Solé,
Manuel, Julien et Caroline,
Mysette et Jean-Louis Batmillon,
Stéphane et Christophe,
Joëlle et Dennis Maguire,
Elizabeth et Laura,
Sonia et Daniel Runs,
Nathalie et Emmanuel,
Nadine Solé,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henri SOLÉ,

à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Un office religieux sera célébré le vendredi 22 janvier 1999, à 12 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 79, rue Galande, Paris-5e.

Remerciements

– Banyuls-sur-Mer.

Profondément touchés par les très nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de

Mme Pierre GOUBARD
née Danielle LESENNE,

Le général Pierre Goubard,
M. et Mme Ruddy Bugnot
et leurs enfants,
Les familles Lesenne, Clere, Jacques, Kühne, Gros,
expriment leurs très sincères remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Avis de messe

– La famille,
Et les amis de

Thierry LAOUR,

décédé accidentellement, le 20 décembre 1998, à Saint-Barthélemy,

vous prient d'assister à la messe célébrée à son intention en l'église Notre-Dame-de-Passy, rue de l'Annonciation, Paris-16e, le vendredi 22 janvier 1999, à 19 heures.

Anniversaires de décès

« Quand s'éteignent les lumières nos cœurs n'oublient pas. »

Eliane et Maurice Mellet
rappellent le souvenir de leur fils,

Pierre,

disparu tragiquement, le 20 janvier 1992, à l'âge de trente-six ans, dans la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile.

« Son soleil ne se couchera plus et sa lune ne sera plus obscurcie car l'Eternel l'éclairera pour toujours. »
Isaïe.

– Il y a deux ans, le 20 janvier 1997,

Alexandre VEXLIARD,
professeur émérite de psychologie
à l'université de Nice,

nous quittait.

Son souvenir est toujours présent aux siens et à ceux qui l'ont connu, aimé, apprécié.
Ils auront une pensée pour lui.

Conférences

Première conférence-débat
d'« APELVI »,
Association psychanalytique
d'enseignement des lois
de vie de l'individu,
jeudi 28 janvier 1999,
de 19 h 30 à 21 h 30,
Hôtel Prince-de-Galles,
33, avenue George-V, Paris-8e
Thème : « La vie est belle,
mais qu'en est-il de notre vie ? »
par Maryse Touboul, psychanalyste
Participation : 150 F

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 21 janvier, à 20 h 30 : « Israël à l'aube de 1999 », avec M. Ben Elissar, ambassadeur d'Israël. Tél. : 01-42-71-68-19.

Thèses

– Mardi 26 janvier, à 14 heures, **Alain Soubigou** soutiendra sa thèse de doctorat intitulée **« Thomas Garrigue Masaryk (1850-1937), biographie intellectuelle et politique »**, à la Sorbonne, amphithéâtre Gaston-Bachelard, galerie Claude-Bernard.

– **M. Dominique Avon**, agrégé d'histoire, ATER à l'université Paul-Valéry (Montpellier-III), a soutenu, le 15 janvier 1999, sa thèse de doctorat d'histoire sur : **« Paul Doncœur, jésuite (1880-1961). Splendeur humaine et grandeur française par un christianisme intégral ? »**.

Le jury, composé des professeurs Gérard Cholvy (Montpellier-III), directeur de recherche ; Père Pierre-Marie Gy, O.P. (Institut catholique de Paris) ; Etienne Fouilloux (Lyon-II) ; Jules Maurin (Montpellier-III) ; Yvon Tranvouez (université de Bretagne occidentale, Brest), lui a décerné la mention « très honorable » avec ses félicitations à l'unanimité.



















































HORIZONS

ENQUÊTE

Ne réveillez pas le lord qui dort

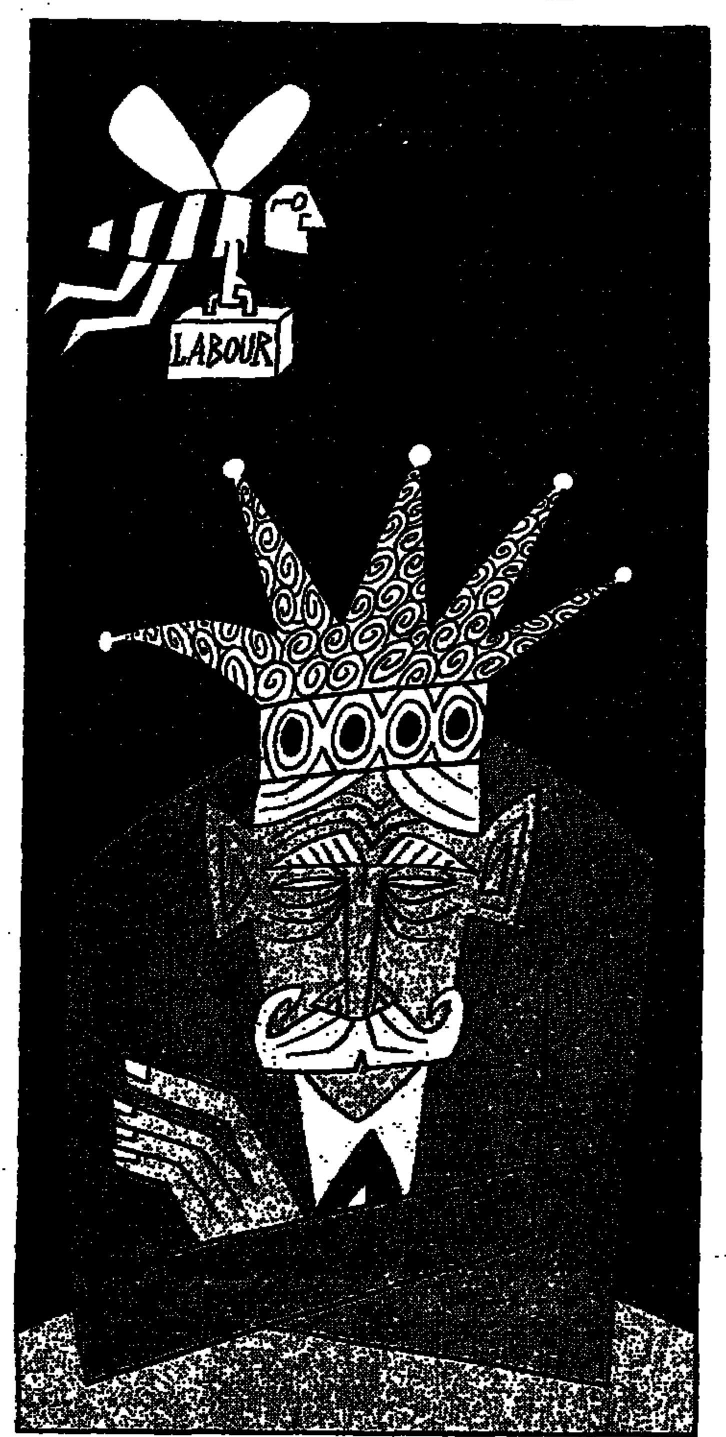
ALORS, dans un silence religieux, l'élégant baron John Polson Corbett Rowallan, quatrième du nom, lève majestueusement son confortable séant de la séculaire banquette de cuir écarlate, et prend la parole : *« Nobles lords, savez-vous qu'il suffit d'un séjour de trois semaines aux Etats-Unis pour obtenir un certificat établissant votre compétence en dentisterie chevaline ? »* Médusée, l'ignorante Assemblée de Westminster ! Lord Ernest Jackson Soulsby de Swaffham Prior ne venait-il pas, justement, de citer la grande Amérique en exemple pour l'excellente manière qu'elle aurait de réguler la condition d'arracheur de dents de chevaux ? Oh, la respectable baronne Rachel Trixie Gardner de Parkes peut bien plaisanter sous la grande voûte gothique, suggérant sur un ton ricaneur qu'il est peut-être temps d'obliger tous les équidés du royaume à croquer régulièrement des carottes, l'affaire *« est sérieuse »*, insiste Lord Soulsby. Et elle réclame l'*« urgente attention du gouvernement de Sa Majesté »*. Non mais...

Jeudi 15 h 10, le 14 janvier de l'an de grâce 1999 à la Chambre des lords britanniques, palais royal de Westminster, London SW1A OPW. La dernière séance de la semaine à la Chambre haute du Parlement britannique vient de commencer. Encore quelques minutes de patience sur les quenottes chevalines et elle va se poursuivre par une autre question cruciale, soulevée cette fois par Monseigneur le lord-évêque d'Oxford, chasuble en dentelle immaculée très seyante sur courte et ample soutane noire : *« Qu'entend faire précisément le gouvernement,* questionne sévèrement le prélat, *pour inciter les Presses universitaires d'Oxford à reprendre la publication régulière de la liste des lauréats de poésie ? »* La prose anglaise n'est-elle pas le creuset de la culture nationale ?

Au bout d'un quart d'heure de débat, ce jour-là, trois lords dorment déjà à poings fermés. Mis à part deux agenciers fatigués sur les bancs de la presse et un groupe de collégiens bayant aux corneilles dans la galerie du public, personne, pas une âme pour admirer le vibrant spectacle offert par ce que John Wells, auteur d'un hilarant et érudit ouvrage sur la question, appelle *« le plus grand théâtre étatique du royaume »*.

Ainsi s'écoulent doucement, à l'approche du nouveau millénaire, les sessions quotidiennes de la plus antique et folklorique Assemblée non élue de la planète. Mille deux cents lords pour représenter *« l'ordre et la tradition »*, les deux mamelles de la monarchie britannique. Que font-ils ? A en croire les députés des Communes, qui siègent à quelques dizaines de mètres, de l'autre côté du palais, et qui n'appellent l'organe que *« l'autre endroit »*, en se pinçant légèrement le nez, pas grand-chose. Au moins cinq cents lords portent le titre et se donnent du *« Messire »*, mais n'assument rien de la fonction. D'autres viennent régulièrement y somnoler en paix, et l'on raconte que certains y sont morts sur la banquette. D'où viennent-ils ? De loin, de très loin, puisque l'Assemblée des sages, qui entourait le roi au Xe siècle, est considérée comme l'embryon de cette mystérieuse Chambre des soupirs.

Où vont-ils ? C'est plus compliqué. *« Coupons-leur la gorge tout de suite »*, s'écriait déjà, en 1963, ce vieux mécréant travailliste de Michael Foot. Trente-cinq ans plus tard, les seigneurs anachroniques qui forment cette espèce de Sénat, émasculé mais encore puissant et influent, bande de vieux aristocrates souvent souffreteux et sans autre mérite qu'un lointain ancêtre commerçant ou pirate, sont toujours autorisés à dire leur mot, voire à retarder pendant des mois les textes votés aux Communes par les représentants élus du peuple. *« Une hérésie totale ! »*, lâche Tony Blair, à peine élu. Une hérésie qui peut coûter cher. Entre les deux guerres, les lords ont longtemps retardé le projet gouvernemental d'étendre l'école obligatoire pour tous les enfants jusqu'à quatorze ans. En 1956, ils avaient bloqué le texte portant abolition de la peine de mort. L'an dernier, ils ont rejeté la loi, votée aux Communes, abaissant à seize ans – comme pour les hétérosexuels – l'âge minimum légal de la liberté des relations homosexuelles. Et, il y a deux mois, ils ont rendu Tony Blair fou furieux en votant cinq fois de suite contre l'établissement du scrutin proportionnel par listes fermées – ils les voulaient ouvertes – pour les prochaines élections européennes.





Ils sont mille deux cents à former la plus antique et folklorique Assemblée non élue de la planète, qualifiée d'« hérésie totale » par Tony Blair. Si près de la moitié de leurs pairs ne siègent jamais, les « law lords », qui ont eu à se prononcer sur l'immunité d'Augusto Pinochet, constituent la plus haute cour d'appel du royaume

FINALEMENT, suite à un marchandage complexe, le texte, jugé nécessaire par le gouvernement du royaume, devrait voir le jour incessamment. Les lords, qu'on se le dise, ne dorment pas toujours. Un jour de 1997, Tony Blair, encore lui, prend le mors aux dents. Dans un discours aux Communes, il jette le patronyme des barons Brocket en pâture : *« Le premier du nom a acheté son titre nobiliaire à Lloyd George,* rappelle-t-il, goguenard. *Le second était un sympathisant nazi, et le dernier est en prison ! »* Bidonnement général sur les bancs travaillistes, blêmissements de rage dans *« l'autre endroit »*. *« Misérables attaques personnelles indignes d'un chef de gouvernement ! »* Quand on touche à un membre de la caste, les messires se fâchent. Le jeune premier ministre, qui sait avoir l'opinion derrière lui sur ce chapitre, n'en a cure. Il redouble d'assaut contre la *« citadelle moyenâgeuse et antidémocratique à l'autre bout du couloir »*.

Les travaillistes, c'est clair, veulent la peau des lords. Ils n'utiliseront pas les méthodes du célèbre Guy Fawkes, le rebelle catholique qui essaya, sans succès, en 1605, de tout faire sauter au baril de poudre. Mais ce n'est pas l'envie qui leur manque. A la fin de l'an dernier, dans le fameux discours du Trône traditionnellement rédigé par le gouvernement, ils se permettent même de faire annoncer la couleur par la reine Elizabeth en personne. Ce jour-là, en contrebas du trône doré qui surplombe la noble Assemblée, des grognements se firent entendre au beau milieu de l'adresse royale. *« Impolitesse rare ! »*, remarquera-t-on, courroucé, du côté de Buckingham. *« Après tout,* écriront certains journaux populaires, *la reine est la reine et, en l'occurrence, elle n'est pas responsable »* si Tony Blair entend, dans un premier temps, abolir ce droit de vote héréditaire qui, comme il le martèle régulièrement, *« donne une majorité automatique de trois contre un aux conservateurs »*.

Magistrats émérites, champions du barreau triés sur le volet, les « douze justes » sont des professionnels blanchis sous le harnais, l'« incarnation de la Loi »

C'est qu'il y a lord et lord.

Il y a celui dont le génome familial est épais comme une encyclopédie, mais qui n'a jamais tourné les pages de la *Britannica* parce qu'il est bien trop occupé à chasser le cerf dans son domaine. Et puis il y a l'ex-roturier, ancien syndicaliste, chef de gare ou brillant physicien, qui a été récompensé d'une pairie pas plus tard qu'hier. A la date du 30 juin 1998 et pour les six premiers mois de l'année seulement, trente et un méritants, parmi lesquels Wahid Ali, directeur d'une maison de production cinématographique, ou Christine Crawley, députée européenne travailliste, ont été nommés lords du Parlement sur proposition du gouvernement.

Qu'y a-t-il de commun entre le baron de Mowbray and Stourton, Charles Edward de son prénom, et la baronne de Kesteven, dans le comté de Lincolnshire ? A priori, même titre, même patronyme à tiroir, même monde. Les deux personnages jouissent d'un droit de vote équivalent. Ils portent le même et lourd caftan rouge enrichi d'hermine – parfois de la simple peau de lapin, déplorent les puristes – pour les grandes occasions. Ils ont, en outre, leurs armoiries personnelles, signe obligatoire de la fonction, et ils sont tous deux membres de la caste conservatrice à la Chambre. Seulement voilà...

Le premier est un authentique brahmane du royaume qui tient sa baronnie, vingt-sixième du nom, d'un évêque normand nommé Roger de Montbrai – comme sa localité d'origine, près de Coutances, en Normandie –, qui eut la bonne idée d'être présent au couronnement de Guillaume le Conquérant en... 1066. Tandis que le père de la baronne de Kesteven, lui, était épicier, dans les années 30, sous le très commun patronyme de Thatcher. Eh oui, Charles Edward est un véritable aristocrate, alors que Margaret, la « Dame de fer », n'a été bombardée baronne et pairesse du royaume qu'en 1992, à l'âge de soixante-sept ans, après qu'elle eut perdu le pouvoir au profit d'un rustre déjà oublié nommé John Major. Même si quelques-uns ont refusé la distinction, tous les anciens premiers ministres britanniques ont droit à la pairie et à la baronnie – impossible d'être promu dans l'une sans accepter le titre minimal de l'autre.

En clair, il y a les aristocrates, les vrais – encore que certains monarques, comme James Ier, qui avait de gros besoins d'argent, vendaient les titres à tire-larigot et que, sur les deux cents nobles pairs héréditaires créés entre 1885 et 1914, on comptait un tiers de commerçants et hommes d'affaires prospères –, et puis les « méritocrates », comme Lady Thatcher de Kesteven. Les premiers se transmettent la sinécure de génération en génération, selon la très féodale tradition de la primogéniture – le fils aîné, ou à défaut, depuis 1958, la fille –, alors que, sauf à effectuer rapidement un parcours vraiment exceptionnel, Mark Thatcher restera toute sa vie Mr Thatcher. Les aristocrates de transmission sont pourtant loin d'être les plus méritoires à la Chambre.

LE cinquième vicomte de Hampden expliqua ainsi, dans les années 70, qu'il n'était jamais venu à la Chambre parce qu'aucun projet de loi gouvernemental ne l'avait véritablement choqué. Le bonhomme ne voyait pas pourquoi il se serait déplacé. Au moins Lord Monteagle of Brand faisait-il preuve d'une grande assiduité. Et d'esprit. Comme on lui demandait, après la guerre, pourquoi, en quarante-cinq années de présence, il n'avait jamais pris la parole à la Chambre, il eut ce trait : *« Entre le risque de passer en silence pour un imbécile et celui de ne plus laisser place au doute en discourant, j'ai choisi le moindre. »*

Les lords héréditaires ne sont pas forcément les plus balourds. Et ils sont les plus nombreux : sept cent vingt-trois au dernier pointage, dont seize femmes seulement, avec, dans l'ordre d'entrée en scène, un prince de sang royal, Charles le veuf (de Diana), qui use parfois de son droit de parole dans l'auguste enceinte, vingt-huit ducs – dont celui d'Edimbourg, père du précédent, qui n'y vient qu'une fois par an, quand sa royale épouse doit prononcer le célèbre pensum dit du Trône –, trente-cinq marquis, cent soixante-neuf comtes, cinq comtesses, cent quatre vicomtes, plusieurs centaines de barons et une poignée de baronesses dépourvues de grand frère.

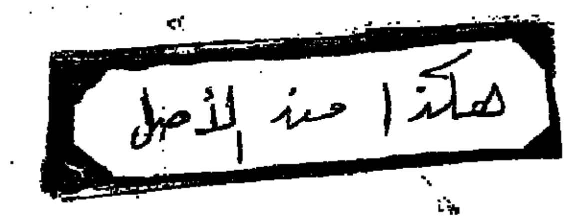
Côté roturier, les rangs sont plus clairsemés, forcément, puisque la création de la pairie à vie ne date que de 1958. Ceux-là sont quatre cent trente-cinq, dont soixante-dix femmes, deux archevêques, vingt-quatre évêques – les « lords spirituels », membres de droit – et vingt-six lords dits de justice, dont douze, actifs et compétents, forment, en cas de besoin, la plus haute cour d'appel du royaume.

Le modèle de l'institution, qui a jugé et qui rejuge l'appel en immunité de Pinochet, remonte au XIIe siècle. La fonction a évidemment connu des hauts et des bas. Pour des raisons politiques ou bassement mercantiles, les pairs de justice ont souvent donné raison aux plaignants. Entre 1712 et 1714, le tiers des décisions prises par les tribunaux du royaume furent renversées par les lords. Un record qui fit éclore quelques belles fortunes...

Les *law lords* d'aujourd'hui n'ont évidemment rien à voir avec ces forbans. Magistrats émérites, champions du barreau triés sur le volet, les « douze justes » sont des professionnels blanchis sous le harnois, l'« *incarnation même de la Loi* », note John Wells. Nommés par la reine sur proposition du gouvernement de l'heure, leur « *impartialité politique* » affirmée est notoirement un leurre – certains ont d'ailleurs goûté en leur temps aux charmes des campagnes électorales –, mais il leur est interdit de prendre parti. C'est pour l'avoir oublié que Lord Hoffman, celui des cinq qui avait émis le verdict anti-Pinochet décisif en novembre 1998, est aujourd'hui invité par plusieurs de ses pairs à démissionner.

Et c'est grâce à lui, parce que le premier verdict fut cassé par d'autres lords, que les caméras du monde entier éclairent une nouvelle fois les ors de la mystérieuse Chambre. La dernière ? *« La monarchie,* a dit Shakespeare, et Dieu sait que les lords en sont l'une des dernières émanations les plus criantes, *est le tissu des rêves. »*

Patrice Claude
Dessin : Serguei



Le traquenard des hypocrites

par Gore Vidal

QUAND le procureur spécial Kenneth Starr sera enfin inculpé pour avoir mené une vendetta partisane contre le président Clinton, le premier des chefs d'accusation retenu contre lui sera celui d'« *entrapment* » (« traquenard »), arme beaucoup trop souvent employée, bien qu'illégale, par le gouvernement américain dans sa guerre éternelle contre la drogue et le terrorisme, et même contre son peuple en général.

Starr a préparé un piège pour Clinton, avec l'assistance de Linda Tripp, femme mystérieuse qui obtint de son amie Monica Lewinsky les détails d'un « pelotage poussé » entre elle et le président, mais sans pénétration ; donc sans rapport sexuel, comme l'entendent la plupart des gars des Etats du Sud ; ils ne sont pas les seuls à l'entendre ainsi. Nous devons cette information vitale à Monica, à sa déclaration retentissante épanchée dans la poitrine accueillante, pour ne pas dire savamment sonorisée, de cette fausse amie. Linda, poussée par on ne sait – du moins pas encore – quels démons, insère l'information dans l'affaire de harcèlement sexuel intentée par Paula Jones contre le ci-devant gouverneur Clinton. Starr se hâte aussi de prendre en marche ce dossier prometteur en mentant, semble-t-il, à l'attorney general, de manière à pouvoir invoquer la connexité des non-délits immobiliers du président avec des affaires de jupons et, pis, de parjure, véritable fétiche national au même titre que la dinde.

On demande sous serment au président s'il a eu ou pas des relations sexuelles avec d'autres que Paula Jones... disons avec Monica. Clinton, inconscient du piège, nie une connaissance intime de Monica-aux-yeux-de-biche. Le piège du parjure a fonctionné.

Dans les années 70, un collecteur de fonds de droite, du nom de Richard Vigeurie, annonçait que la stratégie de la droite devait se concentrer non plus tant sur un programme manifestement impopulaire que sur les questions de valeurs – en agitant des sujets sensibles comme le sexe. Au commencement des années 90, les médias étaient prêts à imprimer n'importe quoi sur n'importe qui, le *New York Times* étant à l'avant-garde.

Ce qui a d'abord, en 1993, été conçu comme le châtiment de Clinton pour avoir tenté de donner aux Etats-Unis une sécurité sociale universelle s'est métastasé en une attaque en règle de l'exécutif par le pouvoir législatif avec le concours de la Cour suprême – la meilleure cour que puisse se payer l'argent des grandes compagnies –, qui consent à prêter son *Chief Justice* pour qu'il juge le procès qui a lieu au Sénat, à présent que Clinton est mis en accusation.

J'ai toujours pensé que, s'agissant d'hypocrisie imbécile et spontanée, les Britanniques formaient une classe de champions du monde à eux seuls ! Mais les citoyens des Etats-Unis sont en bonne voie de décrocher le prix d'honneur, et les tartufferies nasillardes émanant du Congrès et des studios de télé font honte à l'hypocrisie de la presse anglaise, dont les grandes heures ont désormais rejoint celles du Raj *[empire britannique des Indes]* et de la pierre de Scone *[sur laquelle étaient couronnés les rois d'Ecosse]* sous le trône.

Starr se hâte de manière à pouvoir invoquer le parjure, véritable fétiche américain au même titre que la dinde

En définitive, tout pronostic est téméraire pour l'instant. Clinton sait récupérer. Il jouit toujours de la faveur des sondés, qui ne croient pas plus les médias que les politiciens. D'un autre côté, ils sont écœurés par cette affaire, comme le découvriront les républicains d'ici deux ans, lors des élections.

En attendant, c'est à peine si une voix américaine s'est élevée contre le bombardement-diversion de l'Irak par Clinton, initiative tout à fait digne, par sa malveillance pure et unilatérale, des combines similaires d'Adolf Hitler plus tôt dans ce siècle effroyable, qui jette ses ultimes crachotements tandis que les lumières de la liberté et de la démocratie explosent sur Bagdad.

Ce serait bien si nous commencions le nouveau siècle en inculpant Clinton, Bush et Kissinger de crimes contre l'humanité. Un apurement des comptes pour célébrer notre entrée dans ce qui sera, on l'espère, l'âge d'or de la présidente Hillary Rodham Clinton.

***Gore Vidal** est écrivain.*
© Gore Vidal
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Guillaume Villeneuve.

Rendez-nous Reagan-le-Nul !

par Tristan Egolf

JE m'étais dit que je n'écrirais ni ne publierais jamais un article sur cette affaire et, à ce jour, je suis resté fidèle à ma promesse sans un instant d'hésitation. Mais le « *Monicagate* » continue sa course désastreuse et infortunée, outrepassant désormais les bornes du pur et simple mauvais goût, sinon de la pudeur, pour se perdre à grandes enjambées dans le royaume du presque-incompréhensible. Il incarne d'ores et déjà la réponse tant attendue de notre décennie au PMRC *[Parent's Music Resource Center, organisation anti-rock music]* de Tipper Gore, à la chasse aux sorcières de McCarthy et aux procès de Salem tout ensemble. Il n'est pas d'âme à peu près raisonnable qui ne s'apercevrait rapidement, après un bref examen, qu'on n'a jamais vu, depuis l'époque de la prohibition, les préoccupations des médias américains et du corps politique s'éloigner davantage de celles du peuple.

Dans ce contexte, quelques phrases de la part de votre bien sincèrement chevrier paraissent peut-être moins déplacées, sinon (glups) pertinentes... En tout cas, après le raz-de-marée incessant, écœurant, d'articles dont chacun d'entre nous a été inondé durant la petite éternité récente, il faudrait être un nain de grange, sourd-muet, aveugle et égrenant du maïs dans la cambrousse gabonaise pour ne pas avoir une opinion sur la question. Donc. Allons-y.

Bien que la simple existence de ce qu'on appelle par euphémisme le « *scandale Lewinsky* » soit devenue à ce point gênante sur le plan international que les braves ménagères de l'Iowa en rougissent, je suis pour ma part d'avis, à ce stade (ultime ?) de la partie, que le président Bill Clinton doit être destitué avec une extrême vigueur. Le plus tôt sera le mieux. Mes raisons pour soutenir ce point de vue sont au nombre de trois et les suivantes :

1) Chose très importante, l'expulsion de Clinton concrétisera la catastrophe du Parti républicain dans son ensemble pour la plus grande partie de la prochaine décennie. N'oubliez pas que les premières victimes du *Monicagate* n'ont pas été, contrairement aux intentions originelles du procureur, la cote de Bill Clinton dans les sondages ni la crédibilité du Parti démocrate actuel, mais plutôt les républicains Newt Gingrich, en tant que *speaker* de la Chambre, et son successeur éphémère de Louisiane, Bob Livingston.

La simple idée que ces deux profiteurs néofascistes, reptiliens, gériatriques sont désormais relégués dans une queue de chômeurs infestée de vampires au plus fort de l'hiver, comme un couple de rois Lear sur la lande, suffit à me faire chaud au cœur, comme à bien d'autres électeurs. Et pourtant, tel un animal enragé se ruant vers sa propre destruction, c'est le Parti républicain lui-même qui a insisté pour aller de l'avant, plus décidé que jamais à en finir à tout prix avec « Mr Bill », même si cela signifie se couper les ailes pour les dix à vingt premières années du siècle qui vient. En ce sens, le président fera assurément plus de bien que de mal *in absentia* ;

2) La destitution de « Mr Bill » pourrait, selon toute vraisemblance, libérer ce qu'on a déjà baptisé une éruption de « *maccarthysme sexuel* » à Washington dans son ensemble, une bombe incendiaire dantesque dont peut-être cinq individus épars émergeraient du Capitole sains et saufs. S'étant débarrassé de quatre ou cinq cents de ces porcs légitimement élus, le reste de la nation pourrait enfin suivre l'exemple lumineux récemment donné par les braves gens du Minnesota et remplir les deux chambres d'anciens lutteurs professionnels doués d'ambition politique et d'esprit d'entreprise ;

Savoir ce qui a pris au juste à Bill Clinton de brandir brusquement l'infâme vérité restera à jamais du domaine de l'hypothèse. Il a dû perdre la tête

3) Bien qu'il ait parfaitement su à qui il avait affaire, Bill Clinton lui-même a eu l'inexcusable piètre idée, même s'il était, à sa décharge, assailli par les incursions quasi perverses de son persécuteur Kenneth Starr, de confesser une « *relation déplacée* » avec *frau* Monica. Le fait est que personne, sauf un imbécile patenté, ne gaspillerait toute une existence consacrée à atteindre le plus haut poste de la nation en faisant machine arrière pour proclamer brusquement la « stricte vérité » (au nom du Ciel, Bill ! qu'est-ce qui se passe dans ta tête ?).

En 1991, le peuple américain avait volontiers accepté la dénégation éhontée du président niant avoir jamais fumé de la marijuana – on espère, à tout le moins, que c'était un mensonge. Les allégations ultérieures selon lesquelles il avait esquivé le service militaire furent accueillies avec une nonchalance comparable. Puis il y eut Paula Jones – premier round – au sujet de laquelle le président plaida un oubli complet (Paula *qui ?*) pour obtenir de nouveau une approbation sereine et majoritaire, même si elle n'était pas aussi générale. Ensuite, il y eut Whitewater – malgré son manque flagrant d'intérêt du point de vue humain et, plus important, malgré l'absence apparente de preuves directement incriminantes –, qui fut encore plus dédaigné que le reste, dans l'ensemble, après un round supplémentaire de « *qui ? moi ?* » de la part de « Mr Bill ».

Enfin, ce furent les rounds d'ouverture du *Monicagate*, que la nation désormais lasse du scandale paraissait encline à tolérer, voire à écarter totalement pourvu que l'affaire restât du domaine de la conjecture. Le président encaissa chacune des accusations consécutives avec toute la sérénité et la célérité du professionnel aguerri, en ayant toujours recours à la stratégie la plus ancienne, éprouvée, infaillible, dans le marigot politique : la dénégation éhontée, impudente, stoïque, encore, encore et encore.

Ainsi donc, qu'est-ce qui s'est brusquement cassé ? Comment une campagne constante, ferme, toujours réussie de parjures, de dissimulation et de tromperie généralisée, une campagne ayant étayé toute une carrière politique, a-t-elle pu susciter une faille imprévue à sa base ?

Pour le chef d'Etat le plus honnête que ce pays ait eu à la barre depuis Teddy Roosevelt, c'est fou ce que « Mr Bill » peut se montrer bête. Savoir ce qui l'a pris au juste de brandir brusquement l'infâme vérité restera à jamais du domaine de l'hypothèse. Il a dû perdre la tête. On dirait presque qu'il a sincèrement cru que le peuple américain était assez préparé. On pourrait même se demander, très sérieusement, si le président ne jugeait pas, au fond de lui, que ses administrés étaient capables d'être représentés et incarnés par un être humain authentique, vivant, respirant et même potentiellement imparfait.

Il est vrai qu'il fut originellement élu sous ce soupçon précis – une sorte d'antidote vivant à Reagan-le-Nul et au vieux George. Mais de là à l'admettre publiquement quand on est en poste, Seigneur ! Il se trouve que je sais que la plupart d'entre nous ne sont pas absolument certains que Reagan était un sale type. Et s'il faut une arlequinade grotesque de cigares cubains, de négligé tâché de sperme, un escadron de paparazzi irresponsables et un fanatique fondamentaliste à face de lune comme procureur en chef pour dissiper toute confusion, ainsi soit-il ! Tout cela empeste de toute façon l'erreur humaine ordinaire. Finissons-en une bonne fois avec cette dépravation ! L'expérience a assez duré. Nous autres du peuple en avons jusque-là de ces perversions libérales au grand cœur.

Rendez-nous Reagan-le-Nul !

Car c'est ce que nous voulons, n'est-ce pas ? Le vieux Dick-la-Combine suce les pissenlits par la racine. Ford est tombé sur la tête une fois de trop. La politique étrangère de Carter allait à vau-l'eau. Et le vieux George s'est fait mettre une trempe par « Mr Bill », l'abruti ! Il n'en reste plus qu'un qui ait la tête de l'emploi. Le Grand Communicateur. On n'a jamais surpris Ronald Reagan le pantalon sur les chevilles. Et il s'en est toujours fallu de vingt-quatre heures au moins qu'il dise la vérité. On n'en fera jamais d'autre comme lui. Pas un que nous puissions manœuvrer, en tout cas.

Bill Clinton, en effet, fut le premier et le seul candidat humain jamais élu dans l'histoire de la présidence américaine et il sera, avec la permission du destin, destitué en vertu de cette même qualité. Si les personnes appropriées s'occupent de son procès, nous nous retrouverons avec un eunuque sérieux, doté tout à la fois d'un goût maladif pour l'artillerie de gros calibre et à longue portée et d'un handicap effrayant au golf, au pouvoir en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

Linda Tripp sera nommée grande prêtresse de chirurgie esthétique et de damnation publique. Kenneth Starr, après avoir remporté sans conteste le concours de « *l'imbécile de la décennie* », sera intronisé ministre des dépenses publiques inutiles. Monica Lewinsky sera déportée *manu militari* en Nouvelle-Guinée comme cinquième épouse par correspondance de Cat Stevens – d'ailleurs, où vit-il, ce saligaud ?

Gingrich et Livingston seront gracieusement dépêchés comme présidents de la fierté confédérée d'aujourd'hui dans les districts écartés de St-Louis-est et de Philadelphie-nord. Jesse « The Body » Ventura prêtera serment en tant que nouveau *speaker* de la Chambre.

Et « Mr Bill » – William Jefferson Clinton –, le quarante-deuxième président des Etats-Unis d'Amérique, hélas, sera refoulé dans un club porno de cinquième zone à Trifouilly-les-Oies dans l'Arkansas, pour y faire le barman comme le renifleur de petites culottes dégénéré, l'obsédé suceur d'oignon qu'il est.

Quoi qu'il en soit, nous n'aurons plus à entendre parler de ce gâchis, et si la Fortune le veut bien, nous pourrions même être capables un jour de recommencer à lire les journaux sans détaler dans les champs en chemise de nuit.

***Tristan Egolf** est écrivain.*
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Guillaume Villeneuve.

Kosovo, honte à l'Europe !

par Jean Cot

ONZE juin 1998. Les combats s'intensifient au Kosovo. La police et l'armée serbes multiplient les agressions contre les civils. L'OTAN s'agite et planifie. Son secrétaire général « *est profondément préoccupé* ». Mais, déclare-t-il, « *à la place de M. Milosevic, je serais préoccupé. Nous* [lui] *envoyons un signal très clair. Il est tout à fait en mesure d'en saisir la signification* ».

24 septembre 1998. Par une nouvelle offensive au Kosovo, Milosevic répond aux déclarations déterminées de l'ONU, de l'OTAN, du groupe de contact. Un représentant du département d'Etat américain déclare : « *La combinaison d'un message politique et d'un message militaire avertissant que l'OTAN est de plus en plus prête* [sic] *à agir va convaincre le président Milosevic qu'il est temps de négocier.* »

Deux exemples parmi d'autres, innombrables, des rodomontades qui jalonnent depuis un an le discours de la communauté internationale. En octobre 1998, les Etats-Unis, agissant en solo, ont, il est vrai, cru obtenir un accord qui devait conduire à l'arrêt des combats.

16 janvier 1999. Les cadavres de quarante-cinq civils albanais sont découverts à Racak, une balle dans la tête. Aussitôt l'OTAN s'agite, planifie et « *affine ses frappes* ».

Mais, au fait, à quoi sert donc l'OTAN ?

En Bosnie, elle aurait pu imposer l'arrêt des combats dès 1993 sans le refus absolu des Etats-Unis de mettre un seul soldat américain au sol, là où il pouvait se faire tuer. L'IFOR n'a donc été engagée qu'au début de 1996, après le cessez-le-feu. Au Kosovo, depuis le début de la crise, elle discute et menace, en faisant des ronds dans l'air. Sur proposition de la France, elle a, il est vrai, mis en place en Macédoine une force dont la mission exclusive est de porter secours aux observateurs de l'OSCE au Kosovo. Cette force n'est en rien concernée par les massacres d'Albanais. Le ministre de la défense français lui a récemment rendu visite. Il s'est réjoui, après d'autres, de cette manifestation concrète de l'identité européenne au sein de l'Alliance.

Quelle identité ? Mille huit cents soldats européens, dont huit cent cinquante Français équipés, entraînés, déterminés, sont, l'arme au pied, à portée d'hélicoptère de l'endroit où des observateurs de l'OSCE sans armes et désemparés décomptent et photographient les cadavres. Quelle ambition pour l'Europe ! Pourquoi mille huit cents soldats européens ou davantage ne seraient-ils pas aujourd'hui au Kosovo, soutenant directement les observateurs et prévenant par leur présence et leur détermination les exactions des forces serbes aussi bien que les débordements des extrémistes kosovars ? Parce que, depuis le début de la guerre yougoslave, nous, Européens, sommes affligés d'une grave inhibition : nos dirigeants sont convaincus que nous ne pouvons rien faire sans les Américains, même lorsque nos intérêts majeurs sont en cause. Nous ne mettrons pas les pieds au Kosovo, puisque les Américains ne veulent pas y aller !

A quoi nous sert cette Alliance ? Elle sert avant tout à garantir au moindre coût le contrôle stratégique des Etats-Unis sur l'Europe. Il n'y aura jamais d'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance actuelle. Mais attention, Européens ! Pour nous, après Vukovar et Srebrenica, la honte revient !

***Le général (CR) Jean Cot** est ancien commandant de la 1re armée et ancien commandant de la Forpronu.*

Impossible ici !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

IT CAN'T HAPPEN HERE, de Sinclair Lewis, a paru aux Etats-Unis en 1935. Deux ans plus tard, le roman était publié par Gallimard, dans une traduction de Raymond Queneau, sous le titre *Impossible ici*.

Le livre est malheureusement épuisé. C'est une politique-fiction à brève échéance. L'auteur imaginait qu'en 1941 l'Amérique s'abandonnerait à une dictature de style européen, avec parti unique, milice, presse muselée, chasse aux opposants, aux rouges, aux nègres, aux juifs, tortures, camps de concentration, autodafés et la suite. Une résistance armée s'organiserait à partir du Canada. Le régime chercherait son salut dans une invasion du Mexique. Un accord serait passé avec Hitler, et Goering annoncerait sa visite, à l'heure même... où Roosevelt entrera en guerre contre le Reich !

Sinclair Lewis a donc tout faux, au regard de l'Histoire. Mais il touche juste quant à la façon dont le fascisme s'installe « habituellement ». Sa description du système concentrationnaire prouve : ou que l'on savait déjà tout, en 1935, sur les barbaries nazie et stalinienne que les « collabos » des deux bords prétendront avoir ignorées jusqu'en 1945 et au-delà ; ou que les propriétés divinatoires des romans dépassent décidément celles des essais, comme l'a montré suprêmement *Le Procès*, de Kafka.

Le maccarthysme et les expériences communistes d'après-guerre vérifieront la conviction de Sinclair Lewis que la principale faiblesse des démocraties vient de la conviction de chacune d'elles qu'en dépit de tant d'exemples du contraire, elle échappera au fléau ; du fait de sa culture, de sa fibre profonde, d'on ne sait quel anticorps, quel humour. Chez le voisin, tout est à redouter ; chez nous, rassurez-vous, pas question !

Sans doute les lecteurs français d'*Impossible ici ont-ils eu cette réaction optimiste, en 1937,* malgré l'existence de quatre dictatures à leurs frontières, dont l'une, au Sud, issue d'une tuerie civile, et l'autre, à l'Est, armée jusqu'aux dents. L'écrasement qui allait suivre, en 1940, révélerait la fragilité de nos défenses idéologiques, proportionnée à celle de nos protections militaires.

Les grandes manœuvres de cet hiver 1999 sur notre échiquier partisan éclairent d'une drôle de lueur la lecture de Sinclair Lewis. Qu'*est-ce qui* serait possible ou impossible, ici, maintenant ? Le pire n'est pas sûr ; mais sa conjuration non plus. Ce qui s'est affaibli, indéniablement, c'est la fiabilité des pronostics. Personne n'avait prévu la scission entamée à l'extrême droite, ni sa tournure.

En termes d'emplois de théâtre, la distribution de cette crise a de quoi étonner. Qui aurait dit qu'un frêle Iago serait en passe de l'emporter par surprise sur une sorte d'Othello, à la couleur de peau près ? La mystique du chef à poigne se perdrait-elle, par chance ? Ou serait-elle gommée, par tactique, pour mieux rapprocher le mouvement des forces voisines et du pouvoir ?

Dans la fiction de Sinclair Lewis, certains démocrates modérés se condamnent en choisissant de s'allier avec le diable en considération des voix que cela leur rapportera et non du péril que cela représente. Ne sommes-nous pas en présence de tels calculs de gribouille ? D'autres *opposants du roman américain*, internationalistes par vocation, croient limiter la menace, au risque de la renforcer, en exaltant les valeurs de l'adversaire, le rejet des immigrés, la souveraineté, l'héritage... Devant la crainte instinctive de perte d'identité que répand la marche vers l'Europe, nos universalistes d'hier se remettent, eux aussi, à chanter les refrains d'en face, le pré carré, le p'tit village, le vieux clocher, la doulce *France princesse des contes et madone des* fresques. Les mêmes qui reprochaient aux intellectuels leur manque de soutien à la gauche dans les années 80, ne sont pas les derniers à occuper ce créneau, scrogneugneu ! A nous Barrès, et gare aux Boches !

Devant tant de chassés-croisés aussi rapides qu'imprévus, la question n'est plus de savoir ce qui sera bientôt possible ou impossible, mais où l'*opinion situera l'inacceptable*. *Vieille* valse-hésitation, qui s'est souvent révélée mortelle, du fait que chacun, en démocratie, réagit isolément au danger ; à son heure, c'est-à-dire trop tard !

Projet de célébration de l'an 2000 *par Cagnat*

M. Loujkov se pose en successeur de M. Eltsine

Suite de la première page

« La question de l'élection présidentielle anticipée est posée », a déclaré vendredi 15 janvier M. Loujkov, quarante-huit heures avant l'hospitalisation de M. Eltsine pour un *« ulcère aigü et saignant »*. *« la santé du président pose de graves et sérieux problèmes à la Russie »* a-t-il ajouté. Fin politique et connaissant parfaitement la puissance de feu que peut déployer le Kremlin à titre de représailles, M. Loujkov ne fait pas un pari sur la tenue d'une élection anticipée. Il est convaincu de celle-ci, convaincu que le président ne pourra achever son mandat.

L'avertissement a pourtant été clair. Le 26 décembre 1998, Boris Eltsine, soudainement en forme, excluait dans un entretien télévisé toute élection anticipée et s'en prenait directement à M. Loujkov. *« Certains prétendants se posent déjà en candidats. Quelqu'un court devant la locomotive (...). C'est son erreur. »* M. Loujkov fait mine de ne pas entendre. *« Il y a un froid avec le président, mais c'est temporaire »*, reconnaît-il, avant d'insister : *« Si un dirigeant a des problèmes de santé qui l'empêchent d'exercer pleinement ses fonctions, alors il doit prendre la décision adéquate. »*

Aucun autre chef politique russe ne partage publiquement une telle assurance. Au contraire, à l'exception de Guennadi Ziouganov, chef du Parti communiste, tous disent souhaiter le respect des échéances électorales. Car la scène politique russe est, depuis trois mois, en pleine désagrégation et personne, aujourd'hui, ne paraît capable de barrer la route au puissant maire de Moscou. Selon les sondages d'opinion, seul Evgueni Primakov pourrait battre Iouri Loujkov au second tour d'une élection présidentielle. Mais le premier ministre a dit et répété qu'il n'était pas question pour lui d'être candidat.

SUCCÈS MOSCOVITES

Si l'hypothèse Primakov est abandonnée, M. Loujkov apparaît sûr de son fait. Viktor Tchernomyrdine, ancien premier ministre et candidat déclaré depuis 1998, est crédité de 1 % à 3 % d'intentions de vote, marge d'erreur des sondages d'opinion. Son parti, Notre Maison la Russie, est en pleine crise, avec le départ de plusieurs députés et gouverneurs, et le limogeage en décembre de son chef à la Douma, Alexandre Chokhine. Il paraît aujourd'hui incapable de franchir la barre des 5 %, seuil requis aux élections législatives pour avoir des députés à la Douma.

Les réformateurs et libéraux demeurent fortement divisés entre les personnalités d'Egor Gaïdar, Sergueï Kirienko, Boris Nemtsov et Anatoli Tchoubaïs. L'idée d'une coalition ne progresse que péniblement, alors que la thérapie de choc et le sinistre financier d'août 1998 ont jeté un discrédit durable sur ces responsables. Le général Alexandre Lebed est, pour sa part, en difficulté à Krasnoïarsk, où il a été élu en mai 1998 gouverneur. Voulant y démontrer ses capacités de gestion, il s'est aliéné en deux cents jours la plupart de ses soutiens politiques et doit faire face à une fronde de son Parlement local.

Le Parti communiste est, lui, menacé d'éclatement. Son chef, Guennadi Ziouganov, que les sondages placent régulièrement en tête du premier tour d'une élection présidentielle, a pu constater la semaine dernière les profondes divisions de ses troupes. Dans ce paysage, seul le parti réformateur Iabloko apparaît stable et durablement implanté. Son chef, Gregori Iavlinski, est régulièrement crédité de 11 % à 13 % d'intentions de vote au premier tour d'une élection présidentielle. Mais il est tout aussi régulièrement donné battu au second tour.

En regard, Iouri Loujkov a su en quelques semaines rallier des forces importantes. Le 19 décembre 1998, le congrès fondateur de son mouvement, La Patrie, a été l'occasion de rassembler mille délégués, dont plusieurs gouverneurs, venus de quatre-vingt-huit régions de Russie. Depuis plusieurs mois, Moscou multiplie les accords de coopération technique et financières avec les provinces, pour mieux faire oublier les traditionnelles réticences à l'égard de la capitale russe.

Se réclamant *« du centre et de la sociale-démocratie »*, étrange notion politique en Russie, M. Loujkov vante *« le capitalisme, le marché et la liberté »*, et pimente ses discours de fortes déclarations nationalistes – *« patriotiques »*, dit-il. Portant en bandoulière ses succès moscovites, il couvre ainsi un large champ politique, allant de l'électorat communiste à celui susceptible de soutenir les réformateurs. Disposant de réseaux étendus, d'une puissance financière incomparable, le maire de Moscou s'est ainsi donné les moyens de parler haut et fort. Persuadé que la présidence Eltsine ne verra pas l'été.

François Bonnet

RECTIFICATIFS

FRONT NATIONAL

Un raccourci malencontreux nous a fait écrire, dans un article consacré au Département protection-sécurité (DPS), le service d'ordre du Front national (*Le Monde* du 15 janvier), que l'ancien commissaire Charles Pellegrini avait servi d'*« intermédiaire auprès de Jean-Marie Le Pen »* pour favoriser le recrutement de Bernard Courcelle à la tête du DPS. En fait, M. Pellegrini s'est contenté de *« recommander »* M. Courcelle, qu'il connaissait, à son prédécesseur.

MUSÉE DE LA SEITA

Le véritable numéro de téléphone du Musée de la Seita, à Paris, où a lieu l'exposition consacrée au peintre autrichien Oscar Kokoschka (*Le Monde* du 8 janvier), est le 01-45-56-60-17.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le danger nord-coréen

LOIN des préoccupations immédiates des Européens, un foyer de tension inquiétant est en train de se réchauffer : depuis Pyongyang, la sécurité de la péninsule coréenne et de ses voisins est à nouveau menacée par les imprévisibles maîtres du dernier vrai régime stalinien façon *guerre froide. L'affaire est ré*currente, elle n'en est pas moins sérieuse. Les Nord-Coréens sont soupçonnés de chercher à reprendre leur programme d'armement nucléaire, un temps gelé, et redoublent de vitupérations à l'encontre des *« impérialistes »*, épithète *comprenant les Etats-Unis et* leurs alliés dans la région, le Japon et la Corée du Sud. Ces invectives sont appuyées de gestes aussi concrets qu'hostiles comme l'envoi d'un missile, en août 1998, à travers l'espace japonais, et de perpétuelles manigances de sous-marins espions *dans les eaux territoriales sud-*coréennes.

Prompts à se soucier de toute incartade commise par un Saddam Hussein en Irak, les Occidentaux ne semblent pas avoir pris toute la mesure des risques que fait peser Kim Jong-il, fils et successeur de Kim Il-sung, sur la *tranquillité de cette région. Les* Etats-Unis, principal acteur stratégique dans ces parages, avaient cru calmer le jeu en 1994 en concluant avec Pyongyang un marché équitable : en échange de l'abandon de leurs ambitions nucléaires militaires, les Nord-Coréens devaient recevoir deux centrales civiles d'un type virtuellement impossible à détourner. L'administration Clinton avait réussi à faire accepter cette proposition par le Congrès, en dépit de l'avis de ceux qui y voyaient le succès d'un chantage nord-coréen. Il semble aujourd'hui que ce marché soit remis en question et que le chantage de Pyongyang ait repris.

C'est partiellement explicable. Le régime nord-coréen a réduit *l'économie du pays à un champ* de ruines, où seule l'industrie militaire paraît encore en mesure de fonctionner. La population souffre, par endroits, d'une famine qui éveille épisodiquement l'alarme. La direction du régime échappe aux grilles d'analyse des plus fins spécialistes. *Non seulement le régime* expérimente des fusées à la trajectoire fantaisiste, mais il paraît bien en voie de reconstituer secrètement des laboratoires destinés à équiper lesdits missiles en têtes atomiques.

Washington n'est pas loin de réviser sa politique pour tenir *compte de l'angoisse nouvelle* qu'éprouve le Japon face aux ermites nord-coréens. De passage à Tokyo, le ministre français de la défense, Alain Richard, a partagé l'analyse pessimiste des dirigeants nippons. Le risque est d'autant plus grand d'un dérapage que les tentatives sud-coréennes pour tendre *la main à* Pyongyang ont pour l'heure échoué. La Chine ne s'épuise pas en efforts pour modérer son allié. La communauté internationale dispose, pour infléchir ou contenir les débordements d'humeur querelleuse de Kim Jong-il, d'encore moins de moyens qu'avec Saddam Hussein. *Il* lui faut pourtant, dès à présent, en trouver.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le problème des loyers

IL ARRIVE que les Assemblées remettent sur le chantier des lois dont l'usage a montré les défauts, et c'est essentiellement leur fonction d'adapter la législation aux circonstances. Mais que penser d'un législateur qui renierait son œuvre avant même de l'avoir mise à l'épreuve ? C'est pourtant le sort que certains voudraient faire subir à la loi sur les loyers.

S'agit-il d'un texte improvisé, insuffisamment pensé, hâtivement discuté, dont les intentions sont flottantes et les conséquences mal prévues ? Aucune loi au contraire n'a été aussi longuement et laborieusement préparée. Est-ce à dire que la loi soit parfaite, et dans tous ses détails intangible ? Certainement non, pas plus que ne l'est la Constitution. Mais ici la coutume ne suffit pas à assouplir la lettre. Et l'on aperçoit déjà que des aménagements s'imposeront.

Il reste que, parce qu'elle cherche non sans courage – il faut toujours du courage pour demander des sacrifices – à redresser des erreurs et à rétablir de l'ordre, elle mérite d'être appliquée loyalement dans ses principes essentiels, d'autant plus que les principaux intéressés, les locataires, semblaient avoir accepté *l'épreuve. Or quel est l'objectif réelle* de l'agitation qui se manifeste au Parlement et dans la presse avec un ensemble qu'on sent orchestré ? Rien de moins que remettre en cause le principe même de la réforme, c'est-à-dire l'ajustement aux conditions économiques des valeurs locatives. Et pour cela, faisant jouer l'émotion plus ou moins provoquée d'une opinion touchée à un point traditionnellement sensible, inviter le Parlement à se déjuger.

André Chênebenoît
(20 janvier 1949.)

هكذا من الأصل

ENTREPRISES

LE MONDE / MERCREDI 20 JANVIER 1999

SOCIAL Le dispositif de financement de départs en préretraite dans le secteur automobile serait sur le point d'être finalisé par le gouvernement. Lundi soir 18 janvier, les ministères des finances, du travail et de l'industrie étaient d'accord sur le principe de l'aide mais n'avaient toujours pas trouvé le moyen d'éviter de subir les foudres de la Commission de Bruxelles. ● CET ACCORD viserait à embaucher un jeune pour trois ou quatre départs en préretraite. ● LE COÛT pour l'Etat est estimé, selon nos calculs, à 2,6 milliards de francs. ● LA FRANCE n'est pas le seul pays à recourir à des systèmes de préretraite. Plusieurs de ses partenaires européens disposent de systèmes de départ anticipés. ● RENAULT confirme son intérêt pour Nissan, le deuxième constructeur japonais, mal en point et convoité par DaimlerChrysler.

L'Etat s'apprête à aider l'automobile à rajeunir ses effectifs

Les discussions entre Renault, PSA et les pouvoirs publics sur un dispositif de départ en préretraite contre des embauches de jeunes sont sur le point d'aboutir. Mais le gouvernement doit trouver le moyen d'éviter les foudres de la Commission de Bruxelles

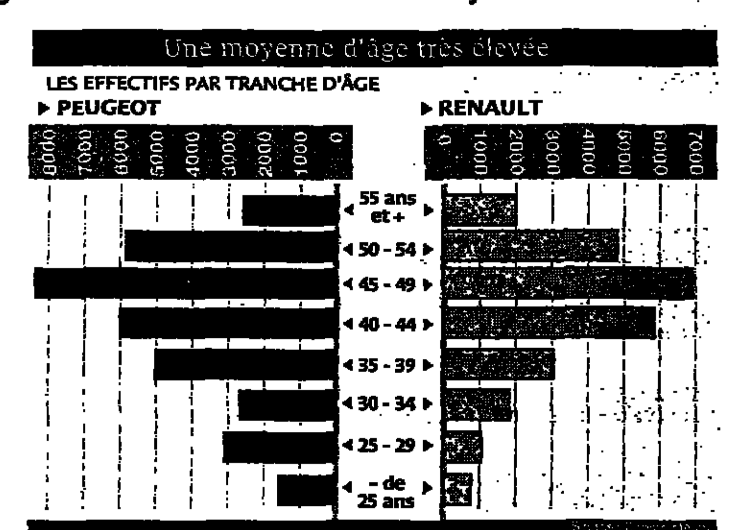
« L'AUTOMOBILE ? C'est réglé. Mais c'est aux constructeurs d'annoncer l'ensemble du dispositif. » Présentant ses vœux à la presse, lundi 18 janvier, Martine Aubry, ministre de l'emploi et des affaires sociales, qui s'est défendue de toute fébrilité sur les 35 heures, n'a pu s'empêcher d'annoncer que, *« dans quelques jours, quelques grands accords dans des entreprises privées à monoactivité »* allaient être signés. Selon nos informations, Renault et PSA Peugeot-Citroën auraient bouclé leurs négociations avec l'Etat pour le financement de départs en préretraite puisque, dans ce secteur, la négociation sur les 35 heures se double d'une négociation sur le rajeunissement de la pyramide des âges.

Dans quelques jours, au plus tard quelques semaines, un dossier qui fait figure de serpent de mer depuis juillet 1996 trouverait enfin une solution. C'est à cette date que Jacques Calvet, à l'époque président du directoire de PSA, et Louis Schweitzer, PDG de Renault, ont écrit une lettre commune à Alain Juppé, alors premier ministre, lui demandant l'aide de l'Etat pour rajeunir leur pyramide des âges. Pour les constructeurs, le rajeunissement des effectifs fait partie des leviers indispensables pour améliorer la compétitivité : les salariés les plus âgés sont considérés comme moins productifs.

Ainsi chez Renault, un salarié de plus de 55 ans sur deux est jugé inapte au travail à la chaîne. La pyramide des âges de Renault et de PSA est vieillissante. La moyenne d'âge est ainsi de 42,6 ans chez Peugeot, de 41,5 ans chez Citroën et de 45 ans chez Renault, quand elle est de 26 ans dans l'usine Fiat de Melfi (Italie du Sud), de 28 ans sur le site Volkswagen de Bratislava (Slovaquie) ou de 30 ans en moyenne chez les constructeurs japonais.

Ce contraste risque de s'amplifier à partir de 2001 avec la mise en route de la nouvelle usine Toyota de Valenciennes (Nord). Aussi les deux constructeurs français avaient-ils proposé un vaste plan sur six ans, visant à faire partir 40 000 salariés de plus de 51 ans et s'engageant, en contrepartie, à embaucher 15 000 jeunes. Le gouvernement de M. Juppé avait finalement repoussé l'idée à cause de son coût pour les finances publiques (près de 43 milliards de francs). Le nouveau secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, avait relancé l'idée en déclarant, en septembre 1997, que *« le gouvernement était prêt à discuter avec les constructeurs pour faciliter le rajeunissement de leur pyramide des âges... dans la limite des contraintes budgétaires »*. Le débat sur les 35 heures a précipité les événements.

Selon nos informations, un problème de taille reste à résoudre : rendre « eurocompatible » ce dispositif. Lundi soir, les ministères des finances, du travail et de l'industrie étaient d'accord sur le principe de l'aide, mais n'avaient toujours pas trouvé le moyen d'éviter de subir les foudres de Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence. Rien ne serait pire politiquement et économiquement que de trouver une solution inacceptable pour la Commission. Celle-ci pourrait exiger, comme elle l'a fait en 1997 avec le plan textile de Franck Borotra, le remboursement par les industriels des aides perçues. C'est pour cette raison que le dispositif pourrait ne pas utiliser l'argent du Fonds national pour l'emploi (FNE). Le FNE présente d'ailleurs un second inconvénient : Martine Aubry veut en réduire la portée. Mais l'aide à l'automobile risque de faire des jaloux.



La moyenne d'âge des personnels des constructeurs français reste élevée. Elle est de 42,6 ans chez Peugeot, de 41,5 ans chez Citroën et de 45 ans chez Renault.

Conclusion : les pouvoirs publics, les constructeurs et les syndicats devraient s'entendre pour monter une véritable « usine à gaz ». Officiellement, les partenaires sociaux de la métallurgie décideraient de proposer aux secteurs qui le souhaitent – mais, en fait, des critères seraient mis pour que seule l'automobile en bénéficie – un élargissement de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi). Ce système – une préretraite d'un salarié de 58 ans ayant cotisé quarante ans contre l'embauche d'un jeune – serait étendu durant six ans aux salariés de plus de 55 ou 56 ans. Dans le cas d'un travail pénible, il ne serait pas exigé que le salarié ait cotisé quarante ans. Surtout, il ne s'agirait plus de compenser un départ par une embauche mais quatre départs par une embauche ou – c'est l'un des objets de la négociation – une embauche pour trois départs. D'où les ordres de grandeur avancés : 43 000 départs contre 12 000 embauches.

Si les syndicats sont dans l'ensemble d'accord sur le principe, des divergences subsistent quant aux modalités. *« C'est normal de songer à un dispositif de départ anticipé pour quelqu'un qui a travaillé sur une chaîne pendant vingt-cinq ou trente ans*, explique Philippe Martinez, délégué syndical central CGT de Renault, *pour autant il n'est pas question de déroger au principe de "un départ pour une embauche". »* De son côté, la CFDT a chiffré, chez Renault SA, le nombre d'embauches sur cinq ans à 7 000, compensés par 13 000 départs, dans le cadre d'une double négociation préretraite-réduction du temps de travail. En outre, les syndicats protestent à l'unisson contre le manque de transparence des négociations, qui se sont déroulées sans eux.

EFFORTS FINANCIERS PARTAGÉS

Reste l'essentiel : le financement. Chacun y mettrait du sien. Les constructeurs, dont la santé financière fait davantage envie que pitié, l'Etat, qui aiderait les partenaires sociaux – on parle d'une aide de 60 000 francs par départ –, et le salarié concerné. Si ces chiffres étaient maintenus, le coût pour la collectivité serait, selon nos calculs, d'environ 2,58 milliards de francs. Ce chiffre peut paraître élevé, mais, rapporté à l'ensemble des effectifs (la construction automobile occupe 186 000 personnes, selon le Centre d'étude de l'emploi), il l'est moins qu'une aide Aubry aux entreprises qui anticipent la réduction du temps de travail : 14 000 francs contre 30 000 francs (9 000 francs la première année, puis 8 000, 7 000 et 6 000 francs).

Le dossier devrait, selon nos informations, être bouclé très rapidement. Renault devait annoncer, mardi 19 janvier, en milieu de journée, qu'il s'apprête à ouvrir le 8 février sa négociation sur les 35 heures. Son objectif est d'achever la négociation-cadre en avril. Celle-ci ne s'annonce pas forcément sous les meilleurs auspices. Depuis environ un an, la CFDT s'éloigne des autres syndicats réformistes et se rapproche de la CGT. D'ores et déjà, elle affirme que les cadres ne sauraient être exclus de la réduction du temps de travail et menace de mener, comme chez Thomson CSF, une guérilla pour faire respecter la durée légale du travail, y compris dans l'encadrement. Chez PSA, les négociations ont démarré dès septembre 1998. La direction, qui voulait les terminer en janvier, a reporté *sine die* la dernière réunion plénière prévue pour le 14 janvier, en raison des silences de l'Etat sur le financement des préretraites. Vu la précipitation des événements, le patron de PSA, Jean-Martin Foltz, semble avoir été entendu.

Stéphane Lauer et Frédéric Lemaître

D'autres membres de l'Union européenne bénéficient également de système de préretraite

LA FRANCE, mauvaise élève de l'Europe en matière de retraites anticipées ? Pas si sûr. En fait, nos partenaires européens ont également recours à une panoplie de mesures d'âge.

● **En Allemagne**, le système des préretraites a fonctionné, jusqu'en 1996, en accès totalement libre, sans intervention de l'Etat et avec un financement assuré en quasi-totalité par les caisses de chômage et les caisses de retraite (l'entreprise payant, en moyenne, 7,7 % du coût total d'une préretraite). La réunification du pays et la crise du début des années 90 ont généré des sureffectifs importants, et le recours aux préretraites est devenu systématique, notamment dans l'industrie automobile, avec 125 000 départs entre 1991 et 1995. Cette situation mettant en péril l'équilibre du système de retraite, le gouvernement allemand a institué, en 1996, un dispositif plus restrictif – proche de la préretraite progressive française –, ouvert à partir de 55 ans, soit dix ans avant l'âge légal de la retraite. Le salarié travaille alors à mi-temps en étant payé 70 % de son ancien salaire, 20 % étant pris en charge par l'Etat et 50 % par l'entreprise. Si celle-ci n'embauche pas, ou si le salarié reste en préretraite au-delà de cinq ans, l'entreprise prend en charge les 70 %. 1,5 million de salariés allemands bénéficient d'une préretraite progressive.

● **En Italie** un système de « mobilité » a été créé en 1991. Il permet d'anticiper le départ en retraite en accordant des années de cotisations retraite *« gratuites »* au salarié âgé licencié. Le régime de droit commun autorise tout salarié à partir en retraite avec, au minimum, 35 ans de cotisation, dès lors que la somme de ses années de cotisation et de son âge est au moins égale à 90 (un salarié ayant 35 ans de cotisation peut partir ainsi à 55 ans). Il existe deux systèmes de mobilité, qui dépend du niveau des difficultés rencontrées par l'entreprise. La mobilité accorde à un salarié licencié de bénéficier suivant son âge de mois de droits à acquis, qu'il fera jouer au moment de son départ à la retraite. Ces mois sont financés sur fonds publics (par l'Institut national de prévoyance). Son application est soumise à l'accord des pouvoirs publics et suppose, comme en France, l'existence d'un plan social. Fiat en a bénéficié de 1994 à 1996 et en 1997.

● **Le système belge** de préretraite est certainement le plus varié, avec pas moins de huit régimes différents. L'ensemble est cofinancé par les caisses de chômage et de retraite, et les entreprises. La mise en œuvre d'une « pré-pension » suppose la conclusion d'une convention collective prévoyant ce régime et l'accord de l'Etat qui engage le financement de l'opération pour la part concernant les caisses de retraite et de chômage. L'Etat ne finance donc pas le mécanisme, mais c'est lui qui donne l'autorisation d'y recourir. Le régime allie par conséquent un système conventionnel à l'allemande et un dispositif public comme en France ou en Italie. Il a notamment été utilisé à l'usine Renault de Vilvorde en 1995. Une étude de 1996, réalisée par la Fédération des entreprises de Belgique, soulignait que seuls 50 % des 50-54 ans avaient un emploi. Une proportion qui tombe à 30 % pour les 55-59 ans et 10 % pour les plus de 60 ans.

● **La métallurgie des Pays-Bas** dispose de deux systèmes de préretraite, l'un progressif, l'autre total. Mais l'essentiel des mécanismes de fin de carrière est construit sur le principe de l'« inaptitude » (qui n'est pas considérée comme de la préretraite). Ce mécanisme, qui concerne près de 1 million de personnes, consiste à verser des indemnités à un salarié en fonction de son état de santé (certificat médical à l'appui) et du marché du travail. Ces indemnités sont alors supérieures à celles du chômage.

S. L.

Nissan fait monter les enchères entre Renault et DaimlerChrysler

LE DUEL opposant DaimlerChrysler et Renault pour le contrôle de Nissan se joue désormais au grand jour, après la confirmation par le constructeur français, lundi 18 janvier (*Le Monde* du 19 janvier), qu'il discutait bien avec le numéro deux japonais de l'automobile, et qu'il n'excluait pas d'*« envisager une prise de participation »*. Nissan, lui, joue avec les nerfs des boursiers de Tokyo et ceux de ses prétendants.

Lundi, le directeur général de la firme, Yoshikazu Hanawa, affirmait à nouveau que son groupe *« n'a pas ouvert de négociations concrètes pouvant déboucher sur une alliance capitalistique »*. Mais il ajoutait aussitôt qu'un investisseur étranger pourrait éventuellement monter jusqu'à 33,4 % du capital de Nissan Motor, et que, *« si les liens* [entre partenaires] *se renforçaient, la participation pourrait dépasser 33,4 % »*... Une façon de renvoyer dos à dos les deux plus sérieux prétendants, de faire monter les enchères entre eux, voire de susciter l'intérêt d'autres groupes, comme Ford ou Volkswagen. Plusieurs analystes pensaient que Nissan se servait de Renault comme « lièvre », à la veille de la venue à Tokyo des deux coprésidents de DaimlerChrysler, Jürgen Schrempp et Robert Eaton, officiellement pour l'inauguration, vendredi, d'une exposition consacrée à leur groupe.

« Nous ne nous connaissons pas très bien », a dit M. Hanawa à propos de Renault, ajoutant *« ce serait peut-être plus facile de travailler avec une entreprise qui est en train d'accomplir son redressement. Je pense que l'on pourrait dire que nous avons les mêmes préoccupations et qu'il y a beaucoup de domaines où l'on pourrait coopérer »*. Et de souligner qu'il n'envisageait pas de finaliser cette semaine la prise de participation envisagée de DaimlerChrysler dans Nissan Diesel, la filiale camions du groupe.

Chez Renault, c'est après une longue hésitation que l'on s'est résigné à confirmer les négociations entreprises avec Nissan. Les cinq lignes de communiqué ont été soigneusement pesées pour qu'apparaisse bien le fait que Renault *« ne cède pas à la mode des fusions »*, dit une porte-parole. Le communiqué précise que ce n'est qu'*« après étude approfondie »* – comprendre : après un audit complet des comptes et du dispositif industriel – que Renault envisagera éventuellement de prendre une participation dans Nissan. Le capital du groupe nippon étant très dispersé en Bourse, il suffirait de 10 % à Renault ou à DaimlerChrysler pour en devenir l'actionnaire de référence.

Une telle éventualité serait un retournement sans précédent. En 1989, chez Nissan, le président d'alors prophétisait la disparition de la quasi-totalité des constructeurs européens et américains, au profit des Japonais... Dix ans plus tard, le septième constructeur automobile mondial, héritier d'un puissant *zaibatsu* (conglomérat) de l'avant-guerre et pionnier de l'industrie automobile au Japon, est en passe de ne plus honorer ses échéances. Comment en est-il arrivé là ?

Abréviation de Nippon Sangyo (Industries du Japon), Nissan fut créé en 1928 par un entrepreneur, Yoshisuke Aikawa, qui commença par l'assemblage de véhicules de petite cylindrée puis se lança dans la construction de camions pour l'armée avec l'aide d'ingénieurs américains. L'automobile n'était qu'une unité de l'un des groupes baptisés « nouveaux *zaibatsu* », par opposition aux conglomérats à la longue histoire tels que Mitsui, Mitsubishi ou Sumitomo. Contrairement aux autres conglomérats, et à son rival Toyota, créé par M. Toyoda, Nissan n'était pas une affaire de famille, mais coté à la Bourse. Son expansion fut liée à la montée militariste et à la création de l'Etat-fantoche de Manchoukouo, où il s'implanta dès 1938. En 1943, Nissan était fournisseur de l'armée en moteurs d'avion.

Démantelé, comme les autres *zaibatsu*, par l'occupant américain après la défaite de 1945, le groupe d'Aikawa se réorganisa en association d'entreprises, sous l'égide de Nissan Motor et de Hitachi. Dans les années 80, Nissan faisait partie du groupe Fuyo, l'un des six grands groupements industriels et financiers du Japon, qui réunissait 125 entreprises, dont Hitachi, la banque Fuji ou la maison de commerce Marubeni.

ERREURS DE STRATÉGIE

C'est la guerre de Corée (1950-1953) qui relança la production automobile japonaise par les commandes de véhicules de l'armée américaine. Nissan produisait des voitures d'avant-guerre, commercialisés sous la marque Datsun, jusqu'à son alliance avec Austin au début des années 50. Et en 1959, elle sortait sa première voiture « exportable », la Datsun Bluebird. Le rival de Toyota jouait la carte de la technologie. Nissan fut pionnier en matière de robotisation et de contrôle de la qualité. Mais il fut désavantagé par des syndicats forts, qui menèrent au début des années 50 des grèves qui restent parmi les plus dures dans les annales sociales du Japon. Nissan ne put jamais imposer les cadences du « toyotisme » des années 60-70.

A la fin des années 70, le vent a tourné en défaveur de Nissan. Toyota avait rattrapé son retard technologique et innovait plus rapidement dans la gestion de la production. Aux erreurs marketing, sur des modèles parfois non adaptés au marché, s'ajoutèrent des erreurs de stratégie sur le marché américain. Nissan y enregistre aujourd'hui des pertes de 2 milliards de francs (305 millions d'euros). Tandis qu'au Japon ses quatre usines ne tournent qu'à 70 % de leurs capacités. Quant à sa filiale camions, Nissan Diesel, elle a vu ses ventes chuter de 25 % en 1997. Ses pertes dépasseraient de beaucoup le 1,5 milliard de yens annoncé (70 millions de francs), et l'entreprise frôlerait l'insolvabilité avec l'arrivée à échéance, en septembre 1999, d'obligations émises pour un montant de 1,8 milliard de francs.

Or Nissan n'a plus les moyens financiers de soutenir sa filiale, dont la vente – ou l'adossement – à un groupe plus puissant est nécessaire à sa propre survie. Son considérable portefeuille d'actifs immobiliers donne encore une marge de manœuvre au groupe. Mais le conglomérat Fuyo ne peut guère lui venir en aide : ses financiers, qui sont aussi les principaux actionnaires de Nissan, la banque Fuji et la Banque industrielle du Japon, sont elles-mêmes en difficulté. La vente récente de l'immeuble du siège social de Nissan dans le quartier de Ginza est symbolique du déclin du constructeur.

Pascal Galinier et Philippe Pons à Tokyo

L'éternel second japonais risque de rétrograder

Depuis les années 70, Nissan Motor est l'éternel second derrière Toyota. Mais sa part du marché japonais n'a cessé de se dégrader, passant de 33,7 % en 1972 à 20,4 % en 1997, tandis que son grand rival s'est maintenu à 39 %. La chute de ses ventes de 12,8 % en 1998 sur le marché intérieur, à 900 000 véhicules, n'a pas été compensée par l'exportation.

Aujourd'hui, Nissan lutte au coude à coude avec Honda pour ne pas perdre sa place de deuxième constructeur japonais. Financièrement, ses dettes se montent à plus de 3 200 milliards de yens (22,9 milliards d'euros), et la Bourse de Tokyo ne croit plus en ses chances de redressement par lui-même. En mai 1998, le constructeur a annoncé un plan de restructuration, mais le marché a réagi froidement : la capitalisation de Nissan s'élève à 7,6 milliards d'euros alors que Toyota « pèse » près de 100 milliards d'euros et Honda 38 milliards d'euros.

Le rachat de GEC-Marconi par British Aerospace crée le numéro trois mondial de la défense

La candidature du français Thomson-CSF est écartée

Les groupes britanniques British Aerospace (BAe) et General Electric Company (GEC) ont annoncé le 19 janvier la fusion de leurs activités d'aéronautique et de défense. BAe rachètera Marconi, la filiale d'électronique militaire de GEC, pour *« plus de 7,7 milliards de livres »* (10,9 milliards d'euros). Ce rapprochement, qui inquiète les autres industriels européens, créera le numéro trois mondial de la défense.

LONDRES
de notre correspondant à la City

British Aerospace (BAe) et General Electric Company (GEC) ont annoncé, dans un communiqué publié mardi 19 janvier, la fusion de leurs activités d'aéronautique et de défense. BAe rachètera Marconi, la filiale d'électronique militaire de GEC, pour *« plus de 7,7 milliards de livres »* (10,9 milliards d'euros), par échange de titres et reprise de dettes. Après cette opération, qui doit déboucher sur la création du numéro trois mondial, les actionnaires de BAe en détiendront 63,3 % et ceux de GEC 36,7 %.

La nouvelle société, qui conservera le nom de British Aerospace, *« devra être la pierre angulaire de la consolidation future de cette industrie en Europe »*, indiquent les deux sociétés, même si ce rapprochement met fin aux projets d'alliances qu'elles avaient négociés, GEC avec le français Thomson-CSF, BAe avec l'allemand DASA. *« British Aerospace entend poursuivre ses discussions avec d'autres partenaires potentiels européens »*, affirme le texte.

L'organigramme de la future société n'est pas encore officiel. Peter Gershon, le directeur général de Marconi Electronic Systems, branche de défense de GEC, siègera au conseil d'administration élargi de BAe, dont le président, Sir Dick Evans, devrait partir à la retraite. Le directeur général du groupe d'aéronautique, John Weston, devrait lui succéder. Le président de GEC, lord Simpson, après avoir piloté la mise en place de la nouvelle structure, pourrait rejoindre la brochette d'industriels actifs au sein du gouvernement Blair, dont il est particulièrement proche.

La première réaction des analystes est plutôt prudente : *« GEC a réussi à tirer un bon prix pour Marconi en jouant la surenchère entre BAe et Thomson. Mais sur le long terme, la déception des Allemands et des Français complique la mise en place d'une Europe de la défense. Pour créer une alliance à l'échelle européenne, il va falloir donner des gages, d'où le risque d'accords futurs bâclés au détriment des actionnaires »*, indique un expert de la City. Dans un éditorial intitulé *« Autodéfense »*, le *Financial Times* va dans le même sens : *« Contrairement à ce qu'affirment BAe et le gouvernement britannique, cette fusion ne pose pas les fondations d'une défense européenne... Ils devront réparer la casse causée avec les autres partenaires potentiels européens... Mais tout futur accord signé dans la foulée de ce regroupement devra seulement être motivé par la création de valeur pour l'actionnaire »*.

La City s'interroge sur la réaction officielle du gouvernement britannique, tenu constamment informé de l'évolution des discussions. Dès le départ, le ministre de la défense, George Robertson, s'était déclaré favorable à cette solution anglo-anglaise comme première étape vers la création de l'Europe de la défense. A ses yeux, un accord avec DASA aurait favorisé les Allemands, qui risquaient de mettre la main sur le secteur « recherche et développement » de la nouvelle société. Cette crainte, relayée par les conseillers militaires de Robertson, a joué contre DASA, de même que les exigences jugées démesurées de Manfred Bischoff, le patron de DASA, à l'heure de la répartition des postes. Quant à Thomson-CSF, malgré les synergies plus évidentes, il a souffert de la mauvaise image de marque du gouvernement Jospin dans la City ainsi que des liens traditionnellement étroits entre Londres et Washington. La démission récente du ministre de l'industrie, Peter Mandelson, le plus francophile des membres du gouvernement, a affaibli l'influence du « lobby français » au sein de l'administration de Whitehall à un moment crucial. *« L'attitude britannique est de prendre un problème à la fois pour garder le dessus, c'est dans leurs gènes. En bons pragmatiques, ils ont pris la solution qui posait le moins de difficultés »*, affirme un banquier français très impliqué dans le secteur défense.

L'INCONNUE GOUVERNEMENTALE

Reste une inconnue : Stephen Byers, le nouveau ministre du commerce et de l'industrie, saisira-t-il la commission des monopoles et fusions ? De nombreux députés travaillistes ont exprimé leurs inquiétudes sur d'éventuelles suppressions d'emplois. Or, comme on l'a vu dans l'OPA de Rupert Murdoch sur Manchester United, le New Labour a tendance à « passer le bébé » aux autorités anti-trust.

On imagine quels déchirements internes Lord Weinstock, le fondateur de GEC, qui a pris sa retraite en 1996, doit ressentir à l'annonce de cette nouvelle. Pendant une décennie, il avait œuvré à un rapprochement avec BAe pour faire naître un géant de l'aéronautique et de la défense en fusionnant purement et simplement les deux compagnies. Ce projet, qui avait toujours échoué, se réalise aujourd'hui. Mais en même temps, Lord Weinstock voit disparaître son « enfant », dont il ne restera plus qu'une société de haute technologie centrée sur les télécommunications.

Marc Roche

Les principaux acteurs

CHIFFRE D'AFFAIRES DÉFENSE en milliards de dollars

classement		
1	LOCKEED MARTIN (EU)	18,50
2	BOEING (EU)	13,78
3	BRITISH AEROSPACE	10,09
4	NORTHROP GRUMMAN (EU)	8,20
5	RAYTHEON (EU)	6,27
6	GENERAL ELECTRIC (GB)	5,77
7	THOMSON-CSF (FRA)	4,18
12	DASA (ALL)	2,73
14	LAGARDÈRE (FRA)	2,23
16	AEROSPATIALE (FRA)	1,93
19	DASSAULT AVIATION (FRA)	1,82

Les Britanniques numéros trois et six mondiaux

● **British Aerospace** a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 8,546 milliards de livres (12 milliards d'euros) dont l'essentiel (plus 6 milliards) dans la défense et 2 milliards dans l'aéronautique civile. Le résultat net est de 161 millions de livres.

● **General Electric Company** a enregistré un chiffre d'affaires de 6,27 milliards de livres en 1997 (8,9 milliards d'euros), pour un bénéfice de 677 millions. GEC-Marconi représente 3,6 milliards de livres de chiffre d'affaires.

L'accueil des boursiers est très réservé

MARDI 19 JANVIER, le titre BAe se repliait à l'ouverture de près de 7,8 %. La veille, la Bourse de Londres, pourtant habituée aux rumeurs, tenait pour imminente le rachat de la division défense du groupe General Electric Co par son concurrent British Aerospace Plc. L'action de ce dernier avait baissé de 4,9 %, à 493,5 pence, la baisse la plus importante en trois mois. Le prix de 7,7 milliards de livres (10,9 milliards d'euros) a inquiété les analystes. *« La valorisation semble très élevée »*, a estimé Nick Cunningham, analyste chez Salomon Smith Barney, interrogé par l'agence Bloomberg. Ce qui inquiète le plus les boursiers, c'est le poids important de la dette logée dans Marconi, la branche défense de GEC. Celle-ci s'élève en effet à 1,55 milliard de livres (2,2 milliards d'euros).

Pour rassurer la communauté financière, British Aerospace a précisé, mardi 19 janvier, que le rapprochement entre les deux entités devrait occasionner plus de 275 millions de livres d'économies annuelles et pourrait susciter une progression du bénéfice par action de 16 % à 18 % en trois ans.

Après avoir sanctionné l'action BAe, le marché a également fait reculer le titre GEC de 3,9 %. La veille, pourtant, il s'était adjugé un gain de 1,4 %, pour atteindre son niveau record de 577,50 pence, en hausse de 8,9 % depuis le début de l'année. Les actionnaires de GEC devraient recevoir 0,42 titre British Aerospace pour chaque action GEC détenue. Au terme de l'échange, ils devraient contrôler 36,7 % du nouvel ensemble, ce qui leur permet d'être actionnaire du troisième groupe mondial d'armement, pesant 12 milliards de livres de chiffre d'affaires, derrière les deux groupes américains Boeing et Lockheed Martin Corp.

PRIS DE VITESSE

« Pour GEC, cette opération permet de séparer la filiale défense, préservant ainsi cette activité profitable de l'éventuelle influence négative des autres développement du groupe », estime Doug McVitie, directeur d'Arran Aerospace, un cabinet de consultant écossais spécialisé dans l'aviation, dont l'avis est rapporté par Bloomberg. Le mariage BAe-GEC a pris de vitesse l'alliance initialement prévue entre British Aerospace et le groupe allemand DASA. Le titre DaimlerChrysler, maison mère de DASA, n'avait pas encore « réagi », lundi 18 janvier, à la Bourse de Francfort. Même si, à la fin de la séance, l'action avait légèrement progressé de 0,77 %, les investisseurs étaient plus préoccupés par les négociations avec Nissan que par la fusion BAe-GEC. En revanche, à Paris, l'action Lagardère, groupe partenaire de GEC au sein de Marconi, a reculé de 3,08 %, à 34,51 euros (226,37 francs).– *(Bloomberg et AFP.)*

Un accord jugé anti-européen par les autres groupes

● **THOMSON-CSF :** *« Notre offre était meilleure »*, indiquait au *Monde*, mardi matin 19 janvier, le porte-parole du groupe français, candidat malheureux au rachat de GEC-Marconi. Le groupe d'électronique de défense, averti depuis quelques jours que ses propositions n'avaient plus aucune chance d'être retenues par les actionnaires de GEC (*Le Monde* du 19 janvier), déclarait *« prendre acte »* des décisions annoncées par l'industriel britannique. *« L'alliance de British Aerospace* (BAe) *et de Marconi n'est pas européenne »*, soulignait-on au siège du groupe français, assurant que celle-ci *« crée moins de synergies »* que le schéma franco-britannique qu'il proposait. Thomson-CSF, surtout, s'étonnait des conditions financières dans lesquelles devrait se faire ce rachat : BAe payera 7,7 milliards de livres (environ 11 milliards d'euros), soit près de 2 milliards de livres de plus que le prix offert par le groupe français. *« Il n'était pas question pour nous de brader l'intérêt de nos actionnaires »*, faisait-on valoir chez Thomson-CSF, rappelant que le groupe *« n'était pas prêt à surpayer Marconi »*. *« Nous continuerons à rechercher une stratégie européenne »*, affirmait-on. Un conseil d'administration devait se réunir, mercredi après-midi, pour évoquer les différentes stratégies possibles pour Thomson-CSF après l'échec de son projet de fusion avec GEC-Marconi.

● **DaimlerChrysler Aerospace (DASA) :** *« L'annonce de cet accord non-européen entre GEC et BAe n'est pas une surprise, après les discussions de ces dernières semaines »*, avouait, mardi, au *Monde*, un porte-parole du groupe allemand, également déçu par l'échec de ses propres projets d'alliance avec l'industrie britannique. Avant que GEC ne propose à BAe de négocier un rapprochement entre Britanniques, DASA avait négocié, pendant de longs mois, une fusion avec BAe. *« Nous avons toujours été en faveur d'une vraie restructuration européenne »*, soulignait le porte-parole de DASA. Bien que le communiqué publié par GEC indique que la porte reste ouverte à des discussions avec d'autres partenaires, DASA estimait qu'une reprise des négociations avec le nouveau groupe britannique *« serait désormais très difficile »*. DASA, qui affirmait continuer à *« militer pour l'Europe »*, disait s'atteler, désormais, à la recherche *« d'autres options pour poursuivre l'intégration européenne »*. Il ne souhaitait pas, toutefois, commenter les éventuels résultats des nombreux contacts noués, ces derniers jours, avec les groupes français Aerospatiale et Matra, eux-mêmes en cours de fusion (*Le Monde* du 15 janvier).

A.-M. R.

Wim Duisenberg dénonce le coût des frais de change en euros

LE PRÉSIDENT DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE), Wim Duisenberg, a déploré, lundi 18 janvier devant la sous-commission monétaire du Parlement européen, à Bruxelles, *« de devoir payer des commissions de change excessivement élevées »* sur les transactions en euros dans les onze pays participants. Il espère que *« la concurrence va aboutir à la réduction de ces commissions »*, qui n'ont pas disparu avec la monnaie unique. La Commission européenne a d'ailleurs lancé une enquête sur le sujet et souhaite parvenir à une réduction de ces coûts.

M. Duisenberg a par ailleurs estimé *« techniquement impossible »* d'avancer la mise en circulation des pièces et billets en euros. Cette éventualité est mise en avant par la Belgique, afin de profiter de *« l'europhorie »* perceptible dans la population européenne. L'introduction définitive des pièces et billets, et la disparition des monnaies nationales, est prévue pour le 1er janvier 2002.

Le Club Méditerranée renoue avec les profits

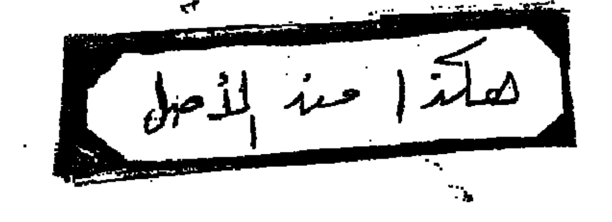
LE RETOUR AUX BÉNÉFICES du Club Méditerranée n'est pas une surprise. Après avoir affiché un résultat net de 132 millions de francs (20,12 millions d'euros) au premier semestre, le Club a annoncé, mardi 19 janvier, pour l'intégralité de son exercice achevé au 31 octobre 1998, un résultat net de 171 millions de francs (26 millions d'euros). *« Je suis plus que jamais confiant dans l'avenir du Club Méditerranée et notamment dans la réalisation de notre objectif de 700-750 millions de francs de résultat d'exploitation en l'an 2000 »*, a commenté le PDG du groupe, Philippe Bourguignon.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 8,384 milliards de francs (1,278 milliard d'euros), en hausse de 1,9 % sur l'exercice précédent. Le nombre de journées hôtelières vendues a progressé de 7,7 %. Le taux d'occupation s'est amélioré, passant en moyenne à 72,3 % en 1998 contre 69,1 % l'année précédente. Le taux d'occupation connaît toutefois des disparités selon les zones géographiques (+ 3,5 points en Europe-Afrique, + 5,9 points en Amérique du Nord, mais – 2,1 points en Asie).

SNCF : la grève continue dans le Sud-Est

LE MOUVEMENT DE GRÈVE amorcé, jeudi 14 janvier, à Marseille, se poursuivait toujours, mardi 19 janvier. Un préavis de grève pour l'ensemble des personnels de la région Sud-Est a été déposé pour le jeudi 21 janvier. Ce conflit trouve ses origines dans des sanctions administratives qui pourraient être prises par la direction à l'encontre de quatre agents qui avaient séquestré sept cadres lors d'un mouvement revendicatif le 14 novembre 1998.

« Il y a urgence à ce que l'ensemble des cheminots de la région risposte à cette atteinte au droit syndical et plus largement au droit de renvendiquer », affirme la section régionale des cheminots CGT, dans un communiqué. Mardi 19 janvier, sur les grandes lignes, un train sur trois desservait la cité phocéenne et un train sur quatre pour le train express régional (TER). Aucune perturbation n'était à signaler dans le trafic des TGV en direction de Marseille.



La confiance des Français dans la presse écrite s'est améliorée en 1998

Selon le baromètre annuel de la Sofres pour « Télérama » et « La Croix » sur la crédibilité des médias, les journaux talonnent désormais la télévision pour la fiabilité de leurs informations, alors que la radio reste en tête. Les Français déplorent surtout la surmédiatisation de certaines affaires

1998 aurait pu être une année noire pour les médias. Les polémiques sur leur rôle et leurs excès ont été vives, des ondes de choc de la publication du rapport Starr à la sortie en salles du film de Pierre Carles, *Pas vu, pas pris*, dénonçant la connivence de certains journalistes avec les hommes politiques, en passant par deux affaires qui ont terni l'image des journalistes au dernier trimestre 1997 : le débat sur les paparazzi après la mort de Lady Diana et les accusations sans preuves portées par André Rougeot et Jean-Michel Verne dans un livre sur l'assassinat de la députée du Var, Yann Piat.

Paradoxalement, la perception des médias par les Français a peu évolué en 1998, selon les résultats du sondage réalisé chaque année par la Sofres, pour *Télérama* et *La Croix*, le quotidien en publiant les résultats dans son édition du 19 janvier. Elle s'est même améliorée en ce qui concerne la presse écrite, qui reste cependant le média jugé le moins fiable, comme c'est le cas chaque année depuis l'instauration de ce baromètre en 1987. 49 % jugent que les nouvelles se sont à peu près passées comme le journal les raconte. Ce chiffre est en progression constante depuis 1995. 50 % d'entre eux jugent crédibles les informations à la télévision, un chiffre en baisse par rapport à 1997 mais, surtout, 49 % (contre 47 % un an plutôt) estiment que les choses ne se sont pas passées comme la télévision les montre. La radio reste le média le plus crédible. L'information plus factuelle de la radio est jugée crédible par 57 % des personnes interrogées.

Autre satisfaction pour les journaux : 50 % des Français font confiance à la presse pour expliquer en détail une nouvelle importante, contre 43 % en 1997. La proportion chez les plus jeunes (18-24 ans) est de 53 %. La vertu pédagogique de la télévision et de la radio est en baisse, selon ce sondage réalisé, du 18 au 22 décembre, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

LES PRESSIONS DE L'ARGENT

Comme chaque année, et comme dans la plupart des pays du monde, les journalistes apparaissent comme dépendants des pouvoirs politiques ou économiques. Seulement un Français sur trois les pense indépendants des partis politiques. Le jugement est encore plus sévère à l'égard des pouvoirs économiques. Pour un Français sur quatre, les journalistes sont sensibles aux pressions de l'argent. Le poids des « ménages » (collaborations externes) effectués par certains journalistes joue certainement un rôle dans ce jugement, de même que la conscience de cette exception française que constitue l'adossement d'entreprises de médias à des groupes industriels et financiers. Faible consolation, malgré les soupçons qui ont pesé sur la presse en 1998, ces proportions sont en hausse par rapport à 1997 : 32 % pensent qu'ils sont politiquement indépendants, contre 27 % en 1997, et 26 % (contre 23 % l'an dernier) estiment qu'ils le sont économiquement.

Les Français dénoncent enfin la surmédiatisation de certains sujets. Ils sont 91 % à estimer que les médias ont trop parlé de l'affaire Monica Lewinsky. Ils dénoncent également à 88 % la publication par certains journaux – dont *Le Monde* – de larges extraits du rapport Starr, en estimant qu'*« il s'agissait de détails privés entre Bill Clinton et Monica Lewinsky qui n'auraient pas dû être rendus publics »*.

La guerre des chefs entre Bruno Mégret et le Front national, les affaires de dopage dans le sport ou le Viagra font aussi partie des sujets ressentis comme trop vus dans les médias. Si 52 % jugent que les médias ont trop parlé du dopage, 58 % des personnes interrogées estiment cependant qu'ils ont bien rendu compte de ces affaires.

Depuis plusieurs années, le rôle de la presse dans les affaires judiciaires est régulièrement dénoncé, comme cela a été le cas en 1998, avec l'affaire Roland Dumas, quelques mois après l'affaire Tiberi. Si les Français restent attachés, à 67 %, à la présomption d'innocence et au secret de l'instruction, ils défendent le journalisme d'investigation et reconnaissent à 65 % qu'il joue *« un rôle positif »*.

Au fil des ans, le jugement des Français sur les médias apparaît sévère, mais nuancé. Au début des années 90, le faux charnier de Timisoara, l'impact de la guerre du Golfe et l'affaire Botton avaient entraîné une grave crise de confiance entre les Français et leurs médias. Cette défiance ne s'est jamais démentie depuis, même si elle s'amoindrit quelque peu. Le principal reproche devient aujourd'hui la surmédiatisation de certaines affaires.

A ce regard méfiant de l'opinion s'est ajouté un regard critique de chercheurs et de journalistes qui dénoncent les pratiques médiatiques. Le succès de l'ouvrage de Serge Halimi *Les Nouveaux Chiens de garde* sur le *« journalisme de connivence »*, comme celui des interventions de Pierre Bourdieu montrent qu'ils touchent une corde sensible. Les médias ont pris ces avertissements au sérieux et acceptent aujourd'hui non seulement d'écouter les critiques, mais aussi de faire parfois leur autocritique.

Alain Salles

La radio, média le plus crédible

L'ÉVOLUTION DE LA CRÉDIBILITÉ COMME SOURCE D'INFORMATION À TRAVERS LE BAROMÈTRE « LA CROIX-TÉLÉRAMA »/SOFRES

en pourcentage d'opinions

70 – 60 – 50 – 40

RADIO 59 → 57 · TÉLÉVISION 56 → 50 · JOURNAUX 46 → 49

1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998

Depuis les événements de Timisoara, en 1989 en Roumanie, et la guerre du Golfe, c'est la télévision qui a le plus souffert de la baisse de confiance des Français.

Baisse de la crédibilité de France 3

Le sondage de la Sofres pour *La Croix* et *Télérama* mesure la crédibilité des chaînes de télévision et des stations de radio comme source d'information. Comme en 1997, TF 1 arrive largement en tête (38 %, en baisse de 2 points), devant France 2 (22 %, en hausse de 2 points). La crédibilité de France 3 chute sévèrement : 13 % font confiance à la troisième chaîne, contre 18 % en 1997. Cette baisse profite à Arte, qui passe de 8 % à 10 %, et à M 6, de 4 % à 6 %. La progression de la chaîne culturelle comme source d'information est constante depuis sa création : elle était de 4 % en 1994, de 6 % en 1995, de 8 % en 1996 et 1997.

Le paysage de la radio est plus stable. France-Inter progresse de 18 % à 20 %, tandis que RTL baisse de 2 points, à 19 %, au même niveau que France-Info (19 %). La crédibilité d'Europe 1 progresse légèrement, de 12 % à 13 %. RMC reste à 2 %. 8 % se tournent vers d'autres radios pour s'informer contre 10 % en 1997.

La Belgique veut durcir la répression des délits de presse

BRUXELLES
de notre correspondant

L'ensemble des partis politiques belges représentés au Parlement, à l'exception du Vlaams Blok (extrême droite nationaliste flamande), se sont mis d'accord pour modifier les lois sur la presse afin de lutter contre la propagande raciste et xénophobe. Ces mesures devraient être adoptées par la Chambre des représentants et le Sénat au début de la prochaine législature, qui sera issue des élections générales du 13 juin 1999.

La principale mesure envisagée vise à modifier l'article 150 de la Constitution du royaume, qui stipule que les délits commis par voie de presse relèvent exclusivement de la cour d'assises. Dans les faits, il est extrêmement rare que ces délits, comme la diffusion de fausses nouvelles ou l'atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne, aboutissent devant une juridiction pénale, car la procédure des assises est lourde et les délais de prescription concernant ce type de délits sont relativement brefs.

On avait pu voir notamment d'importantes personnalités politiques mises en cause dans les tourbillons de l'affaire Dutroux en 1996 renoncer, pour cette raison, à demander la condamnation devant les tribunaux des organes de presse qui les avaient injustement dénoncés comme pédophiles.

> La réforme devrait empêcher la multiplication des tracts des formations d'extrême droite

Si la réforme de cet article 150 est adoptée (ce qui ne fait guère de doute étant donné l'imposante majorité dont disposent les partis qui la proposent), les délits de presse à caractère raciste et xénophobe seront désormais passibles des tribunaux correctionnels. Cela devrait rendre leur répression plus facile, et surtout empêcher la multiplication des tracts des formations d'extrême droite, qui se présentent comme des journaux gratuits diffusés dans les boîtes aux lettres. C'est le cas, notamment, d'une publication intitulée *Le Ket* (le gamin, en dialecte bruxellois) qui s'est fait une spécialité de diffuser avec virulence, rhétorique et dessins racistes à l'appui, les thèses de l'extrême droite, dénonçant les immigrés vivant dans l'agglomération bruxelloise.

La décision des partis politiques a été précédée d'une large consultation des associations de journalistes et d'éditeurs, qui ont pu s'exprimer sur ce thème devant la commission compétente de la Chambre. Alors que l'association des journalistes professionnels de Belgique manifestait son opposition à cette mesure au nom de la défense de la liberté de la presse, les éditeurs n'étaient pas tous d'accord. Tandis que *La Libre Belgique* (catholique, centre droit) approuvait l'esprit du projet, les représentants du *Soir* (centre gauche) se prononçaient contre, en arguant du fait qu'une telle mesure pouvait constituer un précédent dans la réduction de la liberté d'expression.

Le projet prévoit également que l'audiovisuel sera désormais soumis constitutionnellement au même régime que la presse écrite en matière de délit de presse, ce qui n'est pas le cas dans la législation actuelle.

Luc Rosenzweig

Deux éditeurs de journaux régionaux britanniques s'intéressent au groupe Mirror

QUI VA RACHETER le groupe Mirror, troisième groupe de presse britannique et propriétaire du *Daily Mirror* (2,3 millions d'exemplaires) ? Après l'échec des négociations avec le groupe allemand Axel Springer au printemps 1998 (*Le Monde* des 28 mai et 17 juin 1998) et, plus récemment, avec le groupe de presse régionale anglais Trinity – qui n'a pas renoncé –, le groupe Mirror a annoncé, lundi 18 janvier, qu'il examinait une offre de rachat du groupe de presse régionale Regional Independant Media (RIM), qui publie *The Yorkshire Post* et *The Lancashire Evening Post*, et qui est contrôlé par la société de capital-risque Candover Investments.

L'offre de RIM à 200 pence l'action valorise le groupe à plus de 913 millions de livres (1,28 milliard d'euros). Dans un communiqué, le groupe précise que son conseil d'administration *« examine actuellement cette approche »* et demande aux actionnaires *« de n'entreprendre aucune action »* en attendant sa décision.

ENDETTEMENT

L'offre a été présentée durant le week-end au président du groupe Victor Blank, en lui assurant qu'elle ne serait pas hostile. Les négociations ont été révélées par le *Financial Times* du 18 janvier, qui estime qu'une fusion du groupe Mirror et de RIM formerait le premier groupe britannique de presse écrite. Handicapé par le poids d'une dette de 500 millions de livres (714 millions d'euros), héritage de la gestion de son ancien propriétaire, Robert Maxwell, le groupe cherche à s'associer pour se développer.

L'offre de RIM intervient après la rupture de pourparlers la semaine dernière entre le groupe Mirror et le groupe d'édition régionale Trinity. Ces discussions auraient notamment achoppé sur le rôle du directeur général du groupe Mirror David Montgomery. Malgré l'échec des négociations, le groupe Trinity ne semble pas avoir dit son dernier mot et pourrait surenchérir sur l'offre de RIM. *« Nous attendrons de voir quelle sera la réaction des principaux actionnaires à ces nouvelles »*, a déclaré un porte-parole de Trinity.

M. Montgomery a déclaré au *Financial Times* du 19 janvier que le groupe Mirror serait *« heureux d'examiner une offre »*, en ironisant sur le fait que Trinity avait *« essayé de nous amadouer avec des insultes »*. Le principal actionnaire du groupe Mirror, avec 22 % du capital, est le fonds d'investissement Phillips and Drew.

L'annonce de l'intérêt de RIM a suscité des réactions politiques, au sein du parti travailliste. *The Mirror* est l'un des rares quotidiens de gauche de Grande-Bretagne, alors que RIM est présidé par l'ancien ministre conservateur Norman Fowler. – (*AFP, Bloomberg*.)

L'américain True North réclame 60 millions de dollars à Publicis

TRUE NORTH COMMUNICATIONS INC., sixième groupe de publicité mondial, a porté plainte contre Publicis SA, son ancien partenaire en Europe, devant la London Court of Arbitration. L'américain réclame 60 millions de dollars (52 millions d'euros) au groupe français à la suite de la décision des Français de fusionner la filiale Publicis Communication avec Publicis SA (*Le Monde* du 10 novembre 1998). Les Américains estiment que l'échange de leur ancienne participation contre leurs nouveaux titres dans le groupe fusionné est *« inadéquat »* (*Le Monde* du 10 décembre 1998). Selon le patron de Publicis, Maurice Lévy, *« c'est une demande fantaisiste qui n'a aucun fondement »*.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : les syndicats de France 3 ont levé le préavis de grève** déposé pour mardi 19 janvier. Après de nombreuses heures de négociations, menées par Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, ils ont signé un accord qui prévoit que 42,5 millions de francs (6,47 millions d'euros) seront consacrés, jusqu'à 2002, au rattrapage des disparités salariales avec France 2.

■ **Le conseil d'administration de RFO** (Réseau France Outre-mer) a autorisé, jeudi 14 janvier, André-Michel Besse, PDG de la chaîne, *« à exécuter, pour le premier semestre 1999, un budget conforme à la demande qu'il avait adressée en décembre 1998 »* (*Le Monde* du 13 janvier).

■ **Deux Français sur trois** disent n'être *« plutôt pas ou pas du tout »* prêts à payer plus cher la redevance pour l'audiovisuel public pour avoir moins de publicité, selon un sondage Louis-Harris pour *France-Soir* du mardi 19 janvier. 29 % sont d'un avis contraire. Interrogés sur les programmes, ils souhaitent des documentaires (60 %), des films (43 %), des émissions culturelles (42 %).

■ **France 3 arrête le magazine « Parole d'Expert ».** Selon *Libération*, à la suite des remarques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la publicité clandestine, la chaîne a décidé de mettre fin à cette émission quotidienne consacrée à la consommation. France 3 argue du coût de l'émission et promet de confier une émission hebdomadaire à Valérie Expert, qui animait cette émission.

■ **CanalSatellite revendique 1,211 million d'abonnés** au 31 décembre 1998. Le bouquet numérique a gagné 417 000 nouveaux abonnés l'année dernière, soit près de 60 % des recrutements du marché français de la télévision numérique par satellite.

■ **Le groupe d'électricité espagnol Endesa va vendre ses 3,6 % d'Antena 3**, la première télévision privée espagnole, au principal actionnaire de cette chaîne, le groupe Telefonica. Cette vente est évaluée à 3,8 milliards de pesetas (22,84 millions d'euros) et s'inscrit *« dans le programme de cessions d'actifs non stratégiques »* d'Endesa. – (*AFP*.)

■ **PRESSE : « Glory » disparaît.** Lancé en mars 1998 comme le *« premier magazine fait par les stars »*, par l'ancien président de Fun Radio, Benoît Sillard, et le publicitaire François Trabelsi, *Glory* cesse sa parution au bout de huit numéros en raison d'une diffusion insuffisante, autour de 70 000 exemplaires. La société d'édition du titre a été placée en liquidation judiciaire le 22 décembre 1998.

■ **PHOTOGRAPHIE : trois photographes de l'Agence France-Presse** (AFP) ont obtenu des prix lors de la cérémonie de l'Association des photographes de presse de la Maison Blanche. Il s'agit de Luke Frazza pour un cliché sur un match de football américain, de Paul Richards pour la photo de Bill et Hillary Clinton dansant sur une plage des Caraïbes, et de Steve Jaffe pour une photo de l'épouse du président en Afrique du Sud.

■ **JOURNALISTES : le tribunal de grande instance de Paris a renvoyé** au 26 février l'audience d'examen du plan de reprise du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), présenté par l'association CFJ-Demain (*Le Monde* du 14 janvier). Le tribunal estime qu'un nouveau délai est nécessaire, le bouclage financier du plan n'étant pas terminé. La CFDT (qui présidait l'ancienne structure du CFPJ, placé depuis mai en redressement judiciaire) a à nouveau dénoncé le *« flou »* du plan de reprise et s'inquiète de la *« privatisation de fait »* du CFPJ.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **GENERAL ELECTRIC : le** groupe américain a annoncé, mardi 19 janvier, la cession de sa filiale de défense GEC Marconi à British Aerospace *(lire p. 17)*

● **AUTOMOBILE : l'État s'apprête à aider les constructeurs** automobiles pour rajeunir leurs effectifs *(lire p. 16)*

● **HYUNDAI MOTOR : le constructeur automobile coréen** a annoncé mardi la suppression de 600 emplois de cadres sur les 3 000 du groupe. En 1998, Hyundai avait déjà supprimé 8 746 emplois, soit 18 % de ses effectifs, ce qui avait déclenché une grève de trois mois.

● **LEGO : le fabricant danois de jouets plastiques** a confirmé lundi qu'il devrait réduire ses effectifs. Le déficit financier attendu pour 1998 est le premier depuis les années 30. La revue financière danoise *Mandag Morgen* avait indiqué lundi que Lego allait licencier jusqu'à 10 % de son personnel.

● **USINOR/COCKERILL : pour donner son aval à la fusion** entre le sidérurgiste français et le groupe belge, la Commission européenne demande la vente d'une partie des activités de *« prestation de services sidérurgiques »* et de *« production d'aciers profilés »* où la nouvelle entité se trouvera en position dominante.

● **THOMSON-CSF : un débrayage de deux heures a eu lieu lundi**, sur le site de Fleury-les-Aubrais (Loiret), à l'appel des syndicats contre les réductions de personnel annoncées et les négociations sur les 35 heures. Le mouvement a été suivi par plus de 50 % des salariés de l'entreprise.

● **RHODIA : la filiale chimique de Rhône-Poulenc** a annoncé mardi l'acquisition de l'activité plastiques techniques du coréen Hyosung, numéro un de cette spécialité dans son pays. Son chiffre d'affaires est de 37 millions d'euros.

SERVICES

● **SNCF : l'entreprise va augmenter le 24 janvier ses tarifs** voyageurs, hors Île-de-France, de 1,3 % en moyenne. Les prix des cartes 12-25, Enfant Plus et Senior seront inchangés.

● **SEMA GROUP : la société de services informatiques franco-britannique** vient d'annoncer une alliance stratégique avec le groupe américain Broadvision. Broadvision est une start-up réalisant un chiffre d'affaires de 50 millions de dollars (43 millions d'euros).

● **FRANCE TÉLÉCOM : la direction a fait** jusqu'à présent des propositions *« humiliantes et provocatrices »* en matière d'emploi dans le cadre de la négociation sur les 35 heures, a estimé lundi la CGT-PTT qui a appelé les personnels, de même que le syndicat SUD-PTT, à la grève le 26 janvier. Selon ces syndicats, la base de discussion porte sur 20 000 départs nets de l'entreprise à l'horizon 2002.

FINANCE

● **COMMERCIAL UNION : CU France, la filiale française de l'assureur CGU,** a annoncé lundi le rachat à Royal Sun Alliance de sa filiale française d'assurance par téléphone, Tellit Assurances, pour environ 10,56 millions d'euros (69,3 millions de francs). Le rapprochement de Tellit avec Eurofil les placera en position de numéro deux de l'assurance directe en France, derrière Direct Assurance (Axa), avec un chiffre d'affaires de plus de 360 millions de francs (54,8 millions d'euros).

● **AXA : la dénomination sociale** de la société Axa-UAP est devenue Axa à compter du 1er janvier 1999 et le titre est désormais coté sous ce nom, a indiqué lundi l'assureur. L'assemblée générale des actionnaires avait entériné le 6 mai 1998 la disparition définitive du sigle UAP.

● **JAPON : les deux banques japonaises Chuo Trust et Mitsui Trust** ont décidé d'étudier une possible fusion, affirme mardi la chaîne de télévision publique NHK.

RÉSULTATS

■ **EUROTUNNEL : le concessionnaire du tunnel sous la Manche a annoncé lundi un chiffre d'affaires** (non audité) de 920 millions d'euros (+ 36 %). Le versement par les assureurs de 53,36 millions d'euros, correspondant au remboursement de l'incendie de novembre 1996, a porté le produit d'exploitation à 990 millions d'euros. En 1998, 20 millions de voyageurs et 11 millions de tonnes de fret ont emprunté le tunnel.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 — 5043,52 (5443 / 5245 / 5046 / 4847 / 4649 / 4450 ; 19 O. 26 N. 19 J.)
LONDRES FT 100 — 6070,30 (6152 / 5938 / 5726 / 5513 / 5300 / 5087 ; 19 O. 26 N. 19 J.)
PARIS CAC 40 — 4108,92 (4294 / 4114 / 3933 / 3753 / 3573 / 3392 ; 19 O. 25 N. 19 J.)

Europe 12h43 ▶	Indices sélection	cours 19/01	Var. % 18/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3473,51	1,38	3,93
EUROPE	STOXX 50	3423,97	1,32	3,12
EUROPE	EURO STOXX 324	305,18	1,56	2,27
EUROPE	STOXX 653	288,80	1,69	2,72
PARIS	CAC 40	4108,92	1,33	4,22
PARIS	MIDCAC	1821,53	0,86	−1,59
PARIS	SBF 120	2784,14	1,36	4,06
PARIS	SBF 250	2579,63	0,75	3,18
PARIS	SECOND MARCHÉ	1921,24	0,12	−4,01
AMSTERDAM	AEX	539,33	2,04	0,18
BRUXELLES	BEL 20	3481,38	2,22	−1,51
FRANCFORT	DAX 30	5043,52	1,88	0,82
LONDRES	FTSE 100	6070,30	2,18	3,19
MADRID	STOCK EXCHANGE	9898,10	3,14	0,63
MILAN	MIBTEL 30	35407,00	1,04	0,73
ZURICH	SPI	7228,10	0,14	0,94

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones — 9340,55 (9643 / 9387 / 9132 / 8876 / 8621 / 8366 ; 19 O. 27 N. 18 J.)
NEW YORK Nasdaq — 2348,20 (2384 / 2242 / 2100 / 1958 / 1816 / 1674 ; 21 O. 2 D. 19 J.)
EURO / DOLLAR — 1,15 (1,20 / 1,19 / 1,18 / 1,17 / 1,16 / 1,15 ; 21 O. 2 D. 19 J.)

Amériques 10h15 ▶	Indices sélection	cours 18/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9340,55	2,41	1,73
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1243,26	2,56	1,14
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2348,20	3,14	7,09
TORONTO	TSE INDEX	0,00	...	...
SAO PAULO	BOVESPA	0,00	...	...
MEXICO	BOLSA	0,00	...	...
BUENOS AIRES	MERVAL	0,00	...	...
SANTIAGO	IPSA GENERAL	0,00	...	...
CARACAS	CAPITAL GENERAL	0,00	...	...

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei — 13805,06 (15207 / 14838 / 14469 / 14099 / 13730 / 13360 ; 19 O. 27 N. 19 J.)
HONGKONG Hang Seng — 10402,54 (10851 / 10613 / 10374 / 10135 / 9897 / 9658 ; 22 O. 3 D. 19 J.)
EURO / YEN — 133,01 (143 / 139 / 136 / 132 / 129 / 125 ; 21 O. 2 D. 19 J.)

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 19/01	Var. % 18/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13805,06	0,48	−0,27
HONGKONG	HANG SENG	10402,54	2,61	3,52
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	...	11,08
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	70,64	−0,78	8,78
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2630,40	0,75	0,60
BANGKOK	SET	28,57	−1,85	11,25
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3278,58	2,20	7,30
WELLINGTON	NZSE-40	2158,86	2,21	4,58

ÉCONOMIE

La banque centrale du Brésil relève ses taux directeurs

LE COMITÉ de la politique monétaire de la banque centrale du Brésil (Copom) a décidé, lundi 18 janvier, de relever de 36 % à 41 % son principal taux directeur *(lire page 3)*.

« La banque centrale a mis en place une politique monétaire dans le but à la fois de réduire la volatilité excessive du taux de change et, d'autre part, de renforcer la stabilité des prix », selon le communiqué du Copom.

Le ministre brésilien de l'économie, Pedro Malan, avait, quelques heures auparavant, appelé l'institut d'émission à agir dans ce sens, afin de contenir les risques inflationnistes.

La politique monétaire à court terme au Brésil veillera à éviter une trop forte dépréciation du real, qui fluctue librement face au dollar, afin de garder un rythme d'inflation faible, avait-il expliqué lors d'une conférence de presse. Le real a perdu environ 10 %, lundi, face au billet vert, à 1,59 real pour 1 dollar.

■ **Sept gouverneurs d'opposition** se sont réunis lundi à Belo Horizonte, la capitale du Minas Gerais, pour élaborer la « charte de Belo Horizonte » dans laquelle ils demandent au gouvernement central de pouvoir renégocier leurs dettes sans encourir de représailles.

■ **Le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn,** s'est déclaré, lundi, pleinement satisfait des réunions avec le Brésil notamment sur l'accélération du programme d'aides dans le domaine social, bancaire et de l'ajustement budgétaire.

■ **Le ministre japonais des finances Kiichi Miyazawa** a estimé, mardi 19 janvier, que les marchés financiers mondiaux devraient se stabiliser maintenant que le Brésil a décidé de laisser flotter le real.

■ **CHINE : la Chine s'efforcera d'équilibrer son commerce extérieur** cette année, malgré *« les grandes difficultés »* provoquées par la crise asiatique, a déclaré le ministre du commerce extérieur et de la coopération économique cité mardi par l'agence Chine nouvelle.

■ **JAPON : la situation économique du Japon reste très sombre,** en dépit de certaines améliorations ponctuelles qui demandent encore confirmation, a souligné mardi 19 janvier l'Agence de planification économique (EPA).

■ **La croissance de la masse monétaire japonaise** est retombée en décembre, avec une hausse de 3,9 % sur un an, après +4,3 % en novembre, a annoncé mardi la Banque du Japon (BoJ).

■ **Le nombre des défaillances d'entreprise au Japon** a reculé de 26,6 % en décembre, sur un an, pour ne concerner que 1 169 sociétés, a annoncé mardi la société privée d'analyse-crédit Teikoku Databank.

■ **EURO : la Norvège est à la recherche d'un lien plus étroit entre sa monnaie et l'euro,** alors que pour la première fois une majorité de Norvégiens se sont dits favorables à une adhésion à l'Union européenne.

■ **Les ministres européens des finances** n'ont en majorité pas estimé judicieux lundi d'avancer de quelques mois l'introduction des billets et pièces en euros, prévue début 2002. Ils ont toutefois demandé à la Commission européenne de leur dresser rapidement un récapitulatif des avantages et inconvénients d'un avancement de l'échéance prévue.

■ **Le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg,** a affirmé lundi à Bruxelles qu'un avancement d'un an de l'entrée en service des billets et pièces en euro est *« techniquement impossible » (lire page 17)*.

■ **M. Duisenberg, président de la BCE,** a *« déploré de devoir payer des commissions de changes excessivement élevées »* pour les transactions bancaires en euros à l'intérieur de la zone euro.

■ **M. Duisenberg a estimé lundi que les taux d'intérêt actuels** dans les onze pays de la zone euro (3 %) *« sont les plus appropriés dans la situation économique où nous sommes »*.

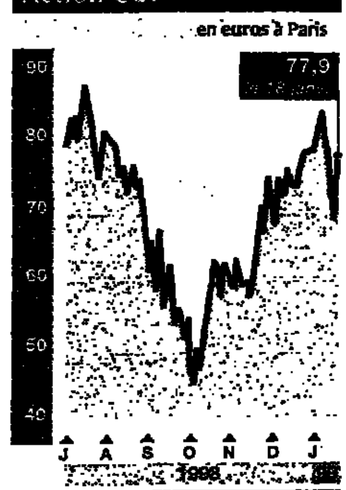
■ **La situation économique dans la zone euro,** même si elle est affectée par les crises en Asie, en Russie et en Amérique du Sud, ne justifie en aucun cas de faire des prévisions pessimistes, a déclaré lundi, à Bruxelles, le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine.

■ **Les ministres européens des finances** ont approuvé lundi à Bruxelles les plans de stabilité budgétaire de l'Autriche et l'Irlande pour la période 1999-2002 avec les *« appréciations »* de la Commission européenne, a indiqué le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy.

■ **OPEP : les revenus pétroliers des douze membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)** ont chuté de 35,6 %, en 1998, selon les calculs de l'hebdomadaire spécialisé Pétrostratégie.

VALEUR DU JOUR

Le CCF suscite les appétits



LES RUMEURS sur la recomposition du tour de table du Crédit commercial de France (CCF) pourraient bientôt devenir réalité. Les Mutuelles du Mans vont confier à la Banque Lehman Brothers l'étude de leur participation de 7,6 % du capital du CCF (11,6 % des droits de vote) à la suite *« de plusieurs offres non sollicitées de rachat »*, a indiqué un communiqué de l'assureur, lundi 18 janvier. *« Cette procédure ne préjuge d'aucune décision quant à l'avenir de cette participation »*, ajoute le communiqué. Deuxième actionnaire de la banque française derrière l'assureur Swiss Life (9,9 % du capital et 14,7 % des droits de vote), les Mutuelles du Mans, désormais dirigées par Jean-Claude Seys, avaient déjà indiqué que cette participation était purement financière. *« L'assureur fait monter les enchères »*, commente un analyste. Sa participation, valorisée au cours actuel (de lundi) à 2,8 milliards de francs (426 millions d'euros), recèle une belle plus-value. Swiss Life a, de son côté, récemment réaffirmé qu'il souhaitait maintenir sa participation dans le CCF, mais cette affirmation ne convainc guère. Les appétits ne manquent pas pour la banque dirigée par Charles de Croisset. Le géant néerlandais ING, de longue date dans le capital du CCF, contrôlait en décembre, avec la Banque Bruxelles Lambert (BBL) 5,03 % du capital et 5,71 % des droits de vote, et marque de l'intérêt pour la France. L'assureur japonais Taiyo Mutual Life détient 5 % des droits de vote et 3,65 % du capital. Et la banque italienne IMI San Paolo, partenaire de l'espagnol Banco Santander, qui vient de fusionner avec le Banco Central Hispano (*Le Monde* du 17 janvier), flirte elle aussi avec le CCF. On lui prête l'intention d'acquérir entre 20 % et 25 % du capital. La banque belge KBC regarde aussi le dossier.

Le CCF pourrait donc être la première banque française à changer de mains, sur fond de restructuration générale du paysage bancaire en Europe. Dopées par l'annonce de la fusion en Espagne Banco Santander-BCH, les valeurs bancaires se sont envolées, lundi, à la Bourse de Paris. Le titre CCF a terminé en hausse de 9,41 %, à 77,9 euros (510,99 francs), ce qui valorise la banque à 5,7 milliards d'euros (37,35 milliards de francs).

Pascale Santi

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris était en baisse à la mi-journée, mardi 19 janvier, l'indice CAC 40 cédant 1,06 % à 4 107,61 points. La tendance était dominée par des prises de bénéfice après le gain de 2,39 % enregistré la veille.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert sur une progression de 0,43 % à 5 089,73 points, mardi 19 janvier. La tendance restait bien orientée après la nette progression enregistrée la veille (+ 2,07 %), la décision des autorités brésiliennes de laisser flotter le real ayant été bien accueillie par les opérateurs.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a clôturé en hausse de 3,07 %, à 6 123,8 points, lundi 18 janvier. Après le rapprochement annoncé entre Vodafone et Airtouch, la multiplication des rumeurs de restructuration dans l'industrie des télécommunications, ainsi que dans le secteur bancaire soutenait la tendance.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo s'est repliée, mardi 10 janvier, l'indice Nikkei affichant une baisse de 0,25 % à 13 770,44 points. La cote a été affectée par la fermeté du yen, dont le cours face au billet vert s'est stabilisé à 114,75 yens pour 1 dollar.

SAO PAOLO

LA BOURSE brésilienne a poursuivi son spectaculaire redressement entamé vendredi. Lundi 18 janvier, l'indice Bovespa a grimpé de 5,43 %, terminant à 7 113 points. Les valeurs exportatrices, qui bénéficient de la dépréciation de plus de 20 % de la valeur du real, étaient particulièrement bien orientées. Toutefois, les observateurs redoutent que ces gains ne fondent très vite si le Congrès brésilien n'adopte pas rapidement des mesures pour réduire le déficit budgétaire.

TAUX

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat, était stable à l'ouverture, mardi 19 janvier. Il s'établissait à 112,99 points, en baisse de 2 centièmes. Le rendement de l'obligation d'Etat émise à 10 ans s'inscrivait à 3,77 %. En Allemagne, le rendement des emprunts d'Etat de même échéance s'établissait à 3,66 %.

CHANGES

LE DOLLAR faisait preuve de fermeté face au yen et s'échangeait proche de ses plus hauts niveaux depuis trois semaines. Mardi 19 janvier, en début de matinée, le billet vert cotait 114,22 yens contre 114,13 yens à Tokyo lundi soir. L'euro restait stable. Il valait 1,1581 dollar contre 1,1606 dollar à Londres lundi soir. Les cambistes anticipent que la Banque centrale européenne abaissera ses taux dans les prochains mois.

Taux de change fixe des pays €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
€URO/FRANC	6,55957	FRANC/€URO	0,15245
€URO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
€URO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
€URO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
€URO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
€URO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FR	4,76703
€URO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
€URO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660
€URO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
€URO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

19/01 12h43 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	...	0,87116	1,15825	0,17657	1,65310	0,72270
YEN	114,79000	...	133,01500	20,27500	189,78000	82,96500
€URO	0,86337	0,75179	...	0,15245	1,42745	0,62400
FRANC	5,66335	4,93130	6,55957	...	9,36310	4,09290
LIVRE	0,60492	0,52690	0,70055	0,10685	...	0,43705
FRANC SUISSE	1,38370	1,20530	1,60260	0,24435	2,28795	...

Taux d'intérêt (%)

Taux 18/01 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
....				
....				
....				
....				
....				
....				
....				
....				

Matif

Cours 12h43 ▶	Volume 19/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	7865	112,82	112,89
Euribor 3 mois			
MARS 99	3147	97,01	97,03

Pétrole

En dollars ▶	Cours 18/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,18	...
WTI (NEW YORK)	12,18	0,25
LIGHT SWEET CRUDE	12,21	−0,08

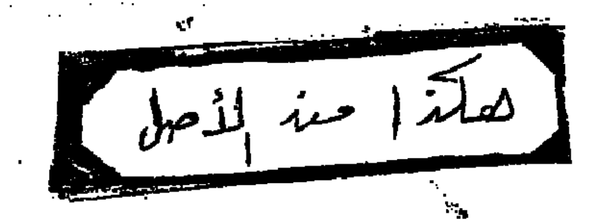
Matières premières

En dollars ▶	Cours 18/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1474	−0,27
ALUMINIUM 3 MOIS	1235,5	0,32
PLOMB 3 MOIS	498,5	−0,50
ÉTAIN 3 MOIS	5073	−0,14
ZINC 3 MOIS	949,5	−0,47
NICKEL 3 MOIS	4475	0,45
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,12	−0,39
PLATINE A TERME	73342,50	−0,74
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	277	0,18
MAÏS (CHICAGO)	215,5	...
SOJA TOURTEAU (CHG.)	135,9	−0,29
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1350	−2,24
CAFÉ (LONDRES)	1865	−1,30
SUCRE BLANC (PARIS)	246	...

Or

En €uros ▶	Cours 18/01	Var % 15/01
OR FIN KILO BARRE	7970	+0,63
OR FIN LINGOT	7930	−0,50
ONCE D'OR (LO) $	286,75	+0,28
PIÈCE FRANCE 20 F	46,50	−0,43
PIÈCE SUISSE 20 F	47,40	+0,64
PIÈCE UNION LAT. 20 F	48	+0,83
PIÈCE 10 DOLLARS US	288,75	+1,41
PIÈCE 20 DOLLARS US	445	+5,89
PIÈCE 50 PESOS MEX	301,75	+1,51

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **TNT Post**, groupe issu des anciennes PTT néerlandaises, a bondi de 8,4 %, lundi 18 janvier, après que le *Wall Street Journal* eut fait état de discussions en vue d'un éventuel rapprochement avec l'américain UPS.

● L'action **Nestlé** a cédé 4,3 %, lundi, après la confirmation, par le groupe suisse, que l'objectif de croissance des ventes de 4 %, retenu pour 1998, ne pourrait pas être atteint.

● Après l'annonce du projet de fusion entre les groupes espagnols **Banco Santander** (+ 15 %) et **Banco Central Hispano** (+ 14,9 %), la poursuite des rumeurs concernant d'éventuels regroupements dans le secteur bancaire a profité, lundi, à **Banco Bilbao Vizcaya** (+ 9,9 %), **Commerzbank** (+ 8,3 %), **Dresdner Bank** (+ 7,4 %), **San Paolo-Imi** (+ 6,2 %), **Mediobanca** (+ 6,1 %), **Banca di Roma** (+ 5,5 %), **Barclays Bank** (+ 4,9 %), **Lloyds TSB** (+ 4,9 %), **ING** (+ 4,9 %), **Natwest** (+ 4,5 %), **ABN Amro** (+ 4,1 %), **Argentaria** (+ 3,7 %) et **HSBC** (+ 3,5 %).

● L'annonce de la fusion entre **Vodafone** (+ 14,7 %) et l'américain Airtouch a, elle aussi, relancé, lundi, les spéculations, bénéficiant notamment à **Coltel** (+ 13,5 %), **Deutsche Telekom** (+ 7,1 %), **British Telecom** (+ 5,8 %), **Telefonica** (+ 3,7 %), **KPN** (+ 3,3 %) et **Telecom Italia** (+ 2,8 %).

STOXX 653 — 286,80 (29 JANV. – 22 JUIL. – 19 JANV.; M 279,03 – J 278,73 – V 282,30 – L 286,80 – M 286,80)

EURO STOXX 50 — 3473,51 (19 JANV. – 21 JUIL. – 19 JANV.; M 3372,18 – J 3365,18 – V 3120,06 – L 3473,51 – M 3473,51)

19/01 12h41 ▶

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,17	−2,03
MICHELIN-B- /RM	FR •	36,95	−3,25
PEUGEOT /RM	FR •	136,1	−1,73
LABINAL /RM	FR •	182,9	+0,05
VALEO /RM	FR •	71,7	−1,10
RENAULT	FR •	44,1	+0,71
BMW	DE •	612	−0,65
CONTINENTAL AG	DE •	23	....
DAIMLER-BENZ AG	DE •	78,99	...
FIAT	IT •	2,93	−3,62
FIAT PRIV.	IT •	1,62	−2,41
MAGNETI MARELLI	IT •	1,31	+0,77
LUCAS VARITY	GB	3,18	−0,89
AUTOLIV SDR	SE	33,16	−1,47
PIRELLI	IT •	2,43	−2,80
VOLVO -A-	SE	24,25	+4,75
VOLVO -B-	SE	24,80	+4,88
VOLKSWAGEN	DE •	67,1	−2,19
BASF AG	BE •	33,2	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		270,02	−1,69

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
NATEXIS	FR •	56,9	−0,18
CCF /RM	FR •	75,5	−3,08
DEXIA FCE RM	FR •	129,9	+3,10
STE GENERAL-A-/	FR •	148,5	−0,34
BNP /RM	FR •	77,6	+1,31
ALLIED IRISH BA	GB	17,23	+1
BCA ROMA	IT •	1,4	−3,45
ALPHA CREDIT BA	GR	98,92	....
S-E-BANKEN -A-	SE	9,07	+1,23
DEN NORSKE BANK	NO	3,27	−1,39
LLOYDS TSB	GB	11,86	+1,59
BCO POPULAR ESP	ES •	65,4	−3,40
BCO SANTANDER N	ES •	....	....
MERITA	FI •	5,96	+1,36
BANK OF IRELAND	GB	18,58	−0,38
SV HANDBK -A-	SE	36,40	+1,22
BARCLAYS PLC	GB	19,86	+0,36
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	61,7	−0,48
CHRISTIANIA BK	NO	3,37	−2,34
IMI	IT •	13,01	...
BCP REG	PT •	27,18	....
IONIAN BK REG.S	GR	50,08	....
ERGO BANK	GR	112,52	....
COMM.BANK OF GR	GR	95,52	....
COMMERZBANK	DE •	27,8	+1,83
I.B.S.PAOLO TO	IT •	....	....
UNICREDITO ITAL	IT •	4,93	−1,99
DEN DANSKE BK	DK	112,59	−0,83
DEUTSCHE BANK A	DE •	49,4	−0,30
DRESDNER BK AG	DE •	38,9	+1,04
SPAREBANKEN NOR	NL •	148	−1,35
FOERENINGSSB A	SE	23,31	+1,44
FOKUS BK	NO	8,78	....
ABBEY NATIONAL	GB	18,42	+0,47
BCO CENTRAL HIS	ES •	10,16	−3,08
ROLO BANCA 1473	IT •	22,9	−0,43
NAT BANK GREECE	GR	208,65	....
DEXIA CC	BE •	139,7	+0,50
ABN AMRO HOLDIN	NL •	17,35	−2,80
HALIFAX	GB	11,28	−0,83
JYSKE BANK REG	DK	76,82	+0,73
BCO BILBAO VIZC	ES •	....	....
KBC BANCASSURAN	BE •	71,65	−0,28
BANK OF PIRAEUS	GR	28,07	....
BES OVERSEAS LT	PT •	....	....
NORDBANKEN HOLD	SE	6,43	+2,63
FIRST AUSTRIAN	AT •	49,42	−91,41
BANKINTER	ES •	31,17	−0,64
ARGENTARIA RS	ES •	23,63	−3,16
KAPITAL HOLDING	DK	42,19	+1,29
NATL WESTM BK	GB	16,08	+1,26
ROYAL BK SCOTL	GB	15,98	+1,08
UNIDANMARK -A-	DK	75,77	−0,70
OBERBANK	AT •	61	+2,95
COMIT	IT •	5,8	−0,68
BANK AUSTRIA AG	AT •	35,95	−4,44
UBS N	CH	265,25	−1,05
COMIT	IT •	5,8	−0,68
UNICREDITO ITAL	IT •	4,93	−1,99
BCA INTESA	IT •	4,86	−2,21
▶ DJ E STOXX BANK P		270,05	−1,28

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
USINOR	FR •	9,89	−3,70
PECHINEY-A-	FR •	28,74	−1,91
SIDENOR	GR	22,87	....
ACERINOX REG	ES •	....	....
BRITISH STEEL	GB	1,53	+0,94
SOPORCEL	PT •	....	....
TRELLEBORG B	SE	7,15	....
SSAB SW ST A FR	SE	8,51	−1,70
ELKEM ASA, OSLO	NO	10,28	...
ARJO WIGGINS AP	GB	1,55	+0,93
BEKAERT	BE •	371	−0,54
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,54	....
AVESTA	SE	2,78	....
METSAE-SERLA A	FI •	6,5	−5,80
BUNZL PLC	GB	3,49	−1,61
ASSIDOMAEN AB	SE	16,72	+0,33
CART.BURGO	IT •	5,4	−1,28
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41,45	−2,17
RAUTARUUKKI K	FI •	5,7	+0,53
DEGUSSA	DE •	43,2	+0,47
THYSSEN	DE •	147,8	+3,36
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	41,9	−5,67
PORTUCEL INDUST	PT •	5,54	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	24,1	−3,60
UPM-KYMMENE COR	FI •	23	−0,86
STORA ENSO -R-	FI •	7,65	....
STORA ENSO -A-	FI •	7,5	....
SILVER & BARYTE	GR	30,91	....
INPARSA	PT •	22,6	...
ALUMINIUM GREEC	GR	53,48	....
ELVAL	GR	11,36	....
JOHNSON MATTHEY	GB	5,15	−0,55
VIOHALCO	GR	28,75	....
UNION MINIERE	BE •	28,62	−1,18
BUHRMANN NV	NL •	11,6	+0,88
MODO B FR	SE	20,67	....
RIO TINTO	GB	10,11	+0,71
NORSKE SKOGIND-	NO	24,72	−0,47
SMURFIT JEFFERS	GB	1,83	−0,87
STORA KOPPARB -	SE	9,62	...
SVENSKA CELLULO	SE	16,81	−1,16
OUTOKUMPU OY -A	FI •	8,8	+1,15
▶ DJ E STOXX BASI P		144,61	−0,52

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AIR LIQUIDE /RM	FR •	146,5	−2,35
AGA -B-	SE	11,44	−0,48
EMS-CHEM HOLD A	CH	5123,72	−1,20
BASF AG	DE •	33,2	....
BAYER AG	DE •	33,2	−2,35
BOC GROUP PLC	GB	11,89	−2
AKZO NOBEL	NL •	....	....
KEMIRA	FI •	5,65	+0,18
DYNO INDUSTRIER	NO	13,51	−1,68
UNITOR	NO	8,37	+0,68
CLARIANT N	CH	441,76	−0,56
CIBA SPEC CHEM	CH	69,51	−1,33
HOECHST AG	DE •	34,5	−4,17
HENKEL KGAA VZ	DE •	65,8	−1,72
LENZING AG	AT •	45,5	....
ICI	GB	6,74	−1,66
LAPORTE	GB	6,97	+1,03
SNIA BPD	IT •	1,44	−0,69
AGA -A-	SE	11,71	+0,95
PERSTORP -B-	SE	8,19	−0,67
SOLVAY	BE •	60,95	+1,75
TESSENDERLO CHE	BE •	44,1	+2,56
UCB	BE •	5255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		280,64	−2,08

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
CGIP /RM	FR •	48,25	−5,39
GAZ ET EAUX /RM	FR •	41,86	+0,38
CIR	IT •	0,92	+2,22
KVAERNER -A-	NO	16,63	−3,38
AKER RGI -A-	NO	10,86	+4,44
KVAERNER -B-	NO	14,09	−2,40
GBL	BE •	170,2	−0,18
BTR	GB	1,55	....
SONAE INVESTIME	PT •	39,69	....
ORKLA -A-	NO	12,94	−1,75
GENL ELECTR CO	GB	7,84	−5,50
D'IETEREN SA	BE •	419	−1,76
INCHCAPE PLC	GB	1,94	+0,74
INVESTOR -A-	SE	40,31	−1,87
INVESTOR -B-	SE	41,24	−1,06
GEVAERT	BE •	63,8	+1,27
NORSK HYDRO	NO	29,34	−0,59
OERLIKON-BUEHRL	CH	104,97	....
ORKLA -B-	NO	11,32	−2
VEBA AG	DE •	48	−1,08
▶ DJ E STOXX CONG P		223,27	−1,68

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
FRANCE TELECOM	FR •	75	−1,06
CABLE & WIRELES	GB	12,70	−3,57
BRITISH TELECOM	GB	13,65	−2,74
TELE DANMARK	DK	122,26	−0,55
EUROPOLITAN HLD	SE	101,40	+1,21
PORTUGAL TELECO	PT •	41,38	....
TIM	IT •	6,06	−1,62
VODAFONE GROUP	GB	16,90	−3,58
HELLENIC TELE (	GR	25,52	....
DEUTSCHE TELEKO	DE •	34	−2,88
TELECEL	PT •	195,05	....
TELECOM ITALIA	IT •	8,12	−0,98
TELECOM ITALIA	IT •	5,78	−1,37
TELEFONICA	ES •	40,47	−2,48
KONINKLIJKE KPN	NL •	50	−3,29
▶ DJ E STOXX TCOM P		632,04	−1,90

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BOUYGUES /RM	FR •	200	−1,96
LAFARGE /RM	FR •	78,65	+1,22
GROUPE GTM	FR •	88,05	−1,95
IMETAL /RM	FR •	98,4	−0,61
COLAS /RM	FR •	184	+2,22
SAINT GOBAIN /R	FR •	110	−3,25
TECHNIP /RM	FR •	78,9	+2,57
POTAGUA -B-	DK	17,47	....
AUMAR	ES •	22,54	−1,57
AUTOSTRADE PRIV	IT •	....	....
CHARTER	GB	5,19	−0,55
ASKO OY	FI •	14,3	−0,35
BICC PLC	GB	0,91	+3,23
BILFINGER & BER	DE •	16,8	+1,82
BLUE CIRCLE IND	GB	3,99	....
BPB	GB	2,75	+1,58
ACESA REG	ES •	14,03	−0,92
CRH PLC	GB	13,75	−0,31
SKANSKA -B-	SE	25,07	−0,44
BCA INTESA	IT •	4,86	−2,21
CIMPOR SGPS R	PT •	26,3	....
CRISTALERIA ESP	ES •	64,4	−0,09
ACCIONA	ES •	....	....
DRAGADOS CONSTR	ES •	32,8	−2,22
TITAN CEMENT RE	GR	66,52	....
HERACLES GENL R	GR	24,19	....
SEMAPA	PT •	16,15	....
HOLDERBANK FINA	CH	211,20	+2,42
CBR	BE •	80,2	−4,63
AKTOR SA	GR	10,78	....
MICHANIKI REG.	GR	6,23	...
HELL.TECHNODO.R	GR	7,65	...
HEIDELBERGER ZE	DE •	67	+0,75
HOCHTIEF ESSEN	DE •	30,75	+4,95
PHILIPP HOLZMAN	DE •	140	−0,71
CARADON	GB	1,75	....
FOM CON CONTRAT	ES •	57,2	−3,70
PARTEK	FI •	7,75	−1,27
HOLDERBANK FINA	CH	944,76	−2,77
AALBORG PORTLAN	DK	17,47	...
UNICEM	IT •	8,03	−0,99
WILLIAMS	GB	4,46	−0,63
PILKINGTON PLC	GB	0,80	....
RMC GROUP PLC	GB	8,61	−2,27
ITALCEMENTI	IT •	8,3	−3,38
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,14	−2,36
RUGBY GRP	GB	1,31	....
TARMAC	GB	1,54	−0,92
TAYLOR WOODROW	GB	2,15	−0,66
URALITA SA	ES •	10,02	−2,15
VALENCIANA CEM	ES •	12,05	−1,23
SUPERFOS	DK	13,02	−1,14
WIENERB BAUSTOF	AT •	166,56	−1,99
▶ DJ E STOXX CNST P		174,32	−1,42

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
HERMES INTL	FR •	78	−1,14
ACCOR /RM	FR •	183,9	−4,32
MOULINEX /RM	FR •	11,43	−3,54
CLUB MED. /RM	FR •	78,1	+6,11
SEB /RM	FR •	55,5	....
EURO DISNEY /RM	FR •	1,15	+0,89
PATHE /RM	FR •	248,6	−1,15
CHARGEURS RM	FR •	50	+0,75
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	....	....
WILSON BOWDEN	GB	7,06	....
WILLIAM BAIRD	GB	1,31	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,04	+0,47
BERKELEY GROUP	GB	6,06	+0,71
BRITISH AIRWAYS	GB	5,63	−1
BRYANT GROUP PL	GB	1,24	−1,14
BEAZER GROUP	GB	2,31	+0,62
NCL HLDG	NO	2,52	+1,40
FINNAIR	FI •	4,95	−0,40
WWWW UK UNITS	GB	0,78	−1,79
WOLFORD AG	AT •	42,5	−0,26
ELECTROLUX -B-	SE	13,97	−0,39
BANG & OLUFSEN	DK	58,44	+1,16
ADIDAS-SALOMON	DE •	84	+0,60
COMPASS GRP	GB	11,22	+0,25
SAS DANMARK A/S	DK	9,67	....
GRANADA GROUP P	GB	15,46	−0,08
RANK GROUP	GB	2,78	−1,52
HPI	IT •	0,58	+1,75
EMI GROUP	GB	5,10	−4,79
HUNTER DOUGLAS	NL •	22,9	+4,09
DT.LUFTHANSA N	DE •	19,55	+1,56
KLM	NL •	23,8	−2,06
LADBROKE GRP	GB	3,22	−1,31
SAIRGROUP N	CH	192,76	−0,96
BENETTON GROUP	IT •	1,57	....
AMER GROUP A	FI •	8,61	+0,12
THE SWATCH GRP	CH	117	−0,93
THE SWATCH GRP	CH	471,76	−1,95
PERSIMMON PLC	GB	2,40	−1,18
PENTLAND GRP	GB	1,35	+2,15
COURTAULDS TEXT	GB	1,97	+0,73
COATS VIYELLA	GB	0,41	−3,33
G WIMPEY PLC	GB	1,44	+1
▶ DJ E STOXX CCYC P		150,48	−0,75

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SANOFI /RM	FR •	174,9	−3,16
RHONE POUL/RM	FR •	46,52	−1,79
ZENECA GROUP	GB	39,47	−0,22
ASTRA -B-	SE	18,42	−0,89
ASTRA -A-	SE	18,53	−0,59
ELAN CORP	GB	58,469434,88	
ORION B	FI •	20,1	+0,50
ORION A	FI •	20	+3,09
GLAXO WELLCOME	GB	31,13	−0,46
ROCHE HOLDING	CH	15699,20	−0,30
ROCHE HOLDING G	CH	11215,95	−0,28
NOVO NORDISK B	DK	112,18	−0,95
NOVARTIS N	CH	1763,31	−0,49
SMITHKLINE BEEC	GB	12,66	−0,34
SCHERING AG	DE •	113,25	+1,12
▶ DJ E STOXX PHAR P		407,76	−1,75

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
TOTAL /RM	FR •	90,35	−1,15
ELF AQUITAINE /	FR •	98,3	−3,46
PRIMAGAZ /RM	FR •	79	....
REPSOL	ES •	45,7	−0,28
OMV AG	AT •	79	−0,73
BP AMOCO	GB	12,98	−1,30
BURMAH CASTROL	GB	10,01	−4,10
PETROLEUM GEO-S	NO	12,47	−1,37
SAGA PETROLEUM	NO	8,09	−2,78
ENTERPRISE OIL	GB	3,89	+0,78
CESPA	ES •	32,45	+0,62
ENI	IT •	5,38	−2
AKER MARITIME	NO	8,66	−1,32
OCEAN RIG	NO	0,26	−3,04
ROYAL DUTCH CO	NL •	39,15	−0,63
F.OLSEN ENERGY	NO	6,87	−0,83
BG	GB	5,73	−1,47
PROSAFE	NO	8,76	....
LASMO	GB	1,51	+0,95
SMEDVIG -A-	NO	8,09	−1,41
PETROFINA SA BR	BE •	402	−1,33
SAIPEM	IT •	3,28	+0,93
SHELL TRANSP &	GB	4,88	−0,58
ELECTRAFINA	BE •	112	−0,88
▶ DJ E STOXX ENGY P		224,85	−1,32

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
FONCIERE LYONNA	FR •	126	−1,95
PARIBAS	FR •	82	−0,85
EAIL INVEST /RM	FR •	129,4	+2,21
CPR /RM	FR •	37,85	+1,76
EURAFRANCE /RM	FR •	540	−2
SIMCO N /RM	FR •	82,1	....
SEFIMEG N /RM	FR •	57,75	−2,12
UNIBAIL /RM	FR •	117,5	+0,43
SOPHIA /RM	FR •	37,98	−1,66
IMM FRANCE /RM	FR •	71,98	....
GECINA /RM	FR •	100	−0,50
CORP FIN ALBA -	ES •	125,5	−0,40
FORTIS AG	BE •	....	....
AMVESCAP	GB	7,76	−0,18
BRITISH LAND CO	GB	6,57	−0,65
CS GROUP N	CH	135,59	−1,92
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,85	+1,19
LIBERTY INT.HDG	GB	6,36	+0,22
3I	GB	8,88	−1,58
BPI-SGPS N	PT •	31,88	....
ING GROEP	NL •	52,4	−0,19
MEDIOLANUM	IT •	....	....
HAMMERSON	GB	5,50	−0,26
ALPHA FINANCE	GR	40,12	....
METROVACESA	ES •	23,43	−0,30
ALMANIJ	BE •	74	−1,33
WOOLWICH PLC	GB	4,68	−0,91
LAND SECURITIES	GB	10,81	−1,56
MEPC PLC	GB	5,80	−0,97
MEDIOBANCA	IT •	11,15	−1,33
PROVIDENT FIN	GB	13,66	−1,74
RODAMCO NV	NL •	21,78	−0,91
SCHRODERS PLC	GB	15,88	+0,72
SLOUGH ESTATES	GB	3,99	+0,72
VALLEHERMOSO SA	ES •	....	....
KAPITAL HOLDING	DK	42,19	+1,29
UNIM	IT •	0,43	−2,27
▶ DJ E STOXX FINS P		253,98	−0,57

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BONGRAIN /RM	FR •	382,6	−0,10
DANONE /RM	FR •	229,4	−2,26
PERNOD RICARD /	FR •	58,85	−1,37
ERID.BEGH.SAY /	FR •	137,2	−2
LVMH / RM	FR •	213,1	+0,05
ALLIED DOMECQ	GB	6,89	+1,27
RIEBER & SON -B	NO	6,96	−6,78
BRAU-UNION	AT •	45,48	+1,04
HELLENIC SUGAR	GR	10,08	....
CARLSBERG AS -A	DK	44,34	−2,94
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,38	....
PARMALAT	IT •	1,37	−2,84
HELLENIC BOTTLI	GR	28,98	....
CADBURY SCHWEPP	GB	13,96	+0,93
UNICER REG	PT •	20,65	....
CARLSBERG -B-	DK	46,86	−0,87
ASSOCIATE BRIT	GB	7,98	−0,71
DANISCO	DK	45,41	+0,30
CHR. HANSEN HLD	DK	112,18	−0,60
RAISIO GRP V	FI •	10,35	+2,48
GREENCORE GROUP	GB	3,88	−0,36
MONTEDISON	IT •	1,05	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	30,3	+2,36
BASS	GB	11,14	−0,89
UNILEVER	NL •	71	+1,43
UNILEVER	GB	9,14	+0,94
DIAGEO	GB	9,51	−1,91
RAISIO GRP K	FI •	10,05	+5,79
BBAG OE BRAU-BE	AT •	41,2	−0,05
NESTLE N	CH	1807,71	....
KERRY GRP-A-	GB	12,31	−0,58
DELTA DAIRY	GR	13,38	....
CULTOR -1-	FI •	8,4	+1,20
TATE & LYLE	GB	6,53	+2,11
UNIGATE PLC	GB	5,96	+0,24
HEINEKEN	NL •	50,1	−2,34
▶ DJ E STOXX F & BV P		244,33	−1,33

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ALSTOM	FR •	21,48	+5,76
LEGRAND /RM	FR •	212,2	+1,05
SCHNEIDER /RM	FR •	50	−3,38
REXEL /RM	FR •	74,3	....
SITA /RM	FR •	211,4	+0,19
SIDEL /RM	FR •	72,5	−1,36
HALKOR	GR	9,74	....
ALUSUISSE LON G	CH	940,39	−1,31
BAA	GB	10,34	+0,42
SKF -A-	SE	10,60	−0,52
SVENDBORG -A-	DK	7926,80	+1,72
ABB AB -A-	SE	8,41	−0,65
ABB AB -B-	SE	8,36	−0,65
ASSOC BR PORTS	GB	8,59	+1,45
ISS INTL SERV-B	DK	58,58	−0,11
BONHEUR	NO	19,64	−2,88
ATLAS COPCO -A-	SE	18,42	−2,90
ATLAS COPCO -B-	SE	18,31	−2,35
SVEDALA	SE	11,89	−0,91
RHI AG	AT •	20,3	−5,45
BBA GROUP PLC	GB	4,93	+0,29
DAMPSKIBS -A-	DK	5305,88	+3,66
KOEBENHAVN LUFT	DK	104,12	+1,31
SAURER ARBON N.	CH	486,75	−1,39
FINNLINES	FI •	32,31	−0,03
SECURITAS -B-	SE	14,02	+0,39
METRA A	FI •	16	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	84,7	−2,69
COOKSON GROUP P	GB	1,80	−0,79
HAYS	GB	8,80	+3,43
DELTA PLC	GB	1,55	+0,93
HELLAS CAN SA P	GR	18,52	....
RAUMA OY	FI •	10,17	+0,89
RIETER HLDG N	CH	498,76	−1
ELECTROCOMPONEN	GB	4,79	−3,45
ATTICA ENTR SA	GR	7,57	....
PREMIER FARNELL	GB	2,44	−1,16
FKI	GB	1,87	+0,73
ADECCO CHESEREX	CH	388,78	−0,96
SCANIA AB -A-	SE	24,63	−0,22
SCANIA AB -B-	SE	24,80	+0,22
SULZER FRAT.SA1	CH	469,28	−3,22
RAILTRACK	GB	21,20	+1,50
SECURICOR	GB	6,63	+0,17
GLYNWED INTL PL	GB	2,21	....
MAN AG	DE •	238	+0,21
KON.NEDLLOYD	NL •	9,65	−1
NFC	GB	1,57	+1,85
HANSON PLC	GB	6,30	−2,21
IFIL	IT •	3,18	−1,55
IMI PLC	GB	2,97	+0,97
LAHMEYER	DE •	38	....
RENTOKIL INITIA	GB	6,84	−1,06
RANDSTAD HOLDIN	NL •	45,5	−1,09
FLS IND.B	DK	17,47	....
ABB BADEN	CH	938,52	−1,77
SOPHUS BEREND -	DK	30,63	+0,44
KONE B	FI •	96	....
RATIN -B-	DK	188,77	−0,99
RATIN -A-	DK	178,89	+0,76
SOPHUS BERENDS	DK	28,48	−0,47
DET SONDENFJ NO	NO	8,09	−2,78
ULSTEIN HOLDING	NO	18,29	....
LINDE AG	DE •	483	....
DAMSKIBS SVEND	DK	7926,80	−1,67
DAMPSKIBS -B-	DK	5642,81	+0,37
REXAM	GB	2,54	+1,71
CMB	BE •	34	−0,58
METALLGESELLSCH	DE •	12,8	+1,43
GKN	GB	10,92	+0,13
SEAT-PAGINE GIA	IT •	0,95	−1,04
SGS GENEVA BR	CH	727,94	−2,27
FLUGHAFEN WIEN	AT •	37,16	−4,72
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,64	−1,07
NKT HOLDING	DK	72,65	+2,86
OCEAN GROUP	GB	....	....
PENINS.ORIENT.S	GB	9,13	+4,07
PREUSSAG AG	DE •	464	−0,66
BERGESEN	NO	11,32	−2
BERGESEN	NO	11,20	....
LEIF HOEGH	NO	10,86	−1,05
SANDVIK -A-	SE	16,11	−1,35
SANDVIK -B-	SE	16,11	−1,01
MANNESMANN AG	DE •	115,3	−1,11
STORK NV	NL •	17,6	−0,28
SCHINDLER HOLD	CH	1349,88	+1,89
SCHINDLER HOLD	CH	1294,05	−0,43
SIEBE PLC	GB	2,92	....
SKF -B-	SE	10,89	−0,50
SHANKS & MCEWAN	GB	3,16	+0,99
T.I.GROUP PLC	GB	4,43	+0,65
TOMRA SYSTEMS	NO	28,76	−1,56
EQUANT NV	DE •	67	+1,52
VALMET	FI •	9,3	+0,22
HEIDELBERGER DR	DE •	62,5	−1,87
RHI AG	AT •	20,3	−5,45
▶ DJ E STOXX IND P		331,18	−1,39

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AXA-UAP /RM	FR •	128,7	+1,34
AGF /RM	FR •	50,3	−0,20
ASPIS PRONIA GE	GR	12,58	....
ALLEANZA ASS	IT •	11,9	−1,24
ALLIANZ AG	DE •	319,5	−3,18
GENERALI ASS	IT •	37,5	−0,79
TOPDANMARK AS	DK	171,97	+0,39
POHJOLA GRP.B	FI •	51,2	−0,58
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,84	−0,41
SCHWEIZ RUECK N	CH	2211,36	−1,26
ALLIED ZURICH	GB	13,06	−1,29
CGU	GB	13,08	+3,04
ETHNIKI GEN INS	GR	32,43	....
INA	IT •	2,25	−0,44
AEGON NV	NL •	....	....
SEGUROS MUNDIAL	PT •	30,39	....
FORSIKRING CODA	DK	102,11	−1,94
IRISH LIFE	GB	8,96	+0,96
FONDIARIA ASS	IT •	4,93	−1,40
ZURICH ALLIED N	CH	643,58	−3,65
FORTIS AMEV NV	NL •	73,95	−1
TRYG-BALTICA	DK	21,80	....
LEGAL & GENERAL	GB	11,51	+0,75
NORWICH UNION	GB	6,82	+0,87
SWISS LIFE BR	CH	603,60	−0,21
ERGO VERSICHERU	DE •	124	+1,64
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,79	−0,62
MUENCH RUECKVER	DE •	428	−3,39
STOREBRAND	NO	6,81	−3,28
PRUDENTIAL CORP	GB	12,59	+1,26
RAS	IT •	11,3	−1,74
GENERALI HLD VI	AT •	218	−1,10
SKANDIA FOERSAE	SE	13,64	−0,40
SAMPO -A-	FI •	38	−2,88
▶ DJ E STOXX INSU P		336,44	−1,30

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
TF1	FR •	181,8	+2,41
HAVAS ADVERTISI	FR •	155	+1,31
CANAL PLUS /RM	FR •	215	+2,43
LAGARDERE SCA N	FR •	36,75	+6,49
WPP GROUP	GB	5,82	....
CARLTON COMMUNI	GB	7,71	−0,18
ELSEVIER	NL •	12,25	−1,21
B SKY B GROUP	GB	6,07	−1,34
SCHIBSTED	NO	10,40	−3,23
MEDIASET	IT •	8,17	−1,57
REED INTERNATIO	GB	7,02	−1,40
INDEPENDENT NEW	GB	3,5	+2,78
PEARSON	GB	18,29	+0,08
REUTERS GROUP	GB	11,32	−0,50
UNITED NEWS & M	GB	6,88	−1,09
WOLTERS KLUWER	NL •	177,65	−1,53
▶ DJ E STOXX MEDIA P		303,28	−0,38

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
L'OREAL /RM	FR •	621,5	−0,88
BIC /RM	FR •	46,08	+1,39
PROMODES /RM	FR •	642	−0,39
CPT MODERNES /R	FR •	536	+0,43
ESSILOR INTL /R	FR •	374,2	−0,19
CASINO GP /RM	FR •	90,9	−0,22
SEITA /RM	FR •	52,6	−1,68
SAFEWAY	GB	4,08	+0,35
STAGECOACH HLDG	GB	....	....
ASDA GROUP PLC	GB	2,17	+0,66
BEIERSDORF AG	DE •	60	+4,35
KESKO OY	FI •	12,4	+0,83
GIB	BE •	37,39	−1,76
BRIT AMER TOBAC	GB	8,45	−1,78
MODELO CONTINEN	PT •	20,29	....
ETS COLRUYT	BE •	604	−0,88
TAMRO	FI •	3,95	−1,25
GOODYS	GR	23,80	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,53	....
FYFFES	GB	2,14	−3,23
IMPERIAL TOBACC	GB	9,85	+1,47
RECKITT & COLMA	GB	16,77	+0,57
CFR UNITS -A-	CH	1502,12	+0,17
AHOLD	NL •	33,95	+0,89
AUSTRIA TABAK A	AT •	60	−2,79
DELHAIZE	BE •	74,9	+1,70
TABACALERA REG	ES •	21,31	−1,11
ATHENS MEDICAL	GR	22,10	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,27	−0,90
SMITH & NEPHEW	GB	2,50	....
TESCO PLC	GB	2,67	−1,58
TNT POST GROEP	NL •	31,95	+5,10
▶ DJ E STOXX CNCY P		592,37	+0,27

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
CARREFOUR /RM	FR •	620	−1,90
PINAULT PRINT./	FR •	158,8	−1,98
CASTO.DUBOIS /R	FR •	....	....
GUILBERT /RM	FR •	110	−1,70
VALORA HLDG N	CH	218,07	−1,13
BOOTS CO PLC	GB	12,98	−2,57
DIXONS GROUP PL	GB	14,74	....
STOCKMANN A	FI •	19	−2,56
GEHE AG	DE •	56,55	+1
METRO	DE •	68,6	+0,59
GREAT UNIV STOR	GB	9,81	+0,60
NEXT PLC	GB	8,06	−0,35
JERONIMO MARTIN	PT •	46,08	....
HENNES & MAURIT	SE	77,76	−0,70
KARSTADT AG	DE •	370	−1,33
ARCADIA GRP	GB	2,06	....
MARKS & SPENCER	GB	5,06	−1,11
W.H SMITH GRP	GB	8,03	−0,47
RINASCENTE	IT •	9,18	−0,22
CENTROS COMER P.	ES •	20,5	−0,15
WOLSELEY PLC	GB	5,39	−0,53
KINGFISHER	GB	9,20	+0,62
▶ DJ E STOXX RETL P		354,05	−1,55

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
THOMSON CSF /RM	FR •	31,85	−7,98
SAGEM	FR •	582	−1,83
CAP GEMINI /RM	FR •	148,9	−4,07
ZODIAC /RM	FR •	187,7	−2,76
STMICROELEC SIC	FR •	82,5	+0,61
ALCATEL /RM	FR •	98,55	−5,46
DASSAULT SYST./	FR •	33,8	−1,17
ALTEC SA REG.	GR	24,97	....
NERA ASA	NO	1,58	+3,01
BRITISH AEROSPA	GB	6,32	−10,30
BARCO	BE •	218,6	+0,05
MERKANTILDATA	NO	9,13	−0,63
TANDBERG DATA A	NO	3,93	−2,58
BOWTHORPE	GB	4,99	−0,28
SEMA GROUP	GB	9,46	−0,45
GAMBRO -B-	SE	8,74	−5,36
COLOPLAST B	DK	98,08	−1,35
KON. PHILIPS EL	NL •	64,66	+2,21
SAP AG	DE •	278,5	+0,36
SAP VZ	DE •	317	−0,78
INSTRUMENTARIUM	FI •	33,6	+1,82
NETCOM ASA	NO	27,14	+3,52
GETRONICS	NL •	42,7	....
INTRACOM N	GR	44,48	....
ASK	NO	6,47	+0,90
FRESENIUS MED C	DE •	54,25	−2,95
GAMBRO -A-	SE	8,80	−5,33
RACAL ELECT CON	GB	5,50	+5,48
WILLIAM DEMANT	DK	67,77	−0,46
OLIVETTI	IT •	3,05	−3,79
ROLLS ROYCE	GB	3,42	+1,27
GN GREAT NORDIC	DK	33,19	+1,29
BAAN COMPANY	NL •	10	−1,96
OCE	NL •	26	−2,26
NYCOMED AMERSHA	GB	5,92	−0,72
MISYS	GB	6,40	−1,75
BRITISH BIOTECH	GB	0,40	....
NOKIA -A-	FI •	120	−0,25
NOKIA -A-	FI •	120	−0,81
RADIOMETER -B-	DK	45,01	....
SIEMENS AG	DE •	54,5	−1,45
SIRTI	IT •	5	−1,96
SMITHS IND PLC	GB	12,09	−0,70
ERICSSON A.	SE	23,31	−1,44
▶ DJ E STOXX TECH P		559,35	−1,89

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SUEZ LYON EAUX/	FR •	181	−1,15
VIVENDI/RM	FR •	258	+1,11
VIAG	DE •	454	−0,44
UNITED UTILITIE	GB	11,41	−0,82
OESTERR ELEKTR	AT •	136,86	−0,47
SCOT POWER	GB	9,34	+0,82
ELECTRABEL	BE •	408,6	−0,85
SYDKRAFT -C-	SE	17,60	−0,62
TRACTEBEL	BE •	164,2	−4,26
HAFSLUND -A-	NO	5,78	....
CENTRICA	GB	1,65	....
IBERDROLA	ES •	15,83	−0,82
ELECTRIC PORTUG	PT •	21	....
ENDESA	ES •	23,95	−3,82
GAS NATURAL SDG	ES •	85,9	−3,48
SEVERN TRENT	GB	13,72	−0,72
NATIONAL GRID G	GB	7,70	+3,85
ANGLIAN WATER	GB	11,18	−0,51
HAFSLUND -B-	NO	3,47	....
VN	AT •	120,9	+2,12
ITALGAS	IT •	5,27	−3,83
THAMES WATER	GB	15,38	−2,36
RWE	DE •	39,4	+3,14
EDISON	IT •	10,88	−1,81
SYDKRAFT -A-	SE	24,19	....
NATIONAL POWER	GB	7,54	....
POWERGEN	GB	....	....
▶ DJ E STOXX UTIL P		333,71	−1,77

EURO NOUVEAU MARCHÉ

19/01 12h41 ▶

AMSTERDAM

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
ANTONOV	1	....
CARDIO CONTROL	6,1	+1,25
RING ROSA	10,8	+1,89
CSS	17	−5,29
NEDGRAPHICS HOLD	18,75	−1,32
POLYDOC	2	+5,26
PROLION HOLDING	78,5	−0,76
UCC HOLDING NV	13,75	−1,43
AIRSPRAY NV	25	....
CITAC	17,6	−0,57
HITT NV	8,7	....
INNOCONCEPTS NV	17,8	−3,52
RING ROSA WT	2,2	+2,33

BRUXELLES

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
INTERNOC HLD	4,68	−0,43
INTL BRACHYTHER B	14,8	....
SYNERGIA	8,3	....
PAYTON PLANAR	2,35	−0,42
ENVIPCO HLD CT	1,8	+3,45
FARDEM BELGIUM ABC	16	....
LINK SOFTWARE B	8	+4,17
PAYTON PLANAR	2,35	−0,42

FRANCFORT

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
AIXTRON	193	−1,03
BERTRANDT AG	82,5	....
EUROMICRON	38,9	−1,60
HUNZINGER INFORMAT	121	+1,68
HOEFT & WESSEL	134	+17,54
INFOMATEC	193,9	+0,99
INTERSHOP COMMUNIC	94,9	−5,10
MUEHLBAUER HOLDING	81,5	−5,23
PLENUM	145,15	−4,51
BETA SYSTEMS SOFTW	27,5	+8,77
CE COMPUTER EQUIPM	153	−0,55
DRILLISCH	143,5	−0,35
EM.TV & MERCHANDI	865	−1,48
LHS GROUP	46,3	+0,22
LOESCH UMWELTSCHUT	14,7	+24,05
MENSCH UND MASCHIN	80	+9,59
MOBILCOM	415	+6,55
MUEHL PRODUCT & SE	19,9	+9,94
PFEIFFER VACU TECH	32,75	−1,65
QIAGEN NV	62,8	+2,46
REFUGIUM HOLDING A	29,8	−2,93
SACHSENRING AUTO	16,8	−1,18
SERO ENTSORGUNG	15,8	+14,91
SOFTM SOFTWARE BER	88,5	−3,80
TDS	88	+2,56
TELDAFAX	44	+1,15
TELES AG	206	−3,30
TIPTEL	12,6	+3,31
TRANSTEC	55,5	−1,77
SALTUS TECHNOLOGY	37,4	+0,27
SCM MICROSYSTEMS	70,1	−1,27
SER SYSTEME	323	+2,16
SINGULUS TECHNOLOG	116	....
TECHNOTRANS	63	....
W.E.T. AUTOMOTIVE	56,6	+2,91
1 & 1 AG & CO.KGAA	126	−5,26
AUGUSTA BETEILIGUN	67	+2,92
CE CONSUMER ELECTR.	178,05	−1,13
CENIT SYSTEMHAUS	251	−4,92
GRAPHISOFT NV	20	+9,33
ELSA	67	....
KINOWELT MEDIEN	171	....
BB BIOTECH ZT-D	31,2	+0,32
BB MEDTECH ZT-D	19,3	+1,05
EDEL MUSIC E 98	350	−0,57
LINTEC COMPUTER	130	−5,59
PSI	83	−1,72

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Canal Plus** gagnait 2,9 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, mardi 19 janvier. La première chaîne payante d'Europe a annoncé une augmentation de 16 % du nombre total d'abonnements, dont une progression de 8,7 % en France.

● L'action **Air liquide** cédait 1,1 %, mardi matin, après l'annonce d'une rationalisation de la distribution et de la logistique de sa branche soudage.

● Le titre **Cap Gemini** affichait un repli de 2,1 %, dans les premiers échanges, mardi. Les opérateurs s'attendaient à une hausse de plus de 35 % des résultats prévisionnels que l'entreprise de services informatiques doit publier mercredi.

● L'action **Carbone Lorraine** gagnait 0,6 %, mardi, en début de matinée, après la publication d'un chiffre de croissance des ventes de 18 % en 1998, soit 2 % à structure et change constants.

● Le titre **Club Méditerranée** a gagné 5,3 %, mardi matin, après la publication d'un résultat net part du groupe de 171 millions de francs (26 millions d'euros).

● L'action **Renault** progressait de 1 %, mardi matin. Le président de Nissan, Yoshikazu Hanawa, s'est montré favorable à l'entrée d'un groupe étranger dans le capital de sa firme. La veille, des rumeurs persistantes avaient fait état d'un éventuel rapprochement entre les constructeurs français et japonais.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 19 JANVIER — Cours relevés à 12 h 43

Liquidation : 22 janvier

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	148	[illegible]	—	—	6,39
CR.LYONNAIS(TP)	138,10	[illegible]	905,88	—	8,10
RENAULT (T.P.)	420	[illegible]	2777,98	+ 0,83	15,15
SAINT GOBAIN(T.P.	185,20	[illegible]	1182,03	− 2,68	9,77
THOMSON S.A (T.P	147	[illegible]	951,79	− 1,29	6,11
ACCOR	192,20	[illegible]	1210,24	− 4	3,51
AGF	50,40	[illegible]	328,96	− 0,49	0,76
AIR LIQUIDE	149	[illegible]	942,61	− 3,55	2,38
ALCATEL	105,30	[illegible]	665,80	− 3,60	1,75
ALSTOM	20,31	[illegible]	139,65	+ 4,82	...
ALTRAN TECHNO. #	238,70	[illegible]	1562,49	− 0,62	0,53
ATOS CA	203	[illegible]	1305,35	− 1,97	—
AXA	127	[illegible]	844,22	+ 1,33	1,37
BAIL INVESTIS	126,60	[illegible]	839,62	+ 1,10	9,60
BAZAR HOT. VILLE	118,60	[illegible]	774,03	+ 3,87	2,59
BERTRAND FAURE	57	[illegible]	388,98	− 1,31	0,61
BIC	45,45	[illegible]	301,74	+ 1,21	0,46

	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
SOCIETE GENERALE	148	155	1016,73	+ 4,02	3,20
SOC.FONC.LYON.#	128,50	129,60	850,12	+ 0,85	2,93
SODEXHO ALLIANCE	164,20	165,80	1087,58	+ 0,97	5,34
SOGEPARC (FIN)	72,80	71	465,73	− 2,47	2,44
SOMMER-ALLIBERT	23,65	23,07	151,33	− 2,45	0,69
SOPHIA	38,60	37,01	242,77	− 4,11	2,18
SPIR COMMUNIC. #	58	57,40	376,52	− 1,03	2,29
STRAFOR FACOM	63	63	413,25	....	1,30
SUEZ LYON.DES EA	183,10	181,50	1190,56	− 0,87	2,29
SYNTHELABO	231	225,50	1479,18	− 2,38	0,94
TECHNIP	74	75,90	497,87	+ 2,56	2,21
THOMSON-CSF	34,72	31,60	207,28	− 8,98	0,55
TOTAL	91,40	90,70	594,95	− 0,76	1,98
UNIBAIL	117	117	767,47	...	4,57
UNION ASSUR.FDAL	118,70	117,30	769,44	− 1,17	3,05
USINOR	10,27	9,90	64,94	− 3,60	0,50
VALEO	72,50	71,75	470,65	− 1,03	0,99
VALLOUREC	30,10	30,20	198,10	+ 0,33	1,14
VIA BANQUE	26,10	27,35	179,40	+ 4,78	1,83
VIVENDI	253,20	256,29	1680,56	+ 1,18	2,29
WORMS (EX.SOMEAL	14	14	91,83	....	....
ZODIAC EX.DT DIV	193	191,30	1254,85	− 0,88	2,13

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	90	89,46	586,75	− 0,61	0,16
A.T.T. #	73	73,10	479,50	+ 0,13	0,24
BARRICK GOLD #	17,21	17,24	113,09	+ 0,17	0,06
CROWN CORK ORD.#	28	28	183,67	—	0,18
DE BEERS #	12,20	12,11	79,44	− 0,73	0,10
DU PONT NEMOURS	48,50	48,32	316,96	− 0,37	0,25
EASTMAN KODAK #	60	59,55	390,62	− 0,75	0,32
FORD MOTOR #	52,55	53,20	348,97	+ 1,23	0,33
GENERAL ELECT. #	87	86,75	569,04	− 0,28	0,25
GENERAL MOTORS #	71,60	72	472,29	+ 0,55	0,36
HITACHI #	5,89	5,84	38,31	− 0,84	0,03
I.B.M #	159,70	159,70	1047,56	....	0,16
ITO YOKADO #	51,15	53	347,66	+ 3,61	0,09
MATSUSHITA #	14,73	14,44	94,72	− 1,96	0,03
MC DONALD'S #	66,70	66,50	436,21	− 0,29	0,07
MERCK AND CO #	126,80	126,60	830,44	− 0,15	0,40
MITSUBISHI CORP.	4,57	—	—	....	0,02
MOBIL CORPORAT.#	73,05	72,80	477,54	− 0,34	0,41
MORGAN J.P. #	94,35	94	616,60	− 0,37	0,71
NIPP. MEATPACKER	13	—	—	—	0,09
PHILIP MORRIS #	44,80	44,88	294,39	+ 0,17	0,32
PROCTER GAMBLE	74,05	74	485,41	− 0,06	0,20
SEGA ENTERPRISES	18	18,20	119,38	+ 1,11	0,08
SCHLUMBERGER #	42,32	42,28	277,34	− 0,09	0,16

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 19 JANVIER — Cours relevés à 12 h 43

SECOND MARCHÉ

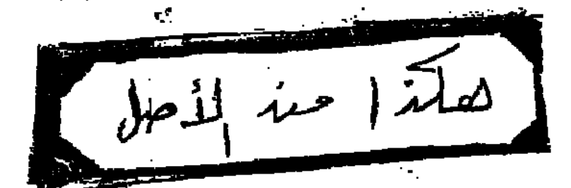
MARDI 19 JANVIER — Une sélection. Cours relevés à 12 h 43

SICAV — FCP

Une sélection. Cours de clôture le 18 janvier

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.



SCIENCES La température moyenne sur l'ensemble du globe a, une fois de plus, battu des records de chaleur en 1998. ● EL NINO, phénomène climatique cyclique de la zone Pacifique, et son homologue Atlantique semblent, cette fois, jouer un rôle important dans cette tendance. ● UNE POLÉMIQUE se fait jour entre certains chercheurs, convaincus d'assister aux débuts du réchauffement planétaire provoqué par les gaz à effets de serre émis par l'homme, et d'autres pour qui le doute subsiste. ● DANS LE PASSÉ, des hausses de température plus importantes dont les causes étaient tout à fait naturelles ont été observées et la réactivité du climat à l'activité humaine est encore difficile à cerner. ● LA MODIFICATION du régime des pluies aura, de toute façon, pour l'homme et les cultures des conséquences beaucoup plus importantes que celle des températures lors du changement climatique attendu.

Comment débusquer l'empreinte de l'homme dans les caprices du climat

Dans un entretien au « Monde », le climatologue Robert Kandel estime qu'« il est urgent de se pencher sur les effets de la redistribution de l'eau » qu'induirait un réchauffement planétaire, plutôt que d'essayer d'interpréter une hausse des températures aux causes difficiles à cerner

LA NASA vient d'annoncer que 1998 a battu tous les records de chaleur. Cela n'empêche pas les Etats-Unis d'avoir connu des chutes de neige et un froid exceptionnels début janvier. Robert Kandel analyse cette situation paradoxale. Directeur de recherche au CNRS, il travaille sur le « bilan radiatif » de la Terre et le climat terrestre au laboratoire de météorologie dynamique (CNRS, Ecole polytechnique, Ecole normale supérieure). Il vient de publier *L'Incertitude des climats* (Hachette, collection Pluriel, 206 p., 45 F, 6,86 €) et *Les Eaux du ciel* (Hachette, collection Sciences, 329 p., 120 F, 18,29 €).

« Le record de température moyenne observé en 1998 est-il un signe du réchauffement planétaire annoncé ?

– Il s'agit surtout d'une conséquence de la fin du El Niño de1997-1998, le plus important depuis cinquante ans. La présence de ce phénomène climatique s'est traduite par un hiver nettement plus doux, en particulier sur l'Amérique du Nord. Il a disparu totalement fin juin et son absence actuelle peut expliquer en partie les chutes de neige et les records de froid du début de ce mois aux Etats-Unis. De la même manière, l'oscillation de l'Atlantique nord [NDLR : phénomène un peu similaire à El Niño, mais de périodicié plus longue] détermine la sévérité des hivers sur l'Europe. Dans tous les cas, il s'agit de phénomènes cycliques. En climatologie, il convient d'avoir de la mémoire, avant de parler de tendance nouvelle.

– L'effet d'El Niño semble quand même se superposer à une tendance marquée à la hausse des températures.

– C'est vrai : les températures moyennes ont augmenté, au total, d'environ 0,9 degré depuis 1910. Mais, en y regardant de plus près, on constate un réchauffement significatif entre 1910 et 1940, suivi d'une période à peu près stationnaire, voire d'un très léger refroidissement jusqu'en 1975. La hausse n'est donc franche que depuis vingt-cinq ans seulement. Or le taux de dioxyde de carbone d'origine humaine (CO_2) a monté régulièrement depuis le début du siècle. Si son influence sur l'effet de serre avait été aussi directe que certains le pensent, les températures auraient dû suivre. En fait, nous sommes encore incapables d'expliquer l'épisode 1910-1940 et, plus généralement, pourquoi le climat a changé entre 1850 et 1950.

– Cela n'a pas empêché les experts du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat, mis en place par l'ONU, d'affirmer, dès 1996, qu'une influence humaine sur le climat était détectable.

– Ce qu'on a vu, c'est, tout d'abord, une hausse du taux de CO_2 dans l'atmosphère. Son analyse isotopique a confirmé, que, depuis un demi-siècle, une part importante de ce gaz carbonique provenait de la combustion du charbon et du pétrole. L'étude des variations climatiques du passé ayant montré que les réchauffements, après les glaciations, se sont accompagnés d'une augmentation du CO_2 dans l'atmosphère, on peut craindre que cet ajout d'origine humaine n'accélère un éventuel réchauffement. On a pu aussi vérifier l'influence régionale des émissions de dioxyde de soufre dues à la pollution industrielle. Cet effet « parasol » n'est pas direct : le dioxyde de soufre entraîne la formation d'aérosols (gouttelettes d'acide sulfurique) qui modifient les propriétés des nuages. Cela accélère le refroidissement et compense en partie, mais dans certaines régions seulement, le renforcement de l'effet de serre.

» Ces observations justifient tout à fait les précautions annoncées lors des conférences de Rio et de Kyoto. Mais l'inquiétude légitime qu'elles peuvent provoquer ne justifie pas, pour autant, de présenter la tendance actuelle à la hausse comme le réchauffement planétaire attendu : on est encore incapable de mesurer précisément la réactivité du climat aux activités humaines.

– Sera-t-il possible, un jour, d'isoler l'empreinte de l'homme dans la hausse des températures ?

– La question est mal posée. Parler de « réchauffement planétaire », c'est caricaturer le changement climatique. Les variations de températures seront très variables selon les régions. Sur les continents, elles augmenteront surtout la nuit en hiver. Cela devrait diminuer les périodes de gel sans différences marquantes durant la journée. En fait, l'aspect important du changement climatique n'est pas la température, mais la modification des échanges entre l'océan et l'atmosphère, de la nébulosité et de la pluviométrie. Il est urgent de se pencher sur les effets de cette redistribution de l'eau.

» Ces recherches présentent un double intérêt. Elles aideront, d'abord, à mieux évaluer les conséquences d'un réchauffement pour les hommes et l'agriculture. Elles nous permettront, surtout, de mieux comprendre le fonctionnement du climat. L'eau contenue dans l'atmosphère joue un rôle important dans les échanges thermiques. L'effet de serre est extrêmement sensible à la quantité de vapeur d'eau en altitude. Les nuages, en revanche, peuvent, selon les circonstances, amplifier ou minimiser fortement le réchauffement. Mais d'énormes lacunes subsistent dans nos connaissances des propriétés des nuages, des aérosols et de leur répartition.

– Comment comptez-vous combler ces lacunes ?

– Il faut concilier la dimension microscopique – celle des gouttelettes et des cristaux composant les nuages – avec l'observation à l'échelle planétaire, tout en observant ce qui se passe réellement *in situ*. La seule solution, c'est d'installer sur un satellite des instruments permettant à la fois de mesurer le bilan radiatif et d'observer ce qui se passe à l'intérieur des nuages.

» Le rayonnement infra-rouge et visible est mesuré couramment depuis l'espace. Mais il ne fournit qu'un résultat global de l'énergie rayonnée au-dessus de l'atmosphère. Pour sonder les nuages, il faut des radars, ou des lidars, sortes de radars utilisant la lumière laser au lieu des micro-ondes. Les lidars ont été très peu utilisés depuis l'espace. Leurs résultats sont spectaculaires pour l'observation des cirrus (écharpes nuageuses très fines), mais ils ne parviennent pas à percer les nuages épais. Les radars météorologiques, plus efficaces dans ce dernier cas, n'ont été employés qu'au sol, pour des observations forcément localisées. Mais les choses évoluent. Plusieurs projets sont à l'étude.

» La NASA et le CNES viennent d'annoncer leur association pour la mise au point d'un satellite d'étude des nuages et des aérosols doté d'instruments d'imagerie infrarouge et d'un lidar, qui devrait être lancé en 2003. A plus long terme, les Japonais et les Américains envisageraient de mettre également un radar météorologique en orbite.

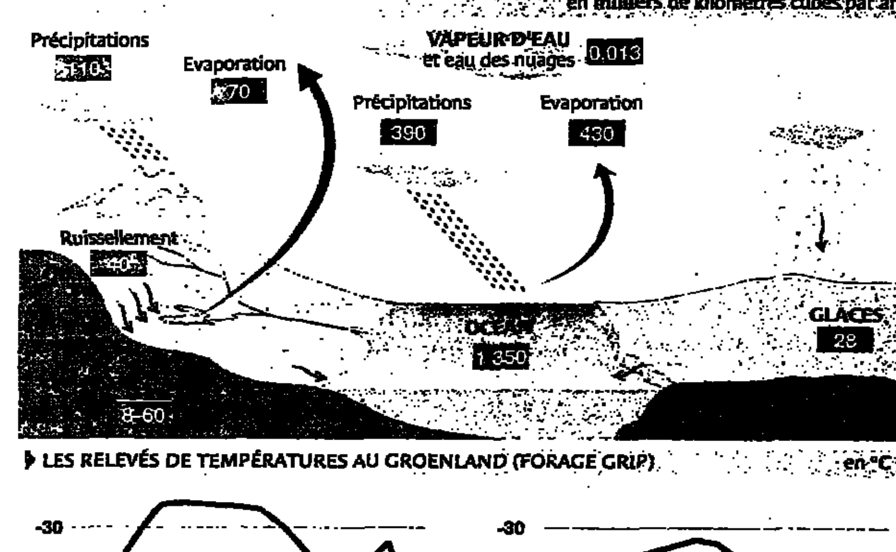
» Pour notre part, nous travaillons à un projet plus ambitieux, que nous avons présenté à l'Agence spatiale européenne (ESA) : un satellite doté des instruments classiques d'observation en optique visible et infrarouge, d'un lidar et aussi d'un radar. Cela permettrait de combiner, en un même point et simultanément, l'analyse de la répartition verticale de l'eau à l'intérieur des nuages avec la mesure de l'énergie rayonnée à leur sommet. De telles données nous permettraient d'améliorer considérablement nos modèles de simulation du climat. Malheureusement, cette mission est chère – actuellement, plus de 300 millions d'euros – et la France et l'Allemagne viennent d'indiquer qu'elles souhaitent diminuer de 50 % leur contribution aux programmes d'observation de la Terre en préparation à l'ESA. »

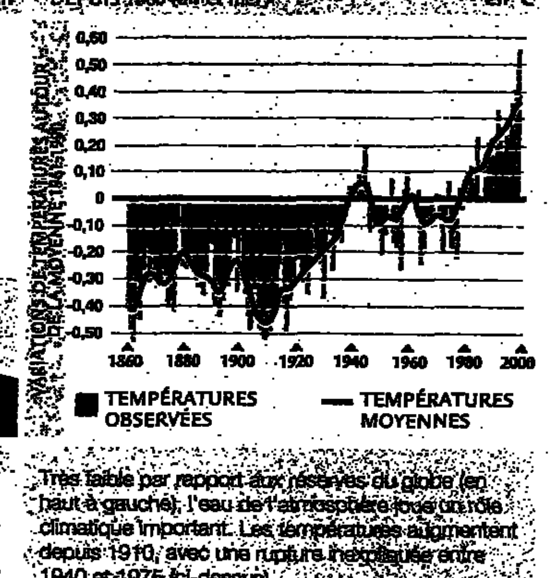
Propos recueillis par Jean-Paul Dufour

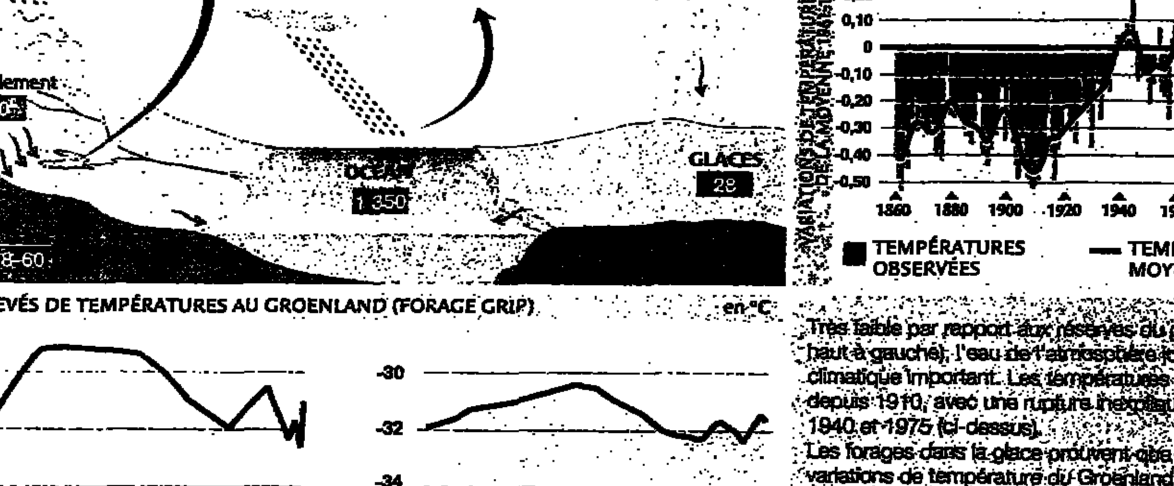
Le retour du froid et des ouragans

El Niño n'a pas que des inconvénients. Certes, il provoque la sécheresse en Indonésie et des pluies diluviennes sur les côtes américaines. Mais il écarte aussi les cyclones. Cela a été vérifié statistiquement et confirmé cette fois encore. Aucun cyclone destructeur n'a ravagé la zone Atlantique-Caraïbes en 1997. El Niño avait à peine disparu que Mitch ravageait le Honduras. L'importance des dégâts est-elle en rapport avec l'intensité de l'El Niño 1997-1998 ? Difficile de se prononcer. Mitch a eu, en 1974, un prédécesseur tout aussi violent et destructeur – Fifi –, remarque le climatologue Robert Kandel. Un autre cyclone avait fait trois cent mille morts au Bengladesh en 1969. La même incertitude plane sur l'intensité de la vague de froid de cet hiver aux Etats-Unis. Certes, les chutes de neige de début janvier resteront dans les annales américaines. Mais, en 1947 et en 1969, New-York a connu pire ainsi que Boston en 1969.

L'eau joue un rôle important dans des variations climatiques restées modérées depuis 10 000 ans







Très faible par rapport aux réserves du globe (en haut à gauche), l'eau de l'atmosphère joue un rôle climatique important. Les températures augmentent depuis 1910, avec une rupture inexpliquée entre 1940 et 1975 (ci-dessus).
Les forages dans la glace prouvent que les variations de température du Groenland – extrapolables à l'hémisphère Nord – sont restées inférieures à 3 degrés depuis 10 000 ans (ci-contre).

Des précédents historiques inscrits dans les glaces de l'Arctique

LE TEXTE diffusé par la NASA sur Internet est formel : « *De nombreux chercheurs, y compris ceux de la NASA, pensent que le réchauffement planétaire est une conséquence au moins partielle de l'accroissement des gaz d'origine humaine dans l'atmosphère.* »

Les auteurs de l'étude – James Hansen, Reto Ruedy, Jay Glacoe et Makiko Sato, de l'Institut de recherches spatiales Goddard de la NASA (New York) – ont examiné les données collectées entre le 1er décembre 1997 et le 1er décembre 1998 par « *plusieurs milliers de stations météorologiques du monde entier* » et les mesures de la température de surface des océans effectuées par les satellites de la NOAA, (National Oceanic and Atmospheric Administration). « *En première analyse, la température moyenne aux Etats-Unis est la plus chaude depuis au moins quarante ans* », concluent-ils. Mais ce record ne dépasse pas celui de 1934.

VARIATIONS INEXPLIQUÉES

A l'échelle planétaire, la température moyenne de 1998 dépasse « *le précédent record de 1995 avec une telle marge qu'elle marquera certainement un nouveau record* ». El Niño joue un rôle important dans ce réchauffement. Sans lui, un tel record « *n'aurait sans doute pas été établi* ». Il n'en reste pas moins que la température augmente d'un demi-degré Celsius depuis 1975, « *au moment où le taux de gaz à effet de serre montait le plus rapidement* ». Plus généralement, estime James Hansen, « *le réchauffement rapide durant les vingt-cinq dernières années rend caducs les arguments des sceptiques de l'effet de serre* ».

Un jugement un peu hâtif pour une partie de la communauté des climatologues, qui, sans nier le risque d'un changement climatique dû aux activités humaines, reste « *sceptique* » sur l'interprétation de la hausse de la température planétaire moyenne enregistrée depuis 1910 (0,9 degré au total). Entre 1910 et 1940, une augmentation presque équivalente à celle de la période 1975-1998 (0,4 degré au lieu de 0,5) a été observée, et ce à une période où le taux de gaz à effet de serre d'origine humaine n'atteignait pas les niveaux actuels. Mieux : un léger rafraichissement a eu lieu entre 1940 et 1975.

Ces variations restent inexpliquées. Elles pourraient être liées à El Niño (dans le Pacifique) et à l'Oscillation de l'Atlantique nord (NAO), dont les effets sur le climat régional – voire planétaire – sont maintenant bien établis, même s'ils ne sont pas toujours bien compris. Les chercheurs responsables de la campagne internationale Clivar (Climate Variability and Predictability for the 21st Century) ont montré que les variations de la température moyenne planétaire sont nettement moins significatives si l'on en retranche l'influence de ces deux phénomènes climatiques. Mais ces derniers semblent prendre de l'ampleur ces dernières années.

Au regard des variations des siècles précédents, on constate que le réchauffement actuel n'a rien d'exceptionnel. En étudiant des forages effectués dans les glaces du Groenland, une équipe de chercheurs danois a établi (*Science* du 9 octobre 1998) que, durant l'optimum climatique qui a suivi la dernière glaciation, la température était supérieure de 2,5 degrés à celle qui prévaut actuellement. Cette période (de 8 000 à 5 000 ans avant notre ère) correspond à l'apparition de l'agriculture.

Depuis, le climat a été remarquablement stable si l'on se réfère aux précédents millénaires (ainsi, il y a trente mille ans, il faisait 25 degrés de moins qu'aujourd'hui dans l'hémisphère Nord). Avec, néanmoins, quelques variations : vers l'an mil, il a fait plus chaud (un degré) qu'aujourd'hui.

J.-P. D.

L'interdiction provisoire de l'insecticide Gaucho satisfait en partie apiculteurs et industriels

L'INSECTICIDE Gaucho est-il moribond et les apiculteurs peuvent-ils crier victoire ? Le communiqué rendu public, vendredi 15 janvier, par le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, pourrait le laisser croire (*Le Monde* daté 17-18 janvier). Le ministère a en effet décidé d'interdire ce produit sur tout le territoire national destiné à la culture du tournesol. Mais le texte, tout en nuance, n'ordonne cette mesure que de « *façon provisoire* » et « *dans l'attente des résultats d'études scientifiques complémentaires demandées à la société Bayer* » » qui le fabrique.

Les syndicats d'apiculteurs qui, depuis deux ans, accusent le Gaucho de décimer les populations d'abeilles, essentiellement dans le centre et centre-ouest de l'Hexagone, et réclament son interdiction définitive, se sont montrés assez satisfaits de la décision. « *Sans parler de victoire totale, c'est assurément une première étape satisfaisante* », estime Francis Chauvancy, de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Deux-Sèvres. « *Mais,* ajoute-t-il, *nous réclamions l'interdiction du Gaucho sur toutes les cultures. Car si l'abeille butine en priorité le tournesol, elle ramène aussi du pollen de maïs et parfois du miellat de blé ou d'orge, comme on a pu le constater lors d'analyses scientifiques. Or ces cultures sont aussi susceptibles d'être traitées au Gaucho.* »

Plus surprenant, la firme Bayer, qui assure depuis des années que son produit n'est en rien responsable de la disparition des abeilles et de la chute de la production de miel, affiche aussi sa satisfaction. « *En adoptant cette mesure provisoire, le ministre a pris une décision de bon sens* », assure Gérard Eyriès, directeur du marketing de Bayer, qui s'est entretenu récemment avec des membres du cabinet du ministre. Ce responsable insiste sur le fait que « *cette mesure de précaution vise en fait à permettre à la firme d'apporter la preuve définitive, par quelques études de laboratoires, de l'innocuité du Gaucho* ».

En effet, c'est à Bayer, et non à une instance scientifique indépendante, que le ministre a confié la conduite d'études complémentaires dont on attend la liste. « *C'est le cadre habituel des procédures d'homologation des produits phytosanitaires* », fait remarquer Claudine Lebon, au cabinet du ministre. « *Mais il ne s'agit plus là d'une homologation qui a été donnée puis retirée. Il s'agit seulement de répondre à une légitime suspicion des toxicologues !* », critique le représentant de la FDSEA, qui dénonce par avance ces examens menés par « *une société qui est juge et partie* ». Le ministre a par ailleurs demandé l'ouverture d'« *une enquête épidémiologique complémentaire afin de déterminer si d'autres facteurs pourraient être responsables ou coresponsables* » du déclin des abeilles. Si cette décision politique quelque peu ambigüe semble aujourd'hui contenter tout le monde, elle pourrait demain en décevoir plus d'un.

Vincent Tardieu



Semainier

Coup de théâtre dans l'affaire du Balzar, jours tranquilles au Palais-Royal, un Japonais rue de Berri

PLUS DE NOUVELLES. La ligne semblait coupée. Les fidèles du Balzar s'étaient-ils enfin rendus à l'évidence et avaient-ils fini par admettre qu'ils ne faisaient décidément pas le poids devant Flo et Jean-Paul Bucher réunis ? Une histoire de clients-citoyens défrisés se terminait. Elle avait tenu neuf mois et agité deux ou trois bonnes idées qui pourraient toujours resservir en face de futurs profanateurs de lieux chers à nos souvenirs. Ce n'était déjà pas si mal.

Mais non. En sous-main, on vient de l'apprendre, les pourparlers continuaient. Les ponts de singe n'étaient pas rompus. En monnaie du même nom, le patron de la firme négociait un peu d'accalmie médiatique, le temps d'étouffer en silence le cas d'une poignée de révoltés d'une fausse *Bounty*, tout ce petit personnel prétentieux soutenu par des esprits trop forts, et qui pensait commodément pouvoir échapper aux disciplines et châtiments réglementairement appliqués par l'amirauté. L'esprit était pourtant à l'espoir. On patientait.

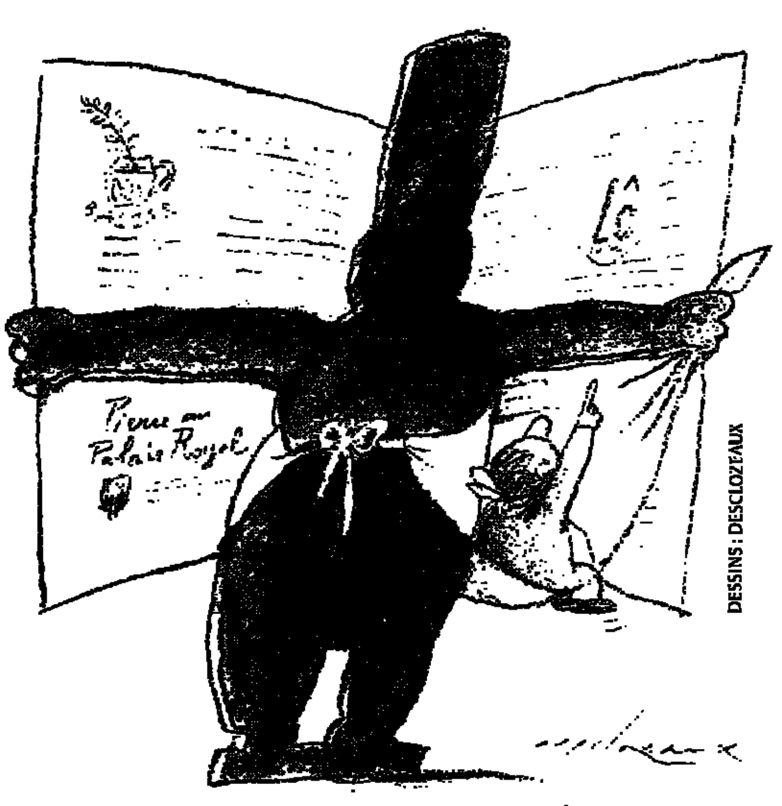
CELLULE DE CRISE

Aujourd'hui, la coupe est pleine. Fausses promesses, vrais mensonges, entourloupes à répétition aggravées d'atermoiements mielleux ; Jean-Paul Bucher n'est décidément plus un homme fréquentable. Passons à autre chose. Et plus précisément à cette résolution numéro 3, jusqu'ici tenue confidentielle, et évoquée en assemblée générale en date du 24 novembre dernier : *« Création d'une nouvelle brasserie à proximité du Balzar. »* C'est ce que la cellule de crise va proposer aux adhérents de l'association, en leur demandant leur avis sur l'idée d'une souscription permettant de mettre au point un plan de financement pour trouver donc, dans les alentours de l'établissement prématurément retiré à l'affection des siens, un restaurant professionnel, frère putatif de l'autre. Un endroit bien né où résonnerait à nouveau la délicate petite musique d'antan. Une bataille s'achève, la guerre n'est pas perdue.

Mais que l'on se rassure, tout n'est pas aussi sombre à Paris où le savoir-faire des repreneurs trouve parfois à s'employer de manière plus aimable. Vous reprendrez bien encore un peu de pivoines, ou de liliums, j'en ai de très frais qui viennent d'arriver ce matin ; non, alors du fraisia à ma manière ou de la renoncule selon ma recette. Unique, Jean-Paul Arabian fait passer sa clientèle par le fleuriste avant d'entrer dans son restaurant de la rue de Richelieu, Pierre au Palais-Royal. Il faut toujours un plus pour étonner le chaland ; là, il est fleuri.

Arabian, pro majuscule de l'accueil mis en perspective et du *welcome* convaincant et définitif. Ses cuisiniers sont aux cuisines, lui fait son numéro en salle. Un artiste. Il s'est saisi, il y a deux ans, de cette vieille chose macaronnée au Michelin et lui a appris quelques tours à sa façon qui laissent baba tous les ravis du « on change tout, on ne change rien » – lui au Balzar, personne n'y aurait vu que du feu, sinon que l'œuf en gelée aurait été mollet comme il le réclame et l'onglet choisi et cuit dans le juste tempo ; pas de chance.

Chance seulement pour ceux qui ont choisi de venir casser la croûte en se retrouvant entre pas vraiment bêcheurs à jouer les sorties en ville à petits prix. S'aiment et se dorlotent ici, un peu de Comédie-Française (autre originalité de l'endroit, on y reçoit l'affamé jusqu'à minuit), un peu de Conseil constitutionnel, qui loge à deux pas, rue de Montpensier, un peu de petits grands patrons de presse escortés de journalistes à la mode et bien intentionnés, un peu de couples en réconciliation de naufrage, un peu de province toujours émue de ne pas avoir à dîner encore un soir à Montbéliard... Un peu de tout, saisi dans un halo absolument revigorant. Salade de boudin noir, 65 francs ; parmentier de joues de bœuf, 110 ; selle d'agneau, 120 ; sorbet cacao, 50. Des misères.



DESSINS : DESCLOZEAUX

DES PLATS POUR GENS PRESSÉS

Sortons d'une table française et disciplinée pour nous hisser au bastingage du bar de Lô Sushi, dernière production d'inspiration japonaise livrée à l'appétit des Parisiens. Si l'on avait encore des doutes, il ne faut plus en avoir : la capitale aime le poisson cru. Plus de réticences, c'est de l'engouement pour longtemps. Et il n'est même plus besoin d'être à la mode, il suffit seulement d'avoir faim. Vite préparés, vite dévorés, légers, sans danger ; des plats d'hommes et de femmes pressés. Il convenait seulement de ne plus avoir peur des coutelas nippons. C'est fait.

On doit ce nouvel endroit de la rue de Berri au fusain d'Andrée Putman, designeresse du moins visible possible que tout ; au point qu'on aura le plus grand mal à trouver l'entrée. C'est nu, comme les plats. Ni chaud ni froid ; nu. Conçu pour ne pas s'y attarder. Epaules contre épaules, déjà très chez lui, un public à l'œil curieux meuble ce comptoir tourmenté au centre duquel un mince tapis roulant propose les sushis, makis, ou sashimis du jour – classiques, de prix honnête et très convenables. Si on est tenté, on prend au vol ; on peut aussi commander. Le montant de l'addition sera déterminé par la couleur de l'assiette et le nombre d'assiettes. Au centre du dispositif, les trancheurs tranchent. Et les sushis tournent. Ils semblent bien partis.

Jean-Pierre Quélin

★ **Les Amis du Balzar, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris. Tél. : 01-43-26-06-21.**
★ **Pierre au Palais-Royal, 10, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : 01-42-96-09-17. Carte 250-350 F (38 à 53 euros).**
★ **Lô Sushi, 8, rue de Berri (angle rue de Ponthieu), 75008 Paris. Tél. : 01-45-62-01-00. Assiettes : 15, 45, 100 F (2,29 à 15,24 euros).**

Les eaux corses



En 1998, 32 milliards de litres d'eau embouteillés ont été vendus en Europe, dont plus de 5 milliards en France seulement. Depuis quelques années, il existe dans notre pays un véritable engouement pour les crus étrangers. Sous couvert d'étonner ses convives, on propose à sa table une eau en provenance de la fonte des glaciers canadiens ou puisée au plus profond d'une nappe phréatique à Hawaï.

Pour surprendre, il n'est pourtant pas nécessaire d'aller chercher aussi loin. Les eaux corses sont ainsi devenues du dernier chic. L'île était jusqu'ici plutôt connue pour ses vins aux cépages locaux : vermentino, sciarello ou niellucio.

Pourtant, les sources existent sur place, et l'eau y est même embouteillé depuis assez longtemps. Pendant la première moitié du siècle, les Belges étaient, par exemple, grands consommateurs de l'eau de Dirza, en Haute-Corse, *« eau apéritive et bactéricide »*, comme on pouvait le lire sur l'étiquette.

***« Il existait aussi une eau gazeuse, celle d'Orezza, riche en fer et en manganèse, qui faisait partie des rations alimentaires des militaires pendant la guerre d'Algérie »*, raconte Georges Sarri. L'homme connaît son sujet. Responsable de la Société corse de boissons, il a été chargé, pendant près de trente ans, de l'exploitation de cette source, la seule qui soit naturellement gazeuse sur l'île.**

La concession lui ayant été retirée en 1995, il a réalisé, à Furiani, un forage à 83 mètres de profondeur, où il va chercher l'eau qu'il embouteille désormais : l'Acqua Corsa. Celle-ci, plate au naturel, est gazéifiée par ses soins puis vendue sous cet aspect, ou sert de base à la fabrication du Coca-Cola, dont il est l'unique producteur dans l'île.

En attendant qu'Orezza reprenne du service (les propriétaires du champagne Lanson viennent d'en signer la concession en décembre 1998), ce sont les eaux plates qui font parler d'elles en Corse. La plus médiatisée est la Saint-Georges, une eau pour laquelle les propriétaires ont fait appel au designer Philippe Starck afin de redessiner la bouteille. Huit cannelures verticales, un bouchon noir, une étiquette en polypropylène : l'entreprise, montée par un plombier et son beau-frère, cafetier à Ajaccio, a pris un sacré coup de jeune. Preuve qu'elle est devenue une boisson à la mode, la boutique Colette à Paris la vend dans son bar à eau en sous-sol, et on la trouve en rayons à la Grande Epicerie du Bon Marché.

En face d'elle, une nouvelle venue, Zilia, une eau de montagne lancée en 1995 et qui provient de Balagne, non loin de Calvi. Particulièrement douce, elle a conquis quelques marchés à l'exportation, notamment les Etats-Unis, pays pour lequel on a jugé utile de rajouter un dessin de Napoléon sur l'étiquette, précisant que la Corse est son *« birthplace »*...

Sur le continent, les sources corses ne sont pas encore sur toutes les tables. Si la région provençale commence à être approvisionnée, le prix du transport vers la capitale est, en revanche, lourd à assumer. La Saint-Georges, vendue 2,50 F la bouteille d'un litre et demi dans son île, est proposée deux fois plus cher à l'ombre de la tour Eiffel.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

AOC Haut-Médoc

Château Lestage Simon 1997
Cru bourgeois

■ Charles Simon, héritier du « cru Lestage » auquel son père auvergnat avait ajouté son nom lors du classement des crus bourgeois en 1932, décida de privilégier le merlot plutôt que le cabernet-sauvignon. Ce cépage s'imposait sur ce terroir, dont le millésime 1990 fut baptisé « le pétrus du Médoc », une quarantaine d'hectares d'un territoire composite en bordure de l'estuaire de la Gironde sur la commune de Saint-Seurin-de-Cadourne. Nous avions évoqué les qualités du 1996, dont le grand équilibre et l'ampleur étaient le gage d'une belle réussite. Mais il faudra l'attendre, sans doute pas mal de temps encore. Le millésime 1997, en revanche, qui est encore en barrique, moins puissant que le précédent, sera aussi beaucoup plus facile à boire et surtout plus rapidement. Charles Simon mettra ce vin en bouteille au début du printemps, sans filtration ni collage. A la dégustation en barrique, c'est un vin élégant, à la robe soutenue, d'une belle finesse, même s'il n'atteint pas la subtilité de ses deux aînés, le 95 et le 96. Une touche boisée, vanillée, un nez de fruits à maturité, et surtout un prix raisonnable, quand la plupart des cru bourgeois – ne parlons pas des grands crus classés – sont en augmentation constante, malgré la mévente ! Paradoxe du Bordelais.

★ **Château Lestage Simon 1997 : 75 F TTC (11,43 euros) la bouteille à la propriété (par caisse de 12).**
Charles Simon, viticulteur. Château Lestage Simon. Saint-Seurin-de-Cadourne, 33180 Saint-Estèphe, tél. : 05-56-59-31-83.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

BISTROT SAINT-HONORÉ

■ Chaque année depuis bientôt huit ans, c'est ici (et non au Petit Vendôme) que se retrouvent les Bourguignons, pour célébrer la Saint-Vincent, patron des vignerons, après une messe à l'église Saint-Roch en présence de l'évêque d'Autun. Notre information (*Le Monde* du 13 janvier) était erronée : c'est le 22 janvier (et non le 21) que le souvenir du diacre de l'église de Saragosse sera célébré de 13 heures à 23 heures avec force spécialités bourguignonnes : jambon persillé, escargots, œufs en meurette, qui sont l'ordinaire de ce bon bistrot. Tout au long de l'année, avec les vins de Lamarche et une fameuse entrecôte, François-Joseph Christian met un point d'honneur à maintenir la tradition bistrotière dans ce quartier qui renaît, après cinq ans de travaux. Mâchon de la Saint-Vincent : 130 F (19,82 euros). A la carte, compter 250 F (38,11 euros).

★ **10, rue Gomboust, 75001 Paris, tél. : 01-42-61-77-78. Fermé le dimanche.**

LE PAVILLON DE LA TOURELLE

■ Deux générations d'hôtes déjà, la mère et le fils, pour la réussite de cet établissement, une construction fin de siècle entourée de verdure. L'on y savoure la cuisine sage et classique du chef Akio Ikeno, dans les vastes salles à manger. L'on s'y enchante d'une précieuse carte des vins, qui permet les accords gourmands d'une salade de homard aux mangues, préparée à la commande, ou bien d'un rafraîchissant tartare de saumon au citron vert. De délicates queues de langoustines sautées au basilic et un blanc de turbot rôti en croûte signent une cuisine de haut goût. La tradition est ici bien vivante avec le tournedos façon Rossini, longtemps et injustement décrié, et les aiguillettes de canard en salmis, accompagnées d'un simple givry de propriétaire. Pour les déjeuners gourmands du dimanche, signalons le pain perdu au pain d'épices et marmelade d'oranges. Menus : 150 F (22,87 euros) (formule), 195 F (29,73 euros), 250 F (38,11 euros) (vin compris). A la carte, compter 350 F (53,36 euros).

★ **10, rue Larmeroux, 92170 Vanves, tél. : 01-46-42-15-59. Fermé le dimanche soir et le lundi.**

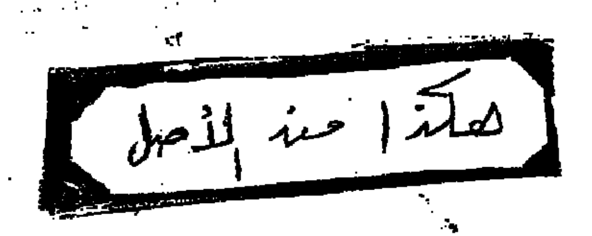
Gastronomie

ARISTIPPE

■ Dans une ancienne maison en bordure des Halles, à Paris, remise à neuf avec soin, Gilles Le Gallès propose une cuisine du cœur et de la Bretagne. Plus hédoniste qu'épicurien, comme l'enseigne semble le suggérer, formé auprès de Gilbert Lecoze, puis de Bernard Loiseau, le chef propose les produits de la mer. D'abord, les huîtres plates ou les creuses du Morbihan, puis les langoustines à la façon de Gilbert Lecoze, ouvertes en longueur, simplement poêlées, puis délicatement déglacées au fumet de crustacé, parfumées d'un beurre persillé et rapidement passées au four. Un hommage au bon temps du restaurant des Bernardins. Dans la blanquette de lotte, Bretagne oblige, le lard croquant parfume le poisson. Le seigle et les lentilles, avec leurs textures contrastées, accompagnent la nage de merlan « kig ha farz » ou bien l'andouillette de poisson. De bons desserts, comme la soupe de pain au miel parfumée à la cannelle et quelques vins judicieusement choisis, dont un petit chablis du château de Maligny. Une cuisine précise, un cadre soigné, voilà qui donne un visage nouveau et attrayant au quartier parisien des Halles. Menus : 170 F (25,92 euros) (déjeuner), 220 F (33,54 euros) (dégustation). A la carte, compter 240 F (36,59 euros).

★ **8, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-08-80. Fermé le samedi midi et le dimanche.**

Jean-Claude Ribaut



Pluie et vent près de la Manche

MERCREDI, pluie et vent affectent les régions proches de la Manche. Ce mauvais temps gagne au cours de la journée les régions s'étendant des Charentes aux Ardennes en passant par l'Ile-de-France. Ailleurs, le soleil est généreux, sauf autour du golfe du Lion. Les températures restent douces pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La matinée est dominée par les nuages, la pluie et le vent, dont les rafales de sud-ouest atteignent 80 à 90 km/h. Des éclaircies se développent ensuite par l'ouest. Il fera de 11 à 13 degrés.

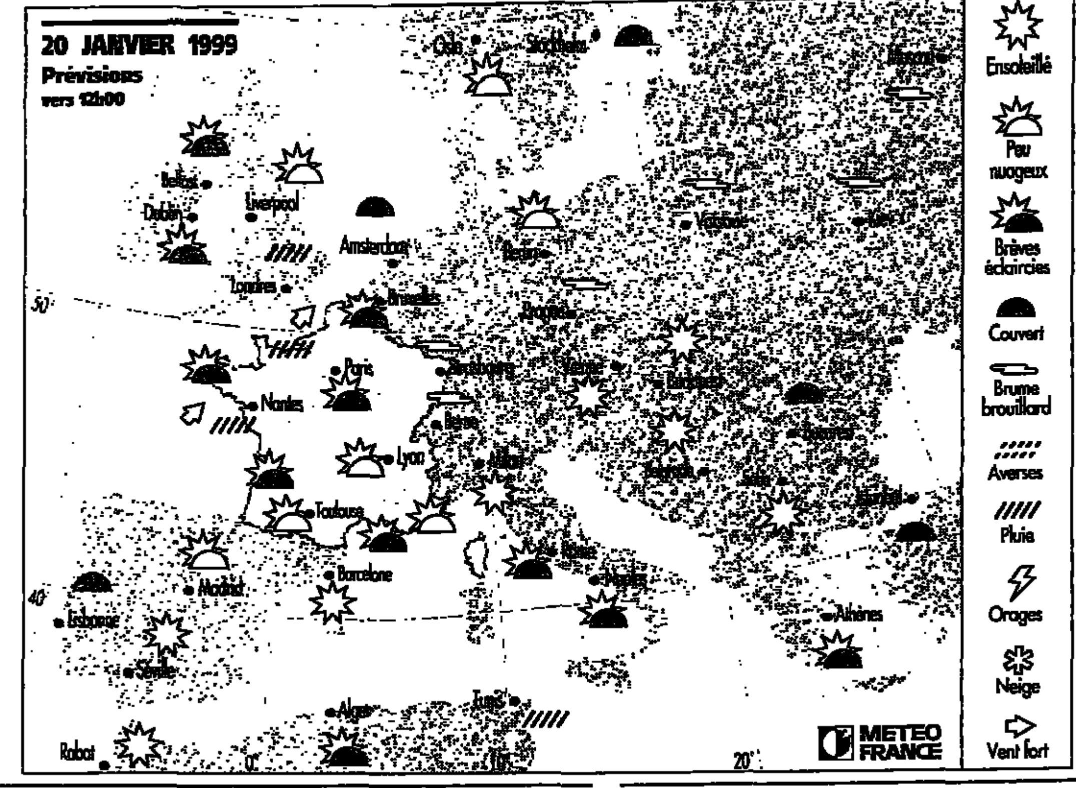
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La pluie arrive dès le matin près de la Manche, puis gagne les autres régions dans la journée. Le vent de sud-ouest souffle jusqu'à 80 km/h sur le littoral de la Manche. Il fera de 10 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Champagne-Ardennes, les nuages dominent, mais sans pluie. Dans les autres régions, le soleil est généreux. Attention toutefois aux bancs de brouillard, essentiellement en Alsace. Il fera de 10 à 12 degrés en général, mais seulement 2 à 5 degrés en Alsace.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Dans les Charentes et le Poitou la pluie arrive à partir de la mi-journée. Dans le Sud-Ouest, après dissipation des brouillards matinaux, le temps est bien ensoleillé. En Aquitaine, le ciel se voile toutefois au cours de la journée par le nord-ouest. Maximales voisines de 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil brille du matin au soir. Seul le Limousin voit le ciel se voiler par l'ouest dans l'après-midi. Il fera de 10 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Dans le Languedoc, jusqu'aux Cévennes, le ciel est gris avec de la pluie sur le relief. Partout ailleurs, le soleil est omniprésent. Il fera de 12 à 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE**: La ligne TGV qui relie Cherbourg à Lille, expérimentée depuis deux ans entre la Manche et le Nord sans passer par Paris, prendra fin en juin faute d'une fréquentation suffisante, a annoncé la SNCF. Le TGV circule quatre jours sur sept, à raison d'une liaison quotidienne, et dessert les gares de Caen, Lisieux, Evreux, Massy, Marne-la-Vallée et Roissy.

■ **OUZBÉKISTAN.** Samarcande, Boukhara, Khiva. Trois villes d'Asie centrale que le voyagiste Transtours (dans les agences et au 01-53-24-34-00) propose de découvrir au fil d'un circuit de 8 jours. Jusqu'au 23 mars (attention, il peut faire très froid), il en coûte 7 300 F (1 113 €) par personne en chambre double (« 3 étoiles », normes locales) et pension complète avec le vol Paris-Tachkent A/R, les transports en autocar, les visites, un guide francophone et un accompagnateur.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température *et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux;* C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/31 C	KIEV	-5/0 C	VENISE	-1/8 C	LE CAIRE	10/17 S
				POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	9/15 C	VIENNE	-3/2 S	MARRAKECH	5/16 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/27 P	LIVERPOOL	6/11 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/28 S
				EUROPE		LONDRES	8/13 P	BRASILIA	19/29 S	PRETORIA	23/28 P
				AMSTERDAM	7/12 C	LUXEMBOURG	4/9 C	BUENOS AIR.	17/22 P	RABAT	5/15 S
FRANCE métropole		NANCY	4/12 S	ATHENES	6/13 N	MADRID	-1/11 N	CARACAS	21/29 S	TUNIS	10/15 P
AJACCIO	3/14 S	NANTES	7/11 P	BARCELONE	7/14 S	MILAN	1/8 S	CHICAGO	-6/-1 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/14 S	NICE	5/13 S	BELFAST	2/6 S	MOSCOU	-5/-2 C	LIMA	19/24 N	BANGKOK	24/34 C
BORDEAUX	3/12 N	PARIS	5/11 N	BELGRADE	1/7 S	MUNICH	1/9 C	LOS ANGELES	13/15 N	BOMBAY	19/31 S
BOURGES	3/11 N	PAU	3/13 S	BERLIN	5/11 N	NAPLES	4/13 N	MEXICO	7/21 S	DJAKARTA	25/29 P
BREST	8/11 N	PERPIGNAN	4/14 S	BERNE	-2/9 C	OSLO	1/3 N	MONTREAL	-6/-3 N	DUBAI	16/23 S
CAEN	7/9 N	RENNES	8/12 N	BRUXELLES	8/12 N	PALMA DE M.	3/16 S	NEW YORK	1/4 S	HANOI	18/22 C
CHERBOURG	8/11 N	ST-ETIENNE	2/11 S	BUCAREST	-4/1 C	PRAGUE	-2/6 C	SAN FRANCIS.	11/12 P	HONGKONG	16/21 S
CLERMONT-F.	0/12 S	STRASBOURG	0/10 N	BUDAPEST	-3/3 S	ROME	5/13 N	SANTIAGO/CHI	12/24 S	JERUSALEM	8/17 N
DIJON	0/11 S	TOULOUSE	3/13 S	COPENHAGUE	5/8 P	SEVILLE	4/14 S	TORONTO	-6/-2 N	NEW DEHLI	12/19 N
GRENOBLE	-1/9 S	TOURS	4/11 P	DUBLIN	2/7 S	SOFIA	-4/4 S	WASHINGTON	1/11 C	PEKIN	-10/1 S
LILLE	6/9 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/11 N	ST-PETERSB.	-2/2 P	**AFRIQUE**		SEOUL	-7/1 S
LIMOGES	5/11 S	CAYENNE	23/28 N	GENEVE	4/8 C	STOCKHOLM	4/6 C	ALGER	6/14 S	SINGAPOUR	25/30 P
LYON	2/11 S	FORT-DE-FR.	23/28 S	HELSINKI	2/4 C	TENERIFE	10/12 S	DAKAR	17/22 S	SYDNEY	22/25 C
MARSEILLE	4/13 S	NOUMEA	26/31 C	ISTANBUL	3/7 C	VARSOVIE	-1/3 C	KINSHASA	21/31 N	TOKYO	7/15 S

Situation le 20 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 21 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Les droits et devoirs des chauffeurs de taxi et de leurs clients

PRENDRE un taxi relève parfois de l'aventure. « *Le chauffeur roulait trop vite et a coupé la route à un autre véhicule, évitant de justesse l'accident. Je lui ai demandé de ralentir en lui disant, pour ménager sa susceptibilité, que j'étais malade en voiture. Mais il n'a pas été sensible à l'argument. Furieux, il a stoppé net et m'a sommée de descendre. A 2 heures du matin, le boulevard était désert, et je n'en menais pas large. J'ai répondu que si je descendais, je ne paierais pas. Il a alors redémarré en hurlant qu'il allait directement au commissariat. J'ai répondu que j'étais d'accord, alors il s'est mis à m'injurier*, raconte Emilie.

« *Au feu rouge suivant, deux dames qui s'apprêtaient à traverser sont venues me demander si j'avais besoin d'aide. Avant que j'aie pu ouvrir la bouche, le chauffeur leur a crié que j'étais ivre et que j'allais leur vomir dessus. Les passantes ont aussitôt reculé.* » Arrivée chez elle, Emilie a demandé une fiche. Délivrée sur demande du client, et obligatoire pour toute somme supérieure ou égale à 100 francs (15,24 €), la fiche établit la preuve du transport et permet de signaler le comportement délictueux du chauffeur de taxi à la commission de discipline de Paris. Ce chauffeur s'est rendu coupable de deux infractions. Il n'avait pas le droit de se faire accompagner par un passager (sauf un animal familier). Ensuite, il a fait preuve envers la cliente d'une attitude incorrecte, susceptible de lui valoir avertissement de la commission de discipline à la première incartade, ou d'une suspension qui peut aller de quinze à quarante-cinq jours en cas de récidive. En 1997, la commission de discipline des conducteurs de taxis parisiens a eu à traiter de 108 affaires de ce genre pour 14 900 véhicules. « *On a même vu des chauffeurs donner une paire de claques à des clientes auxquelles ils déniaient le droit de choisir leur itinéraire* », dit-on à la préfecture de police.

Sans être victimes d'incidents aussi graves, beaucoup de clients se plaignent. Quoi de plus exaspérant que de héler un taxi sous une pluie battante et de le voir repartir après vous avoir demandé votre destination ? Il s'agit là d'un refus de conduire, qui n'est admis que si le chauffeur entame sa dernière demi-heure de service : il peut alors préférer les courses qui le rapprochent de son domicile. L'heure de fin de service est affichée sur l'horodateur situé à l'arrière du véhicule, et celui-ci clignote. Cette tolérance ne vaut que pour les taxis en maraude ; ceux qui attendent dans une gare ou une station doivent prendre toutes les courses qui se présentent.

Il n'est pas rare que le chauffeur refuse un trajet court, estimé insuffisamment rentable. « *De retour de vacances à l'aéroport de Roissy avec nos quatre enfants et cinq valises, nous voulions deux taxis pour rentrer à Villemomble. Les huit premiers de la file se sont récusés !* », déplore Bruno. Toujours à Roissy, certains chauffeurs, craignant les embouteillages, déposent leurs clients aux portes de Paris ; ils prétendent alors ne pas connaître les rues ! Le client est contraint de prendre un autre taxi, et d'acquitter une seconde prise en charge. La commission a constaté 114 refus de conduire en 1997, dont 84 ont été sanctionnés d'un retrait temporaire de la carte professionnelle.

Les bagages sont également source de litiges. « *Le sac dans lequel je mets mon parapluie, le journal et quelques documents est systématiquement considéré comme un bagage, même si je le garde avec moi pendant le trajet* », constate une cliente. Pourtant, seuls les colis de plus de 5 kilos ou les paquets encombrants (poussette, skis) peuvent donner lieu à supplément. Il arrive aussi que le taxi force la note en omettant de remettre le compteur à zéro. La commission de discipline a relevé 148 infractions de ce type.

Il y a aussi des plaintes concernant l'allongement des trajets. « *Je prenais un taxi trois fois par semaine, pour aller à l'hôpital ; l'itinéraire et le prix étaient toujours différents* », raconte Annie. Le chauffeur doit prendre l'itinéraire le plus court et le plus rapide ; celui-ci peut varier selon l'heure et la densité de la circulation. Le client a le droit d'exiger un trajet préféré. D'autre part, indique-t-on à la préfecture, « *il arrive aux chauffeurs débutants de se perdre. Le client peut alors demander une remise, car il n'a aucune raison de faire les frais de l'erreur.* »

Lorsqu'on voyage à plusieurs, on a parfois du mal à trouver un taxi. Pourtant, le chauffeur doit accepter trois personnes, ou un couple avec deux enfants. Au-delà, il peut refuser un quatrième passager, ou demander un supplément de 13 francs (1,98 €). Enfin, le pourboire n'est pas un dû. Or certains chauffeurs n'hésitent pas à s'en octroyer un d'autorité, en refusant de rendre la monnaie ; c'est illégal. Si à la lecture de ces lignes vous osez encore prendre un taxi, sachez qu'il existe cependant des chauffeurs compétents, polis et attentifs au bien-être de leurs passagers. Il en est même un, dit-on, qui offre le café aux clients noctambules ou matinaux.

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Tarifs** : 3 ou 4 tarifs, selon les régions : A (de jour) ; B (de nuit, dimanches et jours fériés) ; C (en zone suburbaine et au-delà, et de jour avec retour à vide à la station) ; D (la nuit ou le dimanche et jours fériés, avec retour à vide à la station).

● **Suppléments** : Prise en charge (13 F, 1,98 €) ; dans une gare (18 F, 2,74 €) ; bagages de plus de 5 kilos et colis encombrants (6 F l'unité, 0,91 €) ; animal (4 F, 0,60 €).

● **Refus.** Il est interdit au chauffeur de refuser une personne handicapée et son fauteuil roulant, ou un aveugle avec son chien. Il ne doit pas prendre en charge des voyageurs à moins de 50 mètres d'une station. En revanche, il peut refuser des individus en état d'ivresse et des personnes accompagnées d'animaux. (Ordonnance interpréfectorale nº 97-10074 du 4 février 1997).



● **Choix.** Sauf s'il se trouve dans une file d'attente matérialisée, le client peut choisir son taxi, à condition de le justifier : véhicule plus spacieux.

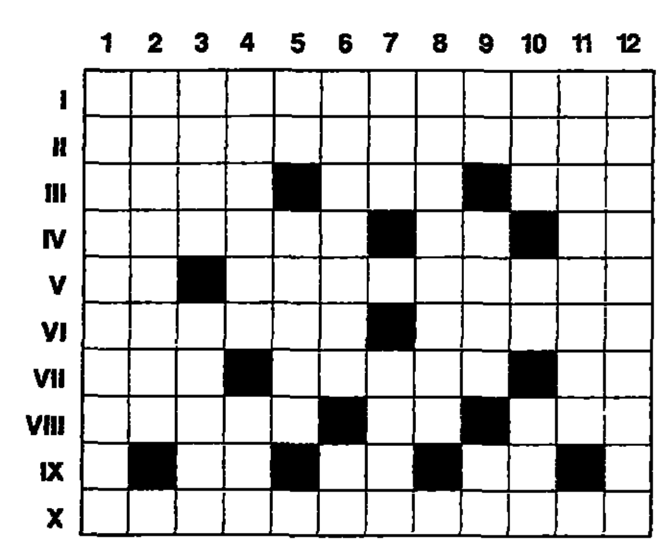
● **Réclamations** : Au Bureau de la réglementation générale des voitures publiques de Paris, 36, rue des Morillons, 75732 Paris Cedex 15. En région, écrire à la préfecture de police.

● **Clandestins.** Un taxi n'a pas le droit de racoler. Se méfier des chauffeurs qui proposent leurs services, généralement à proximité des gares et des aéroports. Prendre un taxi clandestin, c'est s'exposer à payer plus cher et à ne pas être indemnisé en cas d'accident.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 99017

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Taillés par le tailleur pour le tailleur. – II. Impossibles à réprimer. – III. Revenu. Bien attrapée. Aide-bibliothécaire à ses débuts, il a laissé un important petit livre. – IV. Redressent au passage. Bon conducteur. Départ de série. – V. Dans la masse. Blesse les oreilles délicates. – VI. Bien étendue. Arrache à contresens. – VII. Partie avec le premier venu. Sans aspérités. Résistible dans son ascension. – VIII. Rejets en forêt. Se promène un disque d'or sur la tête. Aide à boucher le trou. – IX. Cours primaire. Mesure. Paresse dans les arbres. – X. Sert souvent sans aucune précision.

VERTICALEMENT

1. Taillés par le tailleur pour le tailleur. – 2. Tranchante en pleine bouche. – 3. Nymphe rapporteuse. Due au bacille de Hansen. – 4. Accompagne les petits dans la nuit. Elu dans la confusion. – 5. Personnel. Africain, noir et dur. – 6. Comme une oreille qui ne veut rien perdre. Pris en connaissance. – 7. A mis l'euro en place. Choisit. – 8. Menue monnaie. – 9. Né dans l'Altaï, il se jette dans l'Arctique. Sans floriture. Interjection. – 10. Pour prendre l'air en solitaire. Dans un vivier. Grande en Amérique. – 11. Ce misanthrope a laissé un grand journal. – 12. Réservé aux initiés.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 99016

HORIZONTALEMENT

I. Langue-de-chat. – II. Ecourte. Rase. – III. Cristallin. – IV. Hie. Tondre. – V. Ed. Ecran. Ion. – VI. Filmai. Gicla. – VII. Ré. Angle. Ali. – VIII. Inertie. Epar (râpe). – IX. MG. Duel. Né. – X. Empesé. Oueds.

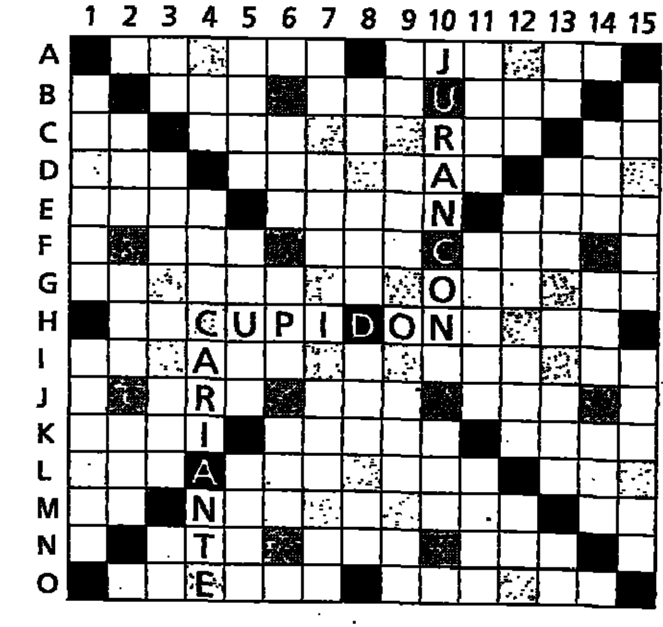
VERTICALEMENT

1. Lèchefrite. – 2. Acridien. 3. Noie. Emp. – 4. Gus. Emarge. – 5. Urticant. – 6. Eta (ETA). Rigide. – 7. Delta. Leu. – 8. Longe. EO. – 9. Crin. Elu. – 10. Handicap. – 11. As. Rolland. – 12. Tégénaires.

SCRABBLE®

PROBLÈME Nº 105

Le quatrième mot



1. Tirage : E I M O R R T

a) Trouvez 48 points sans scrabbler.

b) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

c) Avec ce même tirage, trouvez 5 mots de huit lettres en le complétant avec 5 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) D E I R S U V. Trouvez 2 sept-lettres. C I N P Q U Y. En utilisant le E du tirage précédent, trouvez un sept-lettres et un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 27 janvier

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 13 janvier.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) COUPLEE, G 5, 81, en collante au-dessus de KANTIEN, ou G 9, 74

b) DECOUPLE, K 4, 102-OPERCULE, *n masc couvercle*, 0 1, 158-COUPELLE, 1 D, 95-OPULENCE, 6 C, 66-OCTUPLEE, 7 F, 67

c) CUPIDON, *génie ailé*-CARIANT, *qui provoque des caries*-CONJURA.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26



MUSIQUE Label historique du jazz, Blue Note fête ses soixante ans. Pendant tout le mois de janvier, les clubs new-yorkais les plus prestigieux reçoivent les artistes maison. ● LA FRANCE accueille de son côté les formations d'Erik Truffaz et de Stefano Di Battista, le trio Prysm, suivis de Dianne Reeves, de Jacky Terrasson et d'autres musiciens. Cet anniversaire s'accompagne d'un important programme de rééditions et de nouveautés. ● FONDÉ en 1939 par Alfred Lion, un Allemand ayant fui le nazisme, bientôt secondé par son compatriote Francis Wolff, Blue Note a porté les courants les plus novateurs du jazz, be-bop, hard-bop, free. En péril pendant les années 70, le label a été relancé à partir de 1985 par Bruce Lundvall et s'est ouvert à des artistes non américains. ● AVEC UN SENS DU GRAPHISME inégalé, Blue Note a aussi révolutionné l'art de concevoir des pochettes de disque.

La jeunesse intacte de Blue Note, label sexagénaire du jazz

La plus ancienne compagnie phonographique consacrée au jazz a été fondée aux Etats-Unis en 1939 par Alfred Lion, qui avait fui l'Allemagne nazie. A New York et à Paris, de nombreux concerts sont organisés. Plusieurs nouveautés discographiques et un important programme de rééditions sont prévus

AU DÉBUT de 1989, à New York, Blue Note avait fêté le cinquantième anniversaire de sa création au Birdland, l'un des clubs les plus célèbres de la ville, installé dans de nouveaux locaux. Les guitaristes Stanley Jordan et Bireli Lagrene y avait emmené loin dans la nuit une chase, cette course-poursuite des solistes du jazz ; Michel Petrucciani, le « petit Français » était là. Art Blakey, l'un des musiciens emblématiques du label, avait une fois de plus ravi l'assistance par son énorme rire, son énergie, sa vitalité. On avait évoqué la mémoire d'Alfred Lion, fondateur de la marque en janvier 1939, mort en 1987, et celle de Francis Wolff, son ami d'enfance, mort en 1971. C'était une fête amicale, tranquille, quatre ans après la renaissance de Blue Note sous la présidence de Bruce Lundvall.

Cette année, Blue Note s'empare de New York. Pratiquement un concert chaque jour durant le mois de janvier dans les clubs les plus connus de la ville (le Birdland à nouveau, le Sweet Basil, l'Iridium, le Village Vanguard, le Blue Note...). Visa a édité une version spéciale de sa carte de paiement à l'effigie d'Art Blakey, réservée aux titulaires du compte First USA Platinium. Le programme témoigne de l'importance du label, le deuxième après Verve. La plupart des artistes de Blue Note jouent un soir, une semaine : Eliane Elias, Cassandra Wilson, Dianne Reeves, Joe Lovano, Bob Dorough, Max Roach, Gonzalo Rubalcaba, Pat Martino, les petits derniers Javon Jackson, Brian Blade, le trio Medeski, Martin & Wood, qui fait un carton aux Etats-Unis ; le saxophoniste Greg Osby au Sweet Basil et le pianiste Jacky Terrasson à l'Iridium termineront le mois avec leurs quartettes respectifs.



PHOTO HERB SNITZER/DESIGN REID MILES
PHOTO FRANCIS WOLFF/DESIGN JOHN HERMANSADER
DESIGN REID MILES

Si New York est à la fête, la France n'est pas en reste. La seconde patrie du jazz – la première, selon certains musiciens – sera visitée par plusieurs artistes Blue Note : les groupes du trompettiste Erik Truffaz et du saxophoniste Stefano Di Battista, le trio Prysm – trois signatures « locales » –, suivies de la chanteuse Dianne Reeves et de Jacky Terrasson dans les semaines à venir, avant l'arrivée d'autres musiciens de la compagnie de jazz, la plus ancienne encore en activité.

A Paris, Truffaz, Di Battista et le trio Prysm, qui réunit le pianiste Pierre de Bethmann, le contrebassiste Christophe Wallemme et le batteur Benjamin Henocq, se produiront au New Morning du 20 au 22 janvier, là même où Art Blakey (mort en 1990) venait chaque année. D'une capacité de 500 places – bien tassées – et fort d'une histoire qui a pris la forme d'une légende, comparable à celle de Blue Note, le club a tout du lieu le plus adéquat pour une célébration qui s'appuie en partie sur un passé prestigieux. Les trois formations participeront au Midem, le 27 janvier, avec le pianiste Manuel Rocheman, récente signature du département jazz de la branche française du japonais Sony Music. Ne manque que le saxophoniste Julien Lourau, chez WEA, pour avoir un état quasi complet des jeunes solistes français qui, ces derniers mois, sont venus grossir les rangs des majors du disque. Chez BMG, où le département jazz français a permis au saxophoniste américain Steve Coleman d'enregistrer plusieurs albums à succès, une série de disques de pianistes a été récemment produites ici (Stefan Oliva ou Alain Jean-Marie auprès de Paul Bley).

A Londres, où il est venu rencontrer les responsables d'EMI Music, la major britannique qui distribue Blue Note, Bruce Lundvall s'est expliqué, en quelques mots, sur cette tendance actuelle dans le jazz. Il y voit à la fois une stratégie claire pour renforcer l'implantation de Blue Note en France – de la même manière, sa société a signé avec des artistes locaux au Japon, au Brésil (Eliane Elias), en Grande-Bretagne (Tommy Smith) ou aux Pays-Bas – et une attention artistique portée à un pays qu'il considère à la fois comme un marché important pour le jazz et comme un gisement de créativité. *« Historiquement, la France a toujours été très attentive au jazz*, ajoute-t-il. *L'étape suivante avec Erik Truffaz, Stefano Di Battista et Prysm serait qu'ils viennent jouer régulièrement aux Etats-Unis, à New York, dans les grandes villes. De même que la France ne peut pas uniquement recevoir des artistes américains, les Etats-Unis ne peuvent pas se contenter de leurs seuls artistes, même s'il est vrai qu'il est difficile d'imposer des musiciens européens chez nous. »*

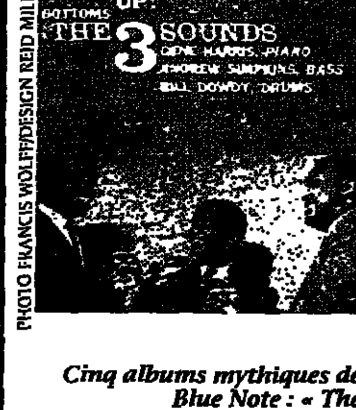


PHOTO FRANCIS WOLFF/DESIGN REID MILES

Cinq albums mythiques de Blue Note : « The Connection » (1960), de Freddie Redd, « At The Cafe Bohemia » (1955), des Jazz Messengers, « Somethin' Else » (1958), de Cannonball Adderley, « Bottoms Up ! » (1959), de The Three Sounds, et « Love Call » (1968), d'Ornette Coleman.

PHOTO FRANCIS WOLFF/DESIGN HAVONA

Le président de Blue Note, comme son ami et collègue Tommy Lipumma (producteur, responsable du jazz chez Universal Music, devenu propriétaire de Polygram), comme Ahmet Ertegun, le légendaire fondateur d'Atlantic, est de ceux qui continuent d'aller entendre la musique en direct et écoutent des dizaines de maquettes parce qu'ils sont d'abord des passionnés de musique. Ils ont vu l'industrie du disque se transformer en une activité « scientifique » où, même dans des secteurs comme le jazz ou la musique classique, souvent considérés comme les danseuses des grosses compagnies, il faut impérativement faire du chiffre et répondre à des objectifs établis lors de séances hebdomadaires où les courbes de vente servent de partitions.

CONTINUITÉ FRANÇAISE

Avec Truffaz, Di Battista et Prysm, Blue Note France annonce des chiffres de vente satisfaisants : le trompettiste a vendu, en 1998, 11 000 exemplaires de son disque The Dawn, où jazz et jungle se mêlent ; Prysm *(Second Coming)* et Di Battista *(A Prima Vista)* en sont environ à 4 500 exemplaires chacun. Dans les trois cas, comme précédemment avec Michel Petrucciani, Jacky Terrasson et Bireli Lagrene, le son et l'image Blue Note sont respectés. Truffaz illustre l'attrait du label pour les courant funk et dansants, dans les années 70 ; le quintette de Di Battista se réfère au hard bop des Jazz Messengers ; et le trio Prysm rappelle le Herbie Hancock acoustique des années 60. Mais, pour Bruce Lundvall, plus que l'adéquation avec le jazz tel que Blue Note l'a définie, c'est d'abord parce qu'il y a des individualités qui s'affirment que le public s'y retrouve. Ce qui, selon lui, reste la meilleure définition d'un musicien de jazz.

Sylvain Siclier

★ Prysm, Stefano Di Battista Quintet, les 20 et 21 janvier ; Erik Truffaz Quartet avec Nya, le 22 janvier, 21 heures. New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Les 20 et 21 janvier. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.

Nouveautés et rééditions

Trois enregistrements en public sont déjà publiés par Blue Note : *Town Hall Concert* (1985), avec Herbie Hancock, Joe Henderson, Tony Williams... ; *Banned in New York*, du saxophoniste Greg Osby, en quartette (1997) ; *Live in New York*, du guitariste Stanley Jordan. Sont annoncés un nouvel album du saxophoniste Phil Woods, *The Rev and I*, avec Johnny Griffin, et un hommage à Miles Davis de la chanteuse Cassandra Wilson, *Traveling Miles*. Un coffret de sept doubles CD retrace l'histoire du label (*The Blue Note Years 1939-1999*).

Les rééditions rassemblent sous l'étiquette « Connoisseur Series » des enregistrements méconnus ou encore inédits (Gil Mellé, Julius Watkins en sextette...) et certains disques mythiques, comme *At The Cafe Bohemia*, des Jazz Messengers, *Bottoms Up !*, de The Three Sounds, *The Connection*, de Freddie Redd ou *Go !*, de Dexter Gordon. Cette série d'une centaine de références, produite au Japon, reproduit les pochettes originales, les bandes ayant été remastérisées par l'ingénieur du son Rudy Van Gelder.

Les grandes heures d'une maison singulière

● **Les origines.** Naissance, en 1909 à Berlin, d'Alfred Lion ; il fuit l'Allemagne nazie et s'installe à New York en 1938. Il entend les pianistes de boogie Albert Ammons et Meade Lux Lewis lors d'un concert à Carnegie Hall. Ils seront les premiers artistes à enregistrer pour la compagnie phonographique qu'il crée sous le nom de Blue Note le 6 janvier 1939. Ami d'enfance de Lion, Francis Wolff quitte l'Allemagne pour les Etats-Unis à la fin de 1940. Il deviendra le photographe attitré de Blue Note et secondera Alfred Lion pour les enregistrements et l'organisation.

● **Les premiers artistes.** En juin 1939, Lion signe le clarinettiste Sidney Bechet ; le pianiste Earl Hines figure aussi sur le catalogue. Le label s'intéresse à l'essor des formations moyennes issues des grands orchestres ; le saxophoniste Ike Quebec ou le tromboniste Benny Morton le rejoignent. Ike Quebec met Lion et Wolff en contact avec les jeunes solistes du be-bop : les pianistes Bud Powell, Tadd Dameron, Horace Silver ou Wynton Kelly, le saxophoniste James Moody, le trompettiste Fats Navarro, le batteur Art Blakey. Le label accompagne les débuts de Thelonious Monk.

● **Une méthode.** Réputés pour l'attention portée aux répétitions avant les enregistrements – deux jours quand les autres labels donnaient aux musiciens à peine une journée –, Alfred Lion et Francis Wolff font, en octobre 1953, la connaissance de l'ingénieur du son Rudy van Gelder. Avec l'arrivée du graphiste Reid Miles, en 1956, Blue Note a dorénavant une identité visuelle et sonore.

● **L'âge d'or.** Le label défend, de 1954 à 1966, le jazz post-bop et le hard-bop. Art Blakey, Horace Silver et l'organiste Jimmy Smith sont rejoints par les trompettistes Miles Davis, Freddie Hubbard et Donald Byrd, les saxophonistes Sonny Rollins, John Coltrane, Jackie McLean et Dexter Gordon, le vibraphoniste Milt Jackson, le pianiste Herbie Nichols, le guitariste Grant Green... Conseiller et directeur artistique, Ike Quebec meurt en 1963 ; il est remplacé par le pianiste et producteur Duke Pearson. S'ajoutent, dans les années 60, des représentants de l'avant-garde comme le pianiste Cecil Taylor et les saxophonistes Ornette Coleman, Sam Rivers ou Eric Dolphy. Le label permet de découvrir le pianiste Andrew Hill ou le tromboniste Grachan Moncur III. Le pianiste Herbie Hancock y enregistre certains de ses disques les plus fameux.

● **La période grise.** La compagnie Liberty Records prend le contrôle de Blue Note en 1966. Lion reste quelques mois à son poste avant de laisser à Pearson et à Wolff le soin de faire durer le label. Ce qu'ils feront jusqu'à la mort de Wolff, en 1971. Hard-bop et jazz fusion cède le pas aux musiques d'accompagnement. A partir de 1975, le label ne produit plus de nouveaux artistes.

● **La résurrection.** Le 22 février 1985, un concert au Town Hall de New York est l'occasion d'annoncer la relance de la firme, placée sous la responsabilité de Bruce Lundvall. Les premières signatures sont celles du pianiste Michel Petrucciani, du guitariste Stanley Jordan et du chanteur Bobby McFerrin. Alfred Lion meurt le 2 février 1987 en Californie. Fidèle aux principes de ses créateurs, Blue Note révèle ou accompagne les carrières des pianistes Benny Green, Jacky Terrasson et Gonzalo Rubalcaba, des saxophonistes Joe Lovano et Greg Osby, du guitariste John Scofield, du clarinettiste Don Byron, des chanteuses Cassandra Wilson et Dianne Reeves. En France, le trompettiste Erik Truffaz, le saxophoniste Stefano di Battista et le trio Prysm rejoignent le catalogue.

Le génie du graphisme dans 961 centimètres carrés

À L'ORIGINE de Blue Note, il y a la guerre, l'exil, un tandem génial (Francis Wolff et Alfred Lion), leur idée de la photo en noir et blanc, la saisie des postures, des visages et des fumées, et le sens du graphisme. Il y a surtout, indissociable de la musique produite et inventée par la marque, une façon inégalée de considérer la pochette de disque, sa matière, le grammage de son carton, la composition de son image. Les disques Blue Note ont compté parmi les plus beaux objets inventés par des hommes qui avaient un œil.

Ordinairement, la couverture d'un trente-trois tours est carrée, 31 centimètres de côté, illustration au recto, texte au verso (dans la plupart des cas), ligne d'indications sur la tranche pour le disquaire, l'ensemble plus ou moins soumis à une esthétique tartignolle ou prétentieuse. C'est une époque où le fétichiste aura pas mal souffert. Voir les *Impulse !* par exemple : avec leur bandeau, leur épaisseur, leur double couverture et la large tranche orangé-noir qui sert à les repérer dans toute discothèque : il n'est que trop tentant de les ranger ensemble. L'obsessionnel s'y retrouve, le scrupuleux s'y perd. Blue Note malmène l'un et l'autre : on connaît pas mal d'amateurs (vivant souvent en milieu ouvert) qui n'auront gardé les Blue Note que pour la couverture. En pleine période noire, dans les années 70, les Japonais ont tout reconstitué avec une fidélité de soleil levant, jusqu'à la texture du carton. Au milligramme près. C'est à cela que l'on reconnaît l'amour.

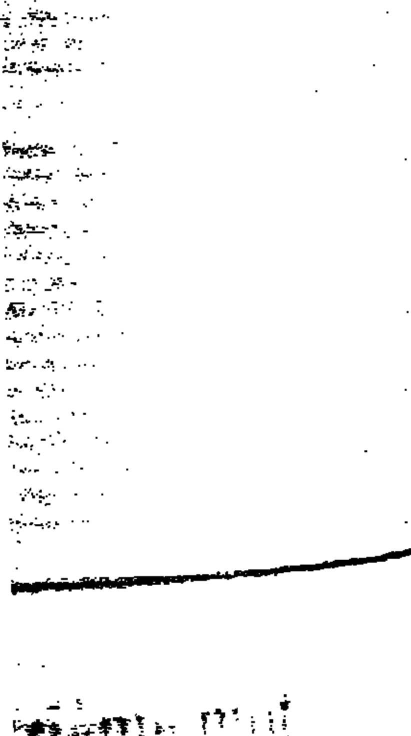
RAPPORT STUPÉFIANT

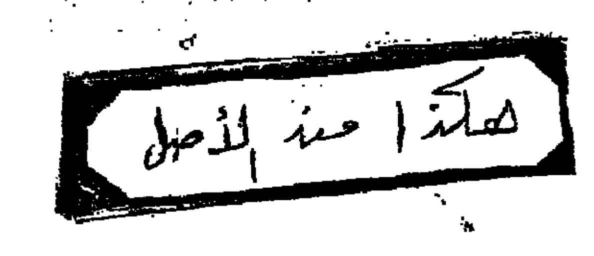
Le fétiche, dans la théorie freudienne, c'est le substitut – façon de parler – du pénis maternel. Le style Blue Note donne à cette version des faits une réponse assez confortable. *Primo*, le substitut en question est un carré plat de carton (élégante manière de régler la quadrature du cercle du disque), d'une surface de 961 centimètres carrés (à deux doigts du nombre d'or). Question d'imaginaire, c'est moins compromettant qu'un stylo, un cigare ou une clarinette baveuse. De toute façon, ainsi que le fait observer Freud, il ne faut pas voir le mal partout, *« il y a toujours un moment où un cigare ne symbolise rien d'autre qu'un cigare »*.

Donc, le cercle carré. Blue Note a littéralement inventé un rapport de l'image (la photo), du lettrage, de la lettre, la couleur des lettres, au carré de 961 centimètres carrés qui est stupéfiant. Jusqu'au maniérisme. Ce disque de Horace Parlan, par exemple : son *Movin'and Groovin'*, numéro 84028 : immense plage mauve pâle, unie, pleine page, sans un mot, défiant toutes les lois du marketing. Un bandeau noir à droite avec la photo du pianiste, dont on devine la main gauche. Le titre en lettres détournées et disposées au cordeau. Le fin du fin, c'est l'intégration graphique du logo (la mention « stereo » en capitales, le slogan « *The finest in jazz since 1939* », sur rectangle noir), et l'ovale noir où s'inscrit le numéro de série. Personne à être allé si loin dans l'élégance justifiée.

Autre exemple, le *Somethin'Else* de Cannonball Adderley, avec Miles Davis, Hank Jones, Sam Jones et Art Blakey. Fond noir. Colonne de texte sur la moitié droite de la couverture, avec marge juste en haut et en bas. Toutes les lettres en capitale. Trois couleurs : un blanc effarant, vert d'eau, un turquoise léger. Le blanc pour le titre (deux hauteurs de lettres), le vert pour Cannonball, le turquoise pour les *sidemen*. Il y a aussi chez Blue Note un génie des titres, mais c'est plus facile, plus ancien, plus rhétorique. Celui de la composition et des couleurs reste neuf et sidérant.

Francis Marmande





William Forsythe fait sa révolution

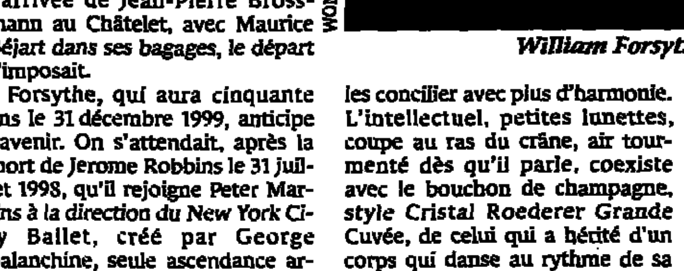
Installé à l'Opéra de Francfort depuis 1984, le plus européen des chorégraphes américains reste dans la ville, mais reprend sa liberté

LA NOUVELLE a de quoi surprendre ! C'est décidé : l'Américain William Forsythe quitte l'Opéra de Francfort, dont il était le chorégraphe depuis 1984. Où va-t-il ? Il reste dans la ville, mais installe son extraordinaire Ballett Frankfurt au Theater am Turm, un ancien entrepôt de tramways, en cours de rénovation, qui l'accueillera dès le 1er octobre 1999 avec une création qui devrait faire date. Dans la foulée, il s'est séparé de Martin Steinhoff, son administrateur. Il ne veut plus que les finances soient séparées de l'artistique. Trop de contraintes. Il reprend sa liberté et les 15 millions de marks qui l'accompagnent (soit 7,5 millions d'euros) : *« Plus de la moitié de la somme retourne aux services centraux*, explique-t-il. *Qu'importe : je veux pouvoir créer des spectacles plus expérimentaux, retrouver en partie la maîtrise du temps. »*

La séparation est officielle. Le chorégraphe a négocié un service de douze représentations par an avec l'Opéra (où il conserve un studio de répétitions) et avec le Théâtre de la ville de Francfort. On comprend mieux certains passages énigmatiques du film de Mike Figgis *Just dancing around* (tourné en février 1998) : notamment le discours désaccordé tenu d'un côté par le chorégraphe, de l'autre par l'administrateur. La colère que William Forsythe piquait en direct à propos du sponsoring trop m'as-t-vu d'un célèbre bijoutier parisien... Déjà, rien n'allait plus.

À PARIS, IL CHANGE AUSSI

Comme un changement n'arrive jamais seul, le chorégraphe quitte aussi le Théâtre du Châtelet, son lieu de résidence à Paris, pour la Maison de la culture de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Ariel Goldenberg, qui dirige le théâtre, a su trouver les arguments pour séduire l'Américain, très attaché pourtant au cœur de la capitale, à cette place du Châtelet, point cardinal à partir duquel la ville se développe, autour duquel tourne et s'écoule le trafic, une topographie dessinée pour exalter son imaginaire de chorégraphe passionné d'architecture : *« J'étais triste lors de la dernière représentation, en juin 1998*, avoue-t-il. *Mais travailler avec Ariel est très stimulant. »* Après le départ de Stéphane Lissner, à l'origine de l'invitation de l'artiste en 1988, et l'arrivée de Jean-Pierre Brossmann au Châtelet, avec Maurice Béjart dans ses bagages, le départ s'imposait.





WONGE BERGMANN

William Forsythe : « Je veux pouvoir créer des spectacles plus expérimentaux. »

Forsythe, qui aura cinquante ans le 31 décembre 1999, anticipe l'avenir. On s'attendait, après la mort de Jerome Robbins le 31 juillet 1998, qu'il rejoigne Peter Martins à la direction du New York City Ballet, créé par George Balanchine, seule ascendance artistique qu'il revendique, avec celle de Fred Astaire, et des champions de danses de salon. Nomination qui aurait été excellente, dans le droit-fil de la carrière de celui qui, venant du ballet classique, imagine une des danses les plus explosives de cette fin de XXe siècle. Après Mister B., surnom de Balanchine, pourquoi pas Mister F. ?

Mais deux personnalités s'opposent chez Forsythe. En prenant son autonomie, il sait qu'il pourra les concilier avec plus d'harmonie. L'intellectuel, petites lunettes, coupe au ras du crâne, air tourmenté dès qu'il parle, coexiste avec le bouchon de champagne, style Cristal Roederer Grande Cuvée, de celui qui a hérité d'un corps qui danse au rythme de sa pensée. Sur Haendel, sur Bach, ou sur un rap bien pâteux, il faut le voir transmettre à ses danseurs, médusés, une danse coulée, qui glisse tout au long du corps, se cabre pour faire peur, mais qui toujours trouve d'improbables rétablissements parce qu'elle est scientifiquement étudiée pour que les points d'articulation et de rotation soient travaillés à leur maximum d'impossibilité. L'aisance absolue dissimule un travail d'ingénieur, calculant tous les paramètres qui définiront la vitesse, le déplacement dans l'espace.

L'élégance de Forsythe, qui est une morale, consiste à donner à ses ballets l'impression que la danse y jaillit spontanément, qu'on y bouge « juste comme ça » pour le plaisir. Retrouver la folle griserie qui, alors qu'il était gamin, lui donnait la fièvre du samedi soir quand il regardait ses danseurs préférés à la télévision. *Just dancing around !* Pas étonnant que la chorégraphie soit pour lui cadrage, lumières (passages au noir, fondu-enchaîné), musique, organisation dans un espace délimité.

LE SQUELETTE DE LA DANSE

L'œil du chorégraphe filme en permanence la danse qu'il invente, et à laquelle il associe de plus en plus ses interprètes, n'oubliant pas de les rétribuer en fonction de leurs apports (Dana Caspersen, Jacopo Godani...). Là encore, élégance de celui qui tait ce que d'autres se seraient empressés de clamer ! Il a pour habitude de dire qu'il apporte le *« squelette »* de la danse, que les danseurs y mettent la matière. Il a fixé dans un CD-ROM, conçu pour être un outil de transmission à usage interne, sa syntaxe, élaborée à partir des codes du classique. Il ne les éclate pas, contrairement à ce qui se dit. Il en vérifie la solidité depuis trois siècles qu'ils survivent, évoluent, quitte à leur taper dessus, à les démonter pour mieux comprendre comment tout cela tient encore debout ! Il y a du Faust chez Forsythe. Injecter l'esprit du virtuel dans la peau de la danse classique. Chirurgien esthétique, paré pour l'an 2000. Dans quelques heures, on pourra vérifier la mécanique de sa danse sur l'immense plateau de Bobigny. Il signera une création pour le Ballet de l'Opéra de Paris (du 31 mars au 14 avril), en même temps qu'il sera de retour chez Ariel Goldenberg avec une œuvre jamais vue en France, *Workwithinwork* (du 10 au 16 avril). Parmi les dix événements majeurs de l'année chorégraphique aux Etats-Unis, Anna Kisselgoff du *New York Times* l'a classé en sixième position pour *The Vertiginous Thrill of Exactitude*, et *Eidos : Telos*.

« Cela m'a fait plaisir d'être dans le palmarès », reconnaît le chorégraphe, pressé de remettre sur le métier vingt-cinq ans d'expérience. A son œuvre maintenant de subir l'examen. Trier, jeter, garder. Et encore créer.

Près de soixante ballets ! On l'entend déjà rire. Car seule la danse met du bonheur sur le visage de celui qui travaille avec férocité.

Dominique Frétard

★ *Limb's Theorem, Sleepers Guts, Of Any If And,* du 19 au 24 janvier, à 20 h 30. Dimanche, à 15 h 30. *MC93, 1, boulevard Lénine, 93000* Bobigny. Mo Bobigny/Pablo-Picasso (terminus ligne 5). Tél. : 01-41-60-72-72. De 70 F à 170 F.

Leçon de grammaire

En avril 1998, la chaîne de télévision câblée Mezzo diffusait un bijou, passé trop inaperçu : *From a classical position*. William Forsythe y danse avec Dana Caspersen, beauté blonde, à la fois égérie et coauteur. En une *série de séquences*, ce film prouve clairement que la danse classique mène à tout. A condition de la connaître, de l'aimer, et par conséquent de savoir « bien la châtier ». *Le danseur et la danseuse* lui tendent toutes les embuscades pour la faire sortir de ses gonds. Car c'est de cela qu'il s'agit : Forsythe adore l'artificialité du corps du danseur classique. Il veut lui faire risquer ce qu'elle n'ose pas : être une vraie orthopédie, où le chausson de pointes est tout autant *prothèse qui fait chuter que moteur qui propulse dans* les airs. Les deux partenaires ne se lâchent jamais, s'épaulent, s'entraident. Le mouvement surgit de l'intérieur. Il est animé d'une vibration continue. Il n'a aucune raison de s'arrêter. Il vient du fond des âges, aussi préhistorique que futuriste.

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : les éditions Larousse-Bordas ont décidé de faire appel du jugement rendu le 8 janvier** par le tribunal de commerce de Paris, a indiqué Jean-Paul Naddéo, directeur général adjoint de Larousse-Bordas. Larousse-Bordas a été condamné pour *« concurrence déloyale et parasitisme »* à l'égard des éditions Albin Michel Education. Larousse demande également en référé la suspension de l'exécution provisoire du jugement – qui lui imposait de cesser la commercialisation des collections « Maternelle », « Ecriture » et *« Entraînement » (Le Monde* du 15 janvier) – en attendant que la cour d'appel de Paris ait rendu sa décision.

■ **ART : Sotheby's a annoncé le 12 janvier avoir été chargé de la** dispersion des collections de Mme John Hay Whitney, disparue en mars 1998, veuve d'un ancien ambassadeur des Etats-Unis. Y figurent notamment quelques chefs-d'œuvre, qui seront vendus le 10 mai : *Rideau, cruchon et compotier*, peint par Cézanne vers 1893 (estimé entre 25 millions et 35 millions de dollars, autrement dit entre 141 millions de francs [21,5 millions d'euros] et 197,4 millions de francs [30 millions d'euros] environ) ; *L'Île de la Grande Jatte*, dernier Seurat sur ce thème encore en mains privées (mêmes estimations) ; deux Picasso cubistes, ayant appartenu à Gertrude Stein ; un *Chien*, par Courbet, jumeau de celui qui figure dans le tableau *Enterrement à Ornans* ; et *Cache-cache*, qui fut montré par Berthe Morisot à la première exposition impressionniste de 1874.

■ **DANSE : le Ballet de l'Opéra de Paris** a réuni plus de 90 000 spectateurs en six semaines autour des ballets de *Don Quichotte* et de *La Bayadère*, dans les versions de Rudolf Noureev. 65 000 entrées pour l'Opéra-Bastille qui compte 2700 places, 28 000 entrées pour le Palais-Garnier, qui dispose de 1600 places.

■ **Après la nomination au rang d'étoile d'Aurélie Dupont**, le 31 décembre 1998, à l'issue de la représentation de *Don Quichotte*, après les adieux de Marie-Claude Pietragalla le 2 janvier, qui part diriger le Ballet de Marseille, le concours annuel du corps du Ballet de l'Opéra a distingué au rang de premières danseuses, Mlles Clairemarie Osta et Marie-Agnès Gillot. Chez les hommes, seul Benjamin Puech a été promu premier danseur.

Le PDG de Gallimard Jeunesse rejoint Hachette

L'ÉDITEUR Pierre Marchand, fondateur et PDG de Gallimard Jeunesse, quittera, à la fin février, la présidence de cette filiale pour rejoindre le groupe Hachette. Auprès de Jean-Louis Lisimachio, PDG d'Hachette Livre, il occupera les fonctions de directeur de la création, *« chargé du développement et des projets nouveaux dans le domaine du livre illustré, mais pas exclusivement »*, indique M. Lisimachio. Le secteur illustré d'Hachette Livre – jeunesse, tourisme, pratique – réalise un chiffre d'affaires de 750 millions de francs (114 millions d'euros).

C'est avec de grands « classiques » – Kessel, Bosco, Pergaud et Hemingway – que Pierre Marchand avait donné le coup d'envoi du département jeunesse de Gallimard, en octobre 1972. Vingt-six ans plus tard, avec quelque 90 collections, 250 nouveautés chaque année et plus de 3 000 titres au catalogue, Gallimard Jeunesse – environ un quart du chiffre d'affaires global de Gallimard – s'est imposé comme l'un des fleurons de l'édition française. Mais c'est surtout dans le domaine du documentaire que s'est illustré M. Marchand. Nouveaux rapports textes-images, richesse de l'iconographie, interactivité avant la lettre : des collections comme « Les Yeux de la découverte », « Découvertes Gallimard » ou « Premières Découvertes » – qui s'est vendue à 22 millions d'exemplaires dans le monde – ont régénéré un genre jusqu'alors vieillot. Avec elles, Gallimard Jeunesse est devenu synonyme d'invention et de raffinement visuel : un label admiré, acheté, copié parfois, de Bologne à Francfort, sur les stands des grandes foires.

Ces dernières années cependant, après les demi-échecs de « Secrets » et de « Phénix », Gallimard Jeunesse a connu de réelles difficultés à se renouveler dans le domaine du documentaire, tandis que les ventes de fiction déclinaient. En 1997-1998, la filiale a même enregistré la première perte de son histoire. Cela n'empêche pas Hachette Livre, dans le sillage de ses récentes acquisitions à l'étranger, de compter sur le talent de ce *« créateur »*, ainsi que sur son savoir-faire en matière de coéditions internationales, pour *« réfléchir à de nouvelles gammes de produits hors du marché national »*. Chez Gallimard, où le nom de son remplaçant ne semble pas connu, on se refuse à tout commentaire sur ce départ.

Fl. N.

Pierre Marchand, le découvreur

PORTRAIT

Vingt-six ans de travail pour que les livres pour enfants soient « tout mieux »

BRETON OBSTINÉ, débordant de vitalité, voyageur inlassable passionné de mer et de bateaux, éditeur capable de s'enflammer pour *« quinze idées à la minute »*, emportant ses collaborateurs dans son sillage au risque de les étourdir : Pierre Marchand est une figure singulière du paysage éditorial français. A soixante ans, l'œil vif sous le cheveu en brosse, l'homme ne laisse guère indifférent : il séduit par sa générosité communicatrice, irrite par ses coups de gueule légendaires, mais fait l'unanimité lorsqu'il s'agit de commenter son bilan, depuis vingt-six ans, à la tête de Gallimard Jeunesse.

C'est en 1972, en effet, qu'il arrive rue Sébastien-Bottin. Cette année-là marque un tournant : Gaston Gallimard, alors âgé de quatre-vingt-dix ans, a progressivement confié la direction de la maison à son fils Claude, qui décide simultanément d'organiser son propre réseau de distribution, de créer une nouvelle collection au format de poche, « Folio », et... de donner sa chance à un jeune autodidacte, rêvant pour les enfants d'une *« façon différente de créer des livres »*.

Cet idéaliste s'appelle Pierre Marchand. Après un passage par Bayard Presse, il arrive, sans titres ni diplômes, avec pour principal bagage une faim inextinguible de connaissances et un désir ardent de partager ce savoir. Le même désir, tout neuf, qui semble encore l'animer : *« Le livre pour la jeunesse ? Je pense qu'il doit être plus attrayant, plus accessible, mieux écrit. Il doit être tout mieux, puisque c'est le premier livre. Ce sont les livres premiers. Si vous ne savez pas persuader les enfants que le livre est beau, que la lecture est belle, et bonne et plaisante, ils sont infirmes pour la vie. »*

Il lance dès 1972 la collection « 1 000 Soleils ». En 1977, c'est « Folio junior », suivie, pour la fiction, de « Folio benjamin » (1980), de « Page blanche » (1987) et, tout récemment, de « Frontières », sans oublier les albums aux prestigieuses signatures (Galeron, Lapointe, Sempé, Duhême, Blake, Delessert, etc.). Mais sa passion, c'est d'abord le documentaire. « Les Yeux de la découverte », avec l'éditeur anglais Dorling Kindersley (1988), « Mes premières découvertes » (1989) ou bien sûr « Découvertes Gallimard » (1986) – cette belle réussite qui déborde le cadre de la jeunesse et incarne le grand rêve encyclopédique de Pierre Marchand – lui offrent la possibilité de jouer de toutes les séductions visuelles.

« L'image, reconnaît-il, *c'est la première caractéristique. Dans un siècle où l'image est reine, le livre qui donne à voir doit être à la hauteur. » Etonnantes trouvailles techniques* – comme ces films transparents recto verso qui montrent la face cachée des choses –, iconographie fourmillante, formats inédits – voir le dernier-né de ses « bébés », « Octavius » – : partout, l'image vous tend la main. En 1992, Pierre Marchand applique ce principe aux Guides Gallimard, superbes mais coûteux, et qui connaîtront de lourdes pertes jusqu'en 1996, tandis que, dans le même temps, la créativité du secteur jeunesse marque le pas. D'aucuns y voient des signes d'essoufflement. L'intéressé répond qu'il n'a pas dit son dernier mot. A soixante ans, l'éditeur navigateur s'embarque vers de nouveaux rivages. Quelques mois après l'annonce du rapprochement Bayard-Gallimard dans le domaine de la jeunesse, ce n'est sûrement pas son dernier cap.

Florence Noiville

Marthe Keller offre aux « Dialogues des carmélites » une mise en scène intelligente et sensible

En s'emparant de l'œuvre de Poulenc et Bernanos, l'actrice a réussi son pari

Pour sa première mise en scène, l'actrice Marthe Keller a pleinement réussi son pari à l'Opéra du Rhin de Strasbourg. Intelligent et intelligible, son travail sur les *Dialogues des carmélites*, de Francis Poulenc, d'après Georges Bernanos, reste fidèle au texte tout en éclairant l'action et en affinant certains traits psychologiques. Cet opéra est donné jusqu'au 31 janvier à Strasbourg, puis à Mulhouse, les 5 et 7 février.

DIALOGUES DES CARMÉLITES de Francis Poulenc. Avec Anne-Sophie Schmidt, Patricia Petibon, Nadine Denize, Hedwig Fassbaender, Valérie Millot, Didier Henry, Laurence Dale, Léonard Pezzino. Orchestre philharmonique de Strasbourg, chœurs de l'Opéra national du Rhin, Jan Latham-Koenig (direction), Marthe Keller (mise en scène), Jean-Pierre Capeyron (décors), Florence Emir (costumes), Dominique Borrini (lumières). Strasbourg, Opéra national du Rhin, le 17 janvier. Jusqu'au 31 janvier ; La Filature, Mulhouse, les 5 et 7 février. Tél. : 03-88-75-48-23.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Aux saluts, elle entre un peu de biais, comme si elle craignait le verdict du public. Mais l'accueil chaleureux de la salle la rassure : Marthe Keller a réussi sa première mise en scène, longtemps différée, pari aujourd'hui pleinement tenu (*Le Monde* du 15 janvier). Elle l'avait craint, ce premier tir, et elle nous donne ce que nous n'hésitons pas à considérer comme la production la plus intelligente et intelligible de ce chef-d'œuvre parmi la dizaine que nous avons vue, dominée par les mises en scène d'Alain Garichot et de Francesca Zambello (proposée au palais Garnier en début de saison prochaine).

SCÈNE D'AMOUR

Marthe Keller emporte notre pleine adhésion parce que, sans faire dire autre chose au texte que ce qu'il dit, elle souligne le propos par quelques signes qui éclairent l'action et affinent certains traits psychologiques : ainsi, lorsque Blanche a annoncé au marquis de la Force, son père, qu'elle souhaite entrer au Carmel, elle se prosterne mais tend, le visage au sol, une main vers celui qui déjà lui tourne le dos, dépassé par les événements, comme si elle tentait qu'on la délivrât une dernière fois de sa peur (l'une des thématiques fortes de l'ouvrage de Bernanos, avec celle, non moins centrale, du transfert de la grâce), avant le saut dans l'« autre vie ».

Plus tard, lorsque son frère vient persuader Blanche de fuir la Révolution et qu'elle refuse de quitter le Carmel, le baiser qu'il tente de lui donner est empêché par la coiffe de carmélite. A l'issue de cette scène, que Marthe Keller a raison de traiter en scène d'amour, ce geste freiné prend une profondeur de sens incroyable. De même, lorsque Keller fait se traîner au sol la première prieure agonisante, puis fait reproduire le même trajet à Blanche lorsque celle-ci, bien plus tard, dit à Mère Marie sa terreur de la mort, ce parallélisme, discrètement montré, sonne par une évidente justesse. Un seul détail nous aura un peu déçu : le retour de Mère Marie, affolée par le spectacle des carmélites gisant à terre après leur décollation (symboliquement figurée). Il eût mieux valu, nous semble-t-il, la laisser dans son rôle d'observatrice à mi-chemin de la froideur et de l'émotion, telle qu'elle est montrée durant tout le spectacle.

Blanche est chantée d'une voix corsée et tonique par l'intelligible et sensible Anne Sophie Schmidt. Patricia Petibon est une Constance époustouflante, délicieuse et sans aigreur, diction impeccable, sens musical sans défaut. Nadine Denize a certes quelques problèmes de lien des registres et une diction partiellement déficiente dès qu'elle chante legato, mais elle incarne l'une des premières prieures les plus bouleversantes que nous ayons vues, hallucinante de crudité lorsqu'elle meurt à terre, la bouche ouverte, dans les bras de Blanche. Un peu raide au début de l'ouvrage, Hedwig Fassbaender « installe » ensuite l'épineuse tessiture de Mère Marie. Valérie Millot donne toutes ses rondeurs maternelles au rôle de la seconde prieure, malgré les écueils d'une écriture tendue.

Les hommes sont excellents dans leur ensemble, même si la diction et l'état vocal de Laurence Dale (le chevalier de la Force) ne sont pas satisfaisants. La direction de Jan Latham-Koenig est ferme, dense, lyrique mais sans apitoiement. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg devrait cependant perfectionner sa sonorité d'ensemble et certains traits solistes.

Renaud Machart

Ni morts ni vifs, les corps en cavale de Catherine Diverrès

CORPUS, de Catherine Diverrès. Laurent Peduzzi (scénographie). Marie-Christine Soma (lumière). Cidalia da Costa (costumes). Denis Gambiez (musique). Hafid Bachiri (masques).
THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE, salle Didier-Georges-Gabilly, 1, rue Saint-Hélier, 35000 Rennes. Jusqu'au 27 janvier, à 20 h 30. Les 13, 20 et 27, à 19 h 30. Le 24, à 16 heures. Durée : 2 h 10. Tél. : 02-99-31-12-31. *Corpus* sera repris au Théâtre de la Ville, à Paris, les 9, 10, 12 et 13 février. Tél. : 01-42-74-22-77.

Il faut se laisser *porter*, surtout ne pas résister. *Corpus* parle des états extrêmes du corps, du vide qui succède aux trop fortes tensions. Corps sous mescaline qui puisent leur effroi dans les mots de *L'Infini turbulent* du poète Henri Michaux, corps sous décharge d'adrénaline, notre corps quotidien stressé, disséqué par Jean-Luc Nancy, dans son ouvrage Corpus qui donne, ici, son titre à une chorégraphie où des hommes et des femmes livrent de durs combats avec et contre eux-mêmes. Tremblements épileptiques, tics, apathie, catatonie : catalogue du corps anthropophage.

Après *Stances*, créé en 1997, précipité de pure danse en forme de feu d'artifice, la chorégraphe retrouve sa pente naturelle qui est d'associer son art à la littérature, celle de Dostoïevski, de Pessoa, de Gombrowicz... Dans *Corpus*, les mots du poète – *« Tout à coup j'ai peur. Je viens de voir des images noires. Et si je n'allais ne plus rencontrer que le noir. Si j'allais, dehors comme dedans, me trouver à tout jamais dans le noir »* – répondent à ceux du philosophe – *« Corps marchandé, transporté, déplacé, replacé, remplacé, mis en poste et en posture jusqu'à l'usure, jusqu'au chômage, jusqu'à la famine »*. On sait où l'on va.

« STRANGER » INOPINÉ

La voix d'Erik Gerken, Viking albinos (comédien au Théâtre du Radeau), structure la danse. Sur le plateau, ça secoue : jeunes femmes emballées tels des derviches, hommes-crabes repentants, chaman coloré orchestrant la folie collective. Toute cette douleur est emmaillotée, comme toujours chez Diverrès, dans de riches étoffes, des bouillonnés de tulle blanc. Perte d'identité soulignée par l'emploi de masques blancs. Moment fort quand les danseurs cherchent à faire surgir leur propre masque de chair à travers des grimaces figées. Après la fureur, le silence terne du corps vidé. Plages de flottements. Certains spectateurs en profitent pour s'éclipser, ne supportant pas cette façon dure, presque perverse, qu'a Catherine Diverrès de refuser tout ce qui ressemble à du divertissement.

Cette cécité des corps rappelle *Le Rêve d'Helen Keller*, première pièce qu'elle consacrait, en 1984, à la vie extraordinaire de la jeune aveugle américaine, et accentue cette impression que la chorégraphe achève un cycle. Deux scènes indiquent ce changement : l'enfantement, jambes serrées, d'un homme par un autre, dont la violence sèche dit assez qu'elle se délivre d'un mystère qui ne regarde qu'elle ; l'arrivée inopinée dans la bande-son de *Stranger in The Night*, de Frank Sinatra, tandis qu'une pauvre fille, assise, ne maîtrise plus ses tressautements. Ces deux instants disent l'envie d'humour de la chorégraphe, un genre dont elle n'est pas avare en privé.

Pour la première fois aussi, les mots se risquent à dire la sexualité. A Rennes, elle est souriante, malgré le bras cassé du Coréen Nam-Jin Kim (remplacé à la dernière seconde par l'intrépide Giovanni Di Cicco), malgré l'appendicite de Carole Gomès, éloignée de la scène pour encore quelques jours. *Corpus* boite comme un beau diable. On sent la chorégraphe dans un état d'esprit qui n'est déjà plus celui de sa création. Comme si elle avait épuisé le sujet des corps amochés. Quatorze ans de travail, treize spectacles jalonnent son œuvre de silex parmi lesquels *Le Printemps*, *Fragment*, *L'Arbitre des élégances*, *Ces poussières*, *L'Ombre du ciel* (avec le plasticien Anish Kappoor), *Fruits*, *Stances*... Citons les interprètes qui servent ce travail exigeant : Frédéric Dasse, le Toscan Alessandro Bernadeschi, le Brésilien Osman Kassen Khelili, Fabrice Lambert, Cécile Loyer, Isabelle Kürzi.

Dominique Frétard

Algérie 1958, la tragédie abâtardie

LES HUISSIERS, de Michel Vinaver (Babel, 284 p., 51 F). Mise en scène : Alain Françon. Avec André Baeyens, Jean-Pierre Bagot, Jeanne Balibar, Jean-Luc Bideau, Gilles David, Jean-Yves Dubois, Vincent Garanger, Guillaume Lévêque, Olivier Perrier, Stanislas Stanic, Dominique Valadié, Claire Wauthion, Wladimir Yordanoff.
THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris, 20e. Mo Gambetta. 80 F à 160 F. Durée : 2 heures. Mardi, à 19 h30 ; mercredi à samedi, à 20 h30 ; dimanche, à 15 h30. Jusqu'au 28 février. Tél. : 01-44-62-52-52.

Au lendemain du 13 mai 1958 à Alger, l'éditorial du *Monde*, signé Sirius (Hubert Beuve-Méry), est intitulé : « Folies ». Publié exceptionnellement sur deux colonnes à la « une », il commence ainsi : *« Folie de ces hommes politiques qui croyaient pouvoir confondre indéfiniment l'art de gouverner avec celui de biaiser, de tricher, de mentir. Folie plus grande encore de ceux qui n'ont pas craint de jouer avec le feu et transiger, de longue date, avec les émeutiers d'aujourd'hui... »* Les huissiers de Michel Vinaver sont les témoins de la *« folie »* ordinaire de ces hommes, siégeant à Matignon ou au Palais-Bourbon, et qui, confrontés à la guerre en Algérie, ont précipité la République vers l'abîme et la IVe à sa fin.

En juillet 1957, l'Assemblée nationale a voté les pouvoirs spéciaux et Anquetil gagné son premier Tour de France. Depuis janvier, la bataille d'Alger fait rage. La torture s'est systématisée, avec les exécutions sommaires, les destructions de villages. La France est montrée du doigt à l'ONU. En novembre, les Nobel décernent leur prix de littérature à l'Oranais Albert Camus. Après la chute du gouvernement Bourgès-Maunoury, Mollet, Pleven, Pinay et Schuman se succèdent aux portes du pouvoir, avant que la roue ne désigne Gaillard. C'en est trop pour le jeune Michel Vinaver (trente ans) qui décide de *« saisir, comme il se dit en cuisine »* ce qui se passe : le soir, il découpe la presse, le matin, il écrit (*Le Monde* du 19 janvier). En parallèle, « ses » politiciens sont mobilisés par le conflit entre cheveux courts et cheveux longs, dont le dérisoire agit comme révélateur.

EMBÊTANT, CE MASSACRE...

En France, hors l'agit-prop, trop souvent abandonnée aux amateurs, le théâtre d'histoire est à peine considéré comme un genre. Les spectateurs sont d'autant plus fâchés avec lui qu'il leur renvoie une image désastreuse de leur proche passé. Et le désastre de l'Algérie vient juste après celui de la collaboration dans l'échelle des désastres contemporains. Aussi, malgré la simplicité du propos, a-t-il fallu une traduction abrégée aux *Huissiers*, fournie sous forme de chronologie par le Théâtre de la Colline. Le massacre de Zeboula renvoie à celui de Melouza (31 mai 1957) ; la mort d'Aiguedon à celle du mathématicien communiste Maurice Audin, arrêté, torturé et assassiné par les parachutistes français (21 juin 1957).

La belle figure de Mme Aiguedon (Jeanne Balibar) est d'ailleurs la seule qui touche au tragique. Son nom est un quasi-anagramme de celui d'Antigone, et, comme l'héroïne antique, elle se perd dans la douleur de ne pouvoir approcher son *« disparu »*. Les simples noms de Simène, la secrétaire, et de Créal, le « parrain » radical-socialiste, donnent la mesure de l'abâtardissement du mythe depuis Ismène et Créon. Dans la mise en scène d'Alain Françon, qui a pris le parti du sourire, Mme Aiguedon s'impose comme le seul corps étranger. La tragédie qui se déroule au-dehors est gérée au-dedans par des personnages de comédie. Embêtant, ce massacre ! Agaçant, cet enlèvement ! De braves gens, au passé de résistants irréprochable, qui ont pour *« métier »* la France.

Les cinq huissiers semblent un rejeton lointain du chœur antique. Ils ont la permanence pour eux. Avant tous, ils savent humer la chute d'un gouvernement. Leur ballet impeccable fait chorus à la moindre pause. Ils apportent dans les allées du pouvoir un peu de l'air extérieur, la poésie populaire de la réclame, leurs récits de congés payés. L'important, c'est le jardin en banlieue. En face, Olivier Perrier, Jean-Luc Bideau et Wladimir Yordanoff ont des corps éprouvés aux revers larges et aux costumes croisés de la IVe des Lacoste, Gaillard ou Mollet. Leurs soucis d'opérette leur accordent de brefs moments de conscience : *« La vie politique est une grosse meule qui, au lieu d'aiguiser, émousse les souvenirs de ceux qui la font tourner. »* Dans le décor monumental de Jacques Gabel, ils apparaissent beaucoup trop petits pour le sursaut que réclamait l'histoire.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Poulenc intégral
Centenaire oblige, la Bibliothèque nationale de France poursuit son intéressant cycle de mélodie française par l'intégrale de celles de Francis Poulenc (1899-1963), qui est, à n'en point douter, le grand représentant de ce genre au XXe siècle, après Ravel et Debussy. Le tout est classé par thèmes originaux et fait place à la jeune génération des interprètes francophones, pas stars mais exacts et idoines.
Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Du 19 janvier au 16 mars, tous les mardis à 19 heures. Tél. : 01-53-79-49-49. De 65 F à 100 F.

Michel Benita Trio
Contrebassiste pour qui la mélodie apparaît comme l'élément dominant, Michel Benita est l'un des membres du quartette Palatino. Accompagnateur recherché, il prend de temps à autre son envol en leader. Il mêle alors aux standards du jazz son amour pour les grandes chansons de l'Amérique, ainsi celles de James Taylor.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 19, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

La Maison du sourd
Par la compagnie de l'Arche de Noé, un spectacle d'après les « Peintures noires » que Goya exécuta sur les murs de sa maison à Madrid, dans les années 1820-1823. Guillaume Lagnel et son équipe de comédiens, musiciens, plasticiens ont signé cette réalisation, marquée par la vision monumentale du peintre, qui a représenté la folie destructrice des hommes sous ses formes les plus convulsives. Musiques de Beethoven et de l'Espagnol Cristobal Halffter.
Cartoucherie-Epée-de-Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-08-39-74. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 24 janvier.

BRON (Rhône)

Drôle d'endroit pour des rencontres
Cette 8e édition des Rencontres du cinéma français, organisée au cinéma Les Alizés de Bron, présentent des premiers films (*L'Arrière-Pays*, de Jacques Nolot, *Déjà mort*, d'Olivier Dahan), de jeunes auteurs (Bruno Bontzolakis, Anne Benhaiem, Arnaud Dommerc...), de jeunes comédiennes. L'inauguration de cette manifestation se fera en présence de Laurence Côte avec la projection du film *Les Voleurs*, d'André Téchiné. Deux intégrales (l'une consacrée à Denis Gheerbrant, l'autre à Pierre Salvadori), une carte blanche à Serge Riaboukine et des avant-premières complètent cette programmation.
Cinéma Les Alizés, 214, avenue Franklin-Roosevelt, 69 Bron. Du 20 au 26 janvier. Tél. : 04-78-41-05-55. 150 F et 200 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'Amour, et après
d'Alan Rudolph (Etats-Unis, 1 h 53).
Amour, vengeance & trahison
Film de Malcolm Mowbray (France-Grande-Bretagne, 1 h 30).
Au cœur du mensonge
de Claude Chabrol, (France, 1 h 53).
Casses en tous genres
de John Hamburg (Etats-Unis, 1 h 29).
Et plus si affinités
de Brad Anderson (Etats-Unis, 1 h 36).
Le Fleuve d'or
de Paulo Rocha (Portugal, 1 h 43).
Khroustaliov, ma voiture !
d'Alexeï Guerman (France-Russie, 2 h 17).
Marrakech Express
de Gillies Mackinnon (Grande-Bretagne, 1 h 45).
Souviens-toi... l'été dernier 2 (*)
de Danny Cannon (Etats-Unis, 1 h 40).
La Vie est dure, nous aussi
de Charles Castella (France, 1 h 35).
Without Air
de Neil Abramson (Etats-Unis, 1 h 28).
Xiao Wu artisan pickpocket
de Jia Zhang Ke (Chine, 1 h 48).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et regions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Amour et la Vérité ; l'Epreuve
de Marivaux, mise en scène de Xavier Lemaire.
Nouveau Théâtre Mouffetard, 73, rue Mouffetard, Paris 5e. Mo Monge. Le 19, 20 h 45. Tél. : 01-43-31-11-99. 90 F et 130 F. Jusqu'au 28 février.

Electre
de Hugo von Hofmannstahl, mise en scène d'Anita Picchiarini.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis Basilique. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. Jusqu'au 11 fevrier.

Le Marchand de Venise
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 27 février.

Requiem pour Srebrenica
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre Préfecture. Le 19, à 20 h 30. Tel. : 01-46-14-70-00. De 55 F à 140 F. Jusqu'au 14 février.

Un tramway nommé Désir
de Tennessee Williams, mise en scène de Philippe Adrien.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-42-38-07-54. De 150 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

La Veuve et le Grillon
Autour des airs de cour du XVIIe siècle. Béatrice Cramoix (Mme de Sévigné), Bernard Deletré (M. de La Fontaine), Marie-Geneviève Massé (le bel esprit), Laurent Stewart (clavecin), Sylvia Abramovicz (luth), Vincent Dumestre (théorbe), Béatrice Cramoix (direction), Mireille Larroche (mise en scène), Françoise Denieau (chorégraphie).
Opéra-Comique, Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. Le 19, a 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. 150 F.

Solistes de l'Ensemble Intercontemporain
Stockhausen : *Refrain*, *Klavierstück XI*.
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. Le 19, à 19 heures. Tél. : 01-40-49-47-57.

Mona Heftre chante Serge Rezvani
Gérard Daguerre (piano).
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 80 F à 100 F. Jusqu'au 23 janvier.

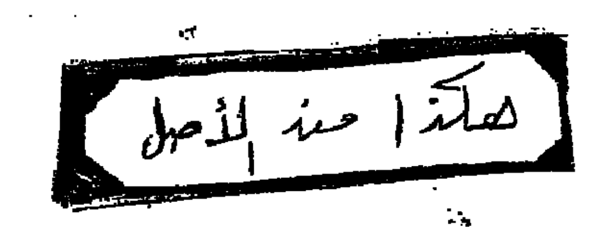
Brassens, chansons
Maison de la culture, 1, boulevard Lenine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo Picasso. Le 19, à 21 heures. Tel. : 01-41-60-72-72. 140 F. Jusqu'au 7 février.

Adib Dayikh, Al-Kindi (Syrie)
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-70-70. De 80 F à 120 F. Dans le cadre des « Belles Nuits du Ramadan ».

Muloud Benbarek, Emmanuelle Joucia, Stéphane Attia (Algérie)
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-45-89-01-60. 90 F.

[illegible]

Paco Ibañez
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Du 5 au 7 février. Tél. : 01-42-60-61-25. 140 F.



EN VUE

■ Les compagnies de chemins de fer japonais renforcent l'éclairage des gares et forment du personnel pour dialoguer avec les voyageurs fixant les rails du regard, en prévision du printemps prochain, saison des résultats financiers, où les faillis se jettent sous les trains.

■ De nombreux pèlerins affluent au village de Kottala, au Sri Lanka, pour voir **Sampath Wijebahu**, réincarnation du président **Ranasinghe Premadasa**, bébé de deux ans qui dit *« c'est moi ! »* en montrant sur les pièces de monnaie l'effigie de l'homme d'Etat assassiné en 1993 par les séparatistes tamouls.

■ Dimanche 17 janvier, dans l'Indre, des pèlerins faisaient trois fois le tour d'une chapelle près de Sacierges, au pied de Saint-Antoine-du-Désert, pour réclamer la protection des petits cochons. Le lendemain, en Bretagne, la Fédération nationale porcine organisait des actions ciblées et réclamait, une fois de plus, l'abattage des porcelets.

■ Jeudi 14 janvier, à Tourves, dans le Var, soixante veaux s'échappent d'une bétaillère accidentée, gambadent en liberté pendant huit heures sur l'autoroute A8 fermée à la circulation, sautent, bêlent, broutent l'herbe des bas-côtés… Puis les gendarmes, qui en achèvent quatre, font reprendre aux autres le chemin de l'abattoir.

■ Vendredi 15 janvier, **Ingeborg Franke**, présidente de la Cour administrative fédérale à Berlin, a autorisé, pour ne pas entraver *« le libre épanouissement de sa personnalité »*, **Norbert Feil**, policier allemand, à porter des cheveux longs et une boucle d'oreille pendant les heures de service.

■ L'administration pénitentiaire britannique libérera prochainement 4 000 détenus munis de bracelets électroniques.

■ Vendredi 15 janvier, des jeunes de Créteil ont blessé un comédien d'un coup de couteau et lapidé un bus de location, pendant le tournage de *L'Agression*, un téléfilm sur la violence urbaine. Cet été, dans une cité HLM de Saint-Etienne, des inconnus avaient brûlé cinq faux véhicules de police utilisés pour les besoins d'un film sur la délinquance.

■ *« Depuis le retour de notre ministre de l'intérieur sur la scène politique, il n'est plus question que des "sauvageons". J'aimerais que ce ministre reprenne le mot "délinquant" »*, se plaint dans *Le Figaro* du 18 janvier **Mme A. Sauvageon**, de Paris, *« blessée quotidiennement »*.

■ **Geoff Smith**, *alias « La taupe humaine »*, de Mansfield, en Angleterre, vient de reconquérir, après avoir vécu 142 jours dans un cercueil pourvu d'une manche à air, le record ravi par un Américain à sa mère, Emma, inhumée volontaire pendant 101 jours, en 1968, morte depuis.

Christian Colombani

Mourir pour du Viagra

L'hebdomadaire « U. S. News and World Report » accuse les autorités sanitaires américaines d'avoir trop rapidement autorisé la commercialisation de la célèbre molécule de la firme Pfizer

LE TEMPS n'est plus où le Viagra alimentait les fantasmes du plus grand nombre tout en augmentant les ventes des magazines. L'heure, aujourd'hui, est à la réflexion. Alors que la filiale française de Pfizer se refuse à communiquer le volume des ventes de ce médicament visant à pallier les dysfonctionnements érectiles masculins, l'hebdomadaire américain *U. S. News and World Report* s'est intéressé aux conditions dans lesquelles la Food and Drug Administration (FDA) a donné son feu vert à la commercialisation d'un produit qui, les chiffres disponibles le démontrent, est loin d'être sans danger. Et pour les auteurs de l'enquête la FDA a, selon toute vraisemblance, péché par précipitation.

L'hebdomadaire rappelle que depuis sa mise sur le marché la consommation de Viagra a été impliquée dans 130 décès dus, pour 77 d'entre eux, à des troubles coronariens. Selon les statistiques de la FDA, la molécule de Pfizer serait en outre responsable de centaines de cas d'effets secondaires non mortels, allant d'anomalies dans la vision des couleurs à des accidents cardio-vasculaires non mortels en passant par des érections douloureuses et prolongées, totalement dissociées d'une activité sexuelle et n'aboutissant pas à une éjaculation (priapisme). Outre-Atlantique, des victimes ont engagé les premières actions en justice contre Pfizer, la compagnie pharmaceutique ayant pour sa part décidé, à titre de précaution, de renforcer les mises en garde et d'informer les prescripteurs sur les contre-indications du Viagra.

Pour autant le discours officiel de la multinationale pharmaceutique n'a pas changé : le Viagra est un médicament sûr et *a priori* sans danger



à condition, bien évidemment, de respecter les bonnes règles de son utilisation. L'hebdomadaire américain, qui rappelle les considérables chiffres de vente du Viagra aux Etats-Unis dans les semaines et les mois qui ont suivi sa mise sur le marché, pointe plusieurs anomalies dans le processus qui a conduit la FDA à donner, bien avant l'agence européenne du médicament, son feu vert. Il remarque notamment que seul un semestre a séparé la demande de Pfizer de la mise à disposition du médicament à la population, un délai beaucoup trop bref pour que les autorités puissent, en toute indépendance, juger de son innocuité.

L'hebdomadaire cite également des critiques, émanant de spécialistes de pharmacologie et de membres de la FDA, concernant le caractère insuffisant des mises en garde ainsi que, en amont de la commercialisation, l'insuffisance des essais cliniques concernant le risque cardiovasculaire associé à la consommation de Viagra.

Plus ennuyeux encore, il observe les insuffisances du système américain de pharmacovigilance qui, en dépit du prestige et de l'aura de la FDA, ne recense qu'une fraction des accidents liés à la consommation de médicaments ; ce qui fait qu'en l'occurrence personne ne connaît avec précision le nombre des victimes américaines du Viagra. Et sans doute, à l'avenir, le connaîtra-t-on de moins en moins avec la multiplication des possibilités d'achats *via* Internet, en l'absence de prescription médicale et à des prix inférieurs à ceux du marché. Un phénomène inquiétant contre lequel ni la firme ni les autorités sanitaires ne semblent vouloir agir.

Jean-Yves Nau

DANS LA PRESSE

RFI
Dominique Burg
■ Il faut s'y habituer, les écologistes ont vocation à s'occuper de tout, et pas seulement des rivières polluées ou des nuages radioactifs. En Allemagne, ils mènent la politique étrangère. En France, ils aménagent le territoire. Ils aménagent et ils dérangent. Peu importe que son projet de loi ait des défauts ou des qualités, la question n'est pas là. Dominique Voynet est sortie de son terrain de jeu traditionnel pour arpenter et bousculer celui des autres, celui des politiques, des vrais. Ils ont du mal à s'y faire et pour certains à pardonner. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ne doit pas seulement défendre un texte et des choix à l'Assemblée nationale, elle doit prouver que l'intitulé de son ministère, pour lequel elle s'est battue en 1997, n'est pas usurpé. C'est beaucoup plus qu'on ne demande aux autres. C'est injuste et obligé comme une séance de bizutage, et ce sera très dur.

L'HUMANITÉ
Jean-Paul Piérot
■ L'attitude des dirigeants de Belgrade est intolérable. En interdisant l'entrée au Kosovo de Mme Arbour, procureur du Tribunal pénal international, en expulsant le chef de la mission de l'OSCE, non seulement ils défient le droit international, mais ils signent leur responsabilité dans la provocation sanglante de Racak.(…) Les massacreurs voulaient tuer dans l'œuf toute solution de compromis sur le statut du Kosovo. Par le crime, ils renforcent l'influence de ceux qui, Albanais ou Serbes, défendent les positions les plus radicales, prônent l'exclusion d'une communauté par l'autre (…) Pour enrayer cet engrenage diabolique, il faudrait que les Albanais parviennent à opposer au système d'oppression dont ils sont victimes depuis 1989 de la part de la Serbie un front uni et un projet de large autonomie qui soit garanti par la communauté internationale. (…) S'il faut reconsidérer les formes de l'engagement européen, rien ne serait plus dangereux que d'abandonner la région au libre cours de la folie nationaliste ou de céder aux faucons de l'OTAN.

THE WASHINGTON POST
■ Depuis près d'un an, Slobodan Milosevic sème la guerre contre le peuple du Kosovo (…),le bilan en est indicible : quelque deux mille Kosovars ont été tués, des centaines de milliers d'autres ont été chassés de leurs maisons, incendiées ou bombardées. (…) L'administration Clinton a laissé les Serbes conduire leur politique d'épuration ethnique tout au long du printemps et de l'été. Puis, en octobre, Richard Holbrooke a négocié un cessez-le-feu. Mais (…) cela n'obligeait pas M. Milosevic à retirer ses troupes du Kosovo. (…) Il avait promis de laisser entrer et travailler les enquêteurs chargés de mettre au jour d'éventuels crimes de guerre, mais l'OTAN n'a rien fait quand M. Milosevic a renié sa parole. Il s'était engagé à relâcher des centaines de prisonniers, mais l'OTAN n'a rien fait non plus quand il a continué à les soumettre à la torture. (…) [Après le massacre de Racak], il n'est plus possible d'adresser au peuple du Kosovo nos déclarations de « ferme résolution » ou de « grave inquiétude » face à l'évolution de la situation.

SUR LA TOILE

Jubilé
■ Dans le cadre de la préparation du jubilé de l'an 2000, le Vatican a annoncé l'ouverture prochaine d'un site Web (www.jubil2000.org), afin de fournir aux pèlerins et aux membres du clergé de tous les pays des informations sur l'événement. Cent soixante et onze ambassades et évêchés disposeront d'une connexion avec le site.

Bourse
■ Le jour même de son introduction à la Bourse de New York, l'action de la société Marketwatch. com Inc (filiale de CBS et de Data Broadcasting Corp), propriétaire d'un site Web d'actualité financière, est passée de 17 dollars à 97,50 dollars. Elle a ainsi acquis en une journée une valeur boursière de 1,1 milliard de dollars, alors qu'elle est toujours fortement déficitaire, et qu'elle le restera probablement jusqu'en 2002. Le site a reçu 2,2 millions de visiteurs en novembre 1998.

Cybersexe fatal
■ Un homme de cinquante-trois ans, habitant une petite ville de l'Indiana, a tué sa femme avant de se suicider, car il la soupçonnait d'entretenir une liaison via Internet. Il a également tué ses deux enfants. – *(AP.)*

www.thewordistruth.org

Enfin sur Internet, la Vérité, Dieu et les extraterrestres

JOSEPH FIRMAGE est l'un de ces jeunes prodiges qui font la réputation de la Silicon Valley. A dix-huit ans, il fonde sa première société, qu'il revend 24 millions de dollars (20,4 millions d'euros). Il crée ensuite US Web, qui devient rapidement une grosse agence de conseil en informatique et réseaux. Le 8 janvier, M. Firmage, âgé aujourd'hui de vingt-huit ans, démissionne de son poste de directeur stratégique d'US Web pour se consacrer enfin à sa vraie mission : faire savoir à l'humanité que les récents progrès techniques, y compris les semi-conducteurs, les fibres optiques et les lasers, sont un cadeau tombé du ciel. Dans un ouvrage publié sur un site Web intitulé *Le Verbe est Vérité*, M. Firmage fait remonter ces découvertes à l'accident de la fameuse soucoupe volante qui se serait écrasée en 1947 près de Roswell, au Nouveau-Mexique (Etats-Unis). Des agents fédéraux auraient récupéré une partie des équipements du vaisseau spatial, et les auraient démontés pour comprendre comment ils fonctionnaient, puis comment ils avaient été conçus et fabriqués. M. Firmage appuie sa théorie sur des documents présentés comme « officiels », dont une lettre d'Albert Einstein et Robert Oppenheimer donnant des conseils sur la meilleure façon de se comporter face à un extra-terrestre.

AH ! BON, CHEZ VOUS AUSSI ON VOUS CACHE TOUT ?!
ABSOLUMENT !
PESSIN

Enchaînant les discours scientifiques et les considérations religieuses, Firmage analyse des documents « démontrant » qu'il est possible de modifier la gravité – un point-clé pour expliquer le déplacement des OVNI – et de créer de l'énergie à partir du vide. Il cite les Saintes Ecritures et soutient le président Clinton. Il raconte aussi par le menu son propre contact avec un extraterrestre *« revêtu de lumière blanche »*. Après s'être déclaré *« prêt à mourir »* pour voyager dans l'espace, il s'est senti *« enveloppé par une sorte d'extase, un plaisir bien plus grand que l'orgasme »*. Son corps s'est mis à trembler et il s'est réveillé investi d'une mission à laquelle il consacre désormais sa vie.

Dans la Silicon Valley, M. Firmage est la cible de toutes les plaisanteries. Son départ de US Web serait dû aux pressions de certains actionnaires qui craignaient la publicité négative. Pourtant, le 12 janvier, Dan Gillmor, chroniqueur du quotidien *San Jose Mercury*, s'est insurgé contre le procès fait à M. Firmage. Il rappelle que Henry Ford, toujours très populaire auprès des Américains, était franchement raciste, même pour son époque, et qu'il admirait le fascisme. *« Depuis quand*, s'inquiète Gillmor, *rejetons-nous l'originalité ? »*

Francis Pisani

Un test culturel

par Alain Rollat

IL N'Y A PAS MALICE à voir dans la télé *« L'invention d'un p'tit diable/ Humain donc redoutable/ Le grand buisson ardent/ D'un p'tit dieu décadent/ Un câble et puis des chaînes/ Qui t'entravent et t'enchaînent/ Un gourou, une hypnose/ Et des éléphants roses… »* Il suffit d'avoir les yeux ouverts. Il n'y a pas méchanceté à la réduire à *« Quelques marchands-miracle/ Qui délivrent l'oracle/ De Sainte Météo/ Et qui s'prennent pour Zorro/ Et des morts à la pelle/ Cadavres en ribambelle/ Au Journal de vingt heures / Faut qu'ça viole, faut qu'cà meure… »* Il suffit de porter attention à ses images d'actualité. Il n'y a même pas scandale à y distinguer *« Le coin-cuisine aux "pubes"/ Le boudoir bleu des putes/ L'antichambre du vent/ Le "living" du Néant/ Le Palais où pullulent/ Les princes qui nous enculent/ Et les chiottes aussi/ De la démocratie… »* Il suffit, en tant que voyeur, d'exercer son droit d'inventaire sans pince-narines.

Il n'y a donc rien à redire à cet état des lieux télévisuels que dresse en chanson, dans son nouveau disque, le dernier survivant de la génération Brel-Brassens, Henri Tachan, ce poète réfractaire aux modes que les marchands du show-biz disent *« inclassable »* pour camoufler la peur que leur inspire son allergie aux compromissions commerciales. Incasable, ce paillard-là l'est assurément. C'est même son premier titre de gloire. Nul artiste, fût-il maudit, ne survit à une disgrâce médiatique de trente-cinq ans, sous des pouvoirs aussi différents que ceux de Charles de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand, s'il n'incarne pas une âme inoxydable. La sienne, à en juger par son allégresse gauloise, est tombée dans la marmite d'Astérix bien avant celle de Depardieu. Nous laisserons toutefois aux spécialistes de l'étiquetage le soin d'en débattre.

Notre préoccupation perverse est ailleurs. La seule chose qui importe, dans l'immédiat, est de savoir ce que va faire Michel Drucker, qui, jusqu'à présent, selon les archives du *Monde*, n'a offert que trois minutes d'antenne à Henri Tachan en un quart de siècle d'émissions. France 2, par son intermédiaire, a déjà eu le courage de laisser Pierre Perret chanter *La bête est revenue* un dimanche après-midi ; elle aura sûrement celui d'offrir à Tachan la possibilité de chanter *Telle est la télé* sur le même plateau.

Philippe Lefait et Pascal Sevran ont déjà eu cette audace, le premier en pleine nuit, le second en pleine après-midi. Le moment est venu, pour la télévision publique, de parachever son émancipation en prouvant qu'elle est enfin capable de rire de sa propre image à toute heure.

MARDI 19 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.00 **La Maison des Bories** ■ ■ Jacques Doniol-Valcroze (France, 1970, 90 min). Cinétoile
18.50 **Shock Corridor** ■ ■ ■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
20.30 **Première désillusion** ■ ■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
20.30 **Paris s'éveille** ■ ■ ■ Olivier Assayas (France, 1991, 95 min). Ciné Cinémas
22.35 **Frontière chinoise** ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 85 min). Cinétoile
23.30 **Le Port de l'angoisse** ■ ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
0.15 **La Semaine du sphinx** ■ ■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, 95 min). Cinéstar 2
0.45 **Smoke** ■ ■ Wayne Wang (Etats-Unis, 1995, 110 min). Ciné Cinémas
1.10 **Cornered** ■ ■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Avec Alliance Ethnik, Gloria Gaynor, Pierre-André Taguieff, Mickaël Darmont, Christina Sanchez. Canal +
19.00 Archimède. Arte
19.10 et 0.10Le Rendez-vous. Invité : Pierre Moscovici. LCI
20.00 ▶ Semaine de la haute couture. Givenchy. Paris Première
20.55 E=M 6 découverte. Le Grand Nord. M 6
21.00 Le Gai Savoir. Raymond Barre. Paris Première
21.05 Temps présent. SR 111, autopsie d'une enquête. TV 5
22.45 ▶ La Vie à l'endroit. Pleins feux sur la Comedie-Française. France 2
23.30 ▶ Science 3. La Mort programmée. France 3
0.10 Zone interdite. Vivre au paradis. M 6
0.55 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La savetière et le financier. Obéissance et devoir. Tout salaire mérite travail. France 3
1.00 Le Cercle. Banlieue, l'autre monde. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Le Musée d'Orsay. L'aventure impressionniste. Odyssée
19.10 Mécanique vivante. Planète
19.55 Plans de vol. Odyssée
20.05 Les Tribus indiennes. [4/20]. Les Cheyennes. Planète
20.15 Reportage. Opération Schiff. Arte
20.20 La Ville bleue. Sous la marée, les champs. Odyssée
20.35 Amazonie, la guerre de l'ombre. Planète
20.45 ▶ La Vie en face. Melilla, l'Europe au pied du mur. Arte
20.45 Claude Lévi-Strauss. Histoire
21.15 Aux guerriers du silence. Odyssée
21.30 Mississippi, les années noires. [1/2]. Planète
21.45 Corpus Christi. [12/12]. Selon Jean. Histoire
22.10 Global Family VII. La survie des éléphants d'Afrique. Odyssée
22.40 Robert Van Gulik : sous le charme de l'Orient. Odyssée
22.45 ▶ Comedia. Nathalie Sarraute. Conversations avec Claude Régy. Arte
22.50 Les Aquanautes. Royaumes sous-marins. Planète
23.00 L'Egypte. [1/5]. Les rois et le chaos. Histoire
23.00 Stephen King. L'horreur, c'est ça ! 13ème Rue
23.30 La Baleine de l'Australie méridionale. Odyssée
23.45 L'Epopée des fusées. [2/13]. Le temps des pionniers. Planète
23.50 ▶ Comedia. Anton Tchekhov. Le témoin impartial. Arte

SPORTS EN DIRECT

20.30 Boxe. Championnat britannique. Poids super-moyens. A Ipswich. David Starie - Willy Quinn. Eurosport
23.55 Tennis. Internationaux d'Australie. 3e jour. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Tchaïkovski Festival Concert. Avec Mikhail Pletnev, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. Vladimir Fedosseiev. Muzzik
22.30 Festival de piano de Munich. Avec Alexei Sultanov, piano. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Moscou, dir. Pavel Kogan. Muzzik
23.05 La Création. Oratorio de Haydn. Par the Scottish Chamber Orchestra et les Chœurs du Festival de Lucerne, dir. Peter Schreier. Muzzik

THÉÂTRE

21.40 ▶ Comedia. Pour un oui ou pour un non. Nathalie Sarraute. Mise en scène. Jacques Doillon. Arte

TÉLÉFILMS

20.40 L'Eléphant blanc. Gianfranco Albano [1 et 2/2]. Canal +
20.55 Le Frère irlandais. Robin Davis [2/2]. France 2
21.15 Les Pédiatres. Hartmut Griesmayr [3/4]. RTBF 1
22.05 Arbalète et rock'n roll. Ralph Thomas. Festival
22.35 Un berceau vide. Paul Schneider. M 6
0.50 Chute libre. Christian Görlitz. Arte

SÉRIES

20.30 L'Instit. Vanessa, la petite dormeuse. Festival
20.55 La Vie à cinq. Pour le meilleur et pour le pire. Téva
21.00 Seinfeld. [1/2]. L'album. Canal Jimmy
21.30 Maximum Bob. Harcèlement sexuel. Canal Jimmy
21.45 Ally McBeal. Theme of Life (v.o.). Playing the Field (v.o.). Téva
22.10 Twin Peaks. (v.o.). Série Club
22.30 High Secret City. Les raisons du cœur. TF 1
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. Leçons de musique (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Millennium. La sirène. TSR
23.20 Chicago Hope. Une journée difficile. TF 1
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Le conteur (v.o.). Canal Jimmy
1.30 Friends. The One with All the Kissing (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 19.10 Planète
Mécanique vivante

Franz Clochard (c'est son vrai nom !), gueule d'atmosphère et imagination débordante, est un « *inventeur-concepteur-interprète* » qui passe son temps à « *fabriquer des trucs inutiles, juste pour épater la galerie* ». Tromboniste musclé, bricoleur doué, cet ancien du cirque Archaos a posé ses valises du côté d'Alès et y a fondé la compagnie Mécanique vivante, une association pour la recherche, la fabrication et la promotion d'inventions mécaniques à buts spectaculaires. Avec ses amis musiciens, cascadeurs, techniciens et comédiens, Franz, qui veut « *casser le cadre du théâtre* », émerveille le public avec sa moto et sa tronçonneuse ascensionnelles. Autres spécificités : le camion toupie (une bétonnière aménagée), devenu lieu de concert ambulant, et le Bar des As, relié à une grue de 100 tonnes, qui permet aux spectateurs de boire une bière, perchés à 22 mètres au-dessus du sol. Vue panoramique assurée. – *A. Ct*

● 20.30 Ciné Cinéma l
Paris s'éveille

Un garçon de dix-neuf ans, mêlé à un vol d'argent à Bordeaux, vient s'installer à Paris chez son père qu'il n'a pas vu depuis quatre ans. Celui-ci vit avec une jeune fille qui a l'âge de son fils et qu'il rabaisse systématiquement. Trois personnages à la dérive – mais l'immature c'est l'homme mur –, dans un Paris contemporain, admirablement filmé du côté des quartiers populaires, et qui marquent les limites de leur existence. Un beau film de notre temps, émouvant, à la mise en scène maîtrisée. Interprétation remarquable. Olivier Assayas a réussi là ce qu'il n'avait qu'esquissé dans ses deux films précédents. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Babas-cool. Film. François Leterrier.
22.30 High Secret City. Les raisons du cœur.
23.20 Chicago Hope. Une journée difficile.
0.10 Mode in France.
1.15 TF 1 nuit, Météo.
1.30 Reportages. Kidnappings : la methode colombienne.

FRANCE 2

17.20 et 22.35 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Frère irlandais. Telefilm. Robin Davis [2/2].
22.40 Bouche à oreille.
22.45 ▶ La Vie à l'endroit. Pleins feux sur la Comedie-Française.
0.40 Journal, Météo.
1.00 Le Cercle. Banlieue, l'autre monde.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby. Je veux ma fête d'aviation.
20.35 Tout le sport.
20.55 Spéciale Bouvard du rire.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 ▶ Science 3. La Mort programmée.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Strip-tease.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 L'Eléphant blanc. Téléfilm. Gianfranco Albano [1 et 2/2].
23.50 Surprises. Spécial Imagina.
0.00 La Sicilia ■ Film. Luc Pien.
1.30 C'est ouvert le samedi.
1.55 Nulle part ailleurs Live.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Opération Schiff.
20.45 ▶ La Vie en face. Melilla, l'Europe au pied du mur.
21.40 ▶ Comedia. 21.45 Pour un oui ou pour un non. Piece de Nathalie Sarraute. 22.45 Nathalie Sarraute. Conversations avec Claude Régy. 23.45 Anton Tchekhov. Le témoin impartial.
0.45 Chute libre. Téléfilm. Christian Görlitz.
2.15 Court-circuit. Courts métrages. *Around the Time. Un dimanche matin.*

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.45 Décrochage info.
20.55 E = M6 découverte. Le Grand Nord.
22.35 Un berceau vide. Téléfilm. Paul Schneider.
0.10 Zone interdite. Vivre au paradis.
1.55 Culture pub. Tous fichés.Imagina.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [2/5].
20.30 Agora. Marc-Edouard Nabe.
21.00 Poésie studio. Franck Venaille. Jean Ristat.
22.10 Mauvais genres. Invité : Joseph Altairac (*Encrage*).
23.00 Nuits magnétiques. [1/2].
0.05 Du jour au lendemain. Pierre Laszlo (*Chemins et savoirs du sel*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Concert. Œuvres de Ravel, Wagner, Saint-Saëns.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Pascal.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Donizetti. 20.40 *Missa Solemnis opus 123*, de Beethoven. Par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Wolfgang Sawallisch.
22.04 Les Soirées... (suite). Œuvres de Spohr, Mahler.

MERCREDI 20 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.40 **Un thé au Sahara** ■ ■ ■ Bernardo Bertolucci (GB, 1989, 135 min). Cinéstar 1
14.20 **Cornered** ■ ■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
14.25 **Strange Days** ■ ■ Kathryn Bigelow (Etats-Unis, 1995, 145 min). Ciné Cinémas
16.30 **Secrets et mensonges** ■ ■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 135 min). Cinéstar 1
16.50 **Ladybird** ■ ■ Ken Loach (Grande-Bretagne, 1994, 100 min). Ciné Cinémas
17.45 **La Charge héroïque** ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1949, N., 105 min). Cinétoile
18.40 **Brazil** ■ ■ Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 140 min). Cinéstar 2
18.55 **Une aventure de Salvator Rosa** ■ ■ Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
20.30 **Le Port de l'angoisse** ■ ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
20.30 **Brooklyn Boogie** ■ ■ Wayne Wang et Paul Auster (EU, 1995, 85 min). Ciné Cinémas
21.05 **L'Ultime Randonnée** ■ ■ Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1970, 100 min). Cinétoile
22.30 **Les Caprices d'un fleuve** ■ ■ Bernard Giraudeau (France, 1995, 115 min). Cinéstar 2
22.45 **L'Homme tranquille** ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1952, v.o., 130 min). Cinétoile
23.35 **Amanda** ■ ■ Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Classics
1.00 **Shock Corridor** ■ ■ ■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Vendre la guerre. Histoire
16.00 Saga-Cités. Viens chez moi, j'habite un musée. Les filles du bâtiment. France 3
17.00 Les Lumières du music-hall. Isabelle Aubret. Serge Gainsbourg. Paris Première
17.10 Le Débat. LCI
17.35 Le Club. Lambert Wilson. Ciné Classics
18.00 Stars en stock. Lee Remick. Shirley MacLaine. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Tintin et les tatoués, Jamel, Black Crowes, Karl Lagerfeld, Gianfranco Ferré, Judy Davis. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. LCI
20.00 et 23.45 ▶ Semaine de la haute couture. Christian Lacroix. Paris Première
20.10 Au nom de la loi. Un week-end ordinaire. Secte et justice. Péril en la demeure. RTBF 1
20.10 Check-up. Rajeunir grâce au laser. Les acouphènes. TSR
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Les Soldats de l'IRA. [1/2] Les années sanglantes (1969-1986). Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Dans les fils d'argent de tes robes. Histoire
20.55 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocois Girls». France 3
21.00 ▶ Paris modes. Les annees 50. Paris Première
21.05 Strip-tease. Marchands de Tapie. Nez rouge et globules blancs. Monsieur le substitut. La faute à Meynard. TV 5
22.45 Ça se discute. Fugues, disparitions : pourquoi choisit-on de disparaître ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Sylvain Gouguenheim, Alain Cabantous, Lucien Jerphagnon. Histoire
23.20 Un siècle d'écrivains. Norman Mailer. France 3
0.55 Le Cercle. Cinéma. Invités : Claude Chabrol, Philippe Grandrieux, Jacques Gamblin, Valeria Bruni-Tedeschi. France 2

DOCUMENTAIRES

17.50 Sun Ra. Muzzik
18.05 Howard Hughes. Odyssée
18.25 Femmes du Sahel. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Les Renards arctiques. La Cinquième
18.30 L'Egypte. [1/5]. Les rois et le chaos. Histoire
18.30 Harmoniques. Bach. Haendel. Mezzo
19.00 Connaissance. Les inventeurs du futur. Arte
19.00 Les Métiers. Midi-Pyrénées : Peintre-verrier et fabricant de peignes. Odyssée
19.30 Expédition à Svalbard. [3/3]. Au pays des ours polaires. Odyssée
19.35 Les Grands Compositeurs. [2/7]. Ludwig Van Beethoven. Planète
20.00 On the Road Again. Rencontres en Turquie. Odyssée
20.15 Reportage. Bélarus, la peur blanche. Arte
20.25 La Rivière sacrée des Tibétains. Odyssée
20.35 Mécanique vivante. Planète
20.45 Moma Blues. Mezzo
20.55 Chères nounous. Téva
21.20 Légendes vivantes d'outre-mer. Les tortues de Saziley. Odyssée
21.30 Les Tribus indiennes. [4/20]. Les Cheyennes. Planète
21.40 Chili impressions. [3/4]. Au bonheur des généraux. Histoire
21.55 Musica. Les Voix de l'amour. Arte
22.00 Amazonie, la guerre de l'ombre. Planète
22.40 Poursuites. TF 1
22.40 Sur la route des épices. Odyssée
22.55 Mississippi, les années noires. [1/2]. Planète
23.05 Terres sauvages de Scandinavie. Odyssée
23.20 Mon cœur à personne. Else Lasker-Schüler et Gottfried Benn. Arte
0.10 Les Quatre dromadaires. Le Monde selon Tippi. France 3
0.20 Les Aquanautes. Royaumes sous-marins. Planète
0.40 Umberto Pelizzari. M 6

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Match amical. France - Maroc. A Marseille. TF 1 - Eurosport
0.30 Tennis. Internationaux d'Australie. 4e jour. Eurosport

MUSIQUE

17.00 Guitare. Avec Gerardo Nuñez, guitare ; Carmen Cortés, paumes ; Manuel Cortés, paumes ; Ramón Porrina, percussions ; Mario Cortés, guitare ; Juañaras, chant. Muzzik
19.50 Symphonie no 6, Pathétique, de Tchaïkovski. Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Bernard Haitink. Muzzik
21.35 Cesaria Evora. Bataclan 1995. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.40 L'Assassin de mes nuits. Richard Colla. RTL 9
20.40 La Faille. Bradford May. 13ème Rue
20.55 Le Cri du silence. Jacques Malaterre. M 6
1.00 Nés quelque part. Malik Chibane. Arte

SÉRIES

19.20 Force de frappe. Obéissance. 13ème Rue
19.30 Kennedy. [3/6]. Festival
20.00 Dharma & Greg. Et avec ça, Monsieur ? Téva
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Cosby. Le miroir. France 3
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Leçons de musique. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Retrouvailles. Série Club
20.55 L'Instit. Le Trésor de l'Anse du Bout. France 2
21.30 Two. L'évasion. Série Club
21.50 Presque parfaite. La coupe est pleine (v.o.). Canal Jimmy
22.13 New York Undercover. Un amour tenace. Le monstre. 13ème Rue
22.15 Oz. Plan B (v.o.). Série Club
22.25 Friends. The One with All the Kissing (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Urgence. TV 5
22.50 Ally McBeal. L'étoile du bonheur. M 6
22.50 Absolutely Fabulous. Le défilé de mode (v.o.). Canal Jimmy
23.05 3e planète après le Soleil. Dickmalion (v.o.). Série Club
23.15 Michel Strogoff. [2/7]. TV 5
23.30 Townies. Faith, Hope and Charity (v.o.). Série Club
23.45 Dharma & Greg. Le yoga, c'est pas du nougat. M 6
0.15 Susan ! Mensonges. M 6

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 17.50 Muzzik
A Joyful Noise

Les illuminations musicales de Sun Ra

DE SON VIVANT, le pianiste et chef d'orchestre Sun Ra, né à Birmingham (Alabama) en 1914 ou en 1915, et mort le 29 mai 1993, a souvent été filmé. A la tête de son Arkestra, qui, selon les périodes, a pris les noms de Solar Arkestra, Myth Science Arkestra, Astro Intergalactic Infinity Arkestra et une demi-douzaine d'autres appellations du même acabit, Sun Ra était un homme de spectacle, un personnage unique dans l'histoire du jazz. Et il était facile de faire des images à partir de ces ensembles foisonnants et festifs où les musiciens étaient vêtus de tenues multicolores, où les structures les plus établies de l'histoire du jazz (swing, bop, ballades) étaient mises au défi d'une musique improvisée, free jazz tribal, avec force envolées de cuivres et de percussions.

Le film de Robert Mugge, *Sun Ra, a Joyful Noise* (« Un bruit joyeux »), n'échappe pas à cette règle. Tourné en 1980, à Baltimore et à Philadelphie, en noir et blanc, il permet de voir l'Arkestra en grande pompe sur le toit d'un immeuble, dans un club un peu clinquant, dans son studio de répétition. Caméra à l'épaule, dans le style du reportage, le réalisateur tourne autour de l'orchestre, saisit des images au vol, transcription possible de l'apparent désordre des concerts.

Entre les extraits de cette expérience scénique – une aberration inévitable, mais frustrante tant les concerts de l'Arkestra pouvaient prendre des allures de longues cérémonies –, Robert Mugge installe Sun Ra dans les salles égyptiennes d'un musée ou sur ce qui semble être un trône. Il le laisse alors délivrer son « message » – un mélange de cosmogonie puisée dans toutes les mythologies – ou se présenter, ainsi qu'il aimait le faire, comme un habitant immortel de la planète Saturne. Entre deux monologues un rien allumés, Sun Ra parle de l'état de la Terre, détruite par la pollution, de la société policière qu'est selon lui l'Amérique. A l'instar de la musique de Sun Ra, qu'il fallait prendre comme elle venait, Mugge ne juge ni n'explique ce va-et-vient permanent entre le sérieux et la fantaisie.

Sylvain Siclier

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 25e sud.
15.30 Cinq sur 5 !
16.20 Extrême limite.
16.50 Medicopter.
17.40 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.30 Football. France - Maroc.
22.40 Poursuites.
0.00 Minuit sport.
0.50 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

13.50 et 17.10 Un livre, des livres.
13.55 Derrick.
14.55 Soko.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.45 Rince ta baignoire.
18.20 Friends.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Instit. Le Trésor de l'Anse du Bout.
22.45 Ça se discute. Fugues, disparitions : pourquoi choisit-on de disparaître ?
0.30 Journal, Météo.
0.55 Le Cercle. Cinéma.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Norman Mailer.
0.10 Les Quatre Dromadaires. Le Monde selon Tippi.
1.05 Nocturnales. Danse : 26e prix de Lausanne.

CANAL +

13.35 Les Forces de la terre.
14.30 H.
14.55 Blague à part.
15.15 Le Journal du cinéma.
15.25 Spin City.
15.45 Décode pas Bunny.
16.15 Toonsylvania.
16.35 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 En chair et en os ■ Film. Pedro Almodovar.
22.35 Surprises.
22.45 Roméo et Juliette. Film. Baz Luhrmann (v.o.).
0.40 South Park. Le zizi de Ike.
1.05 Spin City. Le temps des cadeaux.
1.25 Bambola ■ Film. Bigas Luna (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Fugitif.
14.40 Modes de vie, modes d'emploi.
15.10 En juin, ça sera bien.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Connaissance. Les inventeurs du futur.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Bélarus, la peur blanche.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Les Soldats de l'IRA [1/2] : Les années sanglantes (1969-1986).
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Kowen : l'autoroute de l'enfer*, Jacques Langevin (1991).
21.54 Musica. 21.55 Les Voix de l'amour. 22.55 Scherp. Ballet.
23.20 Profil : Mon cœur à personne. Téléfilm. Helma Sanders-Brahms (v.o.).
1.00 Nés quelque part. Fiction documentaire. Malik Chibane.

M 6

13.30 M 6 Kid.
17.05 Des clips et des bulles.
17.40 Max et associés.
18.25 Lois et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.45 Décrochage info, Une journée avec...
20.55 Le Cri du silence. Téléfilm. Jacques Malaterre.
22.50 Ally McBeal. L'étoile du bonheur.
23.45 Dharma & Greg. Le yoga, c'est pas du nougat.
0.15 Susan ! Mensonges.
0.40 Umberto Pelizzari.
1.35 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. Pascal Dibie (*La Passion du regard*).
21.00 Philambule. Autour du Sermon de St Antoine aux poissons. Invité : Hugues Didier.
22.10 Fiction. *Hercule en feu*, de Sénèque.
23.00 Nuits magnétiques. [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. Alain Schnapp (*La Conquête du passé*).

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Petit lexique de la musique baroque. Leipzig.
19.40 Prélude.
20.00 Concert. Par l'Orchestre de Paris, dir. Alan Gilbert : Œuvres de Ravel, Dutilleux, R. Schumann.
22.30 Musique pluriel. Œuvre de Kröpfl, Pascal.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Invité : Jean Martinon.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Concerto pour piano et orchestre no 14 K 449*, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado. 20.40 Hommage à Renata Scotto. *Nabucco*, opéra de Verdi, par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia, dir. Riccardo Muti.
22.47 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mercadante, Tosti, Leoncavallo, Catalani, Wolf-Ferrari, Respighi, Bellini.

Le Monde
MERCREDI 20 JANVIER 1999

Nouvelles de l'argent

par Pierre Georges

CHAQUE JOUR, chaque heure presque, arrive une nouvelle retentissante du monde des sports et des stades-coffres-forts. Un matin, c'est le damné-dopé Virenque dont on apprend qu'il a retrouvé de l'espoir et un métier pour les modiques émoluments de 500 000 ou 550 000 francs par mois. *Miracolo !*

Le lendemain, mauvaise coup pour le petit et le grand commerce. Michael Jordan annonce sa retraite. Et l'on découvre que sur son seul nom, sur son génie aussi, le basketteur du siècle a généré dans sa carrière un marché global de 60 milliards de dollars. On imagine le désespoir des sponsors.

Le troisième jour, ou la troisième nuit, Mike Tyson, l'affreux méchant repenti, boxait contre un méritoire inconnu sud-africain. Au cinquième round, d'un seul poing, l'affaire était pliée. Bourse du vainqueur : 18 millions de dollars, ce qui, si l'on sait compter, met la prestation à plus de 1 million de dollars la minute. Du noble art d'évidence.

Le quatrième jour enfin, le jeune Thierry Henry, génie ailé de l'immortelle équipe à Mémé Jacquet, fait savoir qu'il s'en va à la Juventus de Turin. Montant du transfert : 95 millions de francs. Montant du salaire : 700 000 francs par mois, sans doute net d'impôts. Ce qui, à vingt et un ans, et alors que le garnement n'a plus rien fait depuis la Coupe du monde, sauf bouder à Monaco et traîner sa richesse au soleil comme d'autres leur misère à l'ombre, pourrait tourner la tête aux plus solides.

Des exemples comme cela, comme ceux-là, on pourrait les aligner par dizaines. Par exemple, ce fameux et fantômatique PSG, dont la rubrique sportive tient, semaine après semaine, chronique de l'abominable et émouvante descente aux enfers. Si l'on en avait le temps et le goût, on finirait par les plaindre. Sauf que c'est assurément la plus jolie bande de pieds nickelés jamais réunie dans un club en France. Ils ne gagnent plus un match. Ils ne mettent plus un crampon devant l'autre. Ils vivent révolution de palais sur révolution de palais. Ils pleurnichent sur leur sort. Mais côté contrat et salaires à six chiffres, ils ont assuré, nos princes du Parc.

Tout cela pour dire que le sport de haute compétition est largement, définitivement, irrémédiablement dévoré par l'argent. L'argent des sponsors, l'argent des télévisions, l'argent du spectacle. Cela n'est ni nouveau, ni exclusif certes. Bien d'autres domaines de l'activité humaine sont dominés par la loi du marché. Mais, en matière de sports, cela devient franchement caricatural au prétexte réel mais toujours commode de la précarité des carrières et des aléas de la compétition. Ces bruits incessants de tiroirs-caisses, ces transferts de flibuste, ce grand marché des joueurs qui ressemble de plus en plus au Monopoly de nos enfances, ces intermédiaires-maquignons, ces primes en sous-main, ces soupçons parfois de blanchiment d'argent dans des clubs-lessiveuses, tout cela pourrait faire douter parfois.

Sauf d'une chose, les conséquences : l'argent, l'argent-roi, l'argent-maître du sport a eu deux magnifiques enfants, forts bien constitués. Ils s'appellent, ces bons petits, Dopage et Corruption.

Le plan de redéploiement de la police et de la gendarmerie est reporté

Lionel Jospin l'a annoncé aux députés socialistes mardi matin

C'ÉTAIT un beau plan, qui prévoyait de redéployer en trois ans, et sur l'ensemble du territoire, trois mille policiers et mille deux cents gendarmes au profit des vingt-six départements où flambe l'insécurité. Annoncé au printemps 1998, suspendu à l'automne devant la colère d'élus ruraux peu enclins à se laisser dépouiller de leur gendarmerie ou de leur commissariat, ce dispositif est aujourd'hui définitivement abandonné par le gouvernement. Lionel Jospin l'a indiqué aux députés PS, mardi matin 19 janvier, à l'occasion d'une intervention devant le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Assurant qu'il n'y aurait pas *« d'application générale et systématique »* du plan prévu initialement, le premier ministre a promis que s'ouvrirait prochainement une phase *« d'examen au cas par cas, en concertation avec les élus concernés ».*

Ceci signifie que les quatre vingt-quatorze fermetures de commissariats situés dans des villes de moins de 20 000 habitants sont ajournées. Il en va de même pour les casernes de gendarmerie en zones rurales, que le ministère de la défense est d'ores et déjà décidé à maintenir ouvertes, même avec des effectifs réduits. Malgré tout, le gouvernement continue d'afficher son souhait de procéder à un redéploiement des forces de l'ordre sur l'Hexagone. L'actuelle carte de la sécurité date de 1941 et l'évolution de la situation sur le terrain justifie un renforcement des effectifs dans les zones urbaines. Alors que le redéploiement annoncé au printemps 1998 aurait dû se dérouler en trois ans, aucun délai n'est, cette fois, avancé.

À L'ÉCOUTE DE LA MAJORITÉ

La remise à plat de ce dossier s'inscrit dans un souci général de M. Jospin de remettre en place chacun des éléments de son dispositif politique pour la nouvelle année. Le programme législatif, notamment, devrait mieux traduire que par le passé les priorités gouvernementales. Ainsi, le premier ministre a annoncé aux députés socialistes le dépôt, à l'automne, de la seconde loi sur les 35 heures. Prenant en compte les blocages ou les retards pris, il est convenu que le pacte civil de solidarité (PACS) ne sera pas adopté, contrairement aux prévisions, avant juin. Mais il le sera d'ici la fin de l'année, a promis M. Jospin. Enfin, ses intentions demeurent floues sur un futur projet de loi sur l'audiovisuel. Il continue de réaffirmer son souhait de voir un texte redéfinir les conditions de financement de l'audiovisuel public, en le dégageant davantage des contraintes publicitaires. Toutefois, il se garde d'annoncer une date pour l'examen de cette loi. De son côté, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, plaide toujours auprès du premier ministre pour qu'une première lecture d'un nouveau projet ait lieu en avril, à l'Assemblée nationale. Une décision devrait être prise à la mi-février, après que Mme Trautmann aura achevé ses concertations avec les différents groupes de la majorité, qu'elle mène à un rythme accéléré.

Enfin, M. Jospin se dit décidé, en ce début d'année, à être davantage à l'*« écoute »* de ses alliés politiques. Ainsi, il recevra Robert Hue, secrétaire national du PCF, à l'hôtel Matignon, à la fin de la semaine. Il déjeunera aussi, lundi 25 janvier, avec les députés responsables des différentes tendances de la majorité « plurielle ». Il a également demandé aux responsables socialistes, mardi matin, de lui adresser des notes suggérant des thèmes de réflexion, en prévision du séminaire gouvernemental exceptionnel qui doit se tenir en région parisienne, samedi 30 janvier. Olivier Schrameck, directeur de cabinet de M. Jospin, a fait de même auprès de l'ensemble des directeurs de cabinet des ministères. Cette préparation minutieuse signale le soin particulier que met le premier ministre à une réunion qui, de plus en plus, semble préfigurer le moment d'une relance de l'action gouvernementale.

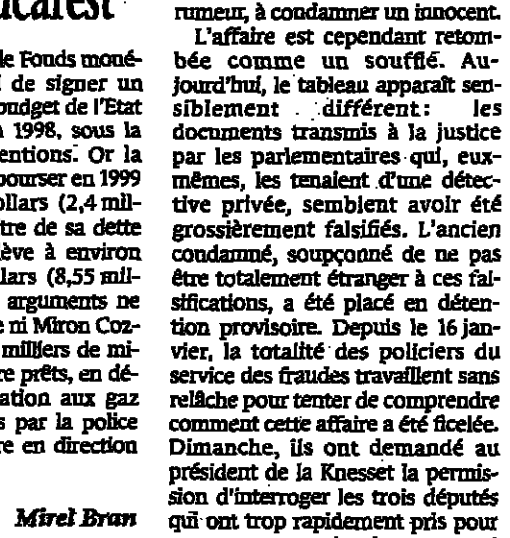
Jean-Michel Aphatie

L'extrême droite cherche à déstabiliser la justice en Israël

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le dossier semblait solide : un ancien prisonnier israélien, Yehiam Ohana, produit des documents qui montrent qu'il a été injustement condamné pour trafic de drogue, il y a dix-sept ans, grâce à une machination ourdie par de hauts policiers et d'importants magistrats. Trois députés, dont le leader du Bloc de la Foi et président de la commission des lois à la Knesset, Hanan Porat (Parti national religieux), le soutiennent et demandent des comptes à une justice défaillante. Un journal populaire, *Maariv*, s'empare du dossier et lui donne un énorme retentissement.

« Le procureur général de l'Etat, Elyakim Rubinstein, enquête sur une affaire où des policiers de haut rang ont fait chanter un juge pour monter un dossier et faire injustement condamner un citoyen israélien », écrivait *Maariv* le 14 janvier. *« Depuis,* poursuivait le quotidien, *les policiers ont été promus aux plus hauts postes, et le juge occupe une très haute fonction. »* Scandale dans le monde judiciaire, brutalement mis en accusation. Rapidement, les députés-justiciers, tous de droite ou d'extrême droite, se répandent en confidences et en indignation. Le nom du magistrat soupçonné, aujourd'hui juge à la Cour suprême, court les salles de rédaction. « Tenu » par la police, qui en savait long sur un viol qu'il aurait commis à l'époque sur une mineure, il aurait consenti, dit la rumeur, à condamner un innocent.



L'affaire est cependant retombée comme un soufflé. Aujourd'hui, le tableau apparaît sensiblement différent : les documents transmis à la justice par les parlementaires qui, eux-mêmes, les tenaient d'une détective privée, semblent avoir été grossièrement falsifiés. L'ancien condamné, soupçonné de ne pas être totalement étranger à ces falsifications, a été placé en détention provisoire. Depuis le 16 janvier, la totalité des policiers du service des fraudes travaillent sans relâche pour tenter de comprendre comment cette affaire a été ficelée. Dimanche, ils ont demandé au président de la Knesset la permission d'interroger les trois députés qui ont trop rapidement pris pour argent comptant les document qui leur avaient été confiés.

CRITIQUES CONVERGENTES

L'enquête dira peut-être si la crédulité des trois parlementaires par qui le scandale est arrivé est seule à mettre mise en cause, mais il est intéressant de noter que cette sombre histoire éclate alors que la justice israélienne, sensiblement décrédibilisée, subit le feu de critiques venues de tous côtés. L'affaire Ohana est tombée à point pour faire coïncider l'image de la justice avec sa caricature.

« Depuis quelques années, la justice traverse un processus de délégitimation », assure le professeur de droit Claude Klein. A gauche, on lui reproche de ne pas s'émouvoir de ce qui se passe en Cisjordanie occupée, de justifier trop facilement les tortures des prisonniers palestiniens, les destructions de maisons, voire, comme en 1992, les bannissements administratifs au Liban (approuvés par la Cour suprême). Dans les milieux religieux, on tempête contre sa tendance à vouloir régenter ce qui, jusque là, demeure du monopole des rabbins, notamment le contrôle des conversions. A droite enfin, on s'insurge contre une institution qui ne représenterait que l'élite ashkénaze.

Proche de Benyamin Nétanyahou, dont il a été longtemps le directeur de cabinet, Avigdor Lieberman s'est fait le spécialiste de la rhétorique populiste contre la justice et l'administration, accusées de ne laisser aucun répit aux citoyens. Cet homme aux activités controversées a fait l'objet d'une vingtaine d'enquêtes de police. Aucune n'a jamais donné lieu à une quelconque inculpation.

Georges Marion

Fort excédent du commerce extérieur en novembre 1998

LE COMMERCE EXTÉRIEUR français a enregistré un excédent de 15,9 milliards de francs (2,42 milliards d'euros) en novembre 1998, selon les statistiques publiées mardi 19 janvier par les Douanes, ce qui porte l'excédent depuis le début de l'année à 147,8 milliards de francs (22,53 milliards d'euros). En année pleine, l'excédent risque donc, malgré une moins bonne conjoncture mondiale, d'approcher celui de 1997 (166,1 milliards de francs, 25,32 milliards d'euros), qui avait atteint un niveau historique. Les résultats de novembre ont été gonflés par la vente de dix-huit Airbus pour 6,9 milliards de francs (1,05 milliard d'euros).

COMMERCE EXTÉRIEUR
excédents (cvs) en milliards de francs

D 97	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
16	14,7	12,4	11,7	14,2	12,2	13,4	12,1	11,6	20,2	9,6	15,9

1998

L'Angleterre est exclue du Tournoi des cinq nations de rugby

À MOINS DE TROIS SEMAINES du coup d'envoi de l'édition 1999 du Tournoi des cinq nations, les organisateurs ont annoncé, lundi 18 janvier, que *« l'Angleterre avait cessé d'être membre du comité et du Tournoi »*. Comme en 1996, un différend les oppose à la RFU, la Fédération anglaise de rugby. Ce différend concerne les droits de retransmission télévisée, et plus précisément la répartition du montant de cette manne entre les quatre fédérations de rugby britanniques (Angleterre, Ecosse, Irlande et pays de Galles). Toutefois, la plupart des observateurs considèrent qu'il existe encore une possibilité importante pour que le XV à la Rose participe au Tournoi, comme il le fait depuis 1910. Si sa mise à l'écart était maintenue, c'est l'Italie qui rejoindrait alors le « club des cinq nations », dans lequel elle n'était pas attendue avant 2000.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Thierry Henry**, vingt et un ans, attaquant international de l'AS Monaco, meilleur buteur français de la Coupe du monde 1998 (3 buts), a signé, lundi 18 janvier, un contrat de quatre ans avec le club italien de la Juventus de Turin, moyennant un salaire annuel de 8,4 millions de francs (soit 1,28 million d'euros). Le montant du transfert, lui, est de 95 millions de francs (14,48 millions d'euros).

■ **TENNIS : le Tchèque Petr Korda**, lauréat de l'épreuve en 1998, a franchi le premier tour des Internationaux d'Australie, mardi 19 janvier, grâce à sa victoire sur l'Espagnol Galo Blanco (6-3, 6-7 (1/7), 6-4, 6-7 (4/7), 6-2). En revanche, l'Espagnol Carlos Moya, finaliste en 1997, a été éliminé par l'Allemand Nicolas Kiefer (6-7 (7/9), 6-4, 7-6 (8/6), 6-3). Chez les dames, la Suissesse Martina Hingis a éliminé l'Américaine Lilia Osterloh (6-2, 6-1) et la Française Mary Pierce l'Australienne Cindy Watson (6-2, 6-1).

Tirage du *Monde* daté mardi 19 janvier 1999 : 510 253 exemplaires. - 3

Des milliers de mineurs en colère marchent sur Bucarest

VALLÉE DE JIU (Roumanie)
de notre envoyé spécial

Des milliers de mineurs grévistes de la vallée du Jiu, surnommée la « vallée du chagrin », au centre de la Roumanie, ont obtenu, mardi 19 janvier, le retrait partiel des forces de l'ordre qui entravaient leur marche de protestation vers Bucarest. La veille, leur cortège avait, sous la direction de leur chef charismatique, Miron Cozma, décidé de marcher sur la capitale pour la cinquième fois depuis la chute du dictateur Nicolae Ceausescu en 1989, comptant faire pression sur les autorités afin d'obtenir une augmentation de leurs salaires et empêcher la fermeture de deux mines non rentables. Entassés dans ce défilé étroit qui traverse les Carpates, au sud de la Transylvanie, ils avancent lentement, décidés à parcourir à pied les trois cents kilomètres qui les séparent de Bucarest.

De l'autre côté du défilé, environ trois mille policiers et gendarmes bloquent l'accès à la vallée. Plusieurs barrages de pierres et de sable surplombent les routes défoncées. Voitures et curieux sont repoussés : *« Ordre du ministre ! »*, lance un colonel de police au regard d'aigle en sortant de sa Volkswagen garée en travers de la route. En effet, le ministre des transports, Train Basescu, a fait savoir à la population que toutes les routes menant à la vallée ainsi que les voies ferrées étaient bloquées jusqu'à nouvel ordre.

LE SOUVENIR DE 1990

Les autorités semblent prêtes à appliquer les mesures les plus strictes pour empêcher les mineurs d'arriver à Bucarest. Cette décision a réjoui les Bucarestois, qui, selon un sondage rendu public lundi, sont à 87 % contre la venue des mineurs dans leur ville. *« Chaque fois qu'ils sont venus ici,* affirme un Bucarestois, *ils ont tout saccagé. En juin 1990, ils ont laissé derrière eux cinq cents blessés et six morts. Qui paie pour ces crimes ? »*

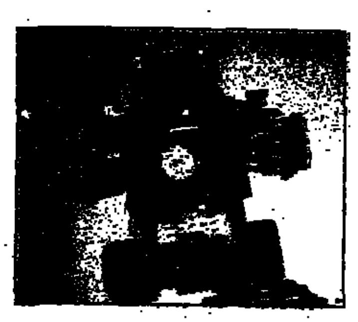
Leur chef, Miron Cozma, semble, une fois de plus, être la cheville ouvrière de cette démonstration de force. Surnommé « l'étoile du matin », ce chef du commando de mineurs, qui avait dévasté Bucarest en 1990 et fait chuter le gouvernement de Petre Roman un an plus tard, avait été mis en prison début 1997, après l'élection du président chrétien-démocrate Emil Constantinescu. Pendant six ans, Miron Cozma a dirigé la milice personnelle du président néocommuniste, Ion Iliescu. Après un an et demi de détention, il revient dans la vallée du Jiu, se fait élire président de la ligue locale des syndicats et s'inscrit au parti de la Grande Roumanie dirigé par l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor, qui, dit-on, ne serait pas étranger à toute cette agitation.

Paradoxalement, les moins bien renseignés sur les dessous de l'affaire semblent être les mineurs eux-mêmes. S'opposant à toutes les solutions avancées par le gouvernement depuis fin décembre 1998, Miron Cozma a fini par radicaliser les gueules noires qui refusent la réforme. Pourtant, sans une restructuration des secteurs non productifs, la Roumanie aura du mal à persuader le Fonds monétaire international de signer un nouvel accord et le budget de l'Etat a failli exploser, en 1998, sous la pression des subventions. Or la Roumanie doit rembourser en 1999 2,8 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros) au titre de sa dette extérieure, qui s'élève à environ 10 milliards de dollars (8,55 milliards d'euros). Ces arguments ne semblent convaincre ni Miron Cozma ni la dizaine de milliers de mineurs qui sont encore prêts, en dépit d'une confrontation aux gaz lacrymogènes lancés par la police lundi soir, à le suivre en direction de Bucarest.

Mirel Bran



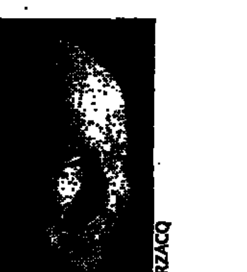
Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
MERCREDI 20 JANVIER 1999
www.lemonde.fr/nvtechno

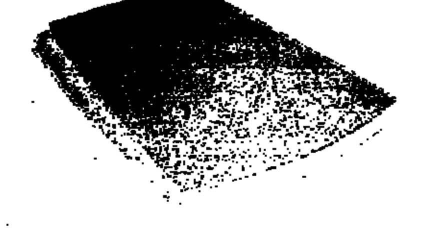


ROBOTS
Lego lance le robot programmable par les enfants. P. II

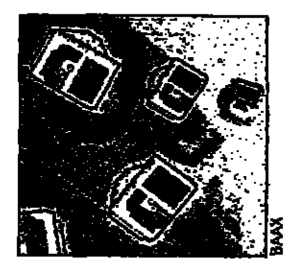
PORTRAIT
Mathias Fink, l'inventeur de l'onde qui remonte le temps. P. VI







CONSOMMATION
La mode est aux écrans plats et aux équipements légers et compacts. P. IV



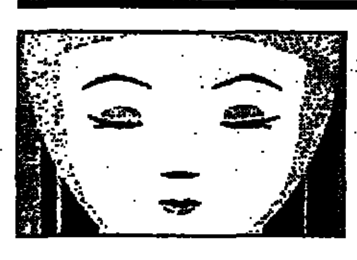
EN IMAGES
Minitel contre Internet : le réseau des réseaux n'a pas encore gagné en France. P. V

ENTREPRISES
Pour le compte de l'annuaire Voilà, Echo, l'un des plus importants moteurs de recherche, recense 6 millions de pages francophones. P. IV

6 millions



PETITES ANNONCES
8 pages d'offres d'emplois. P. VII à XIV



ZAPPING
TiVo s'apprête à commercialiser un disque dur qui se branche sur la télévision et assure toutes les fonctions du magnétoscope. P. III

Jini, le nouveau génie de l' informatique

Le 25 janvier, la firme qui a inventé Java lance sa nouvelle norme, qui pourrait bien relancer la domotique

APRÈS AVOIR conquis la planète et les entreprises, les réseaux s'apprêtent à envahir la vie domestique en élargissant le champ des usages des appareils audiovisuels et électroménagers à partir du moment où ils sont interconnectés. En 1995, Sun Microsystems avait bousculé l'industrie informatique avec Java, une technologie visant à s'affranchir des différences de fonctionnement des ordinateurs, qui a depuis trouvé des prolongements dans les téléphones à écran, les voitures et les cartes à puce. Aujourd'hui, l'entreprise revient avec Jini, un ensemble de règles s'appuyant sur Java qui permettront à tous les objets de la vie quotidienne de communiquer entre eux.

Jini repose sur une idée simple. Isolé, un télécopieur n'offre guère d'autres fonctions que celle de photocopieur d'appoint. Une fois relié au réseau téléphonique, il devient un extraordinaire appareil à communiquer qui transforme profondément les activités humaines.

Sun se propose d'étendre cette aptitude à communiquer à l'ensemble des objets de notre environnement, ordinateurs et périphériques, voitures, téléphones, téléviseurs, réfrigérateurs et machines à laver, dont le fonctionnement repose sur des puces.

Jini devrait renouveler la donne dans la domotique et l'informatique. Aujourd'hui, les grands projets scientifiques sont confiés à des supercalculateurs qui digèrent les milliards de données recueillies par les stations météorologiques, simulent les conditions de vol des avions, fusées et missiles ou analysent les données du génome. Avec des technologies comme Jini, la collaboration de milliers de micro-ordinateurs offrira une alternative aux monstres du calcul.

Outre les scientifiques et les gros industriels, la simplification qu'apporte Jini à cette informatique « distribuée » profitera aux petites entreprises, qui pourront faire évoluer leurs moyens de calcul au fur et à mesure de leur développement. « *Jini permettra d'augmenter la durée de vie des équipements* , dit en man ière de pronostic Michel Vandenberghe, spécialiste de Java et de Jini dans la filiale française de Sun. Un argument qui devrait trouver une oreille attentive dans les entreprises. Tout ordinateur, même ancien, pourra épauler les machines récentes quand le besoin s'en fera sentir.

Cette idée de mettre les ressources en commun profitera même aux passionnés d'informatique. A la maison, toutes les puces, qu'elles animent un ordinateur ou un décodeur de télévision numérique, pourront être mises à contribution pour calculer des images de synthèse, manipuler les images du Caméscope ou les enregistrements sonores. Certains chercheurs parlent même d'un système permettant à tous, particuliers ou entreprises, de louer de la puissance de calcul quand leurs puces se tournent les pouces.

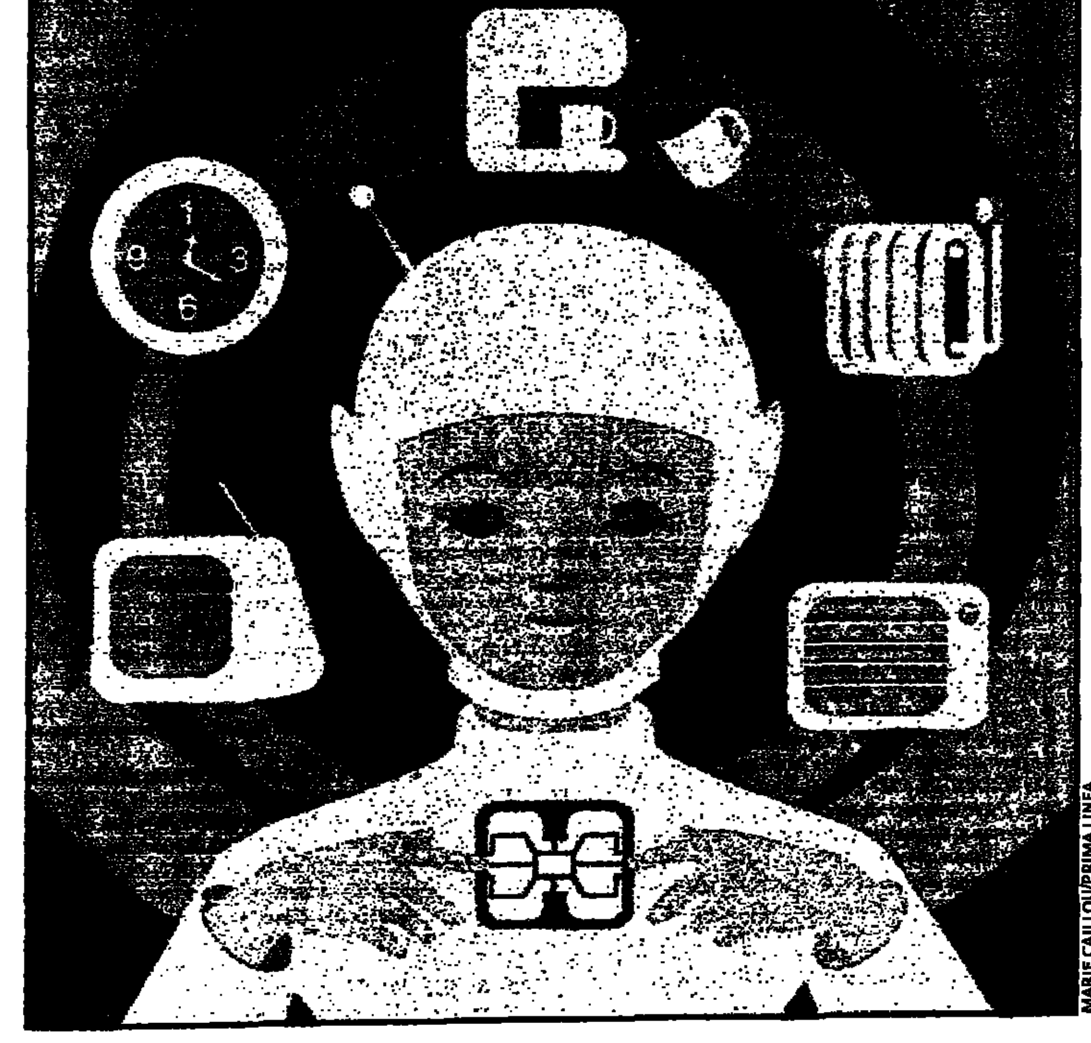
Technophilie ou technopathie ? Les arguments pour ou contre l'informatique diffuse

Alors même qu'elle n'a pas encore fait ses premiers pas en dehors de démonstrations soigneusement distillées par ses inventeurs, la technologie Jini aura bientôt un concurrent. Le succès rencontré par les innovations de Sun commence sérieusement à agacer Bill Gates, qui voit d'un très mauvais œil toutes les technologies susceptibles d'écorner la domination de Windows : Java et Jini permettent en effet de se passer des logiciels de Microsoft.

Le géant tente de regrouper ses partenaires habituels, Intel, Compaq et plusieurs dizaines de constructeurs informatiques au sein d'une alliance, Universal Plug & Play (UPP). Ils doivent proposer, cette année une extension du concept « plug & play » (vous branchez, ça marche), qui avait été introduit dans Windows en 1995 pour tenter d'alléger les difficultés liées à l'installation de périphériques sur les ordinateurs.

Devant la persistance des problèmes, qui avait conduit certains à parler de « plug & pray » (vous branchez et vous priez), l'alliance UPP cherchera, cette année, à trouver le moyen, comme Jini, de reléguer les logiciels de configuration (les fameux « drivers ») aux oubliettes de l'histoire. Quelle que soit l'issue de la bataille qui s'annonce, le tout-puissant micro-ordinateur verra sa domination écornée au profit d'une multitude d'objets communicants. Une évolution qui devrait donner du sens au slogan martelé par Sun depuis le début des années 90 : « *The network is the computer.* »

Denis Delbecq



MARIE CAILLOU/PRIMA LINEA

Finis, les objets qui fonctionnent seuls dans un coin de la maison : avec la dernière trouvaille de Sun, les appareils sont connectés en réseau et acquièrent dès lors une intelligence collective

Un petit rien pour tout changer

« LE RÉSEAU, c'est l'ordinateur » rabâche Sun Microsystems. C'est une bonne formule publicitaire (en anglais, du moins, *« the network is the computer »*). Jusqu'à présent, elle sonnait creux. Même si Java, le langage à la mode lancé par Sun permet d'écrire des microapplications (« applets ») utilisables sur n'importe quelle plate-forme, le réseau continue d'être composé de machines assez puissantes pour tout faire, et l'ensemble est trop complexe pour être fiable et vraiment utilisable. Bill Joy pense être en mesure de réussir cette simplification annoncée en lançant le 25 janvier un nouveau langage de communication entre les machines dotées de puces, Jini, dont « Le Monde interactif » est d'ores et déjà en mesure de révéler le mécanisme.

■ Jini aspire à être l'intelligence du réseau. A la différence d'un système d'exploitation (OS) d'ordinateur, cette nouvelle technologie s'occupe exclusivement de la communication entre les unités connectées et ne participe pas aux opérations que chacune d'entre elles effectue. Les OS des ordinateurs sont complexes parce qu'ils doivent être en mesure de répondre à toutes les demandes de tous les usagers dans toutes les configurations possibles. Jini part d'une logique inverse : il décompose le processus en « objets » (qui peuvent être des machines ou des logiciels), réduits au strict minimum et il permet à chacun de dialoguer avec les autres et de travailler avec eux. L'intelligence est distribuée en fragments minuscules qui savent se parler. *« Nos objectifs*, explique Jim Waldo, l'un des architectes du projet, *étaient de permettre la gestion spontanée du réseau* (spontaneous networking), *d'avoir une architecture qui permette de se connecter et de travailler instantanément, qui soit fiable et le plus simple possible. »*

■ Pour y parvenir, l'équipe de Jini a travaillé à deux niveaux :

– « *L'infrastructure* » régit les modalités de connexion et d'enregistrement. Dès qu'un « objet » se connecte, il envoie un petit paquet d'informations qui annonce son arrivée et sa mise à la disposition du réseau (« discovery and join », dans le jargon de Jini). Une sorte de tableau d'affichage tient à jour la liste des services disponibles (« lookup »), alors que les objets eux-mêmes sont gardés dans un espace appelé JavaSpace, qui joue, sur le réseau, le rôle du fichier (« file ») sur le disque : c'est l'unité de classement de base ;

– Le deuxième niveau est celui de « l'informatique répartie ». Pour permettre aux objets de réaliser des « transactions », Jini met en place un service de location (« leasing »). Chaque objet peut être activé à distance par le Remote Method Invocation (RMI) et peut négocier avec n'importe quel autre le temps pendant lequel il prêtera ses services. Les contrats sont à durée déterminée (très courte). Si la volonté de continuer n'est pas exprimée à l'échéance, la location prend fin automatiquement. Le tableau d'annonces prend acte tout seul de l'absence d'offre et retire le service automatiquement. Ça évite d'avoir à informer le réseau quand on débranche un appareil. Tout cela permet, selon M. Waldo, d'avoir un système simple et unifié de gestion des activités sur un réseau. Jini se contente d'assurer les relations entre les différents objets en *« définissant un ensemble minimum de règles. »*

■ L'équipe de Jini conçoit les différents objets en réseau comme une fédération ou comme une communauté : *« Il faut une langue commune pour communiquer avec les autres membres*, explique M. Waldo. *Et c'est Java, bien entendu, dont Jini exploite les possibilités au maximum. Mais, une fois la communication établie, chacun réalise sa tâche comme il l'entend »*, c'est-à-dire dans n'importe quel langage informatique. L'équipe a fait un pari radical de simplicité, et Jim Waldo s'amuse quand il dit *« les gens affirment que Jini c'est pas grand-chose. C'est ça, la beauté de l'affaire. Tout tient sur une disquette de 1,5 Mo. Nous avons essayé de construire le plus petit système possible et c'est pourquoi ça nous a pris six ans. C'est le paradoxe de la simplicité. Il est plus facile de construire un système lourd : on n'a pas besoin de penser, il suffit d'ajouter. »*

F. P.

La brique aussi se robotise

Avec son nouveau jeu MindStorms, le danois Lego fait des enfants des cybernéticiens en herbe

UN CD-ROM, un émetteur infrarouge, des capteurs sensoriels... Les premières briques en plastique gris de Lego semblent loin. Mais, à l'heure de l'informatique, des réseaux et des robots, la firme danoise entend bien continuer à proposer les jouets les plus innovants du marché. Avec MindStorms, le bout de plastique devient intelligent et l'enfant peut construire un robot et l'animer en le programmant (*Le Monde* du 30 janvier 1998).

A première vue, rien ne distingue le petit dernier des productions Lego de celles que l'on trouve actuellement dans le commerce : des briques longues ou carrées, des roues, des barres, des moteurs...

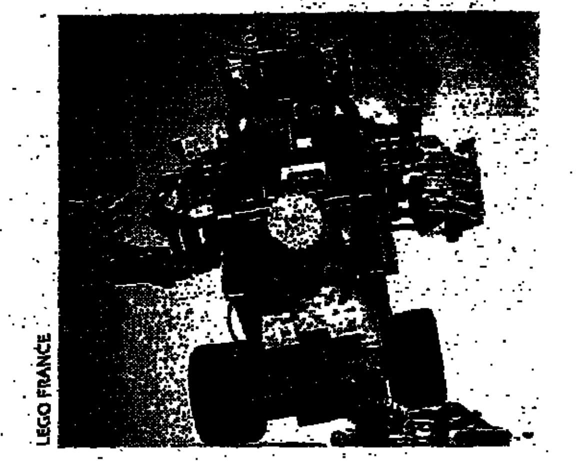
L'innovation commence avec une pièce bien plus grosse que les autres dotée d'un écran à cristaux liquide, le RCX. Véritable petit ordinateur fonctionnant avec des piles, il permet de brancher des capteurs sensoriels et lumineux – fournis – et de recevoir les informations émises par l'ordinateur. Le robot s'élabore autour de cette brique en suivant l'imagination de l'utilisateur : robot basketteur, réplique du Pathfinder ou monstre féroce....

La suite s'effectue sur le micro-ordinateur avec le CD-ROM Robotics Invention System. Le joueur commence à programmer son robot à l'aide de la souris, choisit les actions et les assemble sur l'écran.

Ce programme est transmis au RCX grâce à un émetteur infrarouge branché sur le port série de l'ordinateur. Le robot devient alors autonome et se comporte de la manière définie par l'utilisateur. Sorti aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne pour Noël, le Lego MindStorm sera disponible en France à partir d'octobre 1999 au prix de 1 500 F (228 €). Plus que quelques mois donc pour préparer les parents à voir leurs enfants – à partir de douze ans tout de même –, devenir des informaticiens en herbe et la maison se transformer en champ d'exploration pour petits robots colorés.

Guillaume Fraissard

Cinquante ans après le lancement de son jeu de construction, Lego innove et préfigure les jouets de demain


LEGO FRANCE

Sun prépare le retour de la domotique

FORT DU SUCCÈS de Java, Sun Microsystems s'apprête à donner vie à Jini, une technologie destinée à simplifier la communication entre tous les objets dotés de puce électronique. La firme californienne présente, le 25 janvier, les prototypes réalisés par ses partenaires comme Ericsson (téléphonie), Epson (imprimantes) ou Quantum (stockage magnétique) parmi plus quarante industriels, dont *« plusieurs spécialistes de l'électronique grand public »*.

Chaque industriel devra respecter quelques règles permettant aux appareils de communiquer avec le monde extérieur. L'utilisateur n'aura qu'à brancher l'objet qui deviendra immédiatement accessible : l'appareil enverra un message dans le Réseau pour signaler sa présence et préciser les services qu'il propose, un peu comme la tonalité dans le système téléphonique. Quelque part dans le circuit, une boîte noire assurera la cohérence de l'ensemble et l'utilisateur le commandera depuis un ordinateur, un agenda, un téléphone ou une télécommande.

« La plupart des objets de notre quotidien contiennent des puces, constate Michel Vandenberghe, architecte logiciel chez Sun. *Il fallait trouver le moyen de les faire communiquer pour disposer d'une palette de services que l'on serait bien en peine d'imaginer aujourd'hui. »* Bill Joy, agitateur d'idées chez Sun et initiateur de Jini, estime que *« la plupart des ordinateurs seront un jour invisibles »* et que *« tous les objets fonctionnant à l'électricité seront connectés en réseau. Moins onéreux, plus fiables, plus faciles à utiliser, ils fonctionneront ensemble pour nous simplifier la vie. »*



MARIE CAILLOU/PRIMA LINEA

Sun n'entend pas fixer de règles sur les moyens de communication. Ses démonstrations reposent sur la technologie de réseau Ethernet, couramment utilisée dans les entreprises, mais tous les modes sont envisageables : signaux voyageant sur le circuit électrique, installations téléphoniques, ondes radio ou faisceaux infrarouges.

Les premiers appareils estampillés Jini pourraient faire leur apparition fin 1999. *« Des centaines d'objets devraient être disponibles d'ici à l'an 2000 »*, annonce Michel Kochansky, de Sun. On trouvera d'abord des produits venus de l'informatique (disques durs, imprimantes, appareils photo et caméras numériques...). Sun espère convaincre par la suite les spécialistes de l'électroménager. Ils ne devraient pas être rebutés par le surcoût lié à Jini, que Michel Vandenberghe juge *« dérisoire en regard du service rendu »*. Chez Quantum, on reconnaît que les premiers appareils devraient profiter de l'effet d'aubaine et assurer de meilleures marges.

Une fois pourvu de mécanismes de sécurité, Jini permettra de relier les appareils domestiques ou professionnels à Internet. *« Une imprimante pourra, par exemple, bénéficier de la connexion de l'ordinateur ou d'un téléphone à écran pour aller se connecter tous les jours sur le site du* Monde *et imprimer automatiquement le journal »*, explique Michel Vandenberghe qui souligne également les possibilités ouvertes par le diagnostic de pannes des appareils électroménagers par l'installateur, la mise en route à distance d'appareils de chauffage ou le déclenchement d'un magnétoscope depuis un téléphone portable. *« Il faut voir tout cela dans un cadre très large, intégrant le domicile, le bureau et la voiture. »*

Avec Jini, la domotique pourrait bien refaire surface après de nombreuses tentatives infructueuses. *« Ces systèmes étaient chers, et chacun y allait de sa technologie*, reconnaît Michel Vandenberghe. *Aujourd'hui, les puces ne coûtent plus grand-chose, et Jini propose un modèle que tout le monde peut adopter. »*

Bill Joy estime que c'est l'ergonomie qui séduira le public : *« Ces appareils seront si simples à utiliser qu'ils seront facilement acceptés par le public. »* Pour Serge Soudoplatoff, de la direction de l'innovation et des nouveaux usages de France Télécom, cela peut aller très vite : *« Il suffit d'un adolescent convaincu, dans un foyer, pour faire rapidement basculer toute une famille. »*

Jini est une étape vers ce que certains appellent déjà l'« informatique diffuse ». Un univers dans lequel le sacro-saint micro-ordinateur à tout faire céderait la place à une multitude d'appareils pourvus de fonctions spécifiques mais capables de fonctionner en bonne intelligence. *« Quand j'ai coupé le courant pour bricoler, je dois ensuite remettre à l'heure une bonne dizaine d'horloges*, remarque Serge Soudoplatoff. *Un système qui permettrait de synchroniser simplement toutes les horloges qui équipent les appareils domestiques aurait un succès extraordinaire. »*

D. D.

Vu par...

■ **Whirpool.** – Christian Brabant, dirigeant de la filiale française du constructeur d'électroménager : *« Les appareils reçoivent de plus en plus d'intelligence. Un système de communications pourra permettre de faire évoluer les produits, par exemple pour adapter un lave-linge à une nouvelle génération de lessive. L'électroménager est conçu pour durer, alors que les règles du jeu changent rapidement dans l'univers informatique »*.

■ **Tefal.** – Eric Touli, responsable du développement des produits : *« L'idée de commander à distance l'allumage de son chauffage tient encore du fantasme. Le seul vrai besoin que nous avons identifié est la sécurité. »*

■ **France Télécom.** – Serge Soudoplatoff, membre de la direction de l'innovation et des nouveaux usages : *« On a tout à gagner d'une simplification du fonctionnement d'un appareil comme le magnétoscope. Les interfaces informatiques sont sans doute la meilleure piste pour y arriver. Le métier des informaticiens a toujours été d'ajouter des fonctions et de la complexité. Des industriels comme Sony ont l'art de masquer la technique dans une interface accessible à tous. »*

Trois questions à...

Yves Lasfargue, directeur d'étude au Centre d'étude pour l'accompagnement des changements : contre

1 L'informatique diffuse est présentée comme un progrès technique majeur, facilitant la vie quotidienne de l'usager. Pensez-vous que le citoyen soit prêt à ce tout-informatique ?

L'avènement de l'informatique diffuse pose, en réalité, le problème de l'abstraction de la société. Or, si 70 % des gens sont très à l'aise dans la gestion de l'abstrait, 30 % ont besoin de sentir ou toucher les choses pour les comprendre. Le tout-informatique pose aussi le problème de l'illettrisme. Les informaticiens ont cru pouvoir remplacer les lettres par des icônes, mais aujourd'hui on se rend compte que c'est impossible. Cinq à six millions de personnes sont donc d'emblée exclues du système. L'informatique généralisée a beau être un concept intéressant, les ingénieurs doivent réaliser qu'il n'est pas intellectuellement à la portée de tout le monde. Il ne faut pas oublier la minorité silencieuse et tomber dans un système totalitaire.

2 Quel est le portrait type du réfractaire dont vous parlez ?

Je fais la distinction entre les technophobes et les technopathes. Les premiers refusent les nouvelles technologies d'un point de vue strictement idéologique. Très nombreux au début des années 80, ils ont tendance à diminuer avec le développement des technologies séduisantes, type téléphone mobile ou Internet. Les seconds sont perdus devant un écran d'ordinateur. Une récente enquête sur les utilisateurs de Carte bleue a montré que, sur les 55 % à 60 % de personnes ayant une carte bancaire, seulement 75 % d'entre elles utilisaient ce moyen de paiement. Certaines personnes ont beau essayer de s'adapter, elles sont trop angoissées à l'idée d'utiliser un distributeur et préfèrent s'adresser à un guichet.

3 Comment faire évoluer les mentalités ?

Les concepteurs font beaucoup d'efforts pour améliorer l'ergonomie des outils. Tout le monde peut utiliser facilement un téléphone portable, même les plus réticents. Mais la facilité d'accès se complique dès que les outils sont connectés entre eux. Or, l'informatique diffuse, c'est précisément la mise en place des réseaux et, avec eux, le risque élevé de pannes. Si, dans le milieu professionnel, la panne se gère généralement assez bien, il est impossible d'obliger les gens à la subir dans leur vie quotidienne, avant tout faite de plaisirs très éloignés de l'informatisation. Tout comme la robotisation a pu l'être, la domotique fait partie du mythe récurrent de l'outil à tout faire. Le nouveau couteau suisse dont on ne se sert finalement jamais.

Propos recueillis par Eve Lenglart

Trois questions à...

Bill Joy, fondateur de Sun : pour

1 Vous avez fondé Sun, vous avez été l'inspirateur du langage Java, maintenant vous lancez Jini. Quels sont les principes de base sur lesquels vous vous êtes appuyé pour ce dernier développement ?

Le premier est la simplicité. Nous avons suivi le principe du moindre étonnement. Toute surprise est source d'erreur. Il en va ainsi de l'interrupteur : il ne suscite pas de surprise et, face à lui, les gens ne se trompent pas. Ensuite, il y a le fait que Jini est *language centric* (conçu autour d'un langage). Windows NT a 40 millions de lignes de code qui lui permettent de tout faire. Mais le contrôle central n'est pas efficace. Ce n'est pas le communisme qui ne marche pas, c'est la centralisation des décisions. Nous nous contentons de permettre aux applications de communiquer. Chaque programme réalise sa tâche comme il veut. Cela permet une informatique répartie, qui consiste à briser le système en objets indépendants. Chacun a un rôle et une responsabilité propres, ainsi qu'une adresse et des capacités de communication. Jini est une *lingua franca* pour les objets informatiques.

2 Comment comptez-vous assurer la diffusion de Jini ?

Je travaille sur le « code source communautaire », un mélange de code source ouvert et de « code source déposé » *(proprietary)*. Je suis chargé d'assurer la compatibilité, qui est essentielle sur le réseau. C'est compliqué. On a d'un côté le code source déposé, qui assure la compatibilité, et de l'autre le code source ouvert, qui assure les droits sans prendre en compte les responsabilités. La communauté prend en compte aussi bien les uns que les autres. Mais il faut un responsable. Les choses marchent mieux quand il y en a un, et nous ne voulons pas que Jini soit contaminé. Il reste qu'une technologie est toujours meilleure si plusieurs entreprises sont propriétaires d'une petite partie de l'ensemble. Nous en sommes plus convaincu que quiconque.

3 N'est-ce pas tout l'avenir de l'informatique qui est en jeu ?

L'« effet an 2000 » montre qu'il y a trop de bogues. En toléreriez-vous un entre le volant et les roues de votre voiture ? Les ordinateurs doivent être fiables, car nous dépendons d'eux pour trop de choses. Heureusement, la fin de l'ère des PC a sonné, nous avons déjà franchi le seuil. C'était inscrit dans la loi de Moore, qui permet aujourd'hui au système tout entier d'être gravé sur une puce. Nous avons emprunté à Jacques Attali le concept de *« l'informatique nomade »*. Tout devient intelligent : ce qui se déplace, les environnements fixes – comme l'intérieur de la maison – et ce que l'on porte sur soi. C'est à la fois inquiétant et troublant. La technologie n'est pas neutre. Il ne s'agit pas que de gagner de l'argent. On a envie de développer des projets ayant une certaine transcendance. On a besoin de défis, et celui-ci en est un pour le siècle qui vient. D'autres s'intéressent à la robotique, aux transformations de notre espèce. Moi, ça me plaît de faire ça.

Propos recueillis par Francis Pisani (à Palo Alto)



brique aussi robotisé

a domotiqu

Si tous les PC du monde...

CE sera la plus gigantesque battue jamais organisée sous nos cieux. La plus collective des traques, la plus universelle des chasses. La plus discrète aussi, ourdie au cœur de PC anonymes, dans les entrailles électroniques et secrètes d'ordinateurs ordinaires. Le vôtre peut-être. En avril 1999, le SETI (Search for Extra Terrestrial Intelligence), un des plus importants – mais aussi très controversé – clubs ufologistes des Etats-Unis et l'université de Californie, à Berkeley, lanceront l'opération SETI-@home. Le principe : faire appel aux bonnes âmes disposées à céder quelques mégaflops de leur microprocesseur. Qui souhaite collaborer se rend sur le site SETI@home (setiathome.ssl.berkeley.edu) télécharge un petit logiciel exploitant la puissance de l'ordinateur chaque fois que celui-ci n'est pas employé par son propriétaire. En recevant, en analysant, puis en retournant des données provenant du radiotélescope d'Arecibo, à Porto Rico. Cent dix mille personnes à travers le monde devraient y participer.

Une application, parmi d'autres, de ce que l'on appelle le « calcul distribué ». Un concept assez simple sur le fond : puisque nos ordinateurs disposent de ressources souvent inexploitées (l'utilisation d'un traitement de texte laisse finalement assez de loisir à un processeur capable de traiter plusieurs millions d'instructions à la seconde), pourquoi ne pas mettre en commun ces ressources ? Et disposer ainsi d'une puissance de calcul sans égale ?

La même logique préside aux expériences de « distributed » (www.distributed.net). Là, on souhaite ainsi relever le défi lancé par RSA Data Security Inc, qui consiste à « casser » la clé de chiffrage 56 bits. Lors de la première tentative, en février 1998, quelque 22 000 participants et 50 000 processeurs avaient mis 41 jours pour y parvenir. Cette fois – le rendez-vous était fixé au 13 janvier – RSA devait offrir 10 000 dollars (8 600 euros, 13 500 francs) de récompense à l'équipe qui y parviendrait en moins de 56 heures.

L'union faisant là aussi la force, le pouvoir des internautes est ainsi sans limite. Ou presque. De quoi, en tout cas, faire pâlir Janus, considéré comme l'un des ordinateurs les plus puissants de la planète. Que sont, en effet, ses 9 216 Pentium Pro soigneusement alignés dans une pièce du laboratoire Sandia National, à Albuquerque aux Etats-Unis, au regard des quelque 20 millions de processeurs potentiellement reliés entre eux par Internet ? Pour peu que l'on décide un jour de les faire travailler de concert.

Olivier Zilbertin

le. top.des.réseaux

Les sites scientifiques et technologiques à visiter

www.hardware-fr.com/cpu/q1_99/index. htm

Pour tout savoir sur le processeur, ce véritable cerveau d'un ordinateur, une seule adresse : celle du guide en ligne du matériel informatique. C'est lui, explique le site, qui va effectuer tous les calculs requis pour faire fonctionner une application.
En attendant la nouvelle vague de microprocesseurs (Intel Pentium III et K6 3), dont la sortie est prévue pour mars, le site offre une évaluation comparative des performances des différents microprocesseurs actuellement disponibles, ainsi que leur rapport qualité/prix. Avec une note de 18 sur 20, l'Intel Celeron devance largement l'Intel Pentium II et l'AMD K6 2, tous deux gratifiés de la mention « bien », alors que le Cyrix MII ferme la marche avec un modeste 8 sur 20.

altern.org/adsl

Contrairement à ce que pourrait laisser penser l'enthousiasme qu'elle suscite actuellement, l'Asymetric Digital Suscriber Line (ADSL), technologie qui permet d'augmenter le débit des données informatiques transitant sur le réseau téléphonique, est déjà vieille de dix ans. Elle a tout d'abord été développée pour recevoir la télévision par le réseau commuté classique, avant de devenir, avec l'explosion d'Internet, un moyen de connexion rapide à celui-ci. Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont ses avantages ? L'internaute apprendra, par exemple, que l'ADSL utilise les propriétés physiques des fils de cuivre, capables de supporter des fréquences de l'ordre du mégahertz (MHz) alors que le téléphone ou Numéris n'utilisent qu'une fréquence ne dépassant pas le kilohertz (kHz). Par ailleurs, ce site regorge d'infographies, de schémas et de photographies qui rendent la technologie ADSL compréhensible par tous.

www.biosfera.fr/biosfera.dir/intf.dir/homef1.htm

Depuis quelques années, les constructeurs automobiles élaborent des véhicules non polluants. Chaque mois, le magazine électronique *Cleanauto* dresse l'état des dernières avancées technologiques dans ce domaine. En janvier, l'internaute peut découvrir le dernier-né de chez Daimler-Benz : la Necar 3, première voiture à pile à combustible et dotée à son bord d'une unité de production d'hydrogène, ainsi qu'une batterie révolutionnaire utilisant du chlorure de sodium (sel ordinaire) et du nickel. En outre, le site fournit un dossier complet sur les véhicules hybrides, qui combinent une motorisation électrique et une motorisation thermique pour assurer leur propulsion. Les programmes de recherche de Renault, dans ce secteur technologique, sont en ligne.

RENAULT

Prototype Renault de véhicule à propulsion hybride électrique et thermique



Missile de croisière en coupe, sur le site howstuffworks

www.howstuffworks.com

A l'attention des anglophones, ce site à la fois ludique et pédagogique révèle les secrets de fonctionnement des objets à usage domestique faisant intervenir des technologies basiques : un réfrigérateur, un moteur à explosion ou des toilettes, aux produits les plus sophistiqués, comme peuvent l'être un téléphone cellulaire, un GPS (Global Positioning System) ou encore des missiles croiseurs utilisés par les Etats-Unis pour bombarder l'Irak. A quoi ça ressemble ? A quoi ça sert ? Et comment ça marche ? Trois questions auxquelles le site s'efforce de répondre de la plus simple des façons, en s'appuyant sur des illustrations graphiques et sonores.

spot4.cnes.fr

Réalisé par le Centre national d'études spatiales, le site officiel du satellite d'observation de la Terre Spot-4 essaie de faire comprendre le fonctionnement du satellite et du réseau de diffusion des images qui d'ici à l'an 2000 seront retransmises par liaison optique laser. Première dans l'histoire de l'observation spatiale, des images du satellite européen ERS-1 sont disponibles sur le site, qui propose également de nombreuses animations en réalité virtuelle.

Une sélection de Stéphane Mandard

Disque dur contre magnétoscope

REMPLACER les cassettes du magnétoscope par un disque dur d'ordinateur ? Cette idée saugrenue – en apparence – signe l'irruption massive de l'informatique dans les appareils audiovisuels. Aux Etats-Unis, la startup californienne TiVo s'apprête à commercialiser un appareil destiné à s'intercaler entre l'antenne (ou la prise du câble) et le téléviseur. Il comprend un disque dur capable de stocker de six à quarante heures d'enregistrement.

Le disque dur permet une souplesse inégalée dans le monde de la télévision : il évite les fastidieux rembobinages de cassettes vidéo ; le téléspectateur peut s'absenter pendant la diffusion d'un programme hertzien et reprendre l'émission là où il s'est arrêté. De la même façon, le système permet de se faire ses propres ralentis sur les programmes diffusés par les chaînes. Le boîtier, en effet, est capable de capter et d'enregistrer les images qui lui parviennent, tout en affichant d'autres images prélevées sur le même disque. Il se pilote à l'aide d'une simple télécommande.

La connexion du boîtier TiVo à l'installation téléphonique multiplie les possibilités. Le système récupère quatorze jours à l'avance les programmes des 13 000 canaux de télévision disponibles aux Etats-Unis, et le téléspectateur peut spécifier la liste des programmes qu'il souhaite voir enregistrer automatiquement. Un mode de sélection thématique autorise, par exemple, l'enregistrement de tous les documentaires animaliers ou tous les matchs de football.

En attendant le débarquement des géants de l'audiovisuel sur le créneau de TiVo, Replay Networks a présenté son ReplayTV, un boîtier similaire, mais doté en plus de l'interface de communication à haut débit IEEE-1394 imaginée par Apple et désormais reconnue comme norme. Apple l'a intégré sous le nom Firewire à ses nouveaux Macintosh G3, tandis que Sony l'a baptisé i-Link dans sa gamme de Caméscopes numériques et son ordinateur portable Vaio. Le connecteur IEEE-1394 fait l'objet de travaux communs à Sony et Quantum qui cherchent à mettre au point des disques durs connectables sur les équipements audiovisuels. Décidément très actif dans ce domaine, Sony s'est également associé au fabricant de disques durs Western Digital pour mettre au point de véritables serveurs multimédias destinés à remplacer les magnétoscopes.

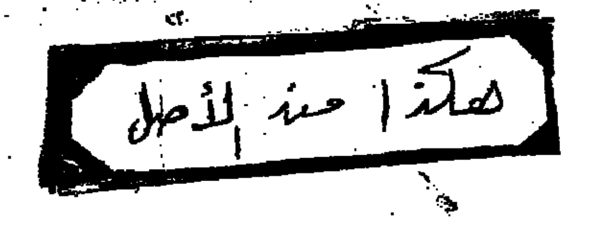
L'irruption du disque dur dans les équipements audiovisuels n'est pas la seule piste explorée par l'industrie électronique grand public. Sony, Philips, Thomson Multimédia (TMM) et d'autres tentent de se regrouper dans plusieurs projets voués à la mise en réseau des équipements. Lors du Consumer Electronic Show (CES), le traditionnel Salon de l'électronique, qui s'est tenu début janvier à Las Vegas, Howard Stringer, le patron de Sony Electronics, a souligné que *« la convergence entre informatique et télévision ne se produira pas dans un appareil unique, mais dans les réseaux domestiques »*. Il répond ainsi à une question qui taraude les spécialistes depuis plusieurs années.

Les perspectives de profits que pourrait générer le marché du réseau domestique commencent à intéresser les industriels du secteur des télécommunications. Cisco, le numéro un mondial des technologies de réseaux pour Internet, a annoncé, début janvier, son intérêt pour les networks domestiques, qui devrait se concrétiser par des partenariats avec les spécialistes de l'électronique. Alcatel, qui peaufine son Minitel-Internet, ne cache pas non plus son intérêt pour le sujet.

Reste à savoir quel sera l'accueil du public : la gestion d'un réseau requiert toujours de solides connaissances en informatique, incompatibles avec une large diffusion de la technologie. Pour Serge Soudoplatoff, de la direction de l'innovation et des nouveaux usages de France Télécom, il faudra sans doute déporter le serveur chez un fournisseur d'accès à Internet ou un opérateur de télécommunications. *« Les clients ont généralement confiance dans leurs opérateurs de téléphone. On peut donc imaginer de nouveaux services, avec une infrastructure de sauvegarde de données qui mettrait les usagers à l'abri des pannes. »*

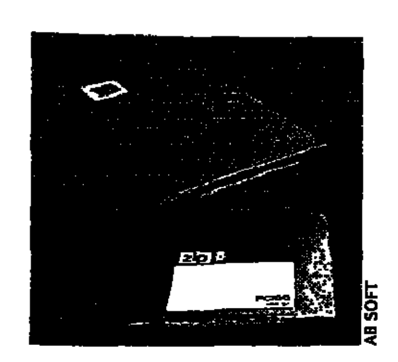
D. D.

« La convergence ne se produira pas dans un appareil unique, mais dans les réseaux domestiques » affirme Howard Stringer de Sony



Produits de régime

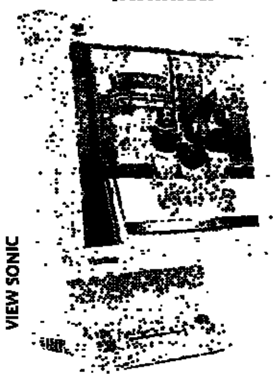
La mode est aux écrans plats et aux équipements légers et très compacts


AB SOFT

Léger
Moins de 2 cm d'épaisseur et 250 g : le lecteur MiniZip est taillé à la mesure des cartouches Zip standards de 100 Mo ou des ZipTools de Iomega, qu'il reçoit. Idéal pour une utilisation itinérante, il est alimenté directement par un PC portable et ne nécessite pas de branchement externe. Il tire son énergie via une carte à mémoire PCMCIA (PCCard), mais l'autonomie du portable est préservée grâce à un système de gestion de l'alimentation breveté. Le MiniZip est dix fois plus rapide qu'un lecteur Zip branché sur un port parallèle.
2 280 F (347,58 €). AB Soft : 01-69-33-70-50 ; www.absoft.fr

Pivotant
L'écran 15' couleur plat (7,6 cm d'épaisseur) ViewSonic VPD-150 View Panel est piloté par une interface numérique directe qui élimine la conversion analogique/numérique des images. Cette technologie nouvelle garantit une qualité optimale de l'affichage, les réglages se limitant à la luminosité. La visualisation des images passe du mode portrait (normal) au mode paysage (en largeur) grâce à une fonction spécifique du logiciel PerfectPortrait. Des haut-parleurs sont intégrés dans le socle du moniteur.
8 320F F (1268,38 €, disponibilité 1er trimestre 1999). ViewSonic : 01-41-47-49-00 ; www.viewsonic.com/europe

Direct
Le PL-300 combine un écran plat à cristaux liquides et une tablette graphique. A l'aide d'un stylet, l'utilisateur écrit et dessine directement sur ce dispositif sans avoir besoin d'un moniteur et d'une souris. Léger (2 kg) et compact (290 × 255 × 37 mm), le PL-300, doté d'un pied pivotant, se relie à un PC ou à Macintosh. Il est surtout destiné aux marchés « verticaux » (banque, assurance, médecine) pour l'annotation de documents, le remplissage de formulaires ou la signature de documents immédiate. Disponible au siège européen de Wacom.
4 100 DM HT (2 096,30 euros, 13 750,80 francs). Wacom : 49-2131-12-390 ; sales@wacom.de ; www.wacom.de


VIEW SONIC

Filiforme
Facile à transporter, le scanner Phantom 336cx USB, pour PC, iMac et PowerMacintosh G3 trouve sa place au bureau comme à la maison. Guère épais (43 mm) et mesurant seulement 416 x 264 mm, le produit est appelé aux Etats-Unis SlimScan. Pour lancer la numérisation, il suffit d'appuyer sur un bouton.
L'analyse des couleurs est assez fine, et le rapport qualité/prix, tout à fait correct pour un usage bureautique ou personnel. Deux logiciels livrés avec permettent d'améliorer les images et de lire les documents (reconnaissance de caractères).
760 F (115,86 €). Microtek : 01-53-57-36-19 ; www.microtek.nl

MICROTEK

Mince
De la taille d'une feuille de papier au format A4, l'ordinateur PC portable Ascentia SN 6260T est léger (1,9 kg) et plat (2,8 cm). Livré en standard avec un lecteur de disquette, cette référence inclut également un lecteur de DVD-ROM externe très rapide (24 x). L'écran à matrice active ne fatigue pas les yeux, car il bénéficie de la technologie Trillon, brevetée par Samsung. Le notebook, qui dispose d'une carte son audio stéréo, se connecte à une imprimante, un moniteur, un joystick et un téléviseur grâce à un mini-réplicateur de port.
19 990 F (3047,46 €). AST Samsung : 0-800-916-065 ; www.ast.com.

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

Stratégies

Lucent : ascenseur pour Internet
Après avoir acquis Kenan Systems, éditeur de logiciels spécialisé dans la facturation, Lucent Technologies a finalisé, la semaine passée, ses discussions avec Ascend. L'équipementier américain, leader du matériel de télécommunications, met ainsi la main sur le spécialiste du Réseau pour le transport de données, qu'il convoitait depuis près d'un an. Il lui en coûtera quelque 20 milliards de dollars (soit 17,3 milliards d'euros et 113,5 milliards de francs) par échange d'actions. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de convergence entre réseaux pour la voix et données que souhaite mettre en œuvre Lucent. Ce serait même le premier mouvement d'ampleur qui lui permettrait de concurrencer Cisco et 3Com.

Silicon Graphics et la station pour tous
Après Apple et l'iMac, c'est au tour de Silicon Graphics de sortir un produit différent pour reconquérir des parts de marché. La société de Palo Alto, connue pour ses stations graphiques aussi performantes que chères, a promis des fonctions équivalant à celles qu'offraient ses machines à 25 000 $ (21 600 €, 142 000 F) sur des postes dont le prix serait compris entre 3 000 et 6 000 $ (soit 2 600 et 5 200 € ou 17 000 et 34 000 F). C'est la première fois que Silicon Graphics utilise les standards de l'industrie informatique, puce Intel et système d'exploitation Windows NT, qu'elle a modifié pour ses propres besoins.

Compaq dans la logique du portail
Le numéro un du PC a annoncé, lundi 11 janvier, qu'il achetait cash, pour un total de 220 millions de dollars (190 millions d'euros, 1 250 millions de francs) Shopping.com. Cette plate-forme de commerce électronique réunissant quelque mille services, des livres au voyage, en passant par les services financiers, gardera son adresse mais sera reliée à AltaVista, le moteur de recherche acquis par Compaq en juin 1998. Ce dernier espère ainsi multiplier son audience sur le Web et, surtout, offrir aux acheteurs de ses PC un ensemble « prêt à l'emploi » de services sur Internet.

Samsung abandonne AST Research
Les dirigeants de Samsung Microelectronics, division du groupe coréen Samsung et leader dans la fabrication de puces mémoires, ont reconnu lundi 11 janvier avoir fait une erreur stratégique en acquérant, en 1995, AST Research, un fabricant de PC américain. Ils ont donc annoncé qu'ils en cédaient 65 % à un groupe d'investisseurs menés par Beny Alagem, ex-président de Packard-Bell, pour un montant total de 12,5 millions de dollars (10,8 millions d'euros ou 70,5 millions de francs). Ce qui est très peu, comparé aux 547 millions de dollars (468 millions d'euros, 3 076 millions de francs) que Samsung avait dû débourser.

L'Echo chercheur



En moins de trois ans, une startup française est devenue l'un des plus importants moteurs de recherche francophones

POUR UN VOYAGE, ce fut un beau voyage. Londres, il faut dire, réserve toujours des surprises au visiteur curieux. Une, en particulier, en ce mois de décembre 1994 : Cyberia, le premier cybercafé d'Europe, vient d'ouvrir ses portes sur Whitfield Street. Michel Bisac a appris son existence en lisant un écho dans la presse française, encore peu au fait des choses d'Internet. Il entre au Cyberia. Sans deviner que du même coup son existence vient de basculer versant Web.

De retour en France, il va en effet abandonner le décor précieux et la clientèle parfois un peu gourmée du Grand Cœur, son hôtel de Méribel, pour plonger irrémédiablement dans l'univers nettement plus irrévérencieux de la musique techno et de la cyberculture. Le voilà à Nice, où il rachète La Douche, sur le marché aux fleurs, un café qui devient le premier du genre en France, ouvert quelques semaines seulement avant le Café Orbital à Paris. Et, quatre ans plus tard, toujours sur la Côte d'Azur, il est l'un des patrons d'une société qui produit le plus important moteur de recherche francophone sur le Web, Echo, du nom d'une des commandes de base de l'informatique, commune à quasiment tous les langages, chargée de la vérification de l'ordinateur au démarrage de celui-ci. Echo, c'est maintenant le moteur adopté par France Télécom pour son site portail Voilà (www.voila.fr).

Avant d'en arriver là, Michel Bisac fait la connaissance de deux hommes dont la rencontre est tout aussi déterminante dans la naissance d'Echo que sa visite au Cyberia. Les deux jeunes gens sont autant baignés dans la culture informatique qu'il y était, lui, étranger avant son escapade londonienne. Christophe Ruelle est étudiant ingénieur à l'ESSI (Ecole supérieure en sciences informatiques) de Sophia Antipolis, spécialité réseaux et Internet. Christophe Dupont est normalien, chercheur en physique et biologie au CNRS, et passe le plus clair de son temps à écrire des lignes de code pour développer un moteur de recherche. Les premières pierres, en fait, d'Echo.

Les deux Christophe ont débattu de leur passion commune sur les newsgroups avant de découvrir qu'ils sont voisins. Rendez-vous est pris à La Douche, le cybercafé musique techno de Bisac. Le trio est formé, ses éléments sont complémentaires. Michel Bisac, l'aîné, âgé maintenant de 44 ans, a conservé l'élégance et les manières plus en cour de l'hôtellerie. Et, surtout, il fait valoir un redoutable sens du contact et des affaires. A l'inverse, Christophe Dupont, 26 ans, qui a quitté le navire pour monter une autre société, est plutôt du genre introverti, exclusivement tourné vers ses travaux. Christophe Ruelle, 27 ans, enfin, contribue avec son enthousiasme, de son acharnement et ses connaissances techniques à l'édifice commun.

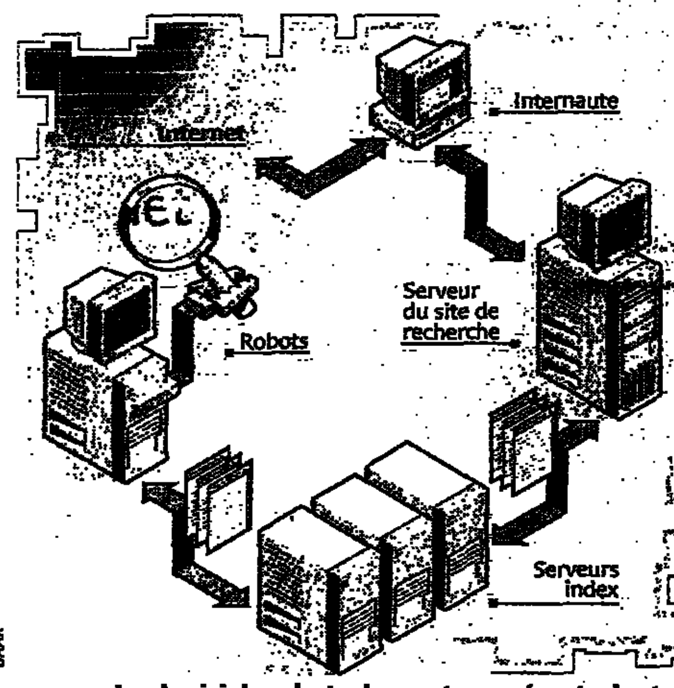
Pour le reste, il ne manque pratiquement pas un chapitre de l'histoire panoplie des startups innovantes à Echo. Ni le modeste bureau obligé des débuts, 20 m² dénichés dans la pépinière d'entreprises Centre international de communications avancées (CICA) de Sophia Antipolis. Ni les premières galères, sous forme ici d'un journal presque homonyme, qui voit fort logiquement d'un mauvais œil un autre que lui s'installer à l'adresse www.echo.fr. Ni les premières réussites. Ni, au final, le petit coup de pouce décisif de la chance.

Une Dame Fortune, qui porte ici le nom de France Télécom. Fin 1996, quelques mois après la naissance officielle d'Echo, l'opérateur national cherche ses marques sur la Toile. De l'autre côté de l'Atlantique, Yahoo !, déjà devenu une référence, commence à racheter des annuaires américains et projette de s'installer bientôt sur les écrans des ordinateurs français. L'opération risque de couper pas mal d'herbe sous les pieds de France Télécom. La réplique s'appelle Echo. Parce que les moteurs de recherche francophones ne sont pas forcément légion actuellement. Parce que la jeune entreprise s'est déjà taillé un joli succès d'estime sous sa propre bannière, avec quelque 50 000 pages vues chaque jour et 700 000 adresses de site (URL) en langue française recensées. Parce que, enfin, Echo propose un algorithme de recherche capable d'aller dénicher des documents en français dans le texte jusqu'aux cœurs mêmes de sites anglo-saxons. Le tout, fonctionnant sur de très classiques PC, sous Linux.

Michel Bisac : *« Echo tourne sur un ensemble matériel qui nécessite environ 1 million de francs (152 449 euros) de matériel, quand AltaVista par exemple réclame 50 millions (7,6 millions euros) d'investissement pour ses serveurs Unix. »* Son moteur intégré à Pagesweb.com de France Télécom, la petite société de Sophia Antipolis, connaît dès lors une croissance exponentielle : 1,5 million de francs (228 673 euros) de chiffre d'affaires en 1997, 8 millions (1,22 million d'euros) en 1998, et une prévision de 15 millions (2,3 millions d'euros) pour 1999. En juillet 1998, France Télécom a augmenté sa participation à hauteur de 34 % ans le capital d'Echo, afin de s'assurer l'exploitation exclusive mondiale du moteur, levier stratégique des nouveaux services Voilà de l'opérateur. De quoi voir l'avenir avec toujours plus d'ambition.

Le petit bureau du CICA a été abandonné pour des locaux plus spacieux, 220 m² dans le parc des hautes technologies de Sophia Antipolis. L'équipe comporte désormais 17 personnes, dont 14 ingénieurs. Les ordinateurs serveurs ont été installés à Jersey City (New York) pour assurer une connectivité plus directe avec les différents pays d'Europe. Un site miroir a été ouvert à Montréal. Des annuaires thématiques ont été développés (voile, euro...), et Voilà dépasse régulièrement le million de pages vues. Il ne lui reste plus qu'à s'attaquer au marché américain. Son prochain challenge.

O. Z.



BAAX

Les logiciels-robots des moteurs répertorient en permanence les documents sur la Toile et les indexent par mots signifiants en éliminant les articles, auxiliaires, etc. Lorsque l'utilisateur lance une requête, le moteur va chercher dans son index pour lui présenter les pages correspondantes en fonction de leur pertinence

Les requêtes simples

COMME d'autres moteurs, Echo propose la possibilité d'effectuer des requêtes complexes, en employant des opérateurs booléens, c'est-à-dire par exemple la possibilité de rechercher des documents contenant un mot *et* un autre, un mot *ou* un autre, une expression, des documents contenant un mot et ne contenant pas un autre. Disponibles en cliquant sur le bouton « plus d'options », offrant une interface particulièrement claire et accessible, ces fonctions avancées de recherche restent cependant encore assez peu utilisées. Selon les statistiques fournies par Echo, 90 % des recherches lancées à partir de Voilà le sont directement depuis la page de recherche simple – réparties en 40 % de recherches avec un seul mot, 40 % sur deux mots et 10 % sur trois mots. Seuls les 10 % restants font appel aux options de recherche avancée.

Ariad, correcteur de gènes

La technique du double hybride ouvre à Harvey Berger la voie des thérapies géniques

APRÈS avoir enseigné la médecine à l'université Yale, Harvey Berger était responsable de la recherche et du développement chez Centocor, une entreprise de Philadelphie spécialisée dans la production d'anticorps monoclonaux, quand il eut l'idée de créer une société qui utiliserait les découvertes et les outils les plus récents de la biologie moléculaire. Ariad vit ainsi le jour en 1992 et des personnages éminents se sont penchés sur son berceauque David Baltimore, prix Nobel de médecine 1975 pour ses travaux sur les virus impliqués dans le développement de certains cancers.

Le projet – trouver de nouveaux traitements pour des affections aussi diverses que le cancer, les allergies, l'ostéoporose – ne passa pas inaperçu. L'équipe fondatrice d'Ariad obtient en très peu de temps un financement privé initial de 46 millions de dollars (soit près de 40 millions d'euros, 259 millions de francs). *« Le plus important investissement pour une startup dans les biotechnologies »*, affirme le communiqué disponible sur le site Web de l'entreprise. Depuis, le capital a régulièrement augmenté pour atteindre aujourd'hui 200 millions de dollars (171 millions d'euros, 1 125 millions de francs). Selon son président, Ariad ne dégage pas encore de bénéfice.

En attendant, la société exploite les connaissances récentes sur la transduction de signal, mécanisme par lequel une cellule comprend et intègre un message. Elle travaille dans deux directions complémentaires : il s'agit d'abord de trouver des molécules susceptibles de bloquer ce mécanisme, c'est-à-dire d'interférer dans l'interaction de deux protéines, en prenant ensuite la place de l'une et en bloquant ainsi l'expression du gène.

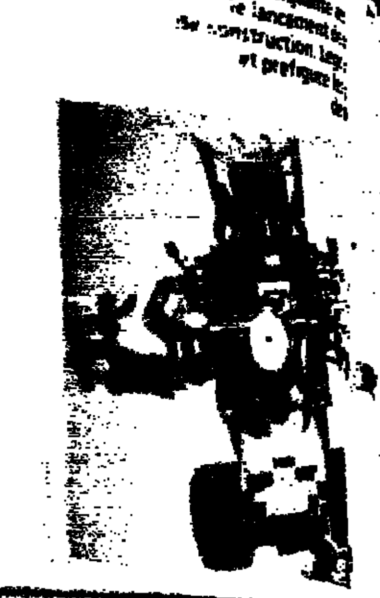
Dans ce domaine, Ariad rencontre dès les premières années quelques succès : en 1995, par exemple, ses chercheurs annoncent dans la revue scientifique britannique *Nature* qu'ils ont mis au jour la structure tridimensionnelle d'un récepteur des cellules T – des cellules sanguines impliquées dans les réactions immunitaires. A partir de celle-ci, il est facile de dessiner une molécule qui ressemble à celle qui s'accroche normalement au récepteur. En s'y fixant, cette molécule synthétique va supprimer la réponse immunitaire.

Ariad s'attache ensuite à la régulation de l'expression des gènes. En 1994, elle crée une filiale pour exploiter seule une technologie élaborée à Harvard et à Stanford. Stuart Schreiber, professeur de chimie à Harvard, faisait partie de l'équipe des fondateurs. La technique, dont Ariad est toujours propriétaire, est basée sur la séparation en deux entités distinctes du facteur de transcription, élément protéique qui se fixe à l'ADN pour déclencher la transtription d'un gène. Chaque partie est associée à un nouvel élément qui servira de récepteur pour une molécule symétrique, la « drogue ». Cette molécule présente dans l'organisme, le facteur de transcription est reconstitué et le gène auquel il se fixe spécifiquement est exprimé.

Dominique Thomas, du Centre de génétique moléculaire de Gif-sur-Yvette, remarque que la technique d'Ariad n'est pas une réelle innovation. Elle dérive, comme toutes les autres, de la technique dite du double hybride, formulée au début des années 90 par Fields et Song. Eux-mêmes s'étaient basés sur les travaux de Ptaschne et Brent, qui avaient montré que les facteurs de transcription étaient souvent des structures modulaires, que l'on pouvait séparer par fonction, attachement à l'ADN ou transcription. A partir de là, il devenait possible, sinon facile, de les séparer en deux morceaux.

Argent, la technique d'Ariad, est cependant raffinée puisqu'elle fait intervenir trois éléments, et que ceux-ci permettent, non plus de commander ou de stopper l'expression d'un gène, mais de la moduler. Surtout, les recherches d'Ariad sont suffisamment avancées pour que la société puisse envisager des essais cliniques d'ici dix-huit mois. Les productions modulées d'hormone de croissance humaine chez la souris et d'érythropoïétine chez les primates se sont révélées concluantes. Du Massachussetts Institute of Technology (MIT), à Cambridge (Mass.) où ARiad est implanté, Harvey Berger pense qu'Ariad occupe *« une position dominante pour la régulation de la thérapie génique ».*

Corinne Manoury



Le match Minitel-Internet

■ Dans les entreprises, l'ordinateur est en général allumé et en réseau, donc disponible immédiatement. Pour beaucoup, l'utilité d'encombrer son bureau avec un Minitel n'est alors pas évidente.

Gérard Bois, maquettiste à *Canal*, le journal de la mairie de Pantin, conteste ce diagnostic : *« Quand je suis en train de travailler sur des logiciels de mise en page ou de retouche d'images, je n'ai pas envie de lancer mon navigateur et mon modem pour chercher un numéro de téléphone ! »* Michel Abadie, délégué général du Monde du Bambou, refuse, lui, de se séparer de son Minitel 12 : *« Quand j'ai trouvé le nom de mon interlocuteur, mon Minitel 12 compose tout seul le numéro. Mon Mac G3 ne sait pas encore interagir avec ce type de base ! »*

■ La vitesse de mise en œuvre du Minitel n'a pas de commune mesure avec celle d'un ordinateur et d'Internet : il faut compter environ une minute pour que le système d'exploitation soit utilisable, puis trente secondes pour charger le navigateur et autant pour que le modem trouve le fournisseur d'Internet. Soit deux minutes au final, le temps qu'il faut pour trouver et noter les coordonnées d'un interlocuteur avec un Minitel, sans que cela coûte quoi que ce soit, puisque France Télécom alloue trois minutes de franchise.

■ Pour s'équiper du dernier modèle de la « 2 CV des réseaux », il faut compter 2 158,74 F (329 €) à l'achat pour un Minitel modèle Magis et 22 F (3,35 €) d'abonnement par mois. Rien à voir avec le prix d'un micro-ordinateur type Pentium II et d'un modem, qui s'élève environ à 7 000 F (1 060 €), auxquels il faut ajouter entre 60 et 100 F par mois (9 à 15 €) d'abonnement à Internet.

■ Les Screenphone, dont la diffusion devrait débuter avant l'été 1999, permettront d'obtenir sur le même terminal le téléphone, le Minitel et Internet. Leur prix devrait s'élever à moins de 3 000 F (460 €). « *Trop cher* », tranche Michel Bon, président de France Télécom, qui refuse d'en commander plus de 300 000 exemplaires. Reste alors la proposition de Louis Roncin, du Groupement des éditeurs télématiques : *« Pourquoi ne pas viser les 20 millions de personnes pouvant accéder à Internet et à Télétel en 2001 ? Il y a tout de même 6 millions de Minitel à la disposition de 15 millions de clients. Ils sont vieux, il faut les remplacer, et tout le monde n'achètera pas un PC. »*

Michel Puech

La mue des services

ON COMPTE 25 000 sites déclarés dans le domaine français d'Internet (.fr), et 25 000 services accessibles par Télétel.

La similitude des chiffres est trompeuse, car, dans le cas du Réseau, il faut également prendre en compte les sites français basés dans le domaine commercial international (.com).

Dans son rapport sur la situation d'Internet en France, l'Association française de la télématique multimédia (Aftel) estime le nombre de ces sites à 54 800. A la différence de Télétel, Internet est simple d'accès pour l'apprenti éditeur, qui peut s'offrir un site sans rien d'autre à débourser que le coût de sa connexion et son travail, ce qui explique la multiplication des sites d'amateurs. Sur Télétel, les logiciels et l'édition sur le réseau sont payants. Cette sélection par l'argent a professionnalisé les services Minitel.

ANNUAIRES

Sans le 3611, il n'y aurait pas 6 millions de Minitel. L'annuaire électronique des abonnés de France Télécom est le serveur le plus consulté du réseau vidéotex. En 1997, il a encore totalisé 22 millions d'heures de connexion, soit 708 millions d'appels. France Télécom le sait néanmoins menacé de toutes parts. L'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications et l'engouement pour les portables ont ôté au 3611 sa qualité première : l'exhaustivité.

Devenu Pages zoom (www.pageszoom.fr) sur Internet, cet annuaire offre le même service à moindre coût – sur Minitel, 22,20 F (3,38 €) l'heure avec trois minutes de franchise ; sur Internet, de 5 F (0,76 €) à 16,80 F (2,55 €) l'heure plus l'abonnement –, mais permet en plus, pour les grandes villes de France, de visualiser le plan du quartier.

La différence de prix est encore plus significative si l'on prend l'annuaire entreprises de France Télécom, les Pages pro (www.pagespro.com) – sur Minitel 2,23 F (0,34 €) la minute soit 133,80 F (20,40 €) l'heure ; sur Internet, de 5 F à 16,80 F (6,55 € à 2,44 €) l'heure plus l'abonnement. Quant à la recherche de numéros de téléphone en Europe ou aux Etats-Unis, elle revient sur Minitel à 5,29 F (0,80 €) la minute.

Les guides du Réseau tels que Yahoo !, Excite, Lycos ou Voilà s'intéressent également de plus en plus au téléphone. Le danger est évident pour les opérateurs. Le « moteur » Lycos France a ainsi passé un accord avec la société Iliad pour la diffusion d'un annuaire des abonnés français.

MOTEURS

Les services-phares d'Internet ne sont plus les annuaires des abonnés au téléphone, mais les « moteurs », ces annuaires-guides des services qui, curieusement, n'ont jamais fait de grande audience sur Minitel. Les Pages Minitel (ex-MGS), qui recensent plus de 17 000 services, sont depuis la fin 1998 accessibles sur le Web (www.minitel.tm.fr) avec le même contenu que sur le Minitel (22,20 F l'heure, 3,38 €).

Les moteurs comme Yahoo ! et Voilà proposent également des fils de dépêches d'agences de presse. L'AFP, tout en ayant son site Web, continue de proposer sa production sur le Minitel à des tarifs compris entre 1,29 F (0,20 €) et 9,21 F (1,40 €) la minute. Martine Merle, responsable du service télématique 3615 AFP, ne voit pas « *le trafic faiblir* », précisant : *« Il n'y a pas de concurrence entre le Minitel et Internet, mais une complémentarité. »*

BANQUES

« Toutes les banques françaises proposeront cette année la consultation de comptes en ligne sur Internet », dit-on à l'Aftel. Mais, pour le moment, l'offre est encore limitée. Le Crédit mutuel propose à ses clients un accès au Réseau avec un logiciel de téléchargement et de gestion des comptes (Cybermut), mais La Poste, un des pionniers du service sur Minitel, n'a pas ouvert l'accès aux CCP via Internet.

VOYAGISTES

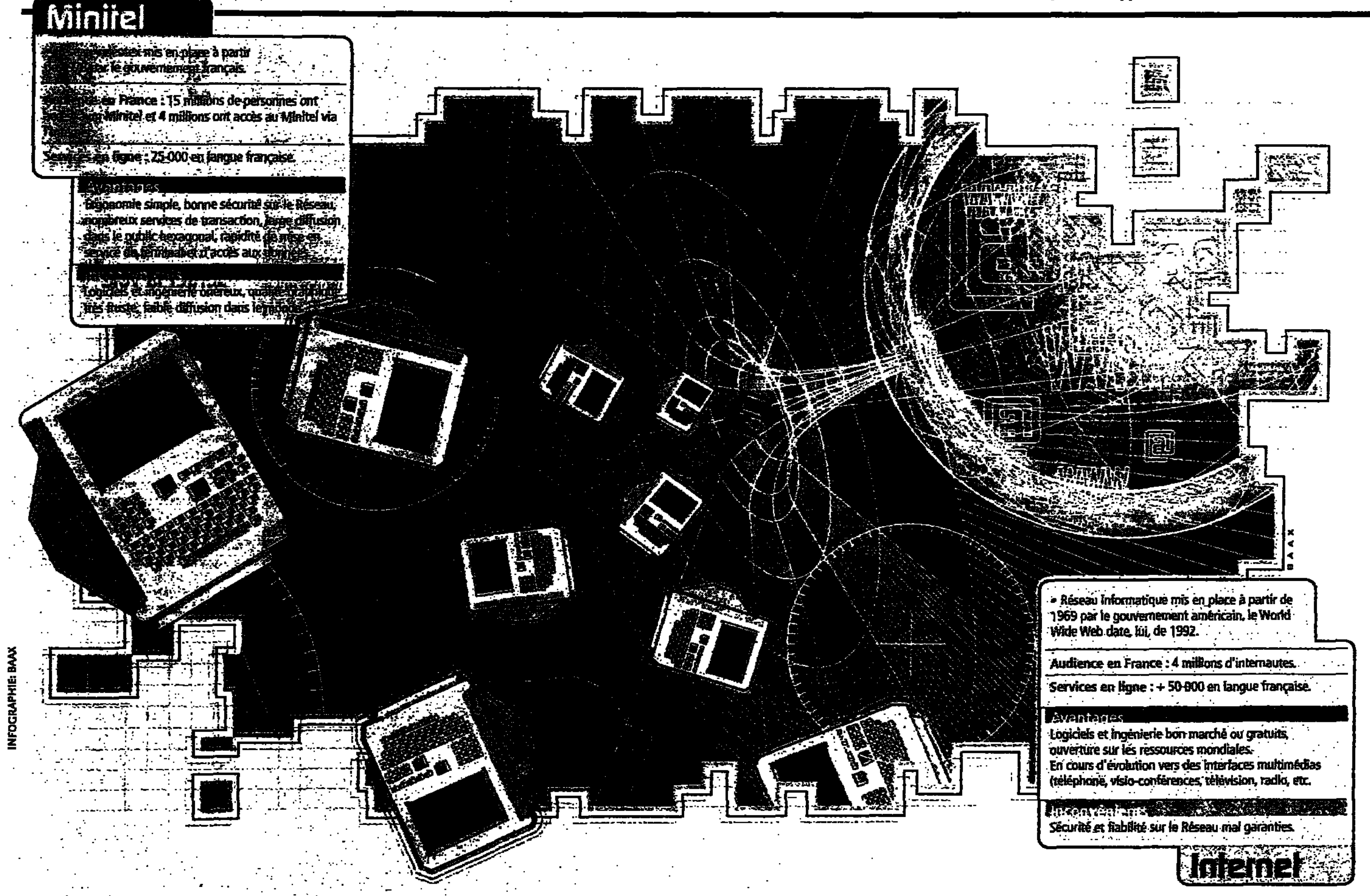
Chez les voyagistes, la migration est en cours : *« Nous allons développer des systèmes de réservation. Nous avons décidé de commencer par notre offre Coup de cœur, mais en fait, derrière, c'est la nouvelle application de réservation Minitel en ligne depuis le 4 janvier qui va tourner »*, indique Philippe Chemama, responsable de la télématique d'Air France. Dans le secteur marché du voyage, le Minitel a permis la création, il y a dix ans, d'agences de voyages n'ayant pas pignon sur rue comme Dégriftour, qui a réalisé, en 1998, 402 millions de francs (61 millions d'euros) de chiffre d'affaires avec 186 000 clients, dont 25 % provenaient d'Internet.

Créé en 1983, le service Minitel de la SNCF résiste bien à la concurrence d'Internet. Il traite dix fois plus de dossiers de réservation, ce qui représente le trafic d'une grande gare parisienne.

Plus de choix et plus d'informations gratuites sur le Web, mais moins de réservations et de transactions, sauf pour les produits informatiques et les services « roses ». D'ici à la fin de l'année 1999, Internet offrira les mêmes possibilités que Télétel.

« Pour le client, l'utilisation d'Internet est une évolution marquante par rapport au Minitel, souligne Pierre Alzon, directeur général de Dégriftour. *Mais, pour les collaborateurs qui sélectionnent les fournisseurs, assurent la saisie des produits et gèrent les commandes, le passage sur Internet* [a été] *un non-événement. Les commandes Minitel et Internet arrivent sur la même imprimante. Elles sont présentées de la même façon et elles suivent exactement la même procédure de traitement. »*

M. Pu.



INFOGRAPHIE: BAAX

Commerce : Télétel résiste au Web

Dans l'Hexagone, le commerce électronique passe encore majoritairement par le Minitel

« 5 MILLIARDS de francs de ventes par correspondance, auxquels j'ajoute 1 à 2 milliards de francs pour les ventes de billets de transport, compte mentalement Daniel Kaplan, l'un des consultants les plus connus de la télématique française. *N'oublions pas la vente de l'information en ligne : 0,5 à 1 milliard de francs pour les abonnements et 3,3 milliards de francs pour la vente via les 3615 et autres paliers du kiosque Télétel. Si l'on ne compte pas le coût du transport de l'information et des services, le chiffre des affaires réalisées grâce au Réseau Minitel se situe entre 10 et 11 milliards de francs (1,6 milliard d'euros). »*

Pour les experts du centre de recherche et développement de France Télécom, le total se monte même jusqu'à 15 milliards de francs (2,3 milliards d'euros).

Géant par la taille et par la couverture mondiale, Internet apparaît en France comme un Lilliputien du commerce en ligne à côté de Télétel. Les deux dernières études publiées sur le sujet, en France, le créditent d'un chiffre d'affaires de 300 millions à 3 milliards de francs (45,7 à 457 millions d'euros) en 1998, selon que lon se réfère à *Stratégie Internet*, une publication du cabinet Benchmarck Group, pour le premier chiffre ou à une enquête Médiangle, pour le second. Dans un cas, il s'agit des résultats d'un panel de *« sites marchands et français »* et, pour les autres, des achats déclarés par des internautes sur l'ensemble du Web. *« De toute façon, le commerce sur Internet en est à ses débuts. Au total le chiffre d'affaires est de 10 milliards de francs (1,5 milliard d'euros) pour Internet tout entier, mais il devrait atteindre 150 à 200 milliards de francs (23 à 30 milliards d'euros) en 2000 »*, estime un expert du centre de recherche et développement de France Télécom sur la base d'une compilation d'études.

« Avec Internet, on est dans le flou total », avoue Louis Roncin, PDG de la société AGL, un des pionniers du commerce en ligne. Avec 350 codes Minitel et 40 noms de domaine sur Internet, son chiffre d'affaires ressemble à celui de beaucoup d'acteurs du secteur : *« 200 millions de francs (30 millions d'euros) de chiffre d'affaires en 1997 avec le Minitel, contre 3 millions de francs (458 000 euros) avec Internet. Mais, d'un côté, nous avons rentré 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) de bénéfice et, de l'autre, nous avons investi 4,5 millions de francs (686 000 euros). Le marché est instable. Personne ne gagne de l'argent, sauf en Bourse, au Nasdaq* [National Association of Securities Dealers Automated Quotations] ! », lance-t-il souriant, mais inquiet.

« L'e-business en France, aujourd'hui ?, s'exclame un responsable anonyme du secteur bancaire. *La recette classique est efficace : un cheval Minitel et une alouette Internet. Et les chevaux ont la vie dure ! »*

M. Pu.

La seconde vie du vieux terminal

TROUVER dans l'annuaire le fameux « petit hôtel sympa », commander ses billets d'avion, vérifier son compte en banque et se faire livrer directement son maillot de bain choisi sur catalogue électronique, c'est possible avec Internet. Mais, pour bénéficier du maximum de choix, on doit encore avoir recours au bon vieux Minitel ou à l'une des passerelles qui relient Télétel à Internet. Pour autant, France Télécom ne constate pas de retour massif de Minitel dans les agences. Comme pour les téléviseurs en noir et blanc, le vieux terminal prend souvent sa retraite dans les maisons de campagne : c'est si pratique et si rapide pour relever son e-mail !

Agenda

RENCONTRES

Du 18 au 22 janvier
Imagina 99 à Monaco et au CNIT-la Défense
Le 18e Festival européen de l'image numérique se déroule cette année en deux étapes. Monaco accueille, du 18 au 20, des conférences sur les images intégrales et les méta-outils, ainsi qu'une rencontre France-Japon. Le CNIT propose, du 20 au 22, des ateliers architecture et cinéma, ainsi qu'une exposition consacrée aux nouveautés industrielles. Des rencontres étudiantes sont également au programme.
■ www.ina.fr/ INA/ Imagina/

Du 19 au 23 janvier
9e Semaine de l'astronomie
Les conférences de la Société d'astronomie de Nantes auront lieu au Muséum d'histoire naturelle de Nantes. De la préhistoire de l'Univers au cœur des planètes, la ville des Allumées (festival) devient, l'espace d'une semaine, le centre de la galaxie.
■ www.oceanet.fr/ Associations/ san

Du 20 au 22 janvier
Intergraphic-Creapub
Le Palais des congrès de Paris accueille pour deux jours le 19e Salon de la communication interactive et le Salon de la création et du design.
■ www.golding.fr/ salons.htm

Du 20 janvier au 30 avril
Francexpo 99
Premier Salon français des affaires en ligne, Francexpo 99 donne la possibilité aux entreprises de s'afficher sur Internet sous une seule et même adresse. La visite virtuelle des stands et des pavillons est accessible à tous les internautes.
■ www.francexpo99.com

Le 21 janvier
4e Forum im'Media « L'Internet, levier des échanges commerciaux et partenaire du quotidien »
Une journée de conférences et d'expositions autour du commerce électronique, de l'intelligence électronique et de la documentation à l'ère numérique.
■ www.int-evry.fr/ immedia

Les 27 et 28 janvier
ProSearch, Salon du recrutement en informatique, télécoms et réseaux, au CNIT.
■ www.cyperus.fr

Les rendez-vous de janvier

Sécurité des réseaux
Un séminaire à l'Ecole polytechnique de Paris pour faire le point sur les outils de sécurisation des réseaux. L'inscription est payante.
■ www-aristote.cea.fr/

Du 25 au 27 janvier
Journées-rencontres « Autour du libre »
Atelier de travail, conférences, débats et tables rondes, démonstrations, tutoriels, et discussions autour de l'idée du logiciel libre. Les journées se tiennent à l'ENST de Brest.
■ webbo.enst-bretagne.fr/ tig/ logicielLibre/

Du 25 au 28 janvier
ComNet à Washington
Depuis sa création en 1979, le ComNet est devenu l'un des rendez-vous majeurs du marché de la communication et des nouvelles technologies. Plus de 300 nouveaux produits sont au programme de cette nouvelle édition.
■ www.comnetexpo.com/ cndc99/ index.html

Le 27 janvier, de 10 à 12 heures
Réseau et multimédia
Une conférence des Mercredis de la Cité des sciences, dans le cadre de l'exposition « Nouvelle image, nouveaux réseaux », à Paris, à la Cité des sciences et de l'industrie.
■ www.cite-sciences.fr/ new/ agendas/ inria.htm

Forum emploi au CIDJ
A l'occasion du lancement de son site, le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) organise une journée d'information sur les nouveaux métiers d'Internet. Des rencontres avec des professionnels et une conférence-débat sont au programme.
■ 101, quai Branly, 75015 Paris
■ www.cidj.asso.fr

Le 28 janvier, à 19 heures
Les militants d'Internet
Chaque mois, l'Ecole Multimédia, en partenariat avec *Le Monde*, propose un forum retransmis en direct sur Internet. Les questions peuvent être posées aux intervenants par courrier électronique.
■ www.ecole-multimedia.com

Le 31 janvier
Grève de l'Internet
Après une première journée d'action le 13 décembre, la grève de l'Internet pour une baisse des tarifs téléphoniques se poursuit sous la banderole d'IMC (Internet moins cher)
■ www.ft-strike.org/

DIALOGUE EN DIRECT

Le 26 janvier
L'auteur de *Travaillons dans la joie avec Dilbert* (First Editions), Scott Adams, livre ses secrets en direct le 26 janvier à 1 h 30 du matin (heure de Paris). Un rendez-vous pour tous ceux qui cherchent le bonheur... aux dépens de leurs collègues.
■ www.dilbert.com

Le 29 janvier, à 3 heures du matin (heure de Paris)
Une heure avec deux experts du PC, Jim Aspinwall et Mike Todd, auteurs de *Troubleshooting Your PC* (éditions Fourth Edition). Trucs et astuces en prévision pour ne plus être totalement désemparé face à une panne de l'ordinateur.
■ www.talkcity.com/ calendar/ events/ event2780.htmpl
Les macophiles peuvent, pour leur part, rejoindre chaque mardi, à 4 heures du matin, Ilene Hoffman, développeur Macintosh.
■ www.talkcity.com/ calendar/ events/ event387.htmpl

Rendez-vous notés par Nicolas Bourcier

Manchettes

Juke-box mondial
Des milliers d'adolescents téléchargent quotidiennement leurs morceaux de musique préférés sur Internet et les échangent par courrier électronique avec leurs amis, constate le *Financial Times* du 13 janvier. Ce pourrait être, selon le quotidien l'amorce d'une véritable révolution dans un marché de 230 milliards de francs (35 milliars d'euros). Après avoir considéré la distribution de musique en réseau comme un détail de technophiles, puis comme une menace, les cinq « majors » – Universal, Sony, Warner, EMI et Bertelsmann – ont décidé de participer à une initiative d'IBM, le projet Madison qui permettra aux consommateurs de télécharger en six minutes une version purement numérique d'un album.

Thérapie génique
Le *Washington Post* du 11 janvier se penche sur le cas de Gene Logic, une entreprise de biotechnologies dont les créateurs ont séduit les sociétés de capital-risque en brevetant un procédé d'identification statistique des gènes défaillants sur le filament d'ADN. L'information est vendue aux groupes pharmaceutiques (Japan Tobacco, Procter & Gamble, Hoechst, Merck ou Rhône-Poulenc) qui focalisent alors leurs recherches sur la mise au point de molécules capables de les inhiber ou de les activer.

Les Nobel d'IBM
Le *San Jose Mercury News* du 11 janvier note que, inventeurs dans un passé récent des premières puces dotées d'interconnexions en cuivre et des premiers systèmes de cryptographie inviolables, les chercheurs d'IBM, qui comptent cinq lauréats du prix Nobel, ont enregistré 2 658 brevets aux Etats-Unis en 1998.

Bourse
Le *San Jose Mercury News* note, mardi 12 janvier, que la valeur des titres des sociétés réticulaires cotés sur le Nasdaq progressent vivement. Ainsi Infoseek a gagné 60 % dès qu'a été rendue publique l'annonce d'un rachat par Disney et du lancement d'un portail, Go Network (www.go.com). Le cours du titre de l'un de ses concurrents, Lycos, a crû de 43 % tandis que se répandait une rumeur qui prêtait à l'allemand Bertelsmann l'intention d'en prendre le contrôle.

Un avion solaire de haut vol
Le *New York Times* s'intéresse, mardi 12 janvier, au projet d'avion solaire Centurion croisant à haute altitude, développé dans le cadre du programme Erast (Environmental Research Aircraft and Sensor Technology) de la NASA. Pour devenir une réalité commerciale, les cellules solaires tapissant les ailes devront pouvoir emmagasiner pendant les heures d'ensoleillement l'énergie nécessaire au vol de nuit. Un beau défi technique technologique.

Les miroirs d'un maître du temps

Mathias Fink a inventé un singulier sonar qui bombarde un objet d'ondes, en enregistre l'écho et le réémet à l'envers

DANS SON LABORATOIRE de l'Ecole de physique et de chimie industrielles (Espci), rue Vauquelin à Paris, on peut voir d'étranges aquariums hérissés de forêts de tiges métalliques à travers lesquels les ondes acoustiques « remontent le temps ». Mais aussi de petits billards faits de plaques de silicium sur lesquelles des vagues chaotiques se reconcentrent vers leur point de départ. Ou encore des chambres emplies de petits haut-parleurs qui vous renvoient à l'intérieur du crâne, comme un écho inversé, le mot que vous venez de prononcer.

Mathias Fink, directeur du laboratoire ondes et acoustiques de l'Espci et de l'université Denis-Diderot, est, à sa manière, un maître du temps qui, grâce à ses « miroirs » piézo-électriques, a trouvé le moyen de faire revenir à leur source ultrasons et ondes en tout genre, tout en recueillant sur les milieux traversés des informations permettant de renvoyer les sons à l'endroit voulu. Et d'agir sur la cible.

Ce phénomène de « renversement du temps » a permis à son équipe de mettre au point des appareils susceptibles de réduire calculs rénaux ou tumeurs, voire de détruire des mines sous-marines, de localiser des défauts dans des pièces métalliques ou encore d'explorer la frontière entre physique classique et physique quantique (*Le Monde* du 27 février 1998). *« Je passe du fondamental à l'appliqué, hors des sentiers standards »*, résume Mathias Fink, grand gaillard au front dégarni qui ne se départ jamais de sa voix posée, même pour égratigner ceux qui voudraient que *« la recherche se pratique dans une tour d'ivoire »*.

Le point de départ de cette carrière de touche-à-tout, il faut le chercher dans le ciel. Passionné d'astronomie, le jeune Mathias se concentre sur les mathématiques, sésame, dit-on, des observatoires. Mais, une fois sa licence de maths en poche, subjugué par un prof de physique, il bifurque, passant une thèse sur les semi-conducteurs piézo-électriques au groupe de physique du solide de l'Ecole normale supérieure (ENS).

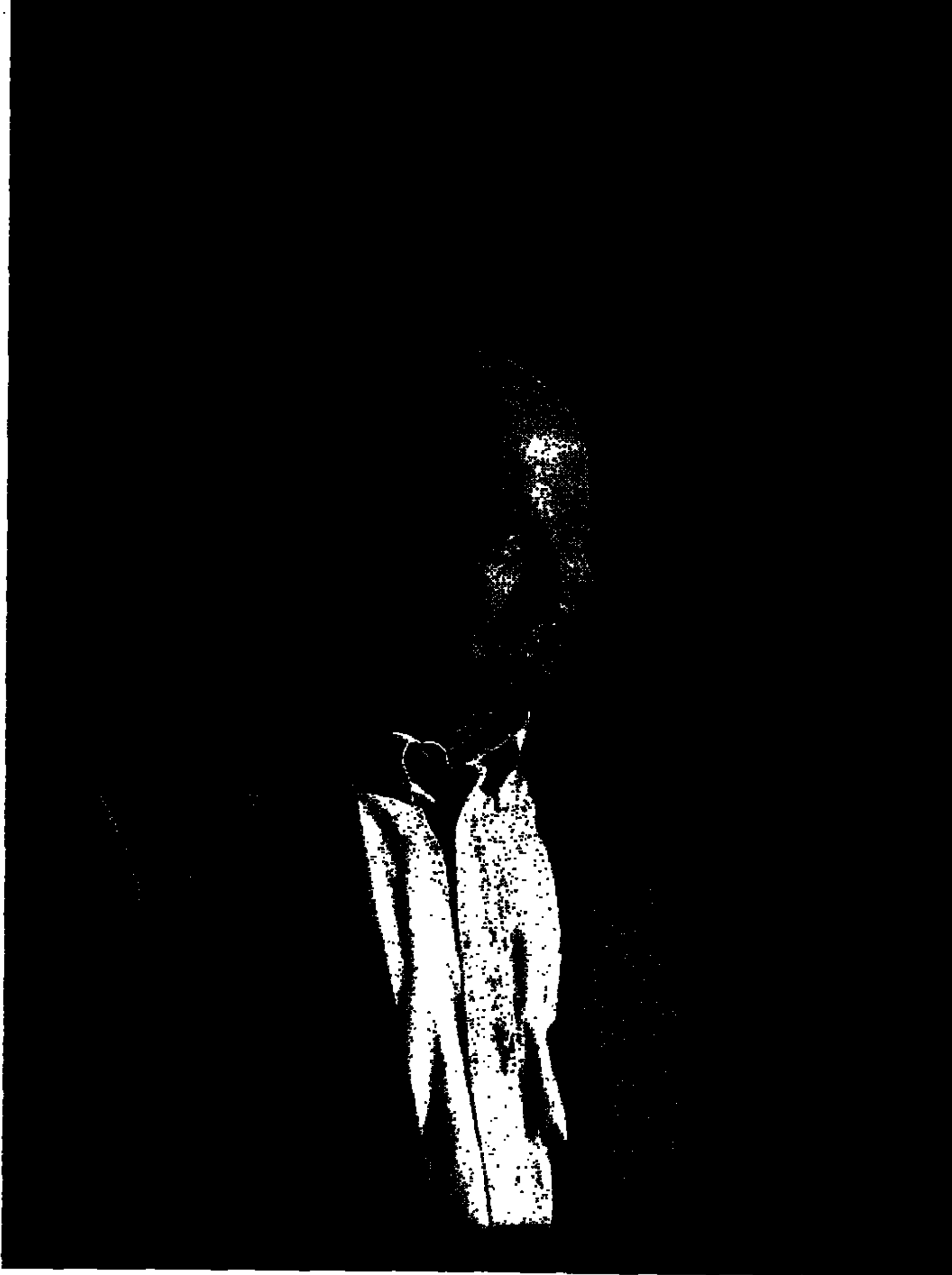
« Je me suis rendu compte que je n'étais pas fait pour faire du fondamental toute ma vie », dit-il. Pourquoi ne pas plutôt joindre l'utile à l'agréable, marier la physique et sa passion pour l'archéologie ? *« J'ai repêché des amphores un peu partout »*, avoue-t-il. Il s'intéresse donc aux sonars et aux radars pendant son service militaire à l'Onera (Office national d'études et de recherches aérospatiales) et à l'holographie acoustique, dans le laboratoire de Pierre Alais, à l'université Pierre-et-Marie-Curie.

Mais l'exploration sous-marine n'a pas vraiment le vent en poupe en milieu universitaire, et sa thèse d'Etat s'oriente sur l'échographie médicale en temps réel. *« Au début des années 70*, se souvient-il, *il fallait plusieurs secondes pour obtenir une image le plus souvent floue. »* L'équipe fabrique un des tout premiers appareils au monde capable de réaliser des images très focalisées cinquante fois par seconde. La coopération est fructueuse avec l'hôpital Cochin, et Mathias Fink apprend à travailler avec les industriels General Electric et Philips.

Il part ensuite enseigner à Strasbourg, commence à s'intéresser à d'autres applications des systèmes d'imagerie acoustique, notamment pour le contrôle non destructif des matériaux. En 1983, il s'évade un an à l'université d'Irvine, en Californie, où il travaille pour le compte de Philips à la mise au point d'un échographe de nouvelle génération. L'occasion de *« mesurer l'écart entre de belles idées un peu théoriques et leurs implications industrielles »*. On lui propose de rester, mais il préfère revenir pour acclimater en France le modèle américain faisant le pont entre recherche et industrie.

Il trouve, au groupe de physique du solide, celui de ses débuts, la possibilité de monter une équipe *« avec une finalité appliquée »*. Très vite les avionneurs s'intéressent à ses travaux. Un pool d'industriels propose même un plan de financement quinquennal portant sur différents thèmes de recherche. Mais les fondamentalistes refusent de voir leur laboratoire associé à *« la clique militaro-industrielle »*...

Georges Charpak lui suggère, en 1990, de venir à l'Espci, dirigée par Pierre-Gilles de Gennes. C'est là qu'il peut concrétiser ses projets d'autofocus acoustique et de miroirs à retournement temporels, en s'entourant de jeunes chercheurs passionnés. Mais aussi *« faire de la belle physique »* qui vaut paradoxalement à son laboratoire l'affiliation au département science physique et mathématiques du CNRS, axé sur le fondamental. Son emploi du temps se partage désormais à quatre parts égales entre recherche appliquée, recherche fondamentale, enseignement (il est professeur à Paris-VII) et recherche de financements, tant publics que privés. Les contrats industriels couvrent 70 % du budget du laboratoire, ce qui permet d'engager de nombreux thésards et « post-docs ».


DENIS DARZACQ

Mais l'essaimage est un processus délicat. L'un de ses étudiants a créé une petite société de contrôle ultrasonore, mais celle-ci n'a pas tardé à être rachetée par une entreprise nord-américaine. *« Trois de mes étudiants les plus dynamiques se sont installés pour de bon aux USA dans des sociétés très innovantes »*, note Mathias Fink, qui constate que la vitalité de ces transfuges est parfois un frein à leur retour dans leur communauté d'origine. Est-il facile de mener de front des recherches appliquées et de la recherche fondamentale ? *« Dans le système d'évaluation français, organisé en de nombreuses commissions, les chercheurs n'ont aucun intérêt à sortir de leur thème*, résume-t-il. *Alors qu'aux Etats-Unis l'évaluation et la carrière dépendent beaucoup plus des contrats qu'ils sont capables de ramener du monde industriel. »*

La cinquantaine passée, Mathias Fink s'estime en mesure de faire la part des choses entre les deux approches et cherche un système permettant de *« pousser les jeunes qui ont envie de se bagarrer un peu à ne pas rester dans le cocon du labo »*. Peut-être la loi sur l'innovation projetée par Claude Allègre, qui doit permettre d'imbriquer plus intimement sociétés privées et laboratoires, en favorisera-t-elle l'éclosion ?

Hervé Morin

Chasseur sous-marin, Mathias Fink rêve d'appliquer sa technique à la recherche archéologique

Nimbus

MATHIAS FINK n'a rien d'un Docteur Folamour, et certains de ses emballements le classeraient plutôt du côté des Professeur Nimbus : il a mis au point une méthode permettant de tester la tendreté de la viande. Il rit en évoquant *« la tête »* de certains de ses collègues devant un projet aussi farfelu. Pas si bête pourtant, puisque ce système d'imagerie sismique, capable aussi de suivre l'affinage des fromages, pourrait déboucher sur un procédé de détection des tumeurs. Il raconte aussi ses promenades dans les galeries du Louvre avec Georges Charpak, qui n'était pas encore prix Nobel mais rêvait de « faire parler » vieilles pierres et poteries, dont les gravures, comme les sillons d'antiques 78-tours, auraient enregistré les paroles des artisans qui les façonnaient. *« C'était quasiment utopique*, admet Fink, *mais on s'est bien amusés. »*

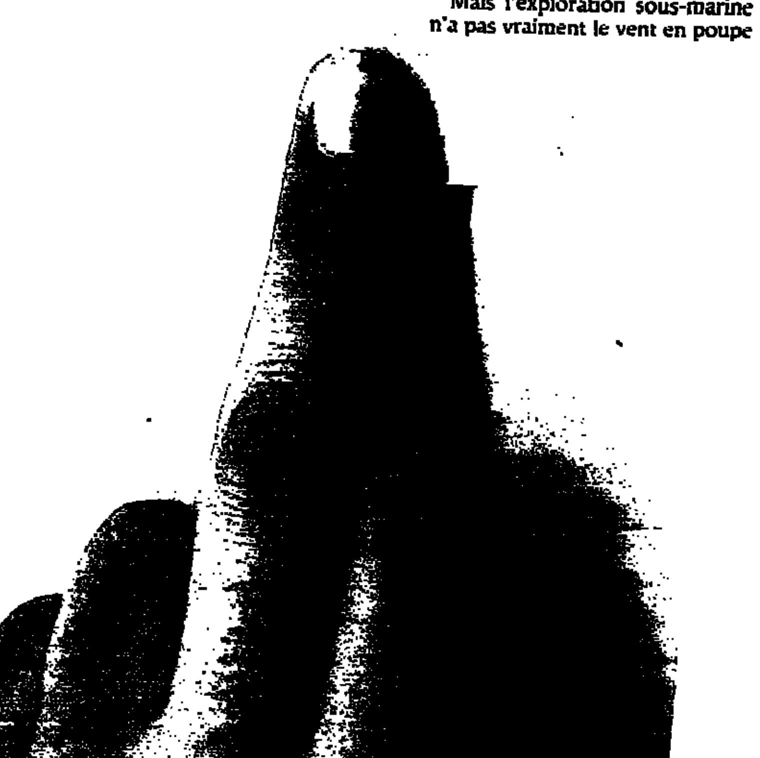
Dates

1972
Service militaire à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera), où il s'intéresse aux radars, aux sonars et à l'holographie acoustique.

1978
Mathias Fink passe sa thèse sur les semi-conducteurs piézo-électriques au groupe de physique du solide de l'Ecole normale supérieure (ENS).

1983
Il part étudier à l'université d'Irvine, en Californie. Il y met au point un échographe de nouvelle génération pour le compte de Philips.

1990
Il vient travailler à l'Ecole de physique et de chimie industrielles (Espci), où il peut développer ses projets d'autofocus acoustique et de miroirs à retournement temporels, en s'entourant de jeunes chercheurs passionnés.



Informatique - Réseaux Télécommunications

LA SOCIETE GROUPE de RETRAITE et de PREVOYANCE

recherche un :

INGENIEUR DE DEVELOPPEMENT

Secteur : PARIS-CENTRE

A 30 ans au moins, de formation école d'ingénieur ou universitaire Bac + 5, vous possédez une première expérience pour prendre en charge le développement et la conduite de projets informatiques.

Au delà de vos qualités de rigueur, d'analyste et de méthode, nous nous attacherons à votre créativité, votre sens relationnel et votre envie de vous investir dans un métier et un groupe aux perspectives largement ouvertes.

Envoyer CV + lettre manuscrite et prétentions *(sous réf. 9896)* à : *LE MONDE Publicité, 21 bis, rue Claude-Bernard, BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05,* qui transmettra.

Participez au développement de notre activité « Customer Relationship Management »

Consultants fonctionnels Marketing / Vente

Vous intégrez les contraintes et les attentes de nos clients (Directions Générales, Commerciales et Marketing...). En amont de projets, vous analysez les besoins et proposez des solutions.
A 28/35 ans environ, de formation grande école de commerce ou ingénieur, vous disposez de solides connaissances fonctionnelles : marketing, bases de données clients, gestion de force de vente, administration commerciale, S.A.V.... acquises en cabinet de conseil, en SSII, chez un éditeur de progiciels ou dans un poste opérationnel en entreprise. Anglais courant souhaité. Réf. [illegible]

Directeurs de projets - Chefs de projets

Vous conduisez des projets stratégiques et complexes dans le domaine Marketing/Vente [illegible] méthodes et aux technologies les plus avancées. Vous encadrez 5 à 15 personnes et [illegible] responsable vis-à-vis du client.
A 30/40 ans, vous possédez une solide expérience de la conduite de projets [illegible] client/serveur (de préférence à base de progiciels).

Architectes et Experts en Informatique décisionnelle

Vous assistez nos clients dans la définition d'architectures de systèmes d'informations décisionnels. Vous concevez et construisez des solutions (design, choix d'infrastructures...). Vous validez et [illegible] les choix techniques effectués, dans le cadre de projets complexes en environnement réparti.
Vous possédez 5 à 10 ans d'expérience et vous appuyez sur de fortes compétences techniques [illegible] client / serveur, Internet, progiciels, outils décisionnels, datawarehouse / datamining. Réf. [illegible]

Ingénieurs

Vous possédez 2 à 5 ans d'expérience de développement informatique en environnement [illegible]
Vous vous appuyez sur des solides bases techniques : Unix, Oracle, [illegible]
Des projets passionnants vous attendent.

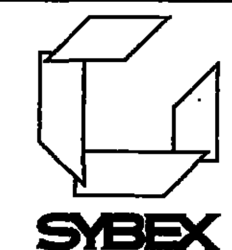
Les postes sont basés à PARIS LA DEFENSE (92)

- Marketing
- Force de vente
- Gestion de clientèle
- S.A.V.
- Systèmes décisionnels

Les Systèmes d'information Vente / Marketing : Un axe de développement majeur pour CAP GEMINI.

CAP GEMINI
Ideas People Technology

CURRICULUM



SYBEX

Editeur Livres Logiciels recherche :

Chef de Produit

pour sa division logiciels

- Formation supérieure (Type école de commerce)
- 5 ans d'expérience
- parlant Anglais
- bonne connaissance du marché

Pour élaborer la stratégie de la société dans ce domaine sur le marché Français, et la mettre en œuvre.

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à :

SYBEX
A l'attention de Anabelle GOMES
Immeuble le Polaris -76, av. Pierre Brossolette
92247 Malakoff Cedex
agomes@sybex.fr

THOMSON Broadcast Systems
Filiale internationale en croissance du groupe THOMSON MULTIMEDIA.
1 milliard de chiffre d'affaires dont 70% à l'export, notre métier est la définition, le développement, la fabrication, la commercialisation et l'installation de produits et systèmes de vidéo professionnelle couvrant la chaîne de l'image numérique sur un marché mondial (caméras, équipements de diffusion et transmission numérique, MPEG2...). Nous recherchons

Ingénieurs concepteurs logiciel et vidéo professionnelle

Vous concevez, réalisez et intégrez des fonctions audio et vidéo pour des produits broadcast (régies et studios numériques). Vous rédigez également les documents destinés aux utilisateurs. Ingénieur spécialisé en informatique industrielle, vous possédez une première expérience qui vous permet de maîtriser le développement en Visual C++ (Windows NT). Des connaissances en électronique et en réseaux sont appréciées. Des déplacements à l'international sont à prévoir. Poste basé à Cergy. Réf. ICL

Ingénieurs responsables projets (Brest et Cergy)

Votre rôle est primordial dans notre développement : vous élaborez les propositions techniques à partir des cahiers des charges de nos clients pour des systèmes de diffusion, de transmission et de transport multimédia. Comme chef de projets, vous dirigez l'équipe qui les réalisera en étant garant de la réalisation du contrat en termes de performance, qualité, coûts et délais. Vous assurez l'interface entre les équipes internes et les fournisseurs extérieurs.
Ingénieur ou universitaire de formation supérieure niveau DEA/DESS électronique, informatique, télécom ou réseaux, vous possédez 5 ans d'expérience dans une fonction de responsable projets acquise dans un contexte international high-tech. Votre sens de la communication et vos connaissances vous permettent d'assurer un rôle d'ingénieur-conseil auprès de nos clients. Nos affaires se traitent au niveau international, vous êtes mobile et maîtrisez l'anglais et/ou l'allemand. Réf. IRP

Pour les postes basés à Cergy (95), merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence choisie, à Thomson Broadcast Systems, service de recrutement - 17 rue du Petit Albi - BP 8244 - 95801 Cergy-Pontoise cedex. Fax : 01 34 20 70 18.
http://www.thomsonbroadcast.com

Pour les postes basés à Brest, merci d'adresser votre candidature au Service du Personnel de THOMSON Broadcast Systems - Technopôle Brest-Iroise - CP 17 - 29608 Brest cedex. Fax : 02 98 31 75 96

THOMSON

LE GROUPE RIB, SPÉCIALISTE DE L'INFORMATIQUE DES MÉTIERS FINANCIERS, PRIVILÉGIE DEPUIS 1987 LA QUALITÉ DES HOMMES ET LA VALEUR AJOUTÉE DES POSTES PROPOSÉS. IL FIGURE PARMI LES 20 PREMIÈRES SSII FRANÇAISES.

Le High Tech de la Banque Finance
Spécialiste des Salles de Marchés
recherche :

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

DÉBUTANTS ET CONFIRMÉS

ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT - MÉTIERS FINANCIERS — RÉF. MMF 42

De formation Ingénieur Grandes Ecoles ou Bac +5/6 Finance avec stages ou première expérience en développement, **C++ (UML, SGBDR, CORBA et IHM appréciés).**

Motivé par l'acquisition d'une double compétence informatique et financière (instruments financiers, risques, gestion d'actifs), vous participerez à de nouveaux projets de grande ampleur en environnement OBJET pour les plus grandes Salles de Marchés de la place de Paris.

SUPPORT/ADMINISTRATION - ARCHITECTURES RÉPARTIES — RÉF. MSA 42

De formation Bac +4/5 en informatique ou Ecole d'Ingénieurs en informatique avec une première expérience en support/administration : **STATIONS UNIX, WINDOWS NT ou SGBDR, (SYBASE, ORACLE).**

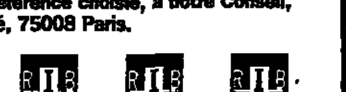
Vous rejoindrez des groupes d'experts polyvalents, chargés de l'assistance aux utilisateurs et aux équipes études, de l'administration des systèmes, réseaux ou bases de données et de la conduite de projets dans les environnements techniques hétérogènes.

DÉVELOPPEMENT - NOUVELLES TECHNOLOGIES — RÉF. MNT 42

De formation Ingénieur ou Bac +5 en informatique avec une première expérience dans l'une des technologies suivantes : **JAVA, LOTUS NOTES, DOMINO.**

Excellent technicien, doté d'un bon relationnel, vous participerez à des projets innovants au sein d'équipes dynamiques en plein essor qui vous permettront d'être à la pointe de l'INTERNET/INTRANET/GROUPWARE, et d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers.

Retrouvez le détail de tous les postes proposés par le Groupe RIB sur notre site.



http://www.rib.fr

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous la référence choisie, à notre Conseil, R.I.B, Catherine Bouet, 140 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

RIB

Grand groupe international, nous sommes l'un des leaders mondiaux des systèmes d'information et de communication. La convergence de l'informatique et des télécoms donne lieu à de nouvelles applications (CTI, Call Center,...). La très forte croissance de ce marché (35 % par an) nous conduit à renforcer nos équipes internationales. La Direction du Marketing, chargée de développer notre activité dans ce secteur, construit de nouvelles solutions logicielles et met en œuvre des partenariats avec des sociétés externes. Dans ce cadre, nous recherchons pour Paris Ouest (92) des

Responsables Marketing Solutions Logicielles H/F

Intégration Informatique/Télécoms

Dans un contexte international, vous participez à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de notre Division. A l'écoute des besoins des grands comptes, sensible à l'évolution de leurs modes de fonctionnement et attentif au positionnement de nos concurrents, vous élaborez avec nos équipes techniques ou nos partenaires externes, une offre de solutions logicielles qui s'intègrent dans les systèmes d'information et de communication de nos clients. En outre, pour accélérer le développement des ventes, vous apportez à l'échelle mondiale les outils et le support marketing nécessaires à nos filiales commerciales et à nos distributeurs.

A 28/35 ans environ, ingénieur de formation, vous évoluez dans un univers de hautes technologies. Vous bénéficiez d'une expérience significative de développement d'activités logicielles, dans une fonction Marketing ou Projet. La connaissance du monde des télécoms serait appréciée. Votre savoir-faire vous permet de construire des solutions avec des sociétés externes et d'animer des partenariats. Votre langue de travail est l'anglais. Autonome et disponible, vous êtes à l'écoute des marchés et des clients. A la fois créatif et rigoureux, vous avez de réelles qualités de communication, vous aimez travailler en équipe et savez mobiliser les énergies. La dimension de notre groupe et son envergure internationale vous garantissent d'importantes perspectives d'évolution.



Merci d'adresser lettre, CV et photo sous la référence N1696 à notre Conseil : **PREMIERE LIGNE** 57, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine - Fax : 01 41 92 98 99.

هكذا من الأصل

Vous préférez l'**enthousiasme** d'une start-up ou la **puissance** d'un grand groupe ?

Et si on vous offrait les deux ?





Télécommunications

L'avenir de Meta4 s'annonce brillant ! Créé en 1991, Meta4 est l'un des principaux éditeurs de progiciels de gestion des Ressources Humaines, déjà représenté par 700 personnes dans le monde. La confiance accordée par les grandes entreprises à son expertise guide sereinement Meta4 vers son objectif : devenir le leader mondial d'un créneau très porteur, la gestion du capital humain, première richesse de toute entreprise. Ceux qui nous rejoindront aujourd'hui en France se préparent eux aussi... un avenir brillant !

[illegible]/www.meta4.es

Ingénieurs Développement d'Applications *Réf. ID/LM*

Votre mission : vous développez et/ou mettez en oeuvre nos solutions applicatives dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Ingénieur Grande Ecole ou Université, vous avez une bonne connaissance des technologies orientées objet et Internet. Votre maîtrise de l'anglais, votre aisance relationnelle, votre esprit d'équipe et votre enthousiasme sont vos atouts pour réussir et pour évoluer vers une fonction de consultant.

Responsables Avant-Vente *Réf. AV/LM*

Votre mission : vous participez activement aux activités commerciales. Vous élaborez et présentez des démonstrations à valeur ajoutée de nos produits. Enfin, vous construisez des réponses fonctionnelles innovantes en étroite collaboration avec nos clients.

Vous êtes un praticien confirmé du domaine RH - paie en entreprise ou avez une expérience de 3 à 5 ans minimum chez un éditeur ou une SSII spécialisée, et faites preuve d'une bonne aisance relationnelle.

Consultants Knowledge Management *Réf. KM/LM*

Votre mission : vous assurez la promotion de notre vision du " People and Knowledge Management " sur le marché. Vous apportez votre savoir-faire et votre expérience, aussi bien dans les actions d'avant-vente que dans les projets de mise en oeuvre des solutions chez les clients.

Vous êtes reconnu pour votre expertise dans le domaine du " knowledge management ". Le goût de la communication et du travail en équipe et une parfaite maîtrise de l'anglais sont vos principales qualités.

Responsables de Comptes *Réf. RC/LM*

Votre mission : vous dirigez les projets de mise en oeuvre de nos solutions en collaboration étroite avec les équipes projets de nos clients et nos équipes internes de développement.

Vous avez acquis une expérience dans la conduite de projets d'intégration de progiciels de gestion. Autonomie, maîtrise de l'anglais, sens de la communication, des responsabilités et du service sont vos principaux atouts.

Responsables Commerciaux Grands Comptes *Réf. GC/LM*

Votre mission : vous commercialisez des solutions [illegible] spécialisées auprès des directions [illegible] de [illegible] entreprises [illegible]

Ayant acquis [illegible] dans la vente [illegible] ajoutée [illegible] comptes, vous recherchez un nouveau [illegible] et une reconnaissance personnelle et financière attrayante.

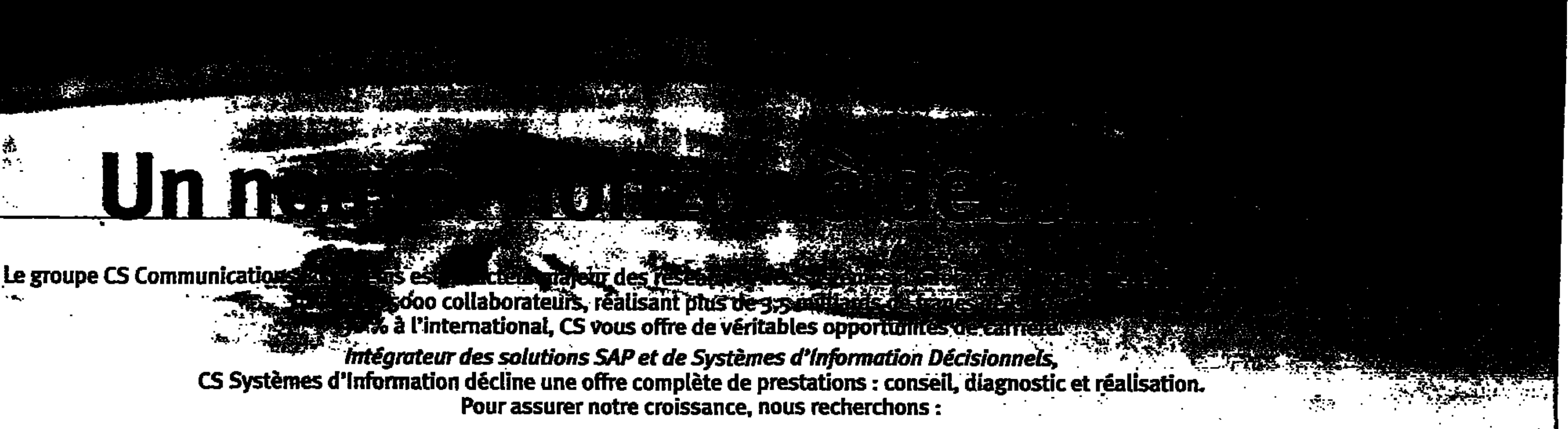
Consultants [illegible]

Votre mission : [illegible] l'évolution [illegible] les [illegible] assurez [illegible] des [illegible]

Vous avez une expérience [illegible] domaine RH - paie [illegible] technique en SSII ou chez un éditeur. Outre votre expertise [illegible] sens du service et de la méthode, et vos qualités relationnelles. Bien sûr, vous parlez [illegible]

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et rémunération actuelle), en précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi, à Caroline Pasquier, Meta4 France, Atria Rueil 2000 - 21, Av. Edouard Belin - 92566 Rueil-Malmaison Cedex. E-mail : candidatures@meta4.es

Meta4!



Intégrateur des solutions SAP et de Systèmes d'Information Décisionnels,
CS Systèmes d'Information décline une offre complète de prestations : conseil, diagnostic et réalisation.
Pour assurer notre croissance, nous recherchons :

SAP R/3 *Réf. LM/SAP 199*

- Directeurs de Projets
- Chefs de Projets
- Consultants Seniors
- Experts Techniques
- Architectes Systèmes

Décisionnel, Datawarehousing *Réf. LM/DD 199*

BIW, BO, BRIO, COGNOS, ESSBASE, EXPRESS, GENIO...

- Directeurs de Projets
- Chefs de Projets
- Consultants
- Architectes Techniques
- Ingénieurs Etudes et Conception

Si l'esprit d'innovation, la créativité, l'autonomie et le partage de savoir-faire sont vos valeurs... Si vous avez évolué dans les domaines des télécommunications, de la banque, de l'assurance, des transports, de la distribution et de l'énergie... rejoignez-nous.

Ces postes sont à pourvoir en régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Midi-Pyrénées. Merci d'adresser votre dossier de candidature, en indiquant la référence choisie, à CS Systèmes d'Information, DRH, Sandrine Heulot, 5 rue Le Corbusier, Silic 206, 94518 Rungis Cedex. e-mail : sandrine.heulot@athesa.fr



هكذا من الأصل

Informatique - Réseaux Télécommunications

Le monde de l'industrie et de la recherche

Parrot

Parrot SA est une société spécialisée en **reconnaissance vocale** appliquée au téléphone mobile. Nous sommes en fort développement et financés par le capital-risque. Nos clients sont des leaders mondiaux dans ce domaine. Nous recherchons des ingénieurs grandes écoles ou université avec 3-4 ans d'expérience. Vous recevrez des stock-options en plus de votre salaire.

Nous recherchons :

Ingénieurs commerciaux

Les candidats doivent justifier d'une expérience de la vente en OEM ou à des distributeurs de **produits de haute technologie.** La connaissance du marché des téléphones mobiles et des acteurs de ce marché sera fortement appréciée.
L'activité est internationale et nécessite de nombreux voyages à l'étranger, notamment en Asie.
Vous aurez à vous intégrer dans une start-up et être capable d'initiative, car vous serez très autonome tout en sachant rendre compte rapidement.
Ce poste nécessite une bonne maîtrise de l'anglais.

Envoyez vos CV et lettre de motivation à
Parrot SA, 28 rue Meslay, 75003 Paris.

0,18 MICRON POUR AVOIR UNE LONGUEUR D'AVANCE !

[illegible]

Ingénieurs

Conception/Design/Vérification d'Asic

Au cœur de la stratégie Bull, intégré dans une équipe motivée et très impliquée sur les technologies nouvelles, vous innovez pour les grands serveurs de demain. Ces projets comprennent le développement de plusieurs circuits VLSI de gros volumes (plusieurs millions de transistors), avec des technologies submicroniques profondes.

[illegible]

Pour mener à bien ces projets, votre rigueur, votre passion, vos capacités à vous impliquer, votre méthodologie et votre autonomie sont déterminantes.

Dans un contexte international, la maîtrise de l'anglais est indispensable.

Pour avoir une longueur d'avance, adressez lettre de motivation, CV, photo et prétentions sous IN-LM, Gérard Crozier, Bull SA, BP 68, rue Jean-Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois.

e-mail : [illegible]

Réseaux
et systèmes
d'information

Bull

ROCKWELL-COLLINS FRANCE (BLAGNAC - 31)
recherche

Ingénieurs systèmes avioniques (Réf. ISA)

De formation Ingénieur Grande Ecole (ENAC, ENSICA, ENSEEIHT...), vous justifiez de 4 à 5 ans d'expérience en systèmes avioniques militaires, civils (de l'élaboration de spécifications systèmes à l'intégration de systèmes sur machine). Des connaissances de FMS, management/coordination d'équipe technique (systèmes, *hardware, software), processus de certification sont appréciées.* Anglais courant indispensable.

Chef de projet logiciel senior (Réf. CPLS)

Vous avez 5 ans d'expérience minimum dans la conduite de projets de développement logiciel (équipe de 10 personnes), vous maîtrisez parfaitement les contraintes de développement DO-178B, niveau A, avionique, et la langue anglaise.

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation sous référence choisie à
ROCKWELL-COLLINS France
Service Ressources Humaines
BP 8 - 31701 Blagnac cedex.



OBC

JEUNE DIPLOME GRANDES ECOLES

Votre 1ère expérience en fusions-acquisitions peut vous mener loin !

L'axe stratégique de développement de Paribas, banque internationale solidement implantée en Europe, est le développement sélectif sur des marchés en croissance. Ses points forts s'articulent autour de l'innovation technologique, la créativité ainsi que la présence et la capacité de développement à l'international.

C'est dans ce contexte stimulant que nous vous proposons de rejoindre notre département Stratégie et Développement nouvellement créé dont la vocation est de conseiller les entités opérationnelles de Paribas en matière d'acquisitions, cessions, joint ventures ou études stratégiques sectorielles.

Votre mission comportera trois axes majeurs :
- la réalisation d'études industrielles sectorielles,
- l'identification des cibles potentielles d'acquisitions,
- la participation aux différentes étapes des études d'acquisitions (simulations, études de rentabilité, coordination du processus de négociation, due diligence).

Ce poste stratégique aux perspectives largement ouvertes s'adresse obligatoirement à un jeune diplômé (X, Centrale, Mines, Ensae, HEC, Essec) possédant une bonne connaissance des fusions acquisitions, acquise au cours d'un stage long, d'un CSNE ou d'une première expérience professionnelle.

La pratique courante de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une autre langue européenne (allemand, italien, espagnol) souhaitée.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 9052 à Marie-Caroline Combaudon, Paribas, Service Recrutement, 5 avenue Kléber, 75798 Paris Cedex 16.

PARIBAS

TMP Worldwide

Vous avez toujours eu une idée en tête : **anticiper.**

Le réseau Air France offre une couverture mondiale de plus en plus importante, notamment grâce à la stratégie d'alliances internationales de la compagnie et à la performance de son hub. L'analyse economique du trafic et des recettes passagers joue un rôle majeur dans la compétitivité du réseau. Au sein de la Direction Générale Economie Finances, le service contrôle des dessertes a pour principale caracteristique d'allier expertise théorique et pratique pour comprendre et analyser les sources des recettes.

INGÉNIEUR ÉCONOMISTE

Au cœur de la stratégie d'Air France, dans le cadre de grands projets transversaux (marketing, planification, alliances, budget...), vous réalisez des études economiques dans une demarche prospective et d'aide à la decision : modélisation des flux de trafic et des recettes a moyen terme, suivi et analyse des résultats economiques des dessertes (recettes/coûts).
Vous apportez votre expertise au Contrôle de Gestion Central en matière de previsions de recettes pour la preparation du budget, du plan a moyen terme et pour la contre-analyse des resultats.
De formation ingénieur (Centrale Paris option Economiste, ENPC option Economie Réseaux-Aménagement, Supaéro ou Enac + DEA Economie des Transports), vous êtes débutant ou bénéficiez d'une première experience, de moins de trois ans, dans le domaine du transport ou de l'économie. Votre sens de l'analyse et de la synthèse allié à une rigueur intellectuelle seront particulièrement appréciés.

Ce poste, basé à Roissy, exige un anglais courant. Merci d'adresser votre candidature, sous la réf. LMIE, a Air France, Service Recrutement, BP 60111 Villepinte, 95975 Roissy CDG cedex.

www.airfrance.fr/emploi

AIR FRANCE

G A G N E R L E C Œ U R D U M O N D E

Matra BAe Dynamics

Filiale du Groupe Lagardère et société franco-anglaise avec British Aerospace, Matra BAe Dynamics (5000 personnes), souhaite intégrer de nouvelles compétences au sein de sa filiale française (2400 personnes, chiffre d'affaires : 4 milliards de francs) chargée d'étudier, fabriquer et commercialiser des produits industriels de haute technologie (missiles, équipements mécaniques, électroniques...) dans le secteur aéronautique.



INGENIEUR D'ETUDE EN PILOTAGE GUIDAGE

Vous assurez : - la conception des algorithmes de navigation guidage et pilotage embarqués, - la réalisation des études théoriques d'asservissement pour les valider et les régler. Vous participez également à l'interprétation des résultats des essais au sol et en vol. Ingénieur Mécanicien/Electronicien, l'automatique est un domaine qui vous motive. Réf. 055A

INGENIEUR D'ETUDE INFORMATIQUE TECHNIQUE

Outre la conception de logiciels temps réel, vous réalisez le développement et les tests de sous-ensembles logiciels pour la mise en oeuvre de missiles et de systèmes de commandement (spécification, conception, validation et vérification fonctionnelle) Ingénieur Electronicien/Informaticien, vous connaissez la programmation, les tests de logiciels en temps réel, le langage C et si possible ADA, UNIX. Réf. 531

INGENIEUR ELECTRONICIEN

Vous participez à la conception de calculateurs embarqués et en étudiez les architectures. Vous menez les études amonts dans les domaines des algorithmes du traitement du signal et de l'image. Vous assurez également la simulation. Réf. 056E

INGENIEUR D'ETUDE SYSTEMES MECANIQUES/AERONAUTIQUES

Vous menez les études de performance de nos systèmes en élaborant les scénarios opérationnels. Vous participez à la mise en place d'un modèle dynamique de référence, à ses évolutions et à sa validation à partir des essais, en liaison avec les équipes de simulation françaises et anglaises. Vous établissez la partie simulation des dossiers d'aptitude au vol de nos produits dans le cadre des tirs guidés. Ingénieur grande école, vous possédez une première expérience système et appréciez le travail de synthèse des performances d'un système (aérodynamique, guidage, propulsion...). Réf. 057S

INGENIEUR ELECTRONICIEN D'ETUDE DE SURETE DE FONCTIONNEMENT

Intégré aux équipes de projet chargées du développement de nos produits (missiles, équipements), vous réalisez les études de sûreté de fonctionnement (définition et allocation d'objectifs, architectures de fiabilité/sécurité, études de sécurité des essais en vol...). Vous prenez part à l'élaboration et à la mise en place de nouvelles méthodes et concepts dans ce domaine. Vous avez complété votre formation par une expérience en conception électronique, en études systèmes. Réf. 058E

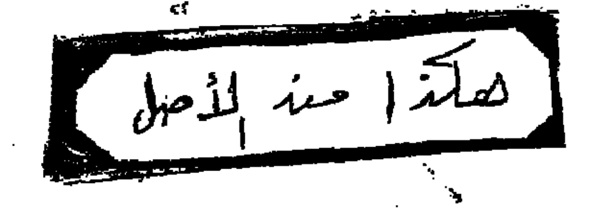
INGENIEUR D'ETUDE EN AERODYNAMIQUE

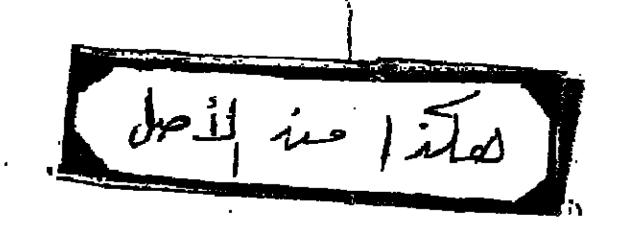
Ingénieur Mécanicien, vous menez les études de développement aérodynamique de missiles (études de définition de configuration, essais de validation en soufflerie, mise au point de modèles aérodynamiques). Réf. 060M

Pour tous ces postes basés à Vélizy (78), vous êtes Ingénieur Grande école débutant ou doté d'une expérience de 2 à 5 ans et possédez un bon niveau d'anglais.

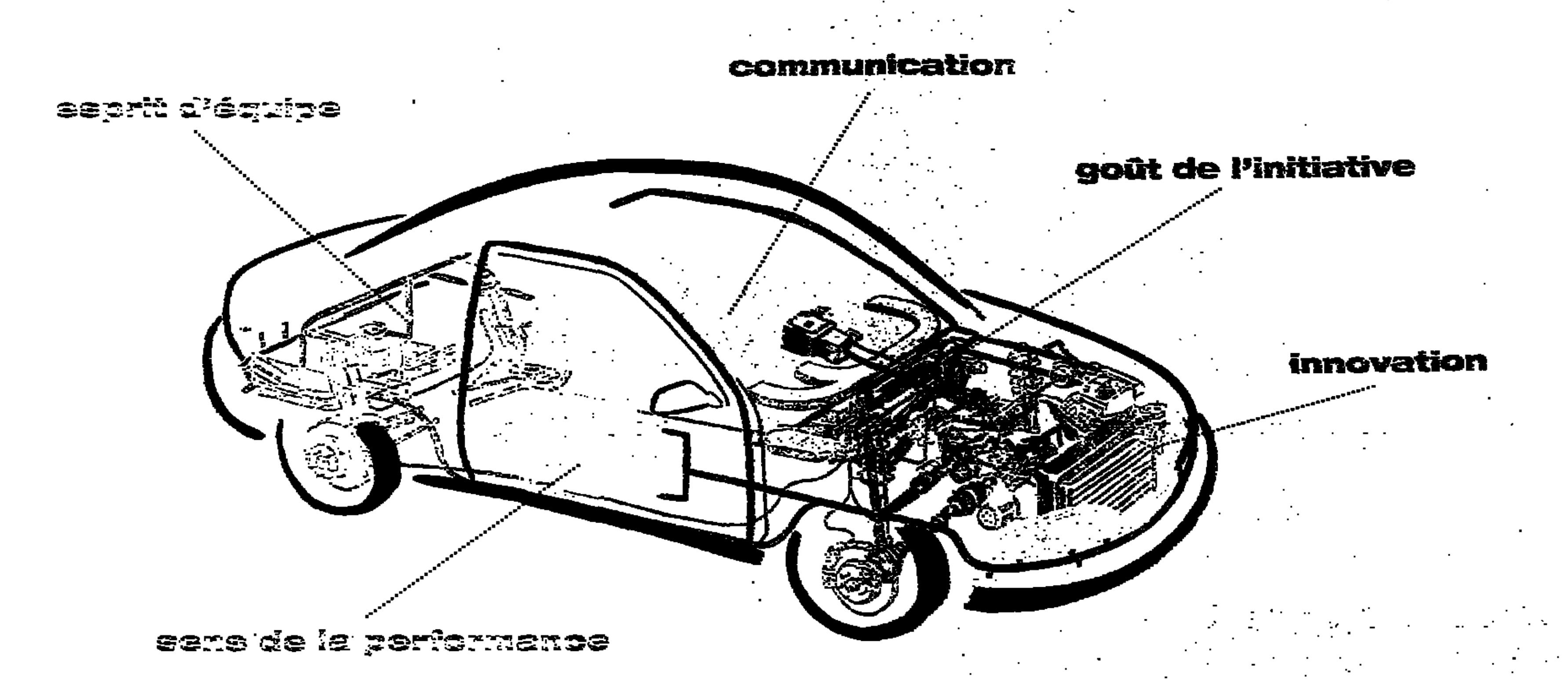
Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) en précisant la référence choisie à Matra BAe Dynamics, Joëlle Digeon, Direction des Ressources Humaines, BP 1, 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex.

EUROSKAPP





Nous avons beaucoup de points communs



Le sens de la performance fait de nous le plus important et le plus diversifié des équipementiers automobiles du monde (216 000 personnes, 194 usines, 27 centres techniques, 68 sites en Europe). L'innovation technologique et la qualité sont à la base de notre vaste gamme de solutions. Le goût de l'initiative nous permet de répondre à toutes les exigences européennes en matière de systèmes, de modules et de composants.

Ingénieur commercial

Vous assurez, au sein du département ventes en relation étroite avec un important constructeur automobile, le rôle d'interface avec ce client. Leader au sein de l'équipe concernée, vous êtes responsable de la bonne communication des programmes client ainsi que de toutes les informations essentielles à nos relations commerciales, qu'elles soient d'ordre financier, technique, logistique, etc. Vous veillez à la satisfaction de notre client dans les délais voulus, et participez aux différentes négociations menées en vue de développer nos activités auprès de ce constructeur. Ingénieur de formation, vous possédez une expérience similaire. Vos capacités à créer l'enthousiasme client au sein de nos équipes seront des atouts majeurs de votre réussite. Poste basé a Roissy. Réf. ICO

Ingénieur produit

Rattaché au directeur du département systèmes de suspension contrôlés, vous concevez et développez les composants les plus appropriés pour nos systèmes avancés de suspension. Vous définissez les spécifications techniques de test et de validation et collaborez avec le service achats pour sélectionner auprès des fournisseurs le matériel le plus adapté. Ingénieur avec une spécialisation mécanique ou hydraulique industrielle, vous avez 3 ans d'expérience en conception de composants dans ces domaines, et une connaissance des process de management de projet. Esprit d'équipe, capacité à travailler dans une organisation matricielle et sens de la communication seront vos meilleurs atouts pour réussir. Poste basé à Roissy. Réf. IP

Ingénieur projet senior

Vous êtes responsable d'un des projets majeurs de l'entreprise : conception, développement, tests et contrôle, vous pilotez et coordonnez les process et actions à mettre en place avec les directeurs de clientèle, les ingénieurs et les techniciens en charge du projet, dans le cadre des systèmes de qualité définis par Delphi. Ingénieur de formation, vous êtes expert en ingénierie et principes de conception de composants automobiles et vous avez une expérience significative des produits. Maîtrise de l'italien impérative. Poste basé à Roissy. Réf. IPS

Ingénieur calculs

Vous utilisez vos compétences en simulation numérique et en calculs de structures pour améliorer la performance de systèmes mécaniques. Vous travaillez en étroite collaboration avec les dessinateurs, les ingénieurs produit et les ingénieurs d'essais pour définir et valider les pièces. Diplômé d'une école d'ingénieurs ou équivalent, vous avez une ou deux années d'expérience dans le calcul de structures. Vous êtes compétent dans l'application d'un code de calcul par éléments finis majeur et vous possédez une bonne connaissance des principes fondamentaux de résistance des matériaux. Vous avez l'esprit pratique, analytique et l'énergie pour mener un projet à terme. Poste basé à Roissy. Réf. ICA

Responsable d'activité Ingénierie bruits et vibrations

Vous dirigez, coordonnez et supervisez l'activité du département ingénierie bruits et vibrations. Vous participez à la préparation des plannings, à la définition du plan de formation et à l'évaluation des ingénieurs et des techniciens. Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous bénéficiez de 10 ans d'expérience en ingénierie bruits et vibrations ou en développement des composants, modules et/ou systèmes dans le domaine automobile. Vous connaissez la dynamique des fluides et êtes expert en machines tournantes. Manager et animateur d'équipe, vous avez un très haut niveau de communication écrite et orale. Poste basé à Roissy. Réf. RIB

Ingénieur bruits et vibrations

Au sein du département ingénierie bruits et vibrations, vous définissez et analysez les problèmes de bruits des systèmes automobiles. Vous êtes chargé de développer des méthodes et procédures d'essais et de proposer des solutions d'amélioration. Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous bénéficiez de 10 ans d'expérience en ingénierie bruits et vibrations ou en développement des composants, modules et/ou systèmes dans le domaine automobile. Vous connaissez la dynamique des fluides et les outils de modélisation et de simulation avancée dédiés aux bruits. Poste basé a Roissy. Réf. IBV

Ingénieur produit échappement

Vous concevez et développez des composants pour le traitement des gaz d'échappement et l'intégration des systèmes. Vous êtes responsable de la coordination des activités entre différents groupes en relation avec le projet et le développement de solutions. Vous définissez les spécifications, la construction et le développement des techniques d'essai. Ingénieur en mécanique ou matériaux, vous avez de préférence une expérience similaire de 2 ans et une connaissance des moteurs à combustion interne et de la gestion d'un projet. ***Poste basé au Luxembourg. Réf. 98/10***

Ingénieur produit fonderie

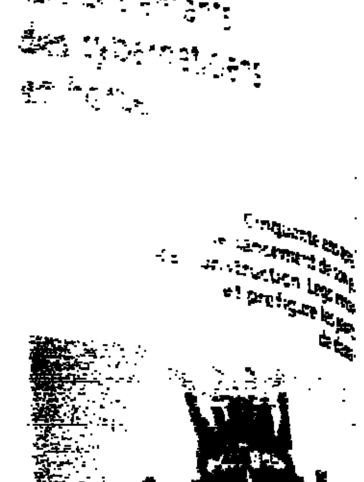
Vos responsabilités se trouvent au niveau de la conception, du développement et de la construction des prototypes des pièces de fonderie pour des générateurs. Vous faites l'interface avec les clients, fournisseurs, modélistes et ingénieurs d'essai du programme. Ingénieur en mécanique ou matériaux, vous avez une expérience de 5 ans minimum en fonderie. Esprit d'équipe et sens de la communication sont vos meilleurs atouts. La connaissance de l'allemand serait un avantage. ***Poste basé au Luxembourg. Réf. 98/196***

Ingénieur produit générateurs

Vous êtes responsable de la conception et du développement d'une nouvelle gamme de générateurs. Vous définissez les spécifications techniques de test et de validation et dirigez la coordination des activités entre différents groupes en relation avec le projet et le développement de solutions. De formation ingénieur, vous êtes expert dans le développement des composants électriques pour le secteur automobile. Vos capacités d'analyse sont indispensables pour ce poste. La connaissance de l'allemand serait un avantage. ***Poste basé au Luxembourg. Réf. 98/17***

Pour tous ces postes, la maîtrise de l'anglais et d'une autre langue européenne est indispensable. Si vous êtes autonome, ouvert, disponible et avez le goût du challenge, merci de nous faire parvenir votre dossier complet (CV, lettre de motivation et prétentions), en indiquant la référence choisie sur la lettre et sur l'enveloppe, à Press Emploi, BP 513, 75431 Paris Cedex 09.

DELPHI
Automotive Systems



rique aussi
ibotise

domotique

Devenez Consultant(e)



François Barbé
39 ans
3 ans d'audit
Depuis 11 ans consultant Mercuri Urval.

-"Après plusieurs années d'audit, je me suis aperçu que le succès d'une entreprise dépendait avant tout de la qualité de ses collaborateurs.
Mercuri Urval m'a permis de prendre le risque de changer totalement de métier et de pouvoir ainsi contribuer utilement à résoudre un des problèmes clés d'aujourd'hui : la place de l'Homme dans l'entreprise.
Comme responsable opérationnel, vous partagez peut-être cette conviction ?
Osez changer de métier, nous serons là pour vous accompagner ! "



Envoyez votre candidature à
MERCURI URVAL - 14 bis, rue Daru,
75378 Paris Cedex 08 - s/réf. 43MU/LM

Achats - Logistique - Organisation

Chef de projet organisation



26 000 personnes,
7 Divisions,
66 filiales étrangères,
exerce ses activités dans les secteurs Automobile et Aéronautique.

Sa Division SYLEA, se situant au premier rang européen dans son domaine, renforce les équipes de son service Organisation et Systèmes en recherchant un :

Au sein du Service Organisation et Systèmes, vous aurez en charge la revue de l'ensemble des ***fonctions*** *de la Division. Vous contribuerez à faire évoluer le système d'information et à le recentrer sur son rôle* ***d'aide à la décision*** *auprès des opérationnels.*

En animant un Groupe Projet, vous aurez pour ***missions*** *:*
- ***Auditer, analyser*** *les fonctions au travers des objectifs, des tâches et des moyens*
- ***Elaborer*** *des préconisations et les faire* ***valider*** *par un Comité de Pilotage*
- ***Rédiger*** *les cahiers des charges, les procédures et la documentation utilisateurs.*

Pour la conduite de ce projet, vous serez en liaison constante avec les opérationnels et les services informatiques.

Agé d'environ 30 ans, diplomé d'une Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce, vous justifiez d'une expérience d'environ 5 ans de ***Consultant GPAO ou de Conseil en Organisation,*** *dans un* ***groupe industriel à implantation Internationale.***

Votre ouverture d'esprit, votre faculté d'écoute, votre capacité à cerner l'essentiel, votre relationnel et vos qualités rédactionnelles vous incitent à nous rejoindre.
*Vous parlez couramment l'****anglais*** *et êtes* ***disponible*** *pour de fréquents déplacements en Europe.*

Vous serez basé, à votre choix, **soit à Blagnac (31), soit à Montigny (78).**

GILBERT RAYNAUD & PARTNERS, notre Conseil, vous remercie de lui adresser votre candidature, ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération,*** *sous référence* ***9902,*** *au 7 rue de Monceau, 75008 Paris.*



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

UN MONDE À VOTRE IMAGE



CHEF DE PROJET ORGANISATION ET SYSTÈME H/F

Et si nous vous aidions à écrire vous-même le scénario de votre carrière ? Numéro 1 mondial du Transport Express international de colis et documents de porte à porte (55 000 personnes dans 228 pays), DHL mise essentiellement sur la qualité des Hommes dans sa stratégie d'expansion constante. En France, nous sommes aujourd'hui 1800 collaborateurs sur 30 sites.

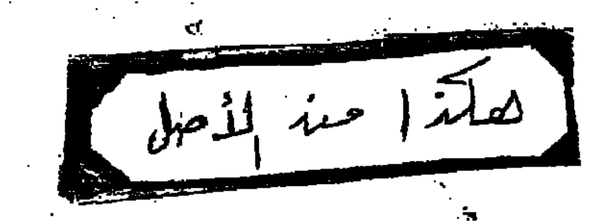
Dans un premier temps, vous vous familiarisez à notre environnement et appréhendez les enjeux de l'entreprise. Puis, en relation avec les utilisateurs, vous participez à la mise en place de systèmes d'information (recueil des besoins, choix des solutions fonctionnelles et organisationnelles, paramétrage, tests, formation des utilisateurs ...).

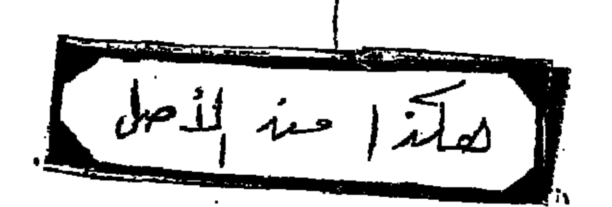
A 30 ans environ et de formation supérieure (bac + 4/5), vous bénéficiez d'une première expérience de la mise en place d'organisations et de systèmes d'information. Vous avez pu progresser en demontrant d'indéniables qualités : rigueur et pertinence dans l'analyse, relationnel efficace, écoute et objectivité.

Une réelle maîtrise de l'anglais est requise pour ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, lettre de motivation et CV en precisant la réf. ORG/10388 a DHL Service Carrières & Compétences, ZI Paris Nord II, BP 50252, 95957 ROISSY CDG cedex.







INITIATIVES LOCALES

Ingénieurs et informaticiens

La mairie de Paris

organise un concours pour le recrutement de



4 INGÉNIEURS

des services techniques (génie urbain)

DIPLÔMÉS DE CERTAINES GRANDES ÉCOLES

- INSCRIPTIONS du 11 janvier au 11 février 1999.
Limite d'âge : 35 ans - prorogation sous réserve des dispositions légales
- CONCOURS à partir du 6 avril 1999.
- FORMATION rémunérée et assurée à l'école nationale des ponts et chaussées.

Un dossier d'inscription vous sera remis sur place ou envoyé par courrier, sur demande (merci de joindre une enveloppe format 32,5 x 22,5 affranchie à 11,50 f)

Mairie de Paris,
bureau du recrutement,
2 rue Lobau,
75196 Paris RP (précisez la réf : LM)

MAIRIE DE PARIS



SEINE-MARITIME

Budget : 6.7 Milliards
Effectifs : 2 200 agents

LE CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-MARITIME

RECRUTE

POUR SA DIRECTION DU PATRIMOINE

1 INGÉNIEUR

MISSIONS : • Assister le directeur du patrimoine dans l'animation d'une équipe d'une trentaine de personnes chargées de l'adaptation du patrimoine à l'évolution des services départementaux et dans ses relations avec les partenaires du Conseil Général • Participer activement à l'exploitation des résultats de l'inventaire des biens immobiliers en cours et à la mise en place d'actions de rationalisation du patrimoine • Accompagner le développement de l'informatisation de la direction.

PROFIL : • Ingénieur de formation bâtiment (INSA, ESTP...) ayant une expérience en conception et suivi d'opérations, de bonnes connaissances en marchés publics et Loi MOP, une formation de Coordinateur Sécurité Protection Santé de niveau 1 serait un plus.

RECRUTEMENT : Sous conditions statutaires (mutation, détachement...).
Poste a pourvoir immédiatement.

Adresser C.V. détaillé lettre de motivation, photo, dernier arrêté de promotion, copie des 3 dernières fiches de notation à :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine-Maritime
Direction des ressources humaines - Hôtel du Département
Quai Jean Moulin - 76101 ROUEN Cedex.

Collectivité territoriale de 4200 agents, avec un budget de 9 milliards de francs,



Conseil Général
Département du Nord

le Département du Nord agit quotidiennement pour ses 2,5 millions d'habitants.

recrute pour sa Direction de l'informatique :

1 Chef de service Etudes *H/F* Réf. 73

Cadre d'emplois : Ingénieur ou attaché territorial option informatique par voie statutaire prioritairement

Missions :
Sous l'autorité du Directeur de l'Informatique, vous serez chargé de conduire la mise en place de sous-systèmes d'information depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en oeuvre de projets qui concernent le patrimoine immobilier, les opérations de travaux, le Système d'Information Géographique et la communication interne (Intranet) ou externe (Extranet). Vous assurerez :
• la préparation de la mise en place de ces sous-systèmes (études d'opportunité et de faisabilité avec les utilisateurs, élaboration du cahier des charges, du calendrier et du devis de mise en service, propositions de solutions techniques et logicielles, définition des ressources à mettre en oeuvre en fonction de l'architecture préconisée), le contrôle de ces réalisations et leur suivi avec les utilisateurs concernés.
• l'encadrement d'une équipe composée d'analystes, d'analystes-programmeurs et de programmeurs.

Profil attendu :
Cadre A de la fonction publique territoriale ou d'Etat, vous êtes spécialisé en informatique. Vous possédez des qualités relationnelles, de management et d'organisation.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV détaillé, d'une photographie d'identité **sous réf. 73** à Monsieur le Président du Conseil Général du Nord. DRH/Service Effectifs Emplois - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex **avant le 28 Janvier 1999.**

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme
598.000 habitants
Budget 2,1 MDF
1000 agents
recrute par voie statutaire (mutation ou détachement)

CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME

Programmeur

Rédacteur ou Technicien territorial

Au sein de la sous-direction des systèmes d'information du Conseil general du Puy-de-Dôme, vous serez intégré dans une équipe en charge d'un ou plusieurs domaines fonctionnels.
Vous serez chargé de la maintenance de produits spécifiques ou progiciels, du recueil et de la réalisation des besoins des utilisateurs, du développement d'applications.
Vous possédez les connaissances suivantes : • développement client/serveur (forms apprécié), • bases de données relationnelles (ORACLE) sous système d'exploitation UNIX. • utilisation confirmée de SQL et des outils bureautiques Microsoft : Word, Excel et Visual Basic.

La pratique des environnements réseau Netware 4.11, des systèmes d'exploitation Windows 3.11, 95, 98, NT, la connaissance d'outils d'aide à la décision Business Objects ainsi que des domaines fonctionnels (paie, gestion financière, etc) seront appréciés.
Vous possédez, en outre, le sens du contact humain et du travail en équipe permettant de mettre en évidence la notion de services rendus aux utilisateurs du système d'information.

Renseignements : M. Alain AUBERT au 04.73.42.20.20 poste 2165.

Merci d'adresser lettre de motivation manuscrite et CV à M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, DRH, Hôtel du Département, 24 rue Saint Esprit, 63033 CLERMONT FERRAND Cedex. ***avant le 5 février 1999.***

(Val d'Oise) 11 communes - 185 000 habitants

recherche pour

LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU DÉVELOPPEMENT



AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Un Adjoint

pour sa Cellule Programmation (h/f) Réf. ACP

Sous l'autorité du Responsable de la Cellule Programmation et en relation avec la Direction de la Construction et des Bâtiments, vous serez chargé(e) de la conduite et du montage d'opérations neuves et de réhabilitation de bâtiments dans le cadre de la programmation pluriannuelle du SAN.

Vos missions : • élaborer des programmes et préparer des dossiers de faisabilité en coordination avec les services du SAN concernés et les partenaires extérieurs, • assurer le suivi technique des programmes jusqu'à la phase Avant Projet Sommaire, • organiser des procédures (concours, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés négociés), • coordonner les intervenants extérieurs : mandataires, maîtres d'œuvre, coordonnateur travaux et sécurité, bureau de contrôle, concessionnaires, • participer à l'animation des réunions et à l'élaboration des comptes-rendus, • assurer le suivi financier, • élaborer le cahier des équipements.

Diplômé en architecture, vous justifiez d'une première expérience de programmiste. Vous possédez des compétences en économie de la construction, une aisance relationnelle et maîtrisez les outils bureautiques. Vos qualités relationnelles et la connaissance du code des marchés publics seront appréciées.

Deux Chargés d'Opération

pour la Direction de la Construction et des Bâtiments (h/f) Réf. CDO

Cadre d'emploi des Ingénieurs Subdivisionnaires

Sous l'autorité de l'Ingénieur Responsable du Service, vous prendrez en charge la gestion de travaux neufs et d'entretien du patrimoine du SAN.

Vous aurez pour missions principales : • à partir de la phase d'Avant Projet Sommaire, de prendre en charge la conduite d'opérations pour la réalisation d'équipements publics inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement du SAN (aspects technique, administratif, financier), • de mettre en place et suivre les procédures liées à la maîtrise d'œuvre publique et aux marchés publics pour le déroulement des opérations, • de coordonner l'ensemble des intervenants, • d'assurer le suivi d'opérations soit en direct soit par l'encadrement de techniciens, • de gérer les équipements intercommunaux (élaboration et suivi des budgets Investissement et fonctionnement).

Titulaire d'un diplôme technique de l'Enseignement Supérieur, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans un poste similaire. La connaissance des marchés publics et de la loi sur la maîtrise d'œuvre est souhaitée. Vous faites preuve de qualités relationnelles, d'esprit d'initiative, de disponibilité, d'aisance rédactionnelle et d'aptitude à la coordination et au travail d'équipe.

Ces postes peuvent faire l'objet de contrats.

Adresser lettre manuscrite avec CV avant le 31 janvier 1999 à M. le Président du SAN, Direction du Personnel et des Relations Humaines, BP 309 - 95027 CERGY PONTOISE Cedex



GERS
GASCOGNE
CONSEIL GÉNÉRAL

Conseil Général du Gers

recrute en priorité par voie de mutation ou inscription sur liste d'aptitude un

INGÉNIEUR ANALYSTE (Cat. A)

Missions : *Placé sous l'autorité directe du chef de service informatique et des NTIC, vous interviendrez dans la mise en place et le suivi de plusieurs projets d'informatique de gestion.*

Compétences requises :
- *Formation informatique générale niveau INSA, MIAGE, Maîtrise ou équivalent*
- *Conduite de projet d'informatisation*
- *Analyse et programmation MERISE, UNIX/ORACLE, Windows NT*
- *Expérience souhaitée.*

Rémunération statutaire + régime indemnitaire - Le poste est à pourvoir le plus rapidement possible.

Les candidatures accompagnées d'un CV + copie des diplômes sont à adresser à :
Monsieur le Président du Conseil Général du Gers, Service des Ressources Humaines
Hôtel du Département, 81, route de Pessan, BP 569, 32022 AUCH Cedex 9